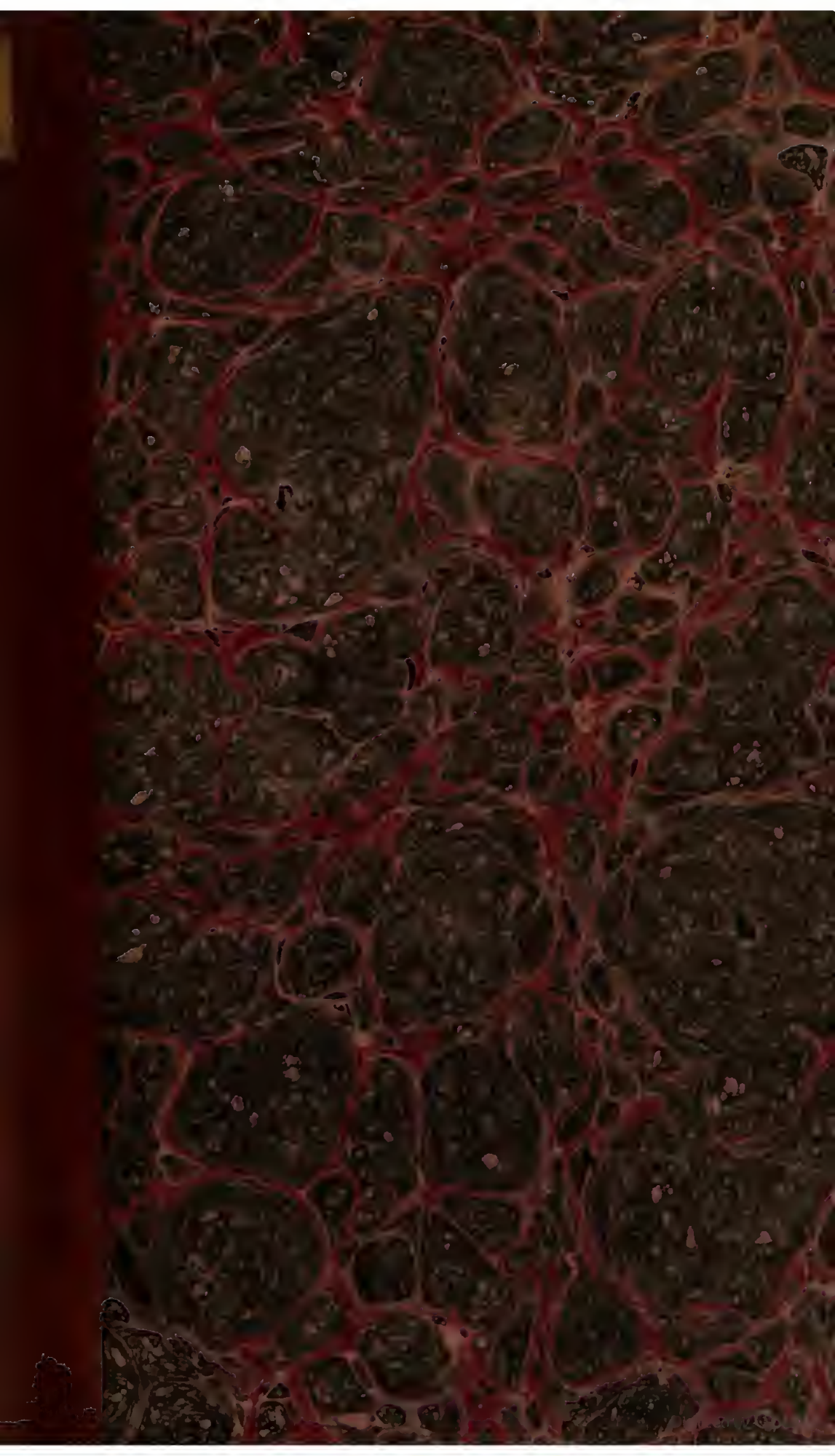

1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 20455 2183
Sala Grande
...nsia 32 31 Palchetto 12
... d'ord. 16 35

Palat XXXII 53

LES

RECETTES EXTÉRIEURES.

583151
SDN

LES

RECETTES EXTÉRIEURES.

" *En lisant cette Note des* DÉPRÉDATIONS *qu'il exerce, depuis six mois, sur les différentes Puissances de l'Europe, on s'étonnera moins de l'extrême* RAPACITÉ *que de l'*AUDACE *de ce Barbaresque, qui ce croit apparemment le* SOUVERAIN DE L'UNIVERS, *puisqu'il traite tous les autres Gouvernemens comme s'ils étaient ses* TRIBUTAIRES."—Manifeste du Consul de la République Française contre le Dey de la Régence d'Alger, inséré au Moniteur du 21 Août 1802.

PAR SIR FRANCIS D'IVERNOIS.

Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO
Napoli

A LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE P. DAPONTE ET VOGEL;

ET SE VEND CHEZ DEBOFFE, GERARD-STREET; DULAU ET CO., SOHO-SQUARE; PAYNE ET MACKINLAY, STRAND; DECONCHY, NEW BOND-STREET, ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

14 JANVIER 1805.

INTRODUCTION.

PLUS j'ai médité sur les causes de la rupture du traité d'Amiens, plus je me suis convaincu que l'une des principales prit sa source dans les embarras pécuniaires du Consul, et que si l'on pouvait lire au fond de son âme, on y verrait qu'ils ne contribuèrent pas moins que les déréglemens de son ambition à rallumer l'incendie de la guerre. Cette cause diffère tellement de toutes les autres qu'elle mérite d'être examinée à part.

Et ici j'ai du moins le plaisir d'informer le lecteur que les finances Françaises ne sont plus un région obscure, comme sous le règne du papier monnaie, lorsqu'il fallait des calculs compliqués pour distinguer le revenu nominal de l'effectif. Depuis le retour aux valeurs réelles, le tableau des revenus et des dépenses de la France est incomparablement plus facile à dresser et à saisir qu'à aucune autre époque. J'ose même dire que l'ensemble des charges que portent les peuples de ce vaste Empire est aujourd'hui mieux connu que celles du peuple Anglais, par cela seul qu'on vote chaque année les sommes destinées aux dépenses provinciales de la France, et que le gouvernement y publie jusqu'au produit du droit de barrières sur les grandes routes.

Je ne prétens pas garantir que ses états de recettes soient d'une exactitude parfaite ; mais après avoir eu la patience de confronter, article par article, ceux des trois dernières années, j'ai tout lieu de croire que s'ils contiennent des erreurs, elles sont involontaires et de nulle importance.

Il est vrai qu'on ne connaît point avec la

même exactitude l'étendue des dépenses, parce qu'il en est qui ne sont encore qu'entamées, comme celle des universités, et que l'une des principales, celle du clergé, reste indéfiniment ajournée. Mais ces deux lacunes n'empêchent point de découvrir la différence qui existe déjà entre les recettes et les dépenses permanentes. Pour avoir d'avance une idée générale des unes et des autres, on peut partir des trois données suivantes dont on trouvera ci-après les preuves détaillées.

1°. Qu'en 1804, le produit *brut* de toutes les natures de contributions et de recettes *intérieures*, en y comprenant le revenu domanial, s'est élevé pour les cent et huit départemens à 726 millions de francs, dont les percepteurs et les provinces ont retenu 175 millions, tant pour leurs frais de recouvremens, que pour les dépenses départementales et municipales, ainsi que pour le service des hôpitaux et des routes. Les 551 millions restans sont à la disposition du gouvernement, et constituent le revenu NATIONAL, celui dont nous aurons surtout à nous occuper. Mais on se tromperait fort en l'envisageant comme un revenu susceptible d'accroissement, ou même comme un revenu régulier et renais-

sant, puisqu'en février 1804, la Section des finances a enfin articulé l'aveu qu'il va de jour en jour en décroissant, et *pourra se trouver, dans peu d'années, réduit* à 470 *millions.* Néanmoins, comme d'un côté cette réduction sera graduelle, et que de l'autre, on a décreté trois nouveaux impôts dont on attend 15 à 18 millions, il est vraisemblable que le revenu NATIONAL, *net, permanent* et *intérieur*, se soutiendra à 500 millions.

2°. Que d'après le pied de paix sur lequel Bonaparte a fixé les dépenses, elles s'élèvent déjà à 644 millions, en y comprenant la nouvelle liste civile qu'il s'est adjugée comme Empereur; mais sans y comprendre l'entretien du clergé qui ne figure point encore sur ses budgets.

3°. Qu'ainsi la différence, entre les recettes et les dépenses nationales de paix, sera de 144 millions si les Français se passent de clergé; ou de plus de 200, s'il obtient les 82 millions qui lui furent solennellement promis lorsqu'on s'empara de ses terres.

Voici deux autres points de fait non moins

importans à constater, et dont je fournirai également les preuves officielles.

En premier lieu; d'après la manière dont Bonaparte avait organisé l'état de paix, son état présent de guerre entraîne tout au plus un surcroit de 75 millions dans ses dépenses.

En second lieu; la campagne de 1804 lui ayant déjà procuré le double profit d'une *Recette Extérieure* qu'il n'avait évaluée qu'à 103 millions, quoiqu'elle lui en ait rapporté près de 150, et d'une *Epargne* de 75 millions dont-il ne fait jamais mention dans ses comptes, quoiqu'il l'effectue en rejetant environ le quart de ses troupes à la charge de l'étranger; ces deux ressources extérieures, jointes à la vente du reste des domaines nationaux, couvrent en entier, soit le déficit intérieur, soit l'excès des dépenses du pied de guerre sur celles du pied de paix.

Voilà surtout le grand résultat que je veux mettre en évidence; car si les voisins du gouvernement Français lui permettent encore de parcourir impunément cette carrière, les pil-

lages du dehors deviendront de plus en plus pour lui l'unique moyen de liquider les dépenses du dedans.

Je montrerai que le déficit, avec lequel il est aux prises, est la conséquence inévitable du régime militaire et du régime de l'égalité qu'il a institués en France, régimes tellement coûteux que les dépenses administratives sont aujourd'hui doubles de ce qu'elles étaient sous la Monarchie, lorsqu'on se plaignait de leur excès, et qu'elle échoua dans l'entreprise de combler un déficit de 56 millions.

Je montrerai de même que le déficit actuel est l'écueil de toute paix future avec la France, et que, quelques en soient les conditions, on ne devra s'y fier, qu'autant que les plénipotentiaires de Bonaparte pourront prouver qu'il n'a plus besoin de *Recettes Extérieurs* pour *équilibrer* son revenu avec ses dépenses.

Afin de procéder avec ordre, je dois établir, avant tout, que depuis la chute des assignats, ce ne fut point avec leurs propres ressources ; mais au contraire avec celles de leurs ennemis

ou de leurs alliés, que les Français républicains firent face aux dépenses de la dernière guerre. Les mêmes financiers Directoriaux et Consulaires qui le niaient alors, ont fait à ce sujet, depuis la paix, des aveux singulièrement utiles à recueillir. Ce recueil qui manquait à l'histoire de leur révolution, n'en formera pas, j'espère, le document le moins instructif, tant pour les habitans de la France que pour ses voisins. On y verra de quel énorme déficit les premiers se trouvent menacés et les seconds *solidaires*. On y verra si j'avais eu tort ou raison de ramener en définitif les succès de la guerre et la durée de la paix à une question de finances. On y verra enfin, s'il est vrai, comme le soutiennent encore quelques personnes, que puisque la république a triomphé, la recherche des sources où elle puisa ses moyens financiers, devient dès-lors une question oiseuse.

Cette prétendue question oiseuse est précisément celle qui devrait être aujourd'hui à l'ordre du jour chez tous les cabinets du Continent; et je me flatte de l'avoir traitée dans cet écrit de manière à me dispenser pour longtemps d'y revenir. C'est aux peuples tributaires de Bonaparte que je le dédie. Après avoir lu

la note des DÉPRÉDATIONS *qu'exerce ce Barbaresque ;* qu'ils disent, si je ne suis pas plus que jamais en droit de crier à tous les voisins de la nouvelle Alger :

Tua res agitur.

PREMIERE PARTIE.

Récapitulation des Dépenses du Gouvernement Français pendant la Guerre de la Révolution, et des divers Moyens qui y firent face. Examen de cette Assertion de M. Hauterive— que la République a trouvé dans son Sein de plus puissantes Ressources que ne le disaient ses Ennemis, ou qu'elle a su triompher des plus grands Obstacles avec les plus faibles Moyens.

ENTRE la foule d'écrits que m'ont lancés les presses Parisiennes, celui qui avait pour titre: *De l'Etat de la France à la fin de l'An VIII*, est jusqu'à présent le seul qui ne s'en soit pas tenu à des injures, et dont l'auteur, M. Hauterive, ait consenti à entrer avec moi dans la question des finances. S'il n'osa point démentir ce que j'avais dit du passé, il a du moins nié toutes

les conséquences que j'en tirais pour l'avenir. Après avoir posé en fait que les dépenses de paix de la France Consulaire seraient *inférieures de plus d'un quart* à celles de la France Monarchique, il en conclut très-victorieusement que le déficit une fois comblé, rien n'était plus superflu que de revenir sur les maux du passé dont il détourna l'examen par le trait suivant, l'un des plus vifs de son écrit, prôné en Allemagne comme un monument de candeur, comme un chef-d'œuvre de logique.

" La réfutation de tout ce que la malveillance publie sur les *maux du passé*, et sur les *dangers de l'avenir*, se trouve tout entière dans cette simple observation. La France a traversé dix années de révolution et huit années de guerre. Elle existe: jamais elle ne fut plus puissante. Elle a fourni *sans s'affaiblir*, elle ne cessera donc de fournir, sans compromettre sa puissance, à toutes les dépenses de sa conservation. . . . . Elle a empêché ses ennemis d'envahir son territoire. Elle a pénétré deux fois au cœur de l'Allemagne. . . . . Elle a dissous l'association la plus gigantesque et la plus universelle qu'on eût jamais vue sur la terre. . . . . Ce sont là les *résultats* que les écrivains qui déchirent la France par leurs invectives, et la dépriment par leurs calculs, doivent chercher à réfuter ; et s'ils ne peuvent y parvenir, il faut qu'ils reconnaissent, ou qu'elle a trouvé dans son sein de plus puissantes ressources que celles qu'il leur avait plu de déterminer, ou

qu'elle a su triompher des plus puissans obstacles avec les plus faibles moyens (a)."

Le logicien qui m'avait poussé ce pressant dilemme me permettra de lui observer qu'il existe entre nous un troisième point de controverse : savoir, si les *ressources*, à l'aide des quelles la république *fournit à toutes les dépenses de sa conservation*, étaient des ressources qui lui appartinssent en propre, ou des ressources que ses ennemis se laissèrent arracher, et qui auraient dû lui servir *d'obstacles*.

Quant à celles qu'elle a trouvées et trouvera encore *dans son sein ;* M. Hauterive a toute raison de les appeler *puissantes*, s'il entend par là, non des ressources propres à la *conservation*, mais des ressources *d'agression ;* car elles n'existent en effet que par la guerre, et pour la guerre. Il en était lui-même si convaincu qu'en recherchant comment ses compatriotes ont pu remplir avec gloire une *tâche qui n'avait encore été imposée à aucun peuple*, trois causes lui suffisent pour expliquer un si grand phénomène.—" Ils ont *perfectionné* l'art de la guerre. —Ils en ont établi le *théâtre* chez leurs voisins.—Ils leur en ont fait supporter le *fardeau.*"

Voilà en peu de mots, j'en conviens, tout le secret de leurs ressources fiscales, de leurs succès passés, et de leurs nouveaux projets de guerre.

Voilà pourquoi l'ancienne frontière, quoiqu'inattaquable, n'étant cependant que défensive, leur

(a) *Etat de la France*, page 201.

nouveau chef a voulu s'en donner une tellement offensive que rien ne s'interposât entre lui et les contrées où il lui importait de se ménager un libre passage pour l'époque où elles auront eu le temps de récréer ce qu'il leur avait enlevé. Voilà pourquoi son sécrétaire, M. Hauterive, répétait à la nation Batave la promesse *d'indépendance*, pourvu que *rien ne s'interposât entre elle et ses alliés;* c'est-à-dire, pourvu qu'elle laissât entre les mains de ces derniers, toutes ses places barrières. Voilà pourquoi en accordant la paix aux Allemans, Bonaparte se fit un mérite de ne rien vouloir *sur la rive droite du Rhin*(b), après s'être assuré les moyens de pénétrer de nouveau au *cœur de l'Allemagne* en démantelant le peu de places fortes destinées à la défendre, et en interdisant aux princes Germains d'en relever les ruines. Enfin, voilà pourquoi en abattant toutes les portes qui ferment les débouchés des Alpes, et avant même de s'être approprié la Cisalpine et incorporé le Piémont, il avait établi sur les monts Cénis, Simplon, et Genèvre, trois corps de travailleurs chargés de lui ouvrir *un triple et facile accès* pour la première visite qu'il lui conviendra de faire à l'Italie(c). De semblables précautions ne disaient-elles pas clairement à tous ses *alliés* Transalpins et Transrhé-

(b) Proclamation du 1er janvier 1801.

(c) " Le Simplon, le mont Cénis, le mont Genèvre, nous *livreront bientôt un triple et facile accès en Italie.* Un grand chemin conduira de Gènes à Marseille."—Exposé de la situation de la république, présenté au corps législatif, le 23 février 1803.

nans:—Croissez et multipliez, à présent que j'ai la certitude d'aller au besoin faire chez vous des levées d'hommes et d'argent. Retournez à l'industrie, augmentez-en les dépôts, et cultivez paisiblement vos terres, jusqu'à ce que les armées Gauloises se trouvent dans la nécessité d'aller remettre vos granges en réquisition et vos magasins sous le séquestre.

Cependant l'auteur de l'état de la France protestait encore vers la fin de l'an VIII,—" qu'une fois circonscrite dans ses nouvelles frontières, *de nouvelles acquisitions surajoutées*, à celles qu'elle venait de faire, serviraient moins à accroître sa puissance qu'à l'affaiblir . . . et que la guerre ne lui offrira désormais *aucun attrait d'orgueil, de puissance, et de* PROFIT."

Aucun attrait de PROFIT! Certes, toute la question du repos du monde est là. Et ce qui est digne de remarque, c'est que le même Français qui venait de la poser ainsi; ne dissimulait point que l'organisation militaire de son gouvernement est devenue si *bonne* qu'il lui sera désormais toujours facile de *se faire des* AUXILIAIRES *de tous les moyens de* SUBSISTANCE *et de défense que pourra partout lui fournir le territoire que ses armées occuperont.*

Après avoir laissé échapper, page 74, une menace si imprudente; afin de la modifier il ajouta, p. 216—" que la république serait en état de subvenir à toutes ses dépenses de paix avec un revenu de 444 millions; qu'en dépit de tous les *calculs dé-*

préciateurs de M. d'Ivernois, elle a conservé une population industrieuse, une population de contribuables et des *maximes d'économie.*"

Cette assertion lui parut, avec raison, si importante, que tout en avouant—" qu'on doit convenir *pour être vrai*, que toujours les recettes annuelles ont été *loin* de remplir l'état des perceptions proclamées par les lois de l'impôt; il annonça que le gouvernement Français *soumettrait aux délibérations* du corps législatif un *tableau* de 444 millions de recettes pour l'an IX; que, dans les dépenses se trouveraient comprises la dette, la guerre, l'administration civile; et que dans la recette on ne trouverait ni emprunts, ni billets d'état, ni anticipations. Ce budget, ajoutait-il, paraîtra, sans doute, à tous les bons esprits de l'Europe une *réfutation suffisante* de ce qu'il a plu aux libellistes du gouvernement Anglais d'écrire sur la décadence de la république et sur l'instabilité de son gouvernement (d)."

Pour renverser aujourd'hui tout cet échafaudage, je me bornerai à deux faits que son auteur n'essayera pas de contester.

Le premier, que bien qu'il nous eût garanti, vers la fin de l'an VIII, que le grand total des dépenses de *guerre* ne surpasserait point 444 millions; dès l'année XI, Bonaparte présenta un budget dans lequel il reconnut que les dépenses de *paix* s'éleveraient à 589½ millions. Encore en dissimu-

(d) *Etat de la France*, page 217.

la-t-il plusieurs qui les eussent portées bien plus haut dès l'an XII, s'il ne s'était ravisé en préférant l'état de guerre par le double attrait des *épargnes* et des PROFITS.

Le second fait, est que le prétendu *tableau* de 444 millions de dépenses et de recettes présumées qu'annonçait M. Hauterive pour l'an IX, ne fut point *soumis*, comme il m'en menaçait, aux *délibérations* du corps législatif. Les motifs qui déterminèrent ce corps ainsi que le tribunat à n'y point insister, vont achever de confondre ceux de mes *calculs dépréciateurs* à l'aide desquels j'avais soutenu que les budgets précédens n'étaient que de prétendus *budgets*, des *comptes imaginaires*, des *aperçus dérisoires*.

Après avoir observé aux tribuns qu'on ne pouvait dire encore avec précision quel serait le montant des dépenses, ou plutôt, après avoir expressément reconnu qu'elles pourraient s'élever *à huit ou neuf cents millions*, le rapporteur Chassiron prononça, le 2 mars 1801, le discours qu'on va lire.

" Ne serait-ce pas une véritable *dérision* de la part du gouvernement de prétendre vous donner un *état vrai* de ses dépenses? Ne serait-ce pas en imposer à la France devant l'Europe? Ceux qui prétendent que l'état présenté, fût-il un compte *imaginaire*, satisferait au moins au texte de la constitution, ceux-là doivent penser que l'Europe a les yeux fixés sur nous, et que le gouvernement a besoin d'être considéré. . . . Faut-il que les écri-

vains, à *la solde de l'Angleterre*, viennent encore, notre *prétendu bilan* à la main, nous *démontrer qu'il est sans base comme sans réalité*, que c'est un véritable *jouet politique ?* Nous sommes convaincus de l'*impossibilité* de satisfaire aujourd'hui à la constitution en présentant un état de dépenses et de recettes qui ne soit une *véritable illusion*. . . Bientôt cette impossibilité doit disparaître. Le voile qui sépare le présent de l'avenir se déroule *avec majesté* devant le peuple Français."

Ce rapport fait par une commission de tribuns mérite d'être lu en entier dans le Moniteur du 10 mars 1801. On y voit que l'impossibilité avérée de dresser un budget quelconque détermina le tribunat et le corps législatif à s'en passer jusqu'à leur session prochaine (celle qui se termina en mai 1802), époque à laquelle le rapporteur promit que le gouvernement ne *se dispenserait plus de leur donner l'état des dépenses et des recettes, conformément à l'article XLV de l'acte constitutionnel.*

Il en a été de cette promesse ainsi que de tant d'autres. Au lieu de soumettre, comme l'exigeait cet article, et comme cela se pratique ailleurs, un tableau des dépenses probables de l'année qui s'ouvre, Bonaparte ne présente plus que l'aperçu des dépenses déjà contractées pendant l'année courante. Puis, sur la foi de cet aperçu, et sans fournir la moindre évaluation, soit en détail, soit en bloc, des dépenses de l'année suivante, il demande de proroger les contributions et de lui accorder sur celles-ci un *crédit* de 3 à 400 millions;

ce qui dans le nouveau langage fiscal, signifie la double autorisation de les lever et d'en disposer comme il le jugera à propos, sous la seule condition d'en indiquer ensuite l'emploi.

Le grossier sophisme à l'aide duquel il réussit dès l'an X, à faire changer ainsi en état *permanent* un état de choses qu'il n'avait proposé que comme *provisoire* en l'an IX, mérite de trouver place ici.

" L'ouverture d'un *crédit* de 300 millions pour l'an XI, est nécessaire pour que les différens services ne restent pas compromis jusqu'à l'ouverture de votre nouvelle session. Le gouvernement ne vous propose pas de lui accorder un crédit entier, parce qu'il ne peut connaître encore quels seront les besoins de l'an XI, ni quels *en pourront être les ressources*. Il est réduit pour l'an X, à des *aperçus* qui sont plus ou moins *incertains*. Vous reconnaîtrez facilement combien il y aurait plus *d'incertitude* encore pour l'an XI."

Comme malgré cette *incertitude*, deux ou trois tribuns persistèrent à invoquer l'acte constitutionnel qui ne leur permettait point de voter les subsides sans connaître d'avance la proportion selon laquelle ils doivent être appropriés à tels ou tels services, Bonaparte leur détacha deux conseillers d'état qui expliquèrent très-clairement que d'après la marche qu'on leur traçait, l'art. XLV de la *constitution se trouvait bien* ACCOMPLI (e).

(e) Ces trois messages, portés au corps législatif par les conseillers d'état De Fermon et Crétet, se trouvent dans les Moniteurs des 26 avril, 3 et 11 mai 1802.

Le grand peuple est assurément bien le maître de laisser interpréter ou *accomplir* sa constitution comme bon lui semble, et sans que les autres peuples aient le droit de s'y ingérer autrement que pour ce qui les concerne. Mais il importe, surtout aux Anglais, de prendre note que la grande charte Française a été violée sur le seul point qui eût quelqu'intérêt pour eux, parce que cette violation les met avec leurs rivaux hors de pair quant aux risques et aux moyens d'agression. En effet, tant que le chef suprême de la république ou de l'empire Français aurait *soumis* d'avance aux autorités législatives *la loi annuelle* qui devait le soumettre lui-même à ne dépenser que jusqu'à la concurrence de tels fonds pour tel ou tel service, les ministres Britanniques en jetant les yeux sur cette *loi*, c'est-à-dire sur ce budget, y auraient trouvé le même gage de paix qu'ils donnent de leur côté en faisant connaître d'avance le maximum des sommes qu'il leur est permis d'approprier au département de la marine et à celui de l'armée.

Or tout est changé sous ce rapport ; car ce fut en se dispensant de présenter cette *loi annuelle*, qu'en septembre 1802, Bonaparte réussit à approprier furtivement à son armée et à sa marine, pour la seconde année de paix, 63 millions de plus que pendant la dernière année de guerre, excès de dépenses dont les Anglais, ainsi que les Français, n'ont eu connaissance qu'en mars 1803.

Tel est, s'il faut en croire Chassiron, le service que lui ont déjà rendu les écrivains à *la solde* de

l'Angleterre. Pour ne plus leur donner le même avantage qu'ils avaient eu jusqu'alors, le tribunat reconnut expressément qu'il fallait se soumettre à une *espèce de dictature*, et le dictateur obtint L'INITIATIVE DES DÉPENSES.

Au surplus, comme tout en s'opiniâtrant à ne plus présenter de comptes de prévoyance pour l'année qui s'ouvre, il consent encore à publier, après qu'elle est révolue, des comptes de recettes et de dépenses, très-détaillés, et que je crois très-exacts ; ceux des années IX, X, et XI, nous fourniront tous les documens dont nous avons besoin pour prononcer entre les assertions de M. Hauterive et les miennes.

Mais puis que ce dernier a jugé à propos de me mettre personellement en scène, je dois commencer par transcrire les trois seuls fragmens qu'il ait trouvés dignes de citer de mes écrits, et par prévenir ses lecteurs bénévoles qu'il les chercheront en vain partout ailleurs que dans le sien, p. 179 et 199.

" Le Chevalier d'Ivernois porte à LA MOITIÉ de l'ancienne population, la perte d'hommes et d'enfans que les ravages de la révolution ont fait subir à la France.—Il a *avancé* que les capitaux et les PRODUITS de l'industrie Française ont diminué des *quatre cinquièmes* depuis l'époque de la révolution. —Il a soutenu que le déficit s'accroîtrait progressivement jusqu'à la somme de *neuf cent treize millions*, qu'il *suppose* être le déficit de l'état des finances de l'an VIII."

Si j'ai jamais rien *avancé* de pareil, ou même rien qui approche de ces *suppositions*, mon réfutateur était assurément bien en droit de les appeler *extravagantes* (f); mais comme, en pareil cas, il n'aurait point eu besoin de me travestir pour me réfuter, je doute fort qu'il m'eût fait ce double honneur. Commençons par montrer que pour me contredire plus à son aise, il a cité ce que je n'ayais jamais dit; nous passerons ensuite à ce que j'ai vraiment dit: on verra avec quelle franchise il convient que mes calculs *dépréciateurs* n'étaient que trop vrais et que mes *sinistres* pronostics se sont réalisés.

En traitant des *pertes* des Français, j'avais estimé que la partie de leur revenu, que peut atteindre le fisc, devait se trouver réduite d'environ *trois* milliards à *un*. Outre que mon antagoniste a étendu aux *quatre cinquièmes* cette réduction que je ne portais qu'aux *deux tiers*, il a encore falsifié sa citation, en substituant le mot de PRODUITS à

(f) Quoique je n'eusse porté qu'à *deux millions et demi* la dépopulation effective de l'ancienne France, il est vrai que j'avais parlé des enfans que cette déperdition d'hommes empêcherait de naître.

M. Malthus me reproche d'avoir déploré la perte d'une population qui n'existait point encore, et à tout prendre, il a grande raison: mais peut-être n'avais-je pas si grand tort d'en faire mention pour détourner de la guerre, un peuple qui venait de détruire les couvens et de supprimer le célibat des prêtres, précisément pour sauver l'existence de générations qui n'étaient point encore nées.

ceux de *revenus imposables* dont je m'étais uniquement servi, et que je n'ai jamais confondus, comme le font tous les financiers Français (g).

(g) Après avoir passé en revue les principales causes qui ont dû diminuer le *revenu imposable* des propriétaires de terres, je l'évaluai encore pour l'ancienne France à 550 millions, et à 650 avec celui des maisons. Or, loin de m'être trompé des *quatre cinquièmes* sur les résultats du cadastre; ces deux revenus s'y trouvent *réduits au-dessous de* 850 *millions aujourd'hui que le territoire Français est agrandi d'un cinquième.*

C'est le ministre Gaudin qui fit, il n'y a pas deux ans, cette révélation, en se plaignant, il est vrai, *d'inexactitudes évidentes.* J'en pense de même : car ce prétendu cadastre a été fait au hasard, et quoique ses résultats paraissent prononcer en ma faveur, la valeur locative des terres et des maisons de la France me paraît encore tout aussi loin d'être connue, qu'à l'époque où M. de Calonne l'élevait à 1500 millions, et où les parlemens affirmaient qu'elle n'atteignait pas 800 millions.

Au reste, en admettant que le revenu des propriétaires des terres et des maisons s'élève aujourd'hui à plus de 850 millions, ou même à plus de 900 avec celui du Piémont, il ne faut pas oublier que ce fut en mars 1799, que j'essayai de dresser l'aperçu des *pertes* de l'ancienne France. Le tableau que je cherchai à saisir, était, comme il l'est encore, un tableau mouvant qui changera d'aspect à chaque nouvelle phase révolutionnaire, et j'eus grand soin d'en avertir mes lecteurs en les prévenant que les calculs que je leur soumettais, étaient *très-hypothétiques, et reposaient sur des données dont aucune ne me paraissait positive.*

Ceux d'entre eux qui auront lu cet écrit sans préventions, reconnaîtront que j'y cherchai la vérité de bonne foi. Je suis loin de me vanter de l'avoir découverte : tout au plus ai-je indiqué une meilleure route pour évaluer, à l'avenir, les facultés contributives des Français. Quant à celle qu'adopte M. Hauterive ; celle de connaître les *richesses* d'un peuple en déterminant le *nombre* d'individus qui le composent, et de se faire une idée de

Passons à une autre méprise, ou plutôt à une autre infidélité qui tient de plus près à la grande question qui nous occupe.

Qu'on daigne jeter les yeux sur celui de mes écrits que transcrivait si fidèlement M. Hauterive ; on y verra, p. 206, que j'y évaluais le déficit de l'an VIII, non à *neuf cent treize* millions, mais à *quatre cents*, évaluation fondée sur ce que le gouvernement Directorial en avait demandé plus de huit cents pour les besoins tant ordinaires qu'extraordinaires de cette année, et sur ce que je prenais toujours pour point de départ que l'effectif des recettes intérieures, nationales et disponibles, ne surpasserait guère *un* million par jour. On verra tout à l'heure avec quelle précision je les avais calculées. Pour le présent, il me suffit de dire qu'il est faux que j'eusse estimé le déficit à 913 millions. Comment mon adversaire n'a-t-il pas senti qu'en falsifiant ainsi à plaisir mes écrits, il en faisait l'éloge le plus flatteur que je puisse attendre de lui ?

Lorsque pour mieux triompher d'un écrivain on affecte de transcrire mot à mot ses opinions, et qu'après avoir dénaturé chacune d'elles, on le traduit personnellement comme un *détracteur*, comme un *libelliste*, comme un écrivain GAGÉ pour *déchirer la France par ses invectives et pour l'insulter de sa pitié ;* on l'oblige, malgré lui, à associer sa défense à celle de ses écrits. Je me vois donc

---

leurs facultés imposables par la valeur des consommations de chacun d'eux ; j'avoue que je m'y perds.

forcé de présenter en peu de pages les motifs qui m'ont animé et la doctrine qui m'a valu tant de dégoûts et d'injures. Mais je prie M. Hauterive d'être bien convaincu qu'après avoir gardé quatre ans le silence vis-à-vis de lui, rien ne me détermine à le rompre que la perspective des nouveaux pillages dont la renaissance de la guerre menace le continent. Je dois même lui avouer qu'en comparant son manifeste avec les événemens postérieurs, la doctrine qu'il y attaquait, a acquis, à mes yeux, le dernier degré d'évidence, et que chaque nouvel effort de Bonaparte, pour nier ses embarras pécuniaires, m'a fourni une preuve de plus de l'étendue croissante du déficit, des nouveaux dangers que ce déficit prépare à l'Europe, et des raisons pour lesquelles il lui en cache les progrès.

Peu d'individus pouvaient avoir un intérêt aussi sacré que moi pour souhaiter et demander à Dieu et aux hommes que le peuple Français fut forcé à rentrer dans ses anciennes frontières. Il a trompé, envahi, ensanglanté, et incorporé la malheureuse Genève. Rien, non rien ne me consolera de cette perte ; pas même la justice honorable que m'ont rendue les oppresseurs de ma patrie en associant mon nom à sa sentence de mort, et en déclarant que je ne serais jamais *admis à l'honneur de devenir citoyen* de l'état qui l'a subjuguée. Cette sentence figure en tête du traité par lequel la grande république s'aggrégea à main armée la petite, et l'on va voir ce qui m'avait mérité cette lettre de noblesse.

Etranger aux Français, je m'étais fait un devoir

de rester spectateur absolument passif de leur révolution jusqu'en 1792, où ils voulurent la *naturaliser* parmi mes compatriotes que j'exhortai à la repousser à tout prix. Tant que se soutint le crédit des assignats, je fus, peut-être, plus effrayé que personne des moyens de force qu'elle y puisa, et ne voyais alors de salut pour les peuples coalisés, qu'autant qu'ils brusqueraient la guerre sans laisser aux gardes nationales le temps de se reconnaître et de s'organiser. Mais quand la dépréciation du papier monnaie devint progressive et soutenue, je crus pouvoir calculer l'époque où disparaîtrait ce météore, et je pris la plume, en mai 1795, pour annoncer la très-prochaine disparititon des assignats, ainsi que la double impossibilité de les remplacer, soit par d'autres signes fictifs, soit par des ressources propres à la France. Je m'attachai ensuite à montrer aux alliés que s'ils restaient unis, s'ils s'appliquaient à la vaincre par *épuisement*, ses armées se dissoudraient faute de paye, et que la restitution de toutes ses conquêtes serait le prix de leur union.

Mais dès le premier écrit où j'étalai ces brillantes espérances, j'eus grand soin d'ajouter que leur réalisation tenait à la *persévérance des alliés, et à l'étendue de leurs sacrifices pour* EMPÊCHER L'ARMÉE RÉPUBLICAINE DE SE SAISIR DES RESSOURCES DES PEUPLES CONQUIS, AFIN D'EN CONQUÉRIR D'AUTRES.

Quiconque a lu mes ouvrages doit se rappeler que je n'ai jamais cessé d'attacher cette condition aux espérances que j'y présentais, et qu'elles repo-

saient sur les données suivantes :—Que jusqu'à la chute des assignats toute la puissance de la révolution avait résidé dans les pillages du dedans :—Que les recettes intérieures du gouvernement Français s'affaiblissaient de jour en jour, en raison composée des vices du nouveau système de contributions, de l'habitude qu'avaient pris les contribuables de n'en plus payer, et de la diminution de leurs revenus imposables :—Que la pénurie toujours croissante de ce gouvernement famélique menaçait les puissances neutres elles-mêmes d'un pillage général, si elles n'imitaient pas l'Angleterre en faisant, à temps, tous les sacrifices nécessaires pour qu'il ne pût point leur arracher les nouvelles dépouilles qu'il convoitait, et dont il avait indispensablement besoin.

La planche des assignats fut brisée à l'époque précise que j'avais indiquée ; mais plusieurs alliés commencèrent à se retirer de la lutte au moment où son succès prompt et définitif aurait exigé un redoublement d'efforts. On sait avec quelle habileté le Directoire en profita pour effrayer le reste de ses ennemis, en leur annonçant les *mandats* comme un papier *rédempteur* qui remplacerait le précédent et opérerait les mêmes prodiges.

Cette résurrection était impossible. Je l'avais prouvé d'avance, et c'est pour cela même que les financiers de la république appauvrie recommencèrent leurs vanteries sur sa *fortune colossale*, en jurant à l'univers qu'elle était puissante et riche de son propre fonds, que ses ressources *intrinsèques* étaient *inépuisables*, et que tout ce que j'avançais

sur le besoin d'y suppléer par le pillage des étrangers n'était qu'une *chimère.*

En revenant, vers la fin de l'an VIII, sur ces mêmes vanteries et sur la même accusation, mon nouvel accusateur, M. Hauterive, l'a appuyée sur un fait que je ne connaissais point dans toute son étendue, et qui doit sans doute achever de me confondre devant *tous les bons esprits de l'Europe.* Cet écrivain a jugé à propos de révéler, p. 212, que —" dans la première campagne d'Italie, un peu plus d'une année de séjour de l'armée Française au-delà des Alpes, ÉPARGNA à la France une recette de plus 160 millions."

Que serait donc devenue cette armée, si tous les états neutres qu'elle menaçait s'étaient bien pénétrés que les ÉPARGNES, qu'on nous cite aujourd'hui comme l'ayant sauvée, étaient dès lors son unique ressource, ses *moyens réguliers?*

Cependant, pour mieux cacher que c'était exclusivement sur ces sortes de *moyens* qu'il comptait, le Directoire étala de pompeux budgets, où l'on voyait figurer pour près de mille millions, des recettes, dont ses opérateurs en finances garantissaient le recouvrement comme d'autant plus *infaillible*, qu'il était assuré, disaient-ils, par des *mesures révolutionnaires*, nouveau mot fiscal dont ils firent une espèce de talisman qui glaça d'effroi la plupart de leurs ennemis.

J'entrepris l'analyse de ces mesures, et après avoir passé séparément en revue les signes fictifs, les emprunts forcés, les arriérés, les banqueroutes,

les confiscations, les séquestres et les réquisitions, je m'appliquai à faire toucher au doigt que c'était précisément l'emploi de ces moyens extraordinaires qui avait le plus accéléré la détresse du Directoire, et que son revenu national, intérieur et disponible, ne surpasserait point *un million par jour ;* d'où je conclus que la victoire la plus signalée qu'on pût remporter sur ce gouvernement pénurieux serait de l'obliger à faire la guerre à ses propres dépens.

Le Directoire qui mettait à prolonger l'illusion de ses richesses la même importance que je mettais à la dissiper, continua à me répondre par ce message du 19 Juin 1797, où il attesta que *les ressources de la république étaient entières.*

Je revins à la charge pour le démentir, et mettant vraiment à cette tâche *l'infatigable activité* que me reprochent les Français, j'essayai de dresser un aperçu de leurs *pertes.* Mais pour qu'on ne pût plus se méprendre sur les conséquences qu'il fallait en tirer, je commençai par établir la série des propositions suivantes.

" Que dans la double impossibilité de se passer de troupes et de les solder, la guerre était devenue pour le gouvernement Français le premier besoin de son existence."

" Que désormais ses opérations fiscales consisteraient principalement dans le pillage des étrangers, et que l'histoire de ses finances se réduirait de plus en plus à celle de ses armées."

" Qu'il n'avait différé jusqu'alors sa catastrophe qu'en dépouillant la Hollande, l'Allemagne,

la Suisse et l'Italie ; qu'il ne lui restait d'autre ressource que les dépouilles qu'il se proposait d'arracher aux autres peuples en les attaquant séparément, et que plus il pillerait, plus il aurait besoin de nouveaux pillages."

La brillante campagne des Austro - Russes vint bientôt mettre le sceau aux conséquences que j'avais tirées du déficit de la France. Dès que ses armées n'eurent plus la supériorité du nombre, et qu'on leur arracha les *épargnes*, c'est-à-dire le butin qui jusqu'alors avait fourni à leur subsistance, à leur équipement et à leur solde, la désertion commença à se manifester parmi elles. Vers la fin de l'année 1799, on vit jusqu'à des brigades entières abandonner leurs drapeaux. Moins de dix-huit mois suffirent pour voir disparaître le gouvernement Directorial dans l'abîme du déficit.

Le premier soin de ses successeurs fut de nier qu'ils eussent dû leur victoire à l'épuisement du trésor public. Dès le lendemain de son arrivée au timon des finances Consulaires, le ministre Gaudin s'empressa de rassurer les Français et de détromper leurs ennemis en annonçant qu'il avait retrouvé les *ressources de la république, immenses et encore toutes entières.*

De mon côté, je ne perdis pas un moment pour mettre en évidence que les progrès du déficit avaient été la principale cause de *l'usurpation* du général Bonaparte, et que s'il ne réussissait pas à le combler, ce déficit qui avait causé la *chute* de ses prédécesseurs *préparerait* aussi la sienne.

Avant d'entamer l'extrait de cet écrit j'en indique le titre, parce qu'à l'époque où il parut (1800), je rencontrai beaucoup de gens sensés qui ne pouvaient se persuader que l'épuisement de la France fut aussi *absolu* que je le représentais. Mes espérances à cet égard leur paraissaient reposer sur des probabilités de jour en jour plus faibles. Ils me disaient, qu'à force de vouloir presque tout ramener à une seule cause, je m'étais faussé le jugement; qu'il était impossible de leur expliquer par les embarras du fisc une révolution qui pouvait l'être beaucoup mieux par le génie audacieux de Bonaparte; qu'avec la toute-puissance dont on venait de l'investir, il n'aurait nul besoin, comme le Directoire, de couvrir le déficit de ses revenus en s'emparant de ceux des autres peuples, puisque ses ministres convenaient eux-mêmes que l'épuisement n'était que factice, que les ressources étaient abondantes et qu'il ne s'agissait que de les *utiliser*.

Mais lorsque ces mêmes ministres n'ont plus eu d'intérêt à en imposer, lorsque la campagne de 1800 eut procuré au Consul *l'épargne* sur laquelle il comptait, ils ont été les premiers à changer de langage et à avouer, en l'an IX, leur pénurie pendant l'an VIII. Le même Gaudin qui, après la journée de Saint Cloud, s'était vanté d'avoir retrouvé les *ressources toutes entières*, a ensuite écrit de sa main, qu'à cette époque, il existait *en réalité un déficit annuel et permanent de plus de 200 millions*; que le discrédit était tel que pour fournir aux armées Consulaires les moyens de pousser jusqu'à

Marengo, il avait été réduit à *escompter*, c'est-à-dire à emprunter sur gages, au taux de 5 pour cent par mois; et qu'au 10 novembre 1799, le *trésor public était dans le dernier degré d'épuisement*(h). Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en frondant sur presque tous les autres points, le rapport de ce ministre, Bérenger, le plus éclairé des tribuns, convint que sur l'épuisement du moins, le rapporteur avait toute raison, et qu'appeler le désordre des finances à cette époque un *désordre absolu*, était n'en donner encore qu'une *idée incomplète*.—" L'évidence du danger qui nous menaçait frappa tous les esprits, ajouta-t-il; les amis et les ennemis de la république le sentirent également, et ces derniers crurent sa chute inévitable. Leurs *espérances* n'avaient jamais été fondées sur un e*aussi grande masse de probabilités*(i).

Outre cette *masse de probabilités*, deux événemens non moins graves qu'imprévus m'avaient déterminé à reprendre la plume; la défection des Russes, et la chute de gouvernement Directorial.

Le premier laissait sur le continent les Autrichiens seuls aux prises avec la république guerrière, et s'ils ne sentaient pas l'importance de faire un effort plus grand que jamais, cette défection risquait de leur faire perdre tout le fruit des victoires de l'année précédente, qui, quoiqu'on en dise,

(h) Voyez les comptes rendus par ce ministre dans le Moniteur du 4 mars 1801, et dans le second supplément à celui du 13 mars 1803.

(i) Moniteur du 11 mars 1801.

avaient été principalement dues à la supériorité du nombre.

Le second venait de porter en France au Consulat, l'homme le plus propre à rendre le courage aux armées abattues et souffrantes, le général le plus capable d'arrêter leur désertion ainsi que d'effectuer la levée des conscrits. Je savais que dans le degré d'épuisement *absolu* où il trouva le trésor public, toute paix sans tributs du dehors aurait été pour lui l'arrêt de sa déchéance. Je savais que sa taxe de guerre ainsi que tous les autres expédiens dont il se promettait une recette intérieure de 700 millions, en produiraient à peine 400, et que son budget de l'an VIII n'était destiné qu'à détourner les regards de l'Autriche des véritables ressources sur lesquelles il comptait, et dont il réservait l'exploitation à ses lieutenans.

Je pris donc sur moi d'annoncer qu'il serait *obligé d'attaquer de toutes parts, comme en* 1796, *à cause de l'embarras des finances ;*—que si les Autrichiens se relâchaient dans leurs efforts pour repousser ses armées, ils seraient condamnés à les *entretenir et à payer les instrumens de leur ruine ;*—qu'il n'y avait qu'un développement de *forces imposantes* qui pût lui ôter *l'espoir de recommencer une nouvelle carière de conquêtes et de nouvelles moissons de pillage ;*—qu'il tenterait une invasion, *toute périlleuse qu'elle fût ;* mais qu'il courait à sa perte, A MOINS que *ses mains triomphantes ne saisissent encore les ressources de ses ennemis pour les tourner contre eux ;*—et qu'ainsi leur salut consistait à lui op-

poser *la même supériorité de moyens qui venait de sauver l'Allemagne en* 1799.

Je montrai de même que les tableaux où il présentait plus de 500 mille combattans effectifs, n'étaient pas moins *mensongers* que ceux de ses recettes disponibles, et que bien qu'on dût s'attendre à voir surgir à ses ordres 50 ou 60 mille conscrits, Bonaparte pourrait à peine disposer de 210 mille combattans pour les grandes invasions qu'il méditait. D'où je concluais qu'en redoublant d'efforts, l'Autriche avait la *perspective presque assurée* d'enlever aux Français toutes leurs conquêtes, et cela, de la même manière qu'ils les avaient acquises, par la supériorité des moyens militaires(l).

Les événemens, qui ont été si contraires à ce pronostic, les nouvelles victoires de la France, et les dernières catastrophes de l'Autriche, ont fourni un riche texte de déclamations contre moi. A peine Bonaparte fut-il descendu et établi en Italie qu'un célèbre *patriote* Français m'apostropha en ces termes: *Oh ! combien de pages et d'injures de votre libelle sont devenues inutiles et ridicules par cette mémorable journée de Marengo*(m)*!*

(l) Voyez p. 216, 260, 262, 268, 279, 302, 305, 308, et 309 des *Causes qui ont amené l'usurpation du général Bonaparte et qui préparent sa chute.* 1re édition, Londres, 1800.

(m) Cette terrible apostrophe me fut adressée par le fameux Barrère dans un gros écrit, où après avoir stigmatisé le mien comme le *libelle qui doit avoir coûté le plus cher au gouvernement Anglais*, après m'avoir distribué quelques complimens sur *l'éloquence* de ma plume, et sur le *malfaisant génie* que j'ai déployé

Mais où est donc le *ridicule*, si l'événement qui a tourné contre mes espérances, s'explique par une conduite toute opposée à celle qui leur servait de fondement? Le succès, avais-je dit, dépend en entier des efforts qu'on fera pour empêcher Bonaparte de rentrer dans cette Italie, *qui seule avait suppléé par le butin des vaincus aux richesses épuisées des vainqueurs.* Qu'on devance les Français et qu'on ne les attende pas: Qu'on fasse une *campagne financière* pour les réduire à leurs propres ressources et leur ôter l'aliment des ressources extérieures. Qu'on porte à tout prix chez eux le théâtre de la guerre: qu'ils soient enfin réduits à maintenir leurs armées; bientôt le mécontentement qui s'y manifeste, éclatera; leur désertion va redoubler, et la paix sera la conséquence nécessaire de leur épuisement.

"Si l'Autriche, disais-je encore, p. 208, ne se croit plus en état d'opposer aux Français des forces suffi-

---

pour redonner à ses compatriotes *le mal des Rois*, il me répond que Bonaparte *exerce l'autorité la plus* LÉGITIME *qu'il y ait sur la terre*, et que le peuple Français en est le peuple le PLUS LIBRE. Puis, non content de reprocher, comme de raison, à *l'exécrable* gouvernement Britannique *de salarier d'aussi infâmes écrits* que celui où on ose *interroger la plus riche nation du continent Européen sur ses ressources et sur ses moyens d'alimenter ses soldats*; il me reproche à mon tour la DÉGRADATION *où ont pu me porter la haine des nations et l'amour des richesses.*

Je suis presque fâché pour le protecteur de Barrère, qu'il ne se soit pas jugé assez grand pour se passer d'un tel apologiste. Quant à moi; je ne saurais me croire assez petit pour en faire mon antagoniste.

santes pour les empêcher de déborder de toutes parts sur ses provinces, si elle ne peut vraiment opposer qu'une *démi-résistance*, rien de plus superflu que de mesurer les *ressources financières*, et il ne lui reste dès lors qu'à se confesser vaincue, à cesser ces inutiles boucheries d'hommes et à courber la tête sous le joug."

Qu'est-t-il arrivé? Le cabinet de Vienne ne s'est ni procuré la supériorité du nombre, ni laissé effrayer par celui de ses ennemis, quoiqu'ils y joignissent évidemment la supériorité des talens militaires. Il s'est opiniâtré à conduire cette guerre, comme s'il eût craint qu'elle ne durât pas assez long-temps. Aux nombreux combattans que conduisaient Bonaparte et Moreau, à peine en a-t-il opposé 150 mille; encore les plaça-t-il dans un état de défensive équivoque qui rendait leur vaste ligne vulnérable sur presque tous les points d'attaque. Le débouché du St. Bernard était le seul où ses généraux n'eussent pas besoin de l'avantage du nombre pour arrêter le Consul Français. Mais par une infatuation qui devait se prolonger jusqu'au bout, son entreprise leur parût trop désespérée pour y croire. Au lieu d'aller au-devant de lui dans les gorges des Alpes pour en fermer le passage, ils lui permirent de s'avancer tranquillement jusqu'à Marengo, où la victoire même, s'ils l'eussent gagnée, n'aurait point suffi pour les justifier de l'avoir compromise par leurs inconcevables délais. Certes, c'est bien de cette seconde descente des Alpes que l'Annibal moderne peut dire: *Au risque de me naufrager*,

je me jetai à terre, et je m'écriai : Fortune, m'abandonneras-tu ? Quoi ! seulement cinq jours !

En Italie, ainsi qu'en Egypte, la fortune lui accorda le délai qu'il demandait ; et c'est ce délai miraculeux qui, comme l'a dit M. Pitt, *renversa les espérances de l'Europe par une des vicissitudes les plus inattendues qui aient jamais marqué les chances de la guerre.*

Personne de plus capable que Bonaparte de tirer parti du délai qu'on lui avait accordé, et personne n'en apprécia mieux que lui les conséquences ; car une fois descendu dans le Milanais, où il trouva tout ce dont il avait besoin pour aller livrer la bataille de Marengo ; avant même d'en connaître l'issue, il entonna le *Te Deum*, et dit à ses soldats : *Vous avez* ENLEVÉ *à l'ennemi ses hôpitaux, ses magasins, et ses parcs de réserve.* LE PREMIER *acte de la campagne est fini.*—Après une pareille capture, il aurait aussi bien pu leur parler du *dernier acte*, et il y touchait en effet.

Mais supposons qu'au lieu de répandre les défiances et l'alarme dans toute l'Italie par sa conduite plus qu'équivoque, l'Autriche eût replacé le Roi de Sardaigne sur son trône, sous la condition d'armer tous ses sujets qui l'appelaient à grands cris pour se mettre à leur tête, et ne voulaient combattre que sous ses ordres.—Supposons qu'à l'époque où Bonaparte annonça une levée de 60 mille conscrits, le cabinet de Vienne y eût répondu par l'annonce d'une levée double, et que pour l'effec-

tuer, et se procurer la même supériorité de nombre qu'en 1799, il eût révélé franchement à ses peuples le pillage effréné qui les attendait, si par de grands secours d'hommes et d'argent, ils ne le mettaient pas promptement en mesure de porter chez l'ennemi le théâtre de la guerre.—Supposons qu'il leur eût alors tenu le langage qu'il a adressé ensuite aux Hongrois en insistant sur *l'impossibilité de jouir d'aucuns biens tant que ceux-ci ne sont pas à l'abri d'incursions étrangères.*—Supposons enfin qu'il eût sollicité des Anglais le subside auquel renonça tout-à-coup l'Empereur Paul, et qu'au lieu de tergiverser avec le seul allié sur l'inébranlable fidélité duquel pût compter l'Autriche, elle eût accepté, dès le mois de novembre 1799, les sommes que les ministres Britanniques la pressaient de recevoir en février 1800, et dont elle ne voulut qu'au mois de juin, lorsqu'un grande partie de son armée était déjà prisonnière. Je demande s'il n'est pas presque certain, qu'un pareil accroissement de forces levées à temps aurait suffi pour prévenir l'enlèvement de ses parcs d'artillerie, et pour empêcher les Français de déborder sur l'Allemagne et sur l'Italie? Par quelle inexplicable circonspection la cour de Vienne a-t-elle pu craindre encore plus de voir compromettre sa dignité que sa sûreté? Comment s'est-elle obstinée jusqu'au bout à sacrifier séparément tant de corps d'armées, presque toujours trop faibles pour la défensive, et qui, si deux d'entre eux eussent été levés simultanément,

auraient pu passer à l'offensive, et se sauver eux-mêmes, ainsi que la noble cause pour laquelle ils ont prodigué sans fruit leurs vies ?

J'invoque ici le témoignage de tous les militaires Français, entr'autres celui du général Lecourbe, obligé de tuer de sa main ceux de ses frères d'armes qui refusaient d'aller chercher en Italie leur solde arriérée. Qu'il dise ce que seraient devenues ses légions, si elles eussent été réduites à faire cette campagne à leurs propres frais ? Qu'il dise comment elles auraient pu la soutenir sans solde, sans hôpitaux, sans magasins, et sans parcs d'artillerie, si l'armée Autrichienne leur avait opposé partout la supériorité du nombre ; ou, si conduite par le jeune prince qui en était l'idole, elle avait eu l'heureuse audace de les prévenir et de traverser le Rhin, non plus pour arborer en France le drapeau impérial ; mais pour y établir à tout risque le théâtre de la guerre, afin de sauver l'Allemagne du pillage ? Comment les soldats Français seraient-ils restés sous leurs drapeaux, puisqu'à l'ouverture de cette même campagne, leur solde était arriérée de *huit mois*, et qu'à l'instant même où l'on eut rassemblé les conscrits, il fallut leur indiquer le revers des Alpes et la rive droite du Rhin, comme les seuls lieux où la république pût acquitter ce qu'elle leur devait ?

S'il pouvait rester le moindre doute à ce sujet, qu'on médite sur la lettre suivante, où le général Moreau fut obligé de se justifier auprès du ministre

de la guerre pour avoir *négligé les intérêts* de la France en ménageant trop l'Allemagne.

" Lorsque je pris le commandement de l'armée du Rhin, au mois de nivôse an VIII, (janvier 1800) il était *dû* à l'armée *huit mois* de solde. Les distributions de vivres étaient très-irrégulières, pour ne pas dire nulles, et l'habillement dans un état affreux. Je demandai seulement deux mois de solde, *je connaissais l'état du trésor public* et dus borner mes demandes. Je reçus avant d'entrer en campagne environ 18 millions. Six ou sept décades de solde furent acquittées....et l'armée en assez bon état, pleine de bonne volonté et de courage, commença la campagne de l'an VIII.... L'Allemagne manquant d'argent, la totalité de la recette (il parle ici de celle en numéraire) s'y est montée à environ 40 millions, dont 25 ont servi à la solde..... *Au résumé*, les contributions ont payé environ treize mois de solde. Ainsi dans la supposition que l'armée m'eût été remise au courant, il ne lui eût pas été dû une seule décade en rentrant en France..... Elle est rentrée aussi bien équipée qu'on peut le désirer pour des troupes qui viennent de faire une campagne d'hiver très-pénible..... Les corps de cavalerie sont beaucoup plus nombreux. .'.. Les *ressources* des pays conquis ont fourni à leurs dépôts les moyens d'équipement dont ils manquaient.... L'artillerie est rentrée très-bien réparée, ramenant environ trois mille chevaux de plus qu'en entrant en campagne..... Les arsenaux de Strasbourg et

Metz sont approvisionnés de bois, fers, aciers, etc... Enfin il est rentré dans les magasins des hôpitaux militaires un *mobilier* d'environ 500 mille francs. Croyez, citoyen ministre, que j'ai mis dans la levée des contributions le plus d'ordre possible, et que je n'ai point *négligé les intérêts* de la république ; les pays conquis ayant été imposés autant qu'ils pouvaient l'être *sans blesser les lois de l'humanité.*"

Le parallèle que va nous fournir cette pièce entre les procédés du général qui *ménagea* l'Allemagne, et de celui qui exploita l'Italie, peut, je crois, être envisagé comme la première source des ressentimens et des vengeances de ce dernier. Quoiqu'il n'ait pas été satisfait de ce *résumé* des recettes effectuées, pendant l'an VIII, dans une seule section des pays que parcoururent ses armées, c'est sans contredit le compte le plus détaillé, comme le plus instructif, qu'on eût encore publié, et les princes de l'Allemagne ne sauraient l'étudier avec trop d'attention. Il leur présente d'avance le budget des nouvelles *Recettes Extérieures* qu'attend d'eux Bonaparte, quand il n'aura plus de quoi payer, nourrir et habiller ses troupes. Lorsque la solde de celles-ci se retrouvera encore de huit mois en arrière, quelle autre ressource fiscale lui restera-t-il que de remettre le pas de charge à l'ordre du jour ?

Puisque Moreau reconnaissait avoir levé 40 millions en numéraire, on peut conclure sans exagération que les vivres, les équipemens, les chevaux, et jusqu'au *mobilier* qu'il procura aux arsenaux et aux hôpitaux de la rive gauche du Rhin, durent

coûter à la rive droite une somme au moins aussi forte (n). Ainsi c'est une dépense annuelle d'environ mille francs tournois par guerrier Français, à laquelle doivent s'attendre ces provinces d'Allemagne, pour l'époque dont nous venons de parler.

Quant aux provinces qui eurent la visite d'Augereau ; ce qui ferait croire qu'elles ne s'en tirèrent pas à si bon marché, c'est que ce général ne fut appelé, ni à se justifier pour n'avoir point *blessé les lois de l'humanité*, ni à publier des comptes aussi

(n) Si Moreau dans son compte rendu n'a fait aucune mention des musées et autres objets des beaux arts, dont cette dernière campagne dépouilla la Bavière, c'est qu'il n'avait point voulu en être l'instrument. Mais le citoyen Neveu qui en fut chargé, trouva ses instructions d'un genre si neuf, qu'il ne put résister à l'envie de les publier, afin de mieux faire connaître avec combien de ménagemens la France régénérée exercera désormais son droit de course territoriale.

" Les instructions du C. Neveu portent *expressément* qu'il n'employera j'amais la force ou l'autorité pour se procurer ce qu'il croira *digne de nous appartenir*, qu'il ne dépouillera ni les états ni les particuliers; mais que par un *commerce réciproque de bienveillance et d'échanges, il s'efforcera* d'obtenir ce qui peut nous être utile des dessins, des plans de machines, des plantes, des graines, des copies de partitions de musique, etc. C'est à ces procédés que le C. Neveu doit le DON de soixante et douze tableaux *offerts* par le gouvernement Bavarois, comme une preuve du désir qu'il a de resserrer à la paix l'amitié entre les deux nations.... Peu de missions aussi *belles* ont été données depuis 1800. Peu *d'instructions* ont été rédigées dans des vues plus *philosophiques et plus sages*, plus conformes aux *vrais intérêts*, à la véritable gloire de la France."

" Ces instructions, vraiment *philosophiques*, se trouvent dans le Mercure de France, et je me trompe fort si elles ne furent pas rédigées sous la dictée de M. Hauterive.

détaillés que Moreau. Tout ce que nous connaissons de ses exploits financiers, se borne à ce qu'il en dit dans sa lettre au Consul.—" Il a été *frappé* des contributions sur les pays occupés par l'armée Gallo-Batave pour pourvoir aux différens services qui en dépendaient. Les troupes ont été payées: *il a été pourvu à tous leurs besoins*..... Il reste encore, citoyen Consul, une somme de 400 mille francs dont vous pouvez *disposer* (o)."

Certes, ce n'était là qu'une bagatelle en comparaison des sommes que ces troupes Gallo-Bataves avaient laissées à la *disposition* de ce dernier, en le mettant à même de tirer leur solde sur les Hollandais, pendant qu'elles la levaient de leur côté sur les Allemans. Ensorte qu'ici, du moins, il y a eu non-seulement *épargne*, mais *gain*; puisque le citoyen Consul put tirer à vue sur la Haye, et encaisser à Paris la paye des Gallo-Bataves, au lieu de l'y débourser pour la leur faire passer à Wurtzbourg.

Je n'ai passé jusqu'ici en revue que les *Recettes Extérieures* effectuées en Allemagne. Quant à celles qui eurent lieu en Italie; le généralissime n'en ayant rendu aucun compte, je suis hors d'état de les évaluer avec la même exactitude. Mais comme l'armée Gauloise continua à y vivre à discrétion long-temps après le traité de Lunéville, je ne crois point exagérer en estimant entre 3 et 400 millions, ce que le Consul ou ses pro-consuls ont levé sur les étrangers depuis le 18 brumaire jus-

(o) Moniteur du 18 juin, 1801.

qu'au traité d'Amiens. Or, ce serait joindre, ce me semble, l'ironie à la spoliation que d'appeler une pareille capture de *faibles moyens*.

C'est cependant ainsi que nous en parlait l'auteur de l'*Etat de la France*. Et, à vrai dire, tous les financiers révolutionaires, qui l'ont précédé ou suivi, ne sont d'accord que sur un seul point, celui d'atténuer, à qui mieux mieux, le montant de l'*épargne* que leur valut le pillage étranger. Si l'on voulait, par exemple, s'en rapporter à l'ex-ministre Ramel, le seul peut-être qui ait été à portée de s'en former une idée, voici celle qu'il nous en donne; mais je dois prévenir qu'il reconnaît ensuite, p. 158:— " qu'aucune loi ne règle le *mode* d'après lequel il doit en être *compté*, que la république d'Athènes n'en avait pas non plus sur cet objet, et que les Français ont sur elle l'avantage du *caractère connu* du premier Consul, qui, lors de sa première conquête de l'Italie, fit *arriver* 30 millions au trésor public *en sus de la dépense* de l'armée qu'il commandait (p)."

Avant d'avoir fait cet aveu qui lui ôte évidemment toute possibilité d'une évaluation, même en bloc, voici celle qu'il venait de hasarder, p. 36.— " Je crois qu'on peut *évaluer à cinq cents millions* les contributions établies dans les pays occupés successivement par les armées de la république."

J'en demande pardon à Ramel; mais c'est précisément en raison du *caractère connu* du premier Consul que je crois, de mon côté, pouvoir évaluer

---

(p) *Des Finances de la République en l'An IX*, par D. Ramel.

tout au moins *à quinze cents* millions, le grand total des contributions que levèrent au-dehors les armées républicaines depuis la première conquête d'Italie, c'est-à dire depuis la chute du papier monnaie. Je suis même tenté de croire que les *cinq cents* millions, dont parle Ramel ont été fournis par la Hollande seule, en y comprenant les rescriptions Bataves, les levées postérieurs faites sous le nom de subsides ou de prêts, les prises dont les corsaires Directoriaux vinrent s'emparer jusques dans ses ports, l'entretien de vingt-cinq mille Français qu'elle eut à sa charge pendant six années, et tant d'autres charges, qui, s'il faut en croire les Hollandais les plus instruits, leur ont déjà coûté un tiers de leurs capitaux(q).

(q) La lettre suivante, datée de la Haye le 21 avril 1803, et qui vient de bonne source, mérite de trouver place dans le catalogue de ces déprédations.

" Depuis l'entrée des Français nous avons vu plus ou moins de leurs soldats sur notre territoire ; mais nous n'en avons jamais été entièrement délivrés. A peine avions-nous habillé, armé et payé une de leurs divisions, qu'une autre lui succédait dénuée de tout, également avide de pillages et d'argent. La Hollande n'a pas été seulement le magasin, l'arsenal et le trésor de la France ; elle lui a encore servi d'hôpital pendant la guerre d'Allemagne. Les blessés et les malades Français y ont été transportés pour être guéris à nos dépens, et logés dans nos maisons, attendu que nos hôpitaux ne pouvaient les recueillir. Non contens des contributions qu'il nous ont extorquées sous les dénominations fraternelles de *dons patriotiques*, de *gages d'amitié*, de *prêts officieux* ; ils ont encore imposé à nos divers gouvernemens des sacrifices continuels. Nous avons payé pour l'arrivée des troupes Françaises, nous avons payé pour leur départ, nous avons payé pour

Que l'ex-ministre daigne maintenant passer en revue les réquisitions et contributions *frappées* depuis 1795, tant sur les Pays-Bas que sur les quatre départemens du Rhin.—Qu'il calcule, s'il le peut, tous les pillages alternatifs qu'a subis l'Allemagne, ceux de la Suisse, et la capture du trésor de Berne. —Qu'il n'oublie pas le tour de force à l'aide du quel il emprunta à la marine Française, et même à ses corsaires, la presque totalité de leurs prises, dette

---

leur retour, nous avons payé quand on en a réduit ou augmenté le nombre..... Nous avons payé des millions pour offrir des présens aux Directeurs, aux Consuls, aux généraux, aux commissaires Français. etc.... Nous avons payé leurs Jacobins pour changer notre gouvernement, nous avons payé le parti modéré pour nous délivrer de celui qu'ils avaient établi. Nous avons, en six années, été mis à contribution pour l'établissement de trois constitutions successives, et c'est encore à prix d'argent que nous en avons évité une quatrième. Notre gouvernement peut présenter son budget; mais aussi long-temps qu'il restera un ducat en Hollande, il ne peut calculer ce que l'avarice des Français peut encore prétendre, ce que leur tyrannie peut encore nous ravir. Leur alliance nous a plus coûté dans l'espace de huit ans que nos glorieuses campagnes sous Guillaume III, et les guerres qui ont précédé la paix d'Utrecht..... Nous tremblons à l'arrivée de chaque courier Français, non pour la républiqne Batave; mais pour la sûreté de nos personnes, et l'oppression qui pèse sur nous est si grande, que nous avons presque regardé comme un bienfait que l'acte qui met Flessingues en état de siége, n'ait pas mis la banque d'Amsterdam en réquisition, etc."

Malheureux Bataves! Peuples dignes d'un meilleur sort! Puisse-je me tromper en vous annonçant ici que la banque d'Amsterdam, et même celle de Hambourgh, seront mises *en réquisition*, le lendemain du jour où Bonaparte reconnaîtra, pour un rêve, le projet de commencer par celle de Londres!

encore existante, et que son successeur Gaudin évalue à 500 millions.—Qu'il songe que l'Egypte a supporté, pendant quatre ans, toutes les charges d'une armée de 30 à 40 mille hommes qui ne reçurent pas un écu de la métropole.—Qu'il se rappelle qu'outre les 30 millions que *fit arriver* dans le trésor de Paris la première campagne d'Italie, elle procura une *épargne* de 160 millions, et qu'il juge par là du *profit* des compagnes suivantes.—Qu'il mette en ligne de compte le vote de crédit de 87 millions à lever, en l'an IX, dans les pays non encore incorporés.—Qu'il jette les yeux sur l'humble pétition où les Cisalpins, en arrivant aux Comices de Lyon, se plaignirent des *maux horribles* que leur causait cette levée prolongée (r).—Qu'il se rappelle les autres secours fournis par les Espagnols pour aider l'armée du général Saint-Cyr à arracher au Portugal les trésors et les diamans livrés à l'ambassadeur Lucien Bonaparte et à son successeur Lasnes.—Enfin qu'il y joigne tous les les autres tributs, soit publics

(r) Voici l'extrait de cette remontrance présentée à Lyon, et que le Moniteur a oublié d'insérer parmi les pièces officielles de cette mémorable consulta.—"La commission des notables serait traître à elle-même et à la patrie, si elle gardait devant le premier Consul de la république Française un silence coupable sur les *maux horribles* de Cisalpine. Dans le cours de dix-huit mois le fardeau des impositions est devenu *énorme*, et le mode de perception trop souvent *barbare*. Le scutato porté à 100 *denari*, les anticipations perçues pour six mois, les emprunts forcés, les taxes sur le commerce, et les impositions indirectes font une somme de 188 millions de livres de Milan."

soit secrets, que le gouvernement Français, tant Directorial que Consulaire, extorqua de diverses autres puissances ; peut-être en y réfléchissant mieux, le ministre qui a présidé à la plus grande partie de cette riche moison, reconnaitra-t-il que même en laissant de côté le pillage individuel, on peut évaluer tout au moins à *quinze cents* millions, les contributions établies, depuis 1795, dans les pays occupés successivement par les armées de la république, c'est-à-dire, le grand total de ses *dépouilles opimes*.

Ces *quinze cents* millions furent répartis sur les six dernières années de guerre, et en ont fait tous les frais.

Quant aux dépenses des quatre premières ; je conviens que la république les avait trouvées dans *son sein*, en s'appropriant toutes les terres des Français qui étaient à sa convenance, pour en mettre la valeur en circulation anticipée à l'aide des assignats, des mandats et de la guillotine. Si c'était là un *faible moyen*, ce n'est du moins pas ainsi qu'en parlait le ministre Directorial, puisqu'il avoue que ce fut à l'aide du papier monnaie que la république entretint alors quatorze armées.

Que les DÉCLAMATEURS *qui insultent la France de leur pitié rétrogradent dans la carrière qu'elle a parcourue.*—Ainsi s'est exprimé M. Hauterive, p. 238, en récapitulant les moyens qui la conduisirent à *l'accomplissement de ses destinées*. Je ne peux guères douter que cette apostrophe ne soit à mon adresse, quoique si je me suis jamais permis d'ex-

primer de la *pitié*, c'est bien moins pour la France que pour ceux de ses voisins qui lui ont laissé parcourir impunément cette carrière. Au reste, c'est précisément en jetant un coup d'œil *rétrograde* sur la *carrière* FISCALE *qu'elle a parcourue*, que je la distingue en deux époques à peu près égales. Durant la première, ses financiers pourvurent aux dépenses de la guerre avec les vols du dedans. Durant la seconde, ses généraux y pourvurent avec les vols du dehors.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Celle-ci s'étend jusqu'au 8 septembre 1795, jour où l'on émit le dernier assignat et où, par cela même, presque tous les biens nationaux se trouvèrent dépensés d'avance. Dans le fait, ce sont ceux-ci qui avaient tout payé, et rien de plus insignifiant que les autres spoliations dont les financiers Directoriaux nous parlaient alors comme de ressources *colossales, inépuisables* (s).

Les domaines confisqués! Voilà la grande, l'unique ressource qui fournit aux frais des quatre premières campagnes, et organisa les légions républicaines sur un pied si formidable.

(s) Dans l'écrit déjà cité, Ramel convient que l'argenterie des églises ne produisit que 45 millions, les cloches 27, et le prix du mobilier vendu et des fonds de magasins de la guerre et de la marine 200. Ces 272 millions font à peine la vingt-troisième partie de ce que valurent au trésor national, les domaines qu'il déclara *nationaux*.

Reste maintenant à connaître les sommes effectives que procura ce vol national. Il y a deux moyens d'y parvenir.

Le premier de rechercher ce qu'ont payé les acquéreurs. Ramel, qui a pris la peine de faire des calculs très-compliqués pour constater la valeur réelle de leurs enchères d'après celle des assignats à l'époque de chaque adjudication, nous apprend que le nombre des lots aliénés jusqu'à la fin de l'an VI, est d'un million vingt-trois mille sept cents quarante et un articles, lesquels furent mis à prix pour environ deux milliards et demi, valeur réelle, et adjugés pour environ huit milliards, payables à termes plus ou moins éloignés. Bien entendu que les adjudicataires n'auraient point offert une somme aussi forte, s'ils n'avaient eu la certitude de la voir réduire par la dépréciation du papier monnaie. Celle-ci répondit si bien à leurs espérances qu'ils ont à peine déboursé au-delà d'un milliard effectif, et c'est ainsi que l'évalue le ministre actuel dans un écrit où il reconnait que la France a confisqué et *vendu le* TIERS de son territoire(t). Ainsi en supposant tous les lots d'une valeur égale, il s'ensuivrait que chacun d'eux avait

(t) Voyez la 4me. note de ses observations insérées dans le supplément au Moniteur du 21 mars 1801. En y parlant de la dette dont la république est chargée, il dit.—" Cette charge annuelle reste après avoir vendu le *tiers* du territoire Français, c'est-à-dire, pour plus *d'un milliard*, pour subvenir aux dépenses de l'état, et après avoir dans l'an VI, fait une réduction des *deux tiers* sur les créances les plus sacrées et les avoir constituées à un et deux tiers."

été mis en vente pour près de cent louis, que la chaleur des enchères porta leur prix nominal à un peu plus de trois cents, et que les adjudicataires se libérèrent avec moins de quarante, à cause des gros bénéfices qu'ils firent par la dépréciation des assignats et des mandats, lorsqu'ils les achetèrent pour s'acquitter.

Le second moyen, et celui-ci me semble le véritable, consiste à verifier ce que valait chaque émission d'assignats au moment même où le trésor public la fit servir à ses dépenses. Ramel fournit à ce sujet une table à l'aide de laquelle je vois que les *vingt* premiers milliards émis jusqu'au commencement de l'an IV(u), opérèrent un service effectif d'environ *six* milliards, valeur *espèces*. Reste à savoir quelle portion de cet immense subside fut dépensée pour le département de la guerre. Je l'ignore ; mais en supposant qu'il n'en eût attiré que la moitié ; ou n'aurait pas eu moins de trois milliards à y appliquer jusqu'à la campagne de l'an V; époque doublement mémorable, soit par l'expiration du papier monnaie, soit parce que Bonaparte pénétra alors en Italie, affranchit la trésorerie de Paris des dépenses de son armée, et envoya même 30 millions pour subvenir à celles de l'armée du Rhin.

(u) En raison de la dépréciation qui était alors de 98 pour cent, et qui ne tarda guère à être six fois plus forte, les 28 derniers milliards tant émis que ré-émis, et les deux milliards 400 millions de mandats n'ont vraisemblablement pas opéré un service effectif de 200 millions.

Il s'en faut cependant de beaucoup que ces trois milliards eussent été également répartis sur les dépenses des quatre premières campagnes ; car il est vraisemblable que la première coûta infiniment plus que la seconde, celle-ci plus que la troisième, et ainsi de suite, à cause de la dépréciation des assignats. Leur chûte fut alors si rapide qu'il devint impossible de les faire servir à la solde des années IV et V, laquelle, au moment où j'écris, est encore *due* aux défenseurs de la patrie dont, par cette raison même, le nombre avait diminué de plus de moitié pendant l'intervalle. Les rapports du ministre Pétiet attestent que la force armée, qui, au mois de vendémiaire an III, était de 1169 mille individus, ne s'élevait en vendémiaire an IV, qu'à 757 mille, et qu'en nivôse an V, elle se trouvait réduite à 531 mille hommes ; encore n'était-ce plus une force disponible(x)? Tel fut le moment critique où survint, miraculeusement pour les Français, la défection du cabinet de Berlin, défection qui leur livra la Hollande, et avec elle les immenses ressources qu'ils en tirèrent.

Mais si, déjà avant cette époque, les assignats avaient permis de consacrer trois milliards effectifs à l'extraordinaire des quatre premières campagnes, M. Hauterive ne peut, ce me semble, ni appeler cela de *faibles moyens*, ni se glorifier de ce qu'ils suffirent à la république, tant pour empêcher l'en-

(x) Supplément au Moniteur du 16 mai, 1802.

vahisement de ses frontières, que pour organiser des armées capables d'aller chercher leur solde au dehors lorsqu'il lui devint impossible de l'acquitter au-dedans.

Aussi mon antagoniste fut-il vivement repris sur ce point par un écrivain de son bord, qui s'attira, à juste titre, l'indignation de la police Consulaire pour avoir osé publier à Paris que,—" ce sont les armées de Robespierre qui tracèrent les limites actuelles de la France et firent, dans un clin d'œil, ce que Louis XIV n'osa projeter dans quarante ans de guerre. . . . . C'est au *terrorisme*, ajoutait cet écrivain, qu'elle doit cette majestueuse et redoutable contenance qu'elle s'est donnée en s'appuyant sur le Rhin, les Alpes, les Pyrénées, l'Océan et la Méditerranée (y)"

Cette assertion est de toute vérité, et pour peu que le calcul qu'on vient de voir sur les assignats soit approximatif, il en résulte que bien que les domaines nationaux n'aient coûté aux faux acquéreurs qu'environ un milliard ; le fisc en réalisa près de *six*. Mais pour se faire une juste idée de ce que ces *six* milliards ont coûté aux Français, pris en masse, il ne faut jamais oublier qu'en mettant ainsi en vente le *tiers* des immeubles du royaume, la république a déprécié de près de moitié la valeur vénale des immeubles non confisqués, ensorte que la fortune foncière des anciens propriétaires qu'on estimait à 30 milliards, a éprouvé une réduction de près de 15. A cette seconde perte, qui, à la vé-

(y) *De l'Art de rendre les Révolutions utiles* Paris, an X.

rité, pourra n'être que passagère (z) ; il faut ajouter celle que subirent alternativement les porteurs d'assignats à mesure que les vingt milliards, qu'ils avaient été forcés de recevoir, comme en représentant *six*, se déprécièrent dans leurs mains au point de ne valoir qu'*un* milliard, lorsque les acquéreurs des domaines nationaux repompèrent ce signe fictif pour le rendre à la trésorerie. Encore ce nouveau sacrifice, quelque grand qu'il paraisse, n'est-il presque rien en comparaison de ceux dont les Français parlent le moins. J'entens la suspension des travaux productifs, la dépopulation de la classe valide instruite à les conduire et traînée de force sur les champs de bataille. J'entens la destruction d'une immense quantité de travaux, fruits de plusieurs siècles d'industrie non interrompue. J'entens la disparition d'une foule de dépôts de tout genre, en créances, en marchandises, en meubles et en

---

(z) Le prix des terres patrimoniales a sensiblement haussé à mesure que les vendeurs se sont rassurés sur la crainte d'être payés avec quelque nouveau papier monnaie. Lorsque j'en rendis compte en 1799, il était tombé au denier 7, c'est-à-dire à sept fois le revenu net. Dans l'écrit que publia Ramel en 1801, il nous apprend que leur prix s'était déjà relevé au denier 12, et si je dois en croire les rapports les plus dignes de foi, les terres non confisquées trouvent aujourd'hui des acheteurs au denier 20, c'est-à-dire que ceux-ci placent leurs capitaux à cinq pour cent d'intérêt, toutes taxes payées. Or, comme M. Necker nous apprend que les terres ne rendaient communément à l'acheteur que $2\frac{1}{2}$ pour cent, on voit que par le seul effet de la confiscation, les terres non confisquées ont perdu précisément la moitié de leur valeur vénale.

bestiaux ; dépôts dont l'accumulation constituait en France le plus riche fonds de consommation qui existât sur le continent. Malheureux peuple ! tes chefs en ont saisi, sacrifié tout ce qui pouvait l'être. Tu l'as vu dissiper, dévorer par la guerre, et pour la guerre ! Et voilà ce que le chantre de tes triomphes ose appeler aujourd'hui de *faibles moyens !*

SECONDE ÉPOQUE.

Celle-ci commence avec les *Recettes Extérieures*, dont l'abondante moisson inspira à l'un des poètes du Consul ce vers où je ne puis découvrir aucune flatterie.

Le sceptre est dans ses mains la corne d'abondance.

LE GOUVÉ.

N'oublions pas qu'à cette époque les armées Françaises étaient devenues si belliqueuses qu'elles n'avaient plus besoin de la supériorité du nombre, et que grâces à *l'épargne* et aux *Recettes Extérieures*, elles l'eurent constamment néanmoins, si l'on en excepte la campagne de 1799 où elles se trouvèrent réduites à près de 150 mille hommes. Je ne crois point qu'on ait beaucoup exagéré le nombre des défenseurs de la république tant que dura le papier monnaie ; mais depuis l'an V, où il lui échappa, je doute qu'elle ait jamais eu sur pied, soit au-dedans, soit au-dehors de ses frontières,

plus de 250 mille combattans effectifs, même en y comprenant l'armée d'Egypte ; ce qui n'exigeait qu'environ 250 millions pour la totalité des dépenses annuelles de la guerre de terre. Or, s'il est bien prouvé que le pillage des étrangers a amplement fourni cette somme (aa), j'ai beau *rétrograder* dans la *carrière* des financiers Français, je ne sais y découvrir que ces deux grandes ressources fiscales : *Vols au-dedans : Pillages au-dehors.*

Et ce qui achève de me convaincre que ces deux *faibles moyens* ont pourvu exclusivement à toutes les dépenses de ce qu'ils appellent *la conquête de la liberté* ; c'est un fait très-précieux, publié après coup par Ramel. Durant le cours des assignats et des mandats, ce ministre n'avait cessé de me donner le démenti quand je soutenais que malgré les

---

(aa) Indépendamment de ce pillage des étrangers, les Français n'ont pas laissé que d'eprouver, de leur côté, un pillage d'environ cinq milliards depuis la chute du papier monnaie ; mais ce second vol du dedans ne produisit presqu'aucune ressource disponible pour la guerre. Celui-ci se compose : 1°. De douze à treize banqueroutes. J'ai déjà fait connaître les banqueroutes Directoriales, et la première banqueroute Consulaire : on trouvera ci-après l'histoire des trois qui l'ont suivie. 2°. D'une dette flottante de 1870 millions, dette où le montant des prises faites par les bâtimens de la marine et versé au trésor public *en contravention aux lois*, figure pour 500 millions, et la solde des troupes de terre et de mer pendant les années III, IV, V. pour 400 millions. L'inventaire officiel de cette dette flottante, dont on renvoye toujours le paiement à des temps plus heureux, se trouve dans le supplément au Moniteur du 20 mars 1801.

grandes facilités qu'ils donnaient pour payer les impôts et les emprunts forcés, le montant annuel de ceux-ci ne s'était pas élevé à 365 millions *valeur réelle*, et que les recettes *disponibles* de l'intérieur n'excéderaient point cette somme pendant la guerre. Voici comment Ramel m'a confirmé tous ses démentis à la fin de l'an IX.—" Je crois me rapprocher de l'évaluation la plus juste en annonçant que le produit des contributions et revenus peut être porté, pendant la circulation du papier monnaie, à la somme annuelle *de trois cents* millions valeur réduite en numéraire."

Il ajoute, il est vrai, que l'an V donna 40 millions de plus, et porte même à 559 millions les recettes intérieures de l'an VII, dernière année de son administration : mais c'est en y insérant les valeurs mortes ou recettes *passives*, et lorsqu'il en fit l'inventaire, il oubliait ce passage de la lettre qu'il adressa cette même année à Génissieux.—" Vous me forcez à le publier. Je déclare que les recettes *actives n'excèdent pas 220 millions*."

Quant à l'an VIII, dernière année de la guerre continentale ; quoique son successeur Gaudin ait présenté un tableau qui en éleva nominalement les recettes à 527 millions, à peine y en avait-il 360 qu'on pût regarder comme recettes *actives* ou *disponibles*, et il en convint lui-même en ajoutant :—" qu'il est vrai de dire, que 400 millions perçus en *valeurs réelles*, telles que celles que le trésor public reçut et donna pour l'an IX, auraient fait PLUS *de service effectif* que n'en purent faire

ces sommes beaucoup plus considérables *en apparence* (bb)."

D'où l'on a enfin la preuve arithmétique que je n'avais point été un *faux prophète* en annonçant que les recettes *disponibles* de la république ne surpasseraient point 365 millions pendant la guerre continentale. Malgré toutes les ressources extraordinaires que le Consul avait étalées avec tant d'appareil dans son budget de l'an VIII, à peine put-il trouver, dans le sein de la république, la moitié des 700 millions dont il avait certifié le recouvrement, comme sûr pour la campagne de 1800, et comme indispensable pour l'entretien des conscrits à l'aide desquels il alla chercher ailleurs le supplément dont il avait besoin.

Comment donc eût-il étouffé leurs clameurs et arrêté leur désertion, si l'armée Autrichienne eût

---

(bb) Ces *valeurs* de l'an IX, que cite ici Gaudin en regrettant de n'en avoir pas eu de pareilles en l'an VIII, étaient des *obligations* de receveurs sur lesquelles il ne perdit pas moins de 32 millions pour frais d'escompte. L'aveu ci-dessus se trouve dans le Moniteur du 4 mars 1801, ainsi que l'état des recouvremens de l'an VIII, parmi lesquels figure entr'autres une *Recette Extérieure* de cinq millions intitulée : *Traité avec la Hollande* ; ce qui achève la démonstration que les recettes *intérieures* de cette année, n'atteignirent point 365 millions. Comme le ministre Consulaire ne donna aucune explication de ce dernier article ; jamais je n'aurais su ce qu'il signifiait, si le ministre Directorial ne s'était pas mis sur les rangs pour en réclamer le mérite, en disant qu'il avait *entamé ce traité*. C'était un *traité* par lequel la république Française consentit, pour cinq millions, à lever le *séquestre* qu'elle avait mis sur certains biens nationaux en Hollande même !

été assez nombreuse pour leur fermer le passage des Alpes et du Rhin? Mais s'il est vrai que le cabinet de Vienne a mieux aimé courir le risque de voir frapper ses provinces d'énormes contributions pour payer l'armée républicaine, que de les y lever lui-même pour l'empêcher d'y pénétrer; s'il est vrai qu'il ne lui ait point opposé plus de 150 mille combattans effectifs, que devient ce dilemme par lequel mon adversaire prétend me forcer à *reconnaître*— " ou que la France a trouvé dans *son sein* de plus *puissantes ressources* que celles qu'il m'avait plu de déterminer, ou qu'elle a su triompher des plus grands obstacles avec les plus faibles moyens?"

Non, les *puissantes ressources* que la France a trouvées dans *son sein*, après qu'elle eût vu tarir celle du papier monnaie, n'ont jamais surpassé les aperçus que j'en avais dressés. Elles s'éteignirent avec les assignats ou les mandats, précisément à l'époque que j'avais indiquée; mais précisément aussi, et comme je l'avais craint, quelque faibles que fussent dès lors ses moyens d'attaque, ceux de défense ont été plus faibles encore. Voilà pourquoi elle a triomphé de tous les obstacles sur le continent. Si ceux qu'elle rencontra sur l'océan la forcèrent à renoncer à toutes expéditions maritimes, s'ils lui ôtèrent jusqu'à l'espérance de piller les Anglais, ce peuple n'en fut-il pas redevable à ce qu'il déploya des moyens de défense supérieurs aux moyens d'attaque?

A tout prendre, et s'il fallait décider qui de la France ou de l'Autriche a trouvé dans son propre

sein, et depuis les assignats, le plus de ressources *fiscales* proprement dites, on devrait donner la palme à l'Autriche, par cela seul qu'elle a nourri, soldé, vêtu une partie des armées ennemies en même temps que la sienne. C'est parce qu'elle a pu supporter tant de sacrifices sans avoir recours aux confiscations que rien ne s'est détérioré dans celles de ses provinces où les Français n'ont pas pénétré. Si je suis bien informé, le prix et la rente des terres y ont plutôt haussé que baissé ; et le fonds de consommation, celui qui fait la véritable richesse des peuples, ne paraît avoir éprouvé aucune brèche. Dans cette longue lutte, la monarchie Autrichienne n'a souffert que les pertes ordinaires de la guerre. Pendant que ses armées éprouvaient de si grands revers sur les frontières, rien n'a périclité au-dedans. L'industrie, le commerce et l'agriculture y ont été leur train d'amélioration. Sous le rapport des travaux productifs et des richesses nationales, tout est resté le même ; et par cela seul que la propriété y est demeurée intacte, le gouvernement Autrichien n'a perdu en revenus imposables, que la différence entre celui des provinces dont on l'a forcé à signer le sacrifice et celui des états Vénitiens qu'on lui a livrés en échange.

Mais c'est à Frédéric *l'unique* qu'il eût été permis de se vanter d'avoir *triomphé des plus puissans obstacles avec les plus faibles moyens* ; lui, qui durant sept ans entiers, eut à combattre les forces réunies de la France, de l'Autriche, de l'Empire, de la Russie, et de la Suède ; lui, qui avec moins de cent

millions tournois de recettes, même en y comprenant celles de la Saxe, et avec une population des quatre cinquièmes inférieure à la population Française, entretint des armées suffisantes pour faire face à ses innombrables ennemis; lui, surtout, qui lorsqu'il signa la paix, avait encore en réserve les fonds de deux campagnes qu'il versa sur ses provinces en soins réparateurs. Néanmoins, en expliquant à la postérité, comment il résista à cette ligue, qu'il eût été bien en droit d'appeler la *plus gigantesque et la plus universelle qu'on ait jamais vue sur la terre*, ce grand homme a la modestie d'attribuer son salut—"au *manque d'harmonie* entre les puissances de la grande alliance, et à la *circonspection outrée* de l'Autriche qui négligea de donner le *coup de grâce* aux Prussiens lorsque leurs affaires étaient dans un état désespéré (cc)."

Je laisse à prononcer si ce n'est pas le même *manque d'harmonie*, la même *circonspection outrée* qui fit négliger aux Autrichiens l'occasion de donner le *coup de grâce* à Bonaparte en le devançant pour le passage du Rhin, et des Alpes.

Mais revenons aux *puissantes ressources* qu'il a su trouver dans le *sein* de la république. Son historiographe ne s'est point contenté de m'accabler du pressant dilemme qu'on vient de voir, il ajoute que—" l'état militaire qu'entretient la France *en ce moment*, répond *suffisamment* à mes allégations prophétiques."

(cc) *Histoire de la guerre de sept ans.*

Observez qu'*au moment* où M. Hauterive m'adressait cette réponse comme *suffisante*, presque tout l'état militaire des Français était *entretenu* par l'Italie et l'Allemagne, où leurs armées vivaient au grand fourrage, fourrage que leurs financiers appelaient sans scrupule des *moyens réguliers*. Observez aussi qu'il n'a point osé nier l'une de mes principales allégations, savoir, que les victoires alternatives des Austro-Russes et des Français furent dues à la supériorité du nombre. Sur ce point capital, il pousse la candeur jusqu'à reconnaître—" qu'il est très-vrai que toujours l'effectif des armées Françaises a été considérablement au-dessous de l'état arrêté par le gouvernement et les législateurs..... que cependant l'on ne trouvera pas que dans une seule bataille, le GÉNÉRAL A JAMAIS CÉLÈBRE, ait été inférieur en nombre à l'ennemi qu'il avait à combattre..... et que cet avantage du nombre est le premier de tous, au jugement des hommes qui savent qu'un champ de bataille n'est pas une scène de théâtre."

Il ne s'en tient pas là ; car en s'étonnant lui-même de la constante supériorité d'une république qu'il appelle franchement *ruinée*, il l'explique par un *avantage au-dessus de toute comparaison ;* celui d'avoir su faire *supporter le fardeau de la guerre à l'étranger*. Puis il ajoute lumineusement—" que dans l'histoire de cette guerre, on ne trouvera pas une *cause* qui puisse mieux rendre compte de la puissance de la France, considérée comme puissance militaire, malgré la *détresse persévérante* à

laquelle le fisc a été réduit pendant tout le cours de la révolution(dd)."

Il me permettra de lui disputer le mérite de cette découverte ; car je croyais l'avoir devancé de cinq ou six années pour signaler la *détresse* du fisc révolutionnaire, détresse que tous les écrivains Directoriaux me niaient si fièrement alors, et que cet écrivain Consulaire m'oppose si fièrement aujourd'hui. Je me trompe, ou nos écrits ne diffèrent qu'en ce que j'ai soutenu dans les miens, que cette *détresse persévérante* persévérera long-temps encore, que la même cause conserve toute son activité sous le gouvernement actuel, et qu'elle produira les mêmes effets, de nouvelles banqueroutes au-dedans, et de nouvelles guerres au dehors.

Dès la page 35, mon adversaire avait promis d'opposer le tableau des *richesses matérielles* de la république,—" aux *fables* que de ridicules pamphlets répandent en Europe pour prolonger, au gré des gouvernemens qui les *commandent* et qui les *payent*, le rêve fastueux de leurs espérances, et la *chimère* de la lassitude et de l'épuisement des Français."—Voici comment il a tenu parole.—" J'admets avec M. D'Ivernois, dit-il, p. 200, que les états de recettes proposés par le ministre des finances et adoptés par les réprésentans de la nation, n'ont pas été entièrement acquittés par les contribuables ; qu'avant l'an VIII, il y a eu des années qui n'ont pas produit 365 millions de recette au fisc ; qu'il y en a peut-être qui n'ont

(dd) *Etat de la France*, page 201, 205, 206. 210, et 211.

pas produit 200 millions effectifs: *Quelles conséquences* peut-on tirer de ces données ?"

Quelles conséquences ! — trois conséquences assez claires ce me semble.

La première, que tout *ridicules* que fussent mes *pamphlets*, ils contenaient donc quelque chose de mieux que des *fables*.

La seconde, que dès que mon opinion sur l'*épuisement* des ressources propres à la France n'était point une *chimère*, je n'avais pas eu si grand tort de dire à tous ses voisins que leurs dépouilles seraient désormais ses *moyens réguliers ;* et que je suis en droit de répéter que sa pénurie, croissante ou décroissante, décidera encore de leur ruine ou de leur salut, selon le plan de conduite qu'ils adopteront.

La troisième, que si d'ici à plusieurs années, le fisc, Consulaire ou Impérial n'importe, est encore aux prises avec un déficit de 150 à 200 millions, il est impossible que ce déficit ne tienne pas la France et le continent dans un état de paix plus que précaire.

Cette dernière conséquence est de beaucoup la plus importante, et je me propose de la développer à fond dans le reste de cet écrit, en y présentant d'abord le relevé des recettes intérieures dont le gouvernement Français a disposé depuis le traité de Lunéville, puis le montant de celles qu'exigerait indispensablement l'état de paix. La simple comparaison de ces deux pièces en dira plus aux voisins de la nouvelle Rome que ne pourraient le

faire tous les raisonnemens. Je ne connais même qu'un moyen pour réfuter ce nouveau *libelle*, c'est de répandre qu'il m'a été *commandé*, *payé*, qu'il n'y a que l'*amour des richesses* qui puisse expliquer mon *infatigable activité*, et les avis qu'un Suisse se mêle de donner aux autres peuples pour les préserver du pillage et du sort dont son pays a été la victime.

En considérant les motifs qui m'ont animé, ou qui devaient m'animer, je suis le premier à convenir que si mon *infatigable activité* a eu besoin d'encouragemens, si l'on a *commandé*, *payé* mes écrits, si l'on a dû seulement m'inviter à prendre la plume; à plus forte raison, s'il a fallu me promettre des récompenses, ou si j'en ai sollicité, soit directement, soit indirectement, mon zèle n'a point été désintéressé : mais en pareil cas, ce serait à moi seul à en rougir. Or sur ce point, mon diffamateur me permettra de décliner son tribunal pour n'en reconnaître d'autre que celui des ministres qu'il accuse de m'avoir tenu à leurs *gages*, et qui, dans mon opinion du moins, et d'après les principes que j'affichais, ne me doivent que du mépris s'ils se sont vus appelés à exciter mon *activité*.

Après tout, ces ministres étaient eux-mêmes aux gages de la couronne, et s'ils m'eussent *soldé* pour vérifier les budgets du gouvernement Français, et leur dire si ce n'étaient en effet que des *fables*, ses financiers n'avaient-ils pas été *soldés* pour jurer à l'Europe que leurs fables étaient des *réalités ?* Bonaparte lui-même n'est-il pas à la *solde* de la

Grande Nation? Est-ce là ce qu'elle doit le plus lui reprocher?

Lors donc qu'il serait malheureusement vrai que je n'eusse point été, comme je m'en honore, un écrivain indépendant, en quoi cela affaiblirait-il mes calculs, surtout lorsque je les tire des rapports officiels de ceux-là même qui me reprochent d'avoir été *gagé* pour recueillir avec le *soin le plus minutieux les tableaux de la détérioration de leurs moyens?* Si comme l'auteur de l'*Etat de la France*, qui m'intente, p. 199, ce grave reproche, j'avais volontairement altéré, falsifié, composé ce que je donnais pour des citations, alors, sans doute, il eût été permis de juger de mes motifs par les moyens auxquels j'avais recours, et la preuve d'une seule infidélité volontaire en aurait dit bien davantage que toutes ses lamentations sur ce que ma plume est vénale (ee).

(ee) Autant je suis indifférent à cette accusation de vénalité, et à toutes celles du même genre que font circuler contre moi les presses Parisiennes, autant j'ai été sensible à un reproche auquel je me suis vu en butte en Angleterre même; celui d'avoir prêché une doctrine propre à *neutraliser* les efforts des puissances coalisées, en leur persuadant que la France périssant d'épuisement, les armes lui tomberaient d'elles-mêmes des mains, et que le meilleur parti à prendre était de lui faire une guerre dilatoire.

Plus je serais inconsolable d'y avoir contribué, même innocemment, plus je m'estime heureux d'en avoir été justifié par un ami qui a conservé une lettre que je lui adressai il y a douze ans, lettre qu'il communiqua dans le temps à M. Pitt, et dont il m'a remis dernièrement copie en m'autorisant à la publier, et en m'assurant que l'original lui a servi plus d'une fois, pour fermer la

Qu'avaient de commun ces personnalités offensantes avec la discussion de faits et de principes

---

bouche tant à ceux qui me décorent de l'épithète de *faux prophète*, qu'à ceux qui prétendent que j'ai conseillé de traîner la guerre en longueur. On va voir si c'est moi qui avais donné un pareil conseil.

La lettre suivante était datée de Genève, le 17 oct. 1793, et adressée à John Wilmot, Esq. M. P —" D'après ce qui se passe dans le foyer qui nous environne, j'ose vous annoncer, Monsieur, qu'on ne parviendra à éteindre l'incendie que par des efforts surnaturels dans la guerre présente, et que l'édifice entier de l'ordre social en Europe est renversé avant la fin du siècle, si l'on se relâche un instant chez vous en se flattant d'une désorganisation prochaine en France.... Elle est complète sans doute sous tous les rapports de justice et de morale; mais il s'y forme une organisation militaire, qui, si elle n'est pas étouffée dans son berceau, tend à en faire une république exclusivement militante et conquérante... Tenez pour certain que ce pays n'est plus un royaume, mais un vaste camp; que ses villes et leurs places publiques ne présentent que d'immenses ateliers d'armes; que l'enthousiasme de la révolution qui n'avait passé dans les campagnes que depuis le commencement de cette année, y est déjà changé en *enthousiasme guerrier;* que ce peuple se militarise avec une rapidité effrayante, et que la dernière levée de 18 à 25 ans, a produit 800 mille soldats plus ou moins exercés aux armes. Avec la capacité qu'a le Français d'atteindre en tout un certain degré de perfection, on peut prévoir que ces nouveaux bataillons seront dissipés cette année, qu'ils seront encore battus l'année prochaine; mais qu'ils seront en état de se battre ensuite avec succès, si la prolongation de la guerre prolonge leur instruction... Vous êtes trop éclairé, Monsieur, pour trouver dans ce tableau des motifs de découragement ou même d'hésitation. D'ailleurs le gant est jeté, et l'Angleterre ne pouvait se dispenser de le relever. Mais persuadé comme je le suis, que si elle ne dicte pas la paix, sa propre constitution sera ébranlée, et

dans laquelle M. Hauterive aurait dû se renfermer en me prenant à partie, surtout en gardant l'ano-

---

que si elle ne termine pas la guerre dès la campagne prochaine elle deviendra interminable, j'ai cru de mon devoir de vous dire ce qui m'était connu, afin de détruire, autant qu'il est en moi, les illusions que les émigrés répandent dans l'étranger en y représentant la convention comme à l'agonie et ses ressources comme épuisées. Persuadé au contraire, que ses ressources augmenteront *à mesure qu'on les lui laissera déployer*, et que si on lui donne le temps d'organiser la levée d'hommes qu'elle vient de faire, elle aura en fin de compte une armée formidable et capable de faire face à tous ses ennemis, je suis de plus en plus convaincu, que si l'on ne tue pas la révolution, elle tuera l'Europe, et que le seul moyen d'y réussir est de lui faire une véritable guerre à mort, de ne laisser les Français respirer sur aucun point de leur frontière, de les attaquer comme des ennemis qui ne sont encore ni trop à mépriser, ni trop à craindre, et de bien se pénétrer que l'unique et meilleure économie à adopter est celle d'efforts grands et extraordinaires, en versant dans les dépenses de la prochaine campagne les trésors qu'on ne ferait que répandre inutilement, si l'on tente de les ménager de manière à prolonger cette guerre. Or, c'est surtout à la Grande-Bretagne, par ses ressources, ses lumières et son ascendant, à donner l'exemple à l'Europe qui attend principalement d'elle sa délivrance. . . . Plus je médite sur ce grand drame politique, et moins je puis me sortir de l'idée que si l'année prochaine ne le voit pas terminer, la génération présente ne verra plus baisser la toile."

Que ne donnerais-je pas pour que les pronostics hasardés dans cette lettre m'eussent mérité à juste titre l'épithète de *faux prophète !*

En vérité, j'aurais presque honte de m'être ainsi cité moi-même, si les financiers Consulaires ne m'avaient pas forcé à associer ma défense personnelle à celle des opinions que j'ai soutenues, et si leur grand moyen pour faire croire que je me

nyme ? N'aurait-il pu abandonner de pareilles armes aux Barrère, aux Soulavie, aux Saladin, et autres écrivains de cette trempe ? Ne savait-il donc mieux combattre mes opinions qu'en les signalant comme m'ayant été *dictées ?* et ma réfutation des siennes lui paraîtrait-elle bien avancée si, déchirant le voile dont il se couvre, j'indiquais ici avec précision le traitement qu'il touche au bureau du ministre Talleyrand, comme rédacteur en chef des manifestes Consulaires ?

Je passe volontiers sur leurs diffamations et m'étonne peu des moyens auxquels ils ont recours pour nier l'appauvrissement de leur pays. Mais quelle a été ma surprise en voyant M. Necker se mettre sur les rangs pour porter aux ennemis de la France le défi de *venir à bout de la ruiner !*

" Il me semble, dit-il, que les écrivains Anglais sous M. Pitt, et durant la révolution, jugeaient mal des circonstances politiques de la

---

trompe sur le présent et sur l'avenir, ne consistait pas à répéter sans cesse que je me suis grossièrement trompé sur le passé.

Encore, si ce n'étaient que les Français qui m'accusassent de m'être fait illusion sur l'étendue de leurs ressources fiscales : mais il n'est pas rare de trouver sur le continent et même en Angleterre, des personnes impartiales et d'ailleurs éclairées, qui se sentant une grande répugnance pour les écrits financiers, et ne connaissant guères des miens que le titre, ou, sachant seulement que j'y revenais sans cesse sur l'épuisement fiscal de la république, disent que puisque j'avais si mal calculé ses moyens de résistance et les résultats de la dernière guerre, je puis me tromper également sur les causes de celle-ci, et sur l'étendue des ressources qu'y déployeront les Français.

France lorsqu'ils donnaient pour terme à sa puissance le terme de son crédit représenté par le cours des assignats. Ces assignats en périssant, laissaient après eux le sol et l'industrie de la France, et les fruits en étaient dévolus au gouvernement despotique de ce temps-là. Ce gouvernement eût mieux aimé sans doute que le crédit des assignats eût duré plus long-temps. Mais le pouvoir qui obligeait à recevoir une monnaie de papier était là, prêt à déployer *quelque autre moyen de contrainte*. . . . , Ainsi les politiques Anglais, en suivant exactement le cours déclinant des assignats, en y attachant trop d'importance, prenaient pour les ressources uniques de la France les *fictions de la tyrannie* (ff)."

J'ai grand regret que M. Necker ne nous ait pas indiqué à quelle autre *fiction de la tyrannie*, à quelle autre ressource fiscale eut recours le gouvernement Français, quand le cours déclinant des assignats eut fait évanouir celle-ci. Italiens, Allemans, Hollandais, Suisses, Espagnols, Portugais, Egyptiens, c'est à vous à décider ; c'est à vous de dire si depuis le déclin des assignats ce fut avec les *moyens de contrainte* employés *au-dedans*, ou avec la force des baïonnettes déployée *au-dehors*, que les armées Françaises parcoururent et accomplirent leur triomphante carrière.

Quant à M. Pitt ; c'est précisément parce qu'il en jugeait ainsi, qu'il a sauvé ses compatriotes

---

(ff) *Dernières vues de politique et de finances.*

en employant toute la force de son génie et de son éloquence à leur persuader que l'appauvrissement de la France ne la rendait que plus redoutable, et que l'unique moyen de conserver leurs capitaux, était de sacrifier une forte partie de leurs revenus. C'est pour l'avoir cru qu'ils ont été de tous les peuples coalisés celui qui en dernier résultat s'est le moins ressenti des fléaux de cette guerre. M. Hauterive reproche cependant à ce ministre L'EXAGÉRATION *des moyens qu'il a employés et le peu d'utilité réelle, sociale et vraiment nationale que la Grande-Bretagne en a retirée.*

Quoi! n'est-ce donc rien que d'avoir su calculer et prévenir les pertes immenses dont cette île était menacée? N'est-ce donc rien pour elle d'avoir échappé au pillage effréné qui a désolé la Hollande, appauvri la Suisse, dévasté l'Italie, bouleversé l'Egypte, et ruiné l'Allemagne méridionale? J'ai entendu les peuples de cette dernière contrée accuser le ministère Britannique d'avoir fait persévérer leurs princes dans des efforts impuissans. Mais ces efforts n'auraient-ils pas été couronnés de succès, si la Prusse et les autres puissances du nord de l'Europe avaient accepté les subsides Anglais pour marcher avec toutes leurs armées au secours du midi? M. Pitt n'a-t-il pas répété chaque année aux défenseurs naturels de la Germanie que leur prétendue faiblesse, et la force agressive de la France ne venaient que de son appauvrissement, de leur apathie et de leur désunion? A-t-il jamais cessé de prédire que la ruine dont ils

se plaignent, serait le résultat infaillible d'une demi-résistance *(gg)*? Chacun de ses discours n'a-t-il pas été le commentaire de cet avertissement non moins inutile que donnait Démosthènes aux Grecs? *Prenez-y garde : ce qui deviendra tôt ou tard l'objet de vos justes regrets, sera le calcul comparatif de ce que vous auriez eu à dépenser pour vous mettre à temps en défense, et de ce qu'il vous aura fallu perdre et souffrir pour n'avoir rien voulu dépenser.*

Ah! plût au ciel que les Princes Allemans qui avaient, qui ont encore à se mettre en défense, eussent assez connu le véritable intérêt de chaque peuplade confiée à leurs soins, pour lui avoir demandé, à temps, de grands sacrifices, afin de la préserver de sacrifices incomparablement plus grands! Plût au ciel qu'ils eussent déployé la même EXAGÉRATION *de moyens* que les spoliateurs du continent, les mains encore pleines de ses dépouilles, ont l'effronterie de reprocher au Démosthènes moderne, au sauveur des îles Britanniques!

(gg) Voilà ce qui lui a fait dire le 3 novembre 1801, qu'il portera jusqu'au tombeau l'amertume de n'avoir point pu déterminer les ministres coalisés à des efforts proportionnels aux siens.—" *I shall, to my dying day, lament that there were not, on the part of the other powers of Europe, efforts corresponding to our own for the accomplishment of that great work.*"

SECONDE PARTIE.

Administration fiscale du Consul. Expédiens à l'aide desquels il cache et couvre le Déficit pendant les Années IX, X, XI et XII. Recettes Intérieures et Extérieures de ces quatre Années. Aveu officiel d'une Différence croissante entre les Recettes et les Dépenses ordinaires de Paix.

CEUX qui savent que Bonaparte a publiquement reproché à Louis XVI *l'impolitique aveu d'un déficit*, et attribué sa *chute* à cet *aveu* (a), ont bien dû s'attendre que, quoi qu'il puisse arriver, le successeur ne s'exposera jamais au même reproche. Un pareil trait suffirait déjà pour nous expliquer l'effronterie avec laquelle il s'est ensuite vanté d'avoir changé le *déficit* en un SURPLUS de deux millions.

(a) " L'IMPOLITIQUE AVEU d'un déficit dans les finances, l'inutile convocation des notables. . . tout concourait à ébranler les bases du trône et à hâter le moment de sa *chute*. . . Gloire au 14 juillet et au 18 brumaire !—*Adresse aux Français sur le quatorze juillet.* Moniteur du 14 juillet 1801.

Il y avait préparé les esprits en proclamant, de temps à autre, que *toutes les sources du revenu devenaient plus fécondes et donnaient des produits toujours croissans.*

Ces vanteries ont duré jusqu'en février 1804, époque où la Section des finances du tribunat a enfin articulé que toutes les branches du revenu allaient en *décroissant*, et qu'il sera *réduit dans la suite à* 470 *millions.* Si ce pronostic se réalise, et que Bonaparte maintienne ses dépenses de paix sur le pied de 646 millions, le prétendu *surplus* de 2 millions dont il félicitait les Français en l'an X, se trouvera changé en un *déficit* effectif de près de 200 millions.

Quoique jusqu'alors néanmoins ses mesures financières eussent réussi à le couvrir, on va voir qu'elles ont essentiellement contribué à l'augmenter: mais avant d'en rendre compte, citons les conseils prophétiques que lui adressa à ce sujet le tribun Bérenger, six semaines après le traité de Lunéville. Le discours qu'on va lire est sans comparaison tout ce qui s'est dit de plus vrai et de plus sage en France sur les rapports intimes du déficit, soit avec le rétablissement de l'ordre au-dedans, soit avec la durée de la paix au-dehors. Je devrais le faire connaître, ne fut-ce que pour bien établir que si l'administration fiscale de Bonaparte n'a été qu'un amas de bévues, de fourberies et d'iniquités, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, puisque dès son début, il eut le rare bonheur de rencontrer un homme qui traça la route qu'on devait tenir, et

signala tous les écueils contre lesquels on a été se briser.

" Si l'on compare nos lois de finance avec les besoins du trésor public et l'intérêt national bien entendu, on y trouve tous les élémens de désordre, de discrédit et de misère réunis par fatalité. . . . Le passage de l'état de guerre à l'état de paix est une véritable révolution dont les résultats seront *avantageux* ou *funestes* au gouvernement, selon l'état où se trouvera désormais l'administration intérieure. . . . . Combien de dangers inaperçus ou dissimulés qu'il est désormais impossible de cacher!..... Que de *ressources éteintes* et qui ont entretenu pendant quelques années les mouvemens du corps politique *aux dépens de ses forces radicales*. . . . . Notre situation financière est hors des règles ordinaires: il s'agit, non de la maintenir ou de l'améliorer; mais de la *changer presqu'en totalité*..... Ne vous y trompez pas, tribuns, la puissance des *illusions* touche à son terme, surtout en matière de finances. . . . . Le découragement succéderait à la confiance anticipée que la sagesse du gouvernement inspire, si les dépenses ordinaires devaient rester au-dessus des recettes; car il serait *démontré*, que, même avec une éternelle paix, on *ferait annuellement banqueroute* et que le gouvernement SUCCOMBERAIT TÔT OU TARD sous le poids du discrédit qui l'accompagne.....Les chances *extraordinaires* de la fortune sont épuisées, précisément parce que nous rentrons dans un état *ordinaire*. Le génie même est circonscrit dans un cercle de combinaisons pré-

vues et susceptibles de calculs. L'exemple du passé ne saurait donc être, sous aucun rapport, une règle pour l'avenir.... Il faut considérer l'état habituel des nations, et non leurs phases révolutionnaires.....Vous n'ignorez pas que la puissance de Louis XIV s'affaissa pour ainsi dire au milieu de ses victoires, par l'état de détresse où des dépenses excessives avaient mis le trésor public.....Le gouvernement *se trompe dans le choix des moyens*, et le système actuel des finances est ruineux, non-seulement parce qu'il est mal combiné ; mais encore, et *surtout*, à cause de son INSUFFISANCE.....La proportion de l'impôt foncier avec le revenu net, varie depuis la MOITIÉ jusqu'au DIXIÈME.....Ici, les produits de l'agriculture sont sans valeur et périssent entre les mains du propriétaire. Là, le consommateur se ruine, le manufacturier renonce à ses travaux, l'ouvrier est assailli par le double fléau de la disette et d'une oisiveté forcée. La *cherté des transports* empêche les exportations et tient le numéraire éloigné. Faut-il s'étonner après cela si l'on se plaint du poids des contributions? Quel parti voulez-vous que prenne le cultivateur? Il a du blé, du vin, du chanvre, &c.; mais c'est de l'argent qu'on lui demande, et ses denrées sont en réclusion. . . . Le gouvernement ne nous ayant fait connaître ni ses besoins pour l'an X, ni la somme des dépenses ordinaires qu'il présume être obligé de faire en temps de paix, je ne puis vous présenter une évaluation précise ; mais de quelque manière qu'on s'y prenne, il me paraît évident

qu'on ne peut les soutenir avec un revenu moindre de 500 millions. Si cette opinion est *exagérée*, il sera facile d'y répondre par des états détaillés."

C'était ramener la question au point décisif; car pour constater la suffisance ou l'insuffisance des recettes, il faut connaître avant tout le *minimum* des dépenses ordinaires. Or, loin que Bérenger *exagérât* celles-ci en les estimant à 500 millions, elles s'élèvent aujourd'hui à 646, sans y inclure celle du clergé. Mais où est l'homme sensé qui aurait pu présumer alors, que Bonaparte ne ferait la paix avec les Anglais, que pour porter immédiatement son armée et sa marine sur un pied de paix de 63 millions plus dispendieux que celui de la dernière année de guerre, et que, dans l'espace de quatre ans et demi, son modeste salaire, qui n'était que de 500 mille francs, serait métamorphosé en une liste civile cinquante-deux fois plus forte?

"Quand les recettes sont inférieures aux besoins, ajouta l'orateur, on est obligé de recourir à des EXPÉDIENS plus ou moins coûteux suivant les circonstances. . . . Le plus simple et le moins onéreux consiste *à emprunter* quand on en a le crédit. C'est aussi le plus usité : mais la voie des emprunts est fermée depuis long-temps pour nous, et la loi projetée (celle d'une seconde banqueroute Consulaire dont il sera question tout à l'heure) ne tend pas à la recouvrer. Il ne reste donc que les ANTICIPATIONS,—le NON-PAIEMENT,—et L'ABANDON DES SERVICES LES MOINS URGENS. Le Directoire

a constamment suivi la méthode des anticipations : elle a duré autant que lui, et il a *fini avec elle*. Chacun sait combien les ressources qu'elle fournit sont faibles en comparaison de celles qu'elle dévore.... Je crois avoir démontré que nous n'avons point de système de finances, que nos lois sur cette matière sont en contradiction perpétuelle avec les principes et l'intérêt tant public que particulier, que L'INSUFFISANCE des recettes *multiplie* les dépenses, *altère* l'ordre et la morale publique, *déprave* l'administration et *ruine* la nation *(b)*."

Quoique l'orateur n'osât point expressément ajouter que la multiplication des dépenses *rallumerait la guerre*, toute sa harangue y tendait, et il me siérait moins qu'à personne de m'étendre en louanges sur ce discours où j'ai retrouvé l'extrait littéral de mes écrits.

Apparemment que Bonaparte en pensa de même ; car pour empêcher Bérenger de faire désormais au public de si imprudentes révélations, il s'empressa de l'appeler dans son conseil d'état, en l'y attachant à la section des finances ; tout en intimant à celle-ci de prendre le contre-pied des mesures recommandées par le nouveau collègue qu'il lui adjoignait.

Lorsque ce tribun avait conjuré l'administration de *changer* sa marche financière, son grand objet était de l'engager à réduire par degrés l'impôt

---

(*b*) Ce discours, qui mérite d'être lu en entier, se trouve dans le Moniteur du 11 mars 1801.

foncier, en le remplaçant par des taxes indirectes, moins arbitraires, mieux assises et plus productives. Bien entendu qu'il voulait faire jouir de ce dégrèvement, non point la masse des contribuables; mais ceux d'entre eux qui payent le *tiers* et même la *moitié* de leur revenu net, tandis que d'autres n'en payent que le *dixième*. Au lieu de suivre une marche aussi simple, le Consul a tenté d'augmenter cet impôt par divers expédiens inaperçus. Puis, quand il a eu la preuve que toute augmentation était impraticable, il est revenu sur ses pas : mais en consentant à deux réductions, dont l'ensemble est de 13 millions, il a étendu indifféremment le bénéfice de celles-ci sur tous les contribuables, qu'ils soient taxés au *dixième* ou à la *moitié* de leur revenu. Et ce n'est pas tout ; car en repoussant ainsi avec opiniâtreté l'utile et pressante réforme qu'avait sollicitée Bérenger, il embrassa avec une égale ardeur les deux *expédiens* que cet homme éclairé venait de lui signaler comme des moyens de ruine. On va voir que pendant les trois années suivantes le gouvernement Consulaire suppléa à *l'insuffisance des recettes*, de la même manière que le Directoire; par les *anticipations*, et par le *non-paiement*, ou en termes plus clairs, par les *banqueroutes*.

1*er*. *Expédient*.—Banqueroutes Consulaires.

J'ai rendu compte ailleurs de la première banqueroute que proclama Bonaparte, celle qui

démonétisa les *délégations* et les *billets du syndicat* (*c*).

La seconde éclata dans la même semaine où les Français apprirent que *le voile qui séparait le présent de l'avenir allait se* DÉROULER AVEC MAJESTÉ *devant eux*. Ce voile se *déroula* en effet ; mais ce fut pour leur présenter le spectacle d'une nouvelle iniquité qui frappa sur ceux des créanciers de la dette flottante dont le gouvernement représentait les créances comme *exigibles*. Tout en annonçant qu'il avait acquitté, pendant les seize premiers mois de son administration, 172½ millions de dépenses contractées par ses prédécesseurs, le ministre Consulaire en prit occasion de révéler que *l'arriéré exigible* de l'an VIII montait encore à 20 millions, et celui des années antérieures à 90; dette dont il demanda qu'on le débarrasât en la fondant à l'exemple des Anglais.

Personne n'ignore qu'en Angleterre lorsque le chancelier de l'échiquier fonde la dette flottante, chaque porteur d'une créance de £100. st. reçoit une inscription dont le montant est calculé, non sur sa valeur nominale, mais sur le prix courant des fonds publics, et qu'en tout état de cause, il est libre de la refuser et d'exiger la somme qui lui est due. Ce n'est point ainsi que l'entendait le chancelier de l'échiquier de Paris qui ne voulut délivrer à tous

---

(*c*) Voyez p. 213 et suivantes des *Causes qui ont amené l'usurpation du général Bonaparte*, etc.

porteurs d'une créance de 100 francs, qu'une inscription nominale de 100 fr. Or, comme d'une côté, le prix vénal d'une inscription de 100 fr. rapportant 5 fr. de rente, était de 55 fr. à cette époque; et comme de l'autre, l'inscription qu'il offrait aux créanciers antérieurs à l'an VIII ne devait rapporter que trois pour cent de rente et valait dès lors deux cinquièmes de moins, ils ne recevaient qu'une valeur effective de 33 fr. pour une créance *exigible* de 100. Telle est l'insigne faveur que le conseiller d'état Devaisnes appela une *grande justice rendue?*

Quant aux créanciers de l'an VIII; le gouvernement consentait à les inscrire en *cinqs pour cent*, en sorte que ceux-ci n'éprouvèrent qu'une perte de 45 pour cent. On ne voit pas trop ce qui put leur faire obtenir des conditions plus avantageuses que les créanciers des années précédentes, parmi lesquels on comptait des entrepreneurs de ponts et chaussées, et qui, en raison même du délai, auraient mérité une moindre retenue. Mais laissons de côté ce trait de la justice distributive du ministre Consulaire, pour faire mention d'un éclaircissement à l'aide duquel il ferma la bouche à quelques personnes qui lui objectèrent qu'en soldant ainsi les créanciers arriérés avec des inscriptions perdant près de 70 pour cent, ceux d'entre eux auxquels il venait de distribuer 172 ½ millions, se trouveraient avoir joui d'un préférence par trop signalée. Gaudin s'empressa de leur répondre qu'on pouvait se tranquilliser, attendu que—" les

cinq sixièmes de ces paiemens avaient été distribués en *cédules*, en *assignations pour rachat de rentes foncières* (je prie le lecteur de se rappeler celles-ci), et en *rescriptions* sur les domaines nationaux, effets qui, dans le courant de l'an VIII, avaient constamment *perdu* 60 et 70 pour cent sur la place."

D'où l'on voit que la banqueroute, dont nous venons de parler, était dans le fait, non la seconde, mais la troisième. Et ce qu'il y eut de particulièrement flétrissant dans celle-ci, c'est que Bonaparte trouva le secret d'y envelopper les hospices civils qu'il avait déjà trompés par un arrêté où il ordonnait qu'une somme de *quatre* millions *de revenu* en domaines nationaux fût *employée* à leur profit. Outre que cet arrêté leur était bien moins favorable que le décret où le Directoire leur avait garanti le complet *remplacement* de tout leur revenu ; à peine ont-ils reçu, jusqu'à ce jour, la huitième partie des quatre millions auxquels les réduisit l'arrêté du Consul. Les domaines que leur avait destinés ce dernier furent d'abord après mis en réserve pour servir de *dot* à la légion honoraire et aux sénatoreries départementales, deux institutions dont Bonaparte n'avait point encore conçu l'idée lorsqu'il s'engagea envers les hospices à remplacer ainsi, autant qu'il était en lui, les biens dont les avaient dépouillés ses prédécesseurs.

Au reste, la violation de cet engagement n'est rien en comparaison de celle dont je vais rendre compte.

Sous le Directoire, mais surtout depuis le Consulat, le gouvernement avait contraint les hôpitaux civils à admettre, par voie de réquisition, les militaires blessés ou infirmes, en s'engageant à payer sur le pied de vingt sous la journée ; ce service, qui, à l'époque où nous sommes arrivés, montait à 29 millions, avec les mois de nourrice des enfans abandonnés, qu'on appelle *enfans de la patrie* depuis qu'elle les prit à sa charge en s'emparant du patrimoine des hôpitaux. Bonaparte profita habilement des réclamations qu'excitait cette dette croissante pour réclamer de son côté en faveur du fisc les rentes foncières, dont avant la révolution certaines terres étaient redevables, et dont la loi du 13 juin 1793 les avait expressément déchargées en les garantissant *franches et quittes de toutes rentes et redevances foncières.*

Les acquéreurs de ces terres ayant argué de cette loi pour refuser ces redevances, le gouvernement leur proposa de s'en racheter, et émit à cet effet un nouveau papier d'état admissible en paiement de ce rachat, papier qu'ils purent se procurer dans l'origine pour le tiers de sa valeur nominale, ce qui les mettait à portée de se libérer sur le pied d'environ cinq fois la rente.

Le croira-t-on ! ce fut avec ce papier, appelé *assignations pour rachat de rentes*, que le Consul purgea son compte courant de la dette la plus sacrée, celle des hôpitaux auxquels il fit délivrer pour 29 millions de cette nouvelle espèce d'assignat, en les autorisant selon l'urgence de leurs besoins, à

vendre cet effet sur la place, ou à le conserver en porte-feuille s'ils espéraient que sa valeur remontât, ce qui n'a pas manqué d'arriver, parce que le gouvernement a fait lever les rentes foncières avec une rigueur sans exemple sur ceux des prétendus redevables qui se sont réfusés au rachat.

D'où l'on voit que pour consommer cette iniquité envers les hospices *(d)*, il se permit une spoliation bien caractérisée envers les acquéreurs des terres législativement déchargées de *toutes rentes et redevances foncières.*

En réunissant cette seconde banqueroute à celle de la *consolidation de l'arriéré*, (ainsi s'appelle la précédente) le Consul avec un peu moins de cent millions, *valeur réelle*, passa l'éponge sur une dette *exigible* de 282 ½ millions.

Sa consolidation de l'arriéré est la dernière me-

(*d*) Il n'est peut être pas inutile de dire que pour les en dédommager, le Consul leur abandonna généreusement, 1°. toutes les rentes appartenant à la nation et soustraites jusqu'alors à ses recherches : 2°. tous les domaines nationaux *usurpés* pendant l'anarchie, et dont ils pourront découvrir et constater l'usurpation.—" Nous pouvons être assurés, dit son rapporteur Chabot, que ce projet ne sera point inutile aux hospises. On ne doit pas craindre non plus qu'il leur fasse un don *trop considérable.*"

Je ne puis croire que l'objet du gouvernement ait pu être d'ajouter ici l'ironie à la nullité des nouvelles offres qu'il faisait aux hospices. Mais à moins qu'il ne puisse découvrir et leur déléguer des biens qu'on lui a volés, pour une valeur égale à ceux que la nation leur a elle-même volés ; ce sera à elle, ou à indemniser les pauvres de ce vol, ou à se passer de maisons de charité.

sure où il rencontra une véritable résistance de la part des tribuns. Deux d'entre eux, Ganish et Desrenaudes, eurent le courage de la lui reprocher en ces termes.

" Lorsque les titres des créanciers ont été épurés par la liquidation, dit le premier; quand la créance est certaine et légitime, la réduire *arbitrairement* par une loi, en restreindre le paiement au quart de sa valeur, ce serait altérer tous les principes de la législation, donner au peuple Français un exemple dangereux, lui faire croire qu'il est permis de se faire justice à lui-même, et consacrer, *après* la révolution, les principes et la morale que nous avons condamnés pendant sa durée."

" La proposition qu'on fait, ajouta l'autre, n'est point équivalente; car trois livres de rente, bien loin de représenter cent livres, ne valent en ce moment que trente-deux livres huit sous; et la loi ne peut pas plus dire que ce remboursement *acquitte* la dette, qu'elle ne peut dire que 32 égalent 100. Il lui est impossible de ne pas prononcer ici comme l'arithmétique. Ne craignons pas de répéter ces vérités de tous les temps:—que l'appui le plus ferme des empires c'est la *justice*,—le meilleur de tous les calculs la *morale*,—la plus savante de tous les politiques la *bonne foi*."

L'un d'eux s'avisa même de conjurer le gouvernement de sortir de *l'ornière des habitudes*, et de ne point flétrir ainsi *l'éclat de la gloire* d'un grand peuple.

Gaudin, qui savait déjà aussi bien que Ramel,

ce que vaut pour le fisc l'*éclat* de cette *gloire*, persista à rester dans l'*ornière* des banqueroutes, et prit même de l'humeur en apprenant qu'après avoir mis leur sceau à l'arrêt de surséance qu'il avait proposé en l'an VIII, les tribuns essayaient de regimber contre la banqueroute de l'an IX.

Dans une longue suite d'observations dont le papier ministériel fut rempli, et qui portaient évidemment son cachet, il les tança vertement pour leurs scrupules, les assura—" que cette loi avait été *longtemps méditée*, et les prévint qu'elle tenait aux connaissances les plus positives et les mieux approfondies sur la *situation financière* de la république."

Reportons-nous dans le tribunat où cette loi trouva un apologiste digne d'elle. En lisant le discours de Riouffe, on va se croire dans une caverne de voleurs.

" La théorie des *principes* est trop facile, s'écria celui-ci ; elle n'est que trop souvent un brillant sujet qu'il faut laisser aux jeunes gens dans leurs compositions littéraires. Vous êtes des hommes faits, il faut descendre dans les difficultés, dans les réalités, dans les *possibles*. La vérité, c'est que le gouvernement prend des *engagemens*. Ce mot, appliqué à la *finance* et au *commerce*, n'a jamais signifié un état brillant où l'on peut choisir librement ce qui est utile et *juste* ; c'est un état où l'on tâche d'être *équitable*, de RÉTABLIR SES AFFAIRES, et voilà tout *(e)*.

(e) Les débats sur cette troisième banqueroute Consulaire

On devine aisément qu'entre les trois orateurs cités, Riouffe est le seul qui soit resté membre du tribunat. Les deux autres en furent expulsés, en mars 1802, pour s'être avisés de rappeler au Consul, en mars 1801, que la plus savante de toutes les politiques est la *bonne foi*.

Je dois cependant consigner ici à l'éloge de leurs collegues qu'ils repoussèrent la banqueroute à une pluralité de 56 voix contre 30, aux grands applaudissemens des spectateurs qui sortirent en s'écriant : *Vive la république* !

Mais ces cris durèrent peu, car le corps législatif, qui vote au scrutin secret, sanctionna toute la doctrine de Riouffe, lequel eut, à son tour, la satisfaction de crier : *Vivent les banqueroutes* ! Ce même Riouffe avait publié, en 1793, un pamphlet qui contient un mot très-vrai ; et qui fit sa fortune en mettant Bonaparte sur la voie de la sienne. Il n'y a qu'a oser en France.

J'ai cru devoir m'arrêter sur *le grand trait de justice rendue*, parce qu'il est peu connu ; et, s'il l'eût été, je doute que les Américains se fussent laissé prendre, d'abord après, dans les filets d'une quatrième banqueroute, en acceptant les 31 millions de lettres de change, tirées de St. Domingue par le général Rochambeau sur la trésorerie de Paris qui l'y avait expressément autorisé. On sait que sur la foi de celle-ci, les Américains, les

---

se trouvent dans les Moniteurs du milieu de mars 1801, et les observations du ministre Gaudin dans celui du 20 Mars 1801.

Espagnols, et même des Anglais lui fournirent les approvisionnemens dont avaient besoin sa flotte et son armée, et qu'en apprenant que cette armée n'existait plus, le Consul laissa protester la plupart des traites de son proconsul, sous prétexte— " qu'elles avaient été tirées sans proportion avec les besoins actuels, sans proportion avec les besoins futurs..... qu'ayant été livrées à des hommes *sans caractère*.... c'est pour lui un devoir rigoureux d'arrêter le cours de cette imprudente mesure, de sauver à la nation les *pertes* dont elle était menacée, et de *racheter son crédit* par une juste *sévérité* (f)."

Voilà ce qu'on appelle aujourd'hui en France *racheter son crédit—rétablir ses affaires—régulariser l'avenir—et se mettre à jour sur le passé !*

Au reste, quoique ce premier expédient, celui des *banqueroutes*, ait causé une perte nette de près de 900 millions à ceux qui s'étaient ainsi exposés à voir engloutir leurs fortunes dans le gouffre de la *loyauté* Française, le gouvernement Consulaire proprement dit, n'en a profité que pour une vingtaine de millions, parce qu'il n'y avait que les traites de Saint Domingue et une faible partie de l'arriéré de l'an VIII qui fussent des créances de *son fait*; circonstance que l'un des tribuns fit beaucoup valoir, comme si un gouvernement n'était pas tenu de remplir les engagemens de ses prédécesseurs.

(f) *Exposé de la Situation de la République*, adressé au Corps Législatif, le 17 janvier 1804.

2e. *Expédient.*—ANTICIPATIONS.

Personne en France n'avait encore porté si loin que Bonaparte l'art *d'anticiper* sur l'avenir et de *manger*, comme on dit, *la moisson en herbe.*

Je passe ici sur l'anticipation dont on murmure tant à Paris, et à l'aide de laquelle il se fait escomptes les obligations de ses receveurs pour en toucher la valeur avant qu'elles soient échues. Tant qu'on ne profitera de cette facilité que pour dépenser dans l'année les revenus appartenant à l'année même, il n'y a rien à redire, si ce n'est qu'une simple avance de 60 à 70 millions épargnerait les 10 à 15 millions qu'emporte annuellement l'escompte. Les quatre anticipations dont nous allons parler ont un tout autre caractère.

La première est la vente de tous les domaines nationaux pour lesquels il s'est présenté des acheteurs, et qui, une fois vendus et payés, ne rapporteront plus au fisc, ni fermages, ni second prix d'achat.

La seconde est le rachat des rentes foncières dont les ministres du Consul ont dépensé à mesure le capital en le portant chaque année dans le tableau du revenu ordinaire. Cette opération est toute semblable à celle que feraient les ministres Anglais, si, pour mieux démontrer l'accroissement du leur, ils y portaient le prix du rachat de la taxe des terres, et le dépensaient annuellement, au lieu de l'appliquer en entier à la réduction de la dette.

La troisième anticipation a frappé sur les forêts, non que Bonaparte les ait vendues; mais ce qui est pire encore, il les abat sans en replanter de nouvelles. Les dégâts auxquels elles avaient été en proie depuis la révolution auraient dû cependant lui interdire toute idée d'en faire une ressource financière. Selon le préfet de la Drôme,— " ce qui reste de bois n'est dû qu'à la lassitude des bûcherons et au défaut de bras pour détruire. Les acquéreurs de biens nationaux séduits par l'appât d'un gain présent, ou pressés de jouir sans inquiétudes ultérieures, ont abattu la plus grande partie des arbres. . . . . On ne trouve plus que des landes, et des broussailles dans tous les lieux où les habitans se rappellent encore d'avoir vu de belles forêts. . . . Celle de Marsanne d'environ vingt mille arpens, où des hommes vivans avaient chassé la bête fauve, sert aujourd'hui à l'entretien de quelques centaines de chèvres qui achèvent de détruire le bourgeon et le rejet."—Selon le préfet des Hautes-Alpes,— "il n'y a pas long-temps que la plupart des montagnes étaient couvertes de belles forêts; elles ne présentent plus que des rocs dépouillés et stériles. . . Incessamment l'on verra plusieurs vallées réduites à la condition du canton de la Grave, où l'on ne se chauffe qu'avec de la bouse de vache séchée au soleil."

Si cette menace se réalise, c'est un véritable arrêt de mort pour toutes les manufactures Françaises qui employent des combustibles. Mais ce qu'il y a de pire, c'est que la destruction des forêts

a déjà nui à la culture au point, que s'il faut en croire les sociétés qui s'en occupent, cette destruction ayant eu principalement lieu sur la pente des coteaux, et ceux-ci n'ayant plus d'arbres pour opposer des digues aux eaux pluviales, les torrens inondent, encombrent et empierrent les vallées. La société d'agriculture de la Seine cite ces fréquentes inondations comme *condamnant à la stérilité* une partie de ce département. Et cette conséquence n'est point encore la plus désastreuse ; car certains districts se plaignent de l'*insalubrité* croissante de l'air, et dans l'un de ses programmes, l'institut national attribue déjà à ces coupes multipliées la diminution sensible des eaux et le desséchement de plusieurs sources.

J'aime à croire que ce sont là des exagérations ; mais ce qui n'en est point une, c'est que *les particuliers possèdent à peine aujourd'hui la* CINQUIÈME *partie des bois plantés sur le sol de la république.*

D'après ce seul fait, cité par le tribun Girardin sans que personne l'ait contredit, (*g*) on peut calculer ce qu'a valu à Bonaparte l'arrêt qui perpétue le séquestre de tous les bois appartenant à des Français accusés, mais absous du crime d'émigration. L'unique moyen de contrebalancer les effets de ce funeste arrêt et de sauver la France de la disette de bois qui la menace dans un avenir peu éloigné, eût été d'astreindre du moins le gouvernement spolia-

(*g*) Son rapport mérite d'être lu en entier dans le Moniteur du 30 avril 1803.

teur à suspendre les coupes, ou à en employer tout le produit à des semis et à des plantations que lui seul peut désormais entreprendre. Mais d'un côté il ajourne celles-ci, et de l'autre il a multiplié les coupes au point d'en faire une des branches les plus importantes de son revenu. Le croira-t-on ! Bonaparte a procédé à ces exploitations anticipées avec une telle activité que leur produit brut, qui ne monta en l'an IX qu'à 20 millions, s'est élévé à 31½ en l'an X, et à 42 en l'an XI. On croyait le mal au comble, lorsqu'un arrêt est venu ordonner la construction de trois à quatre mille chaloupes canonnières pour la conquête des îles Britanniques. Cette construction a eu lieu dans le voisinage des rivières navigables, précisément aux dépens des bois qui avaient les plus souffert pendant la révolution, et qui, à ce qu'on assure, ne présentent plus que de vastes abattis. S'il en est ainsi, cette entreprise gigantesque laissera certainement de plus longs souvenirs en France qu'en Angleterre.

Les administrateurs départementaux n'ont cependant pas laissé de s'y prêter avec enthousiasme. Au lieu de se plaindre du scandaleux déni de justice dont le gouvernement s'est rendu coupable envers les familles amnistiées, au lieu de lui en déployer avec courage les funestes conséquences, ils se sont bornés à lui demander des ENCOURAGEMENS *pour les pépinières* et des PRIMES *pour les plantations.*

Multiplier celles-ci et encourager les autres, serait sans doute le principal et même l'unique remède. Mais ce remède suppose et exige troi

conditions indispensables, savoir: 1°. qu'il y eût encore de grands propriétaires, seuls intéressés à à entreprendre de grandes plantations, parce que les grandes sont les seules qui puissent suffire aux gages d'un gardien : 2°. que l'intérêt de l'argent fût assez bas pour inviter ceux qui le possèdent à l'enfouir à fonds perdus pendant une soixantaine d'années : 3°. que l'horison politique fut si serein, et la propriété tellement inviolable, que ceux des capitalistes disposés à des plantations, ne pussent pas même concevoir le soupçon d'un événement qui leur ferait regretter de ne plus pouvoir soustraire leur fortune à l'œil et aux convoitises du gouvernement actuel ou de ses successeurs. Malheureusement, les deux arrêtés par lesquels le Consul s'est approprié les bois des communes et a enlevé aux amnistiés tout espoir de rentrer en possession des leurs, ont ébranlé de nouveau la propriété qui est l'âme de l'agriculture. C'est un ouragan qui a déraciné toutes les pépinières existantes et détruit celles qui n'étaient encore qu'en germe.

La quatrième espèce d'anticipations consiste à avoir fait servir aux dépenses courantes de paix, le produit des *cautionnemens* exigés de certaines fonctionnaires publics pour gage de leur fidélité à remplir leurs fonctions, et sous peine d'en être destitués, s'ils refusent au gouvernement la somme qu'il demande en leur promettant un intérêt de 6 pour cent. L'ancien régime avait abusé de cette ressource au point d'emprunter ainsi par degrés jusqu'à 250 millions, et c'était la difficulté de les

rembourser qui l'empêcha toujours de supprimer une foule de places devenues inutiles. L'un des premiers soins de l'assemblée constituente fut de le débarrasser de ces cautionnemens qu'elle appelait des *chaînes d'or*, et le premier soin du Consul a été de revenir à cet expédient ruineux qui augmente ses dépenses futures de tout le montant des intérêts dus pour le capital qu'il reçoit. Il a commis ici la même faute qu'on a tant reprochée à M. Necker, celle de recourir aux emprunts sans en hypothéquer l'intérêt sur de nouveaux impôts ; avec cette différence néanmoins, que les prêts qu'avait obtenus M. Necker étaient libres, et que ces cautionnemens sont un emprunt forcé.

A l'aide de ces quatre banqueroutes, et de ces quatre anticipations qui ne tendaient qu'à dessécher son fisc, le gouvernement Consulaire est parvenu à *entretenir* pendant la paix, comme l'avait craint Bérenger, *les mouvemens du corps politique aux dépens de ses forces radicales.*

Après cet exposé, le public est à même de prononcer si j'ai ou non rempli l'engagement que j'avais pris, en 1802, celui de prouver—" que Bonaparte ne faisait qu'élargir la plaie qu'il s'était engagé à cicatriser ; que les finances ont été et seront long-temps encore la partie honteuse de son administration ; que presque toutes ses mesures fiscales étaient marquées au cachet de la mauvaise foi ; qu'il s'occupait uniquement, non à combler, mais à voiler le déficit, et que ce déficit le condamnait à la triple alternative de se traîner de ban-

queroutes en banqueroutes, de tout laisser tomber en dégradation dans l'intérieur, ou de *recommencer la guerre*, qui seule avait suppléé par les pillages du dehors au vide des contributions du dedans (h) ."

Mais, dira-t-on, peut-être, la baisse graduelle de l'intérêt,—la diminution rapide de la dette par un fonds d'amortissement,—et l'excellent pied sur lequel le Consul ou ses ministres ont mis la comptabilité, paraissent démentir un tableau si lugubre.

Ces trois circonstances qu'on cite à son éloge, méritent d'être examinées à part.

Baisse de L'intérêt.

Il est certain que depuis le Consulat le taux de l'intérêt a sensiblement baissé, et que le bienfait de cette baisse s'étendant sur toutes leurs transactions, la plupart des Français lui en décernent le mérite. Je l'attribue à une cause dont ils ne parlent point, et que j'avais signalée d'avance en leur garantissant que le *règne du papier monnaie était passé sans retour*. A force de l'entendre répéter, toutes les classes se sont enfin convaincues que l'émission d'un papier à cours forcé est désormais impossible en France, et que *l'homme aux prodiges* y échouerait s'il était assez insensé pour la tenter. Cette conviction a suffi pour rendre la sécurité aux capitalistes, et

(h) *Les Cinq Promesses* p. 175 et 176 1ère édition.

celle-ci a dû avoir une grande influence sur le prix de l'intérêt, qui est bien moins en raison de la rareté ou de l'abondance de l'argent, qu'en raison des périls que courent ceux qui le possèdent et le prêtent. Dès qu'ils n'ont plus redouté de loi qui autorisât leur débiteur à les rembourser en valeurs fictives, le taux de l'intérêt a dû nécessairement baisser. Mais outre qu'il est encore du double plus haut que dans les pays voisins; on ne peut attribuer cette baisse qu'à l'excès du mal qui devait en amener le remède, et à ce que le gouvernement possédant aujourd'hui l'initiative des lois, il ne s'est plus élevé dans les conseils une seule voix pour proposer de recourir aux signes fictifs, à quelque nouveau *fluide revificateur*. C'est à ce silence forcé que les porteurs du tiers consolidé sont redevables de ce que son prix se soutient entre 55 et 60 francs, c'est-à-dire, entre onze et douze fois la rente (*i*).

(*i*) Il a bien éprouvé pendant l'intervalle quelques hausses passagères que les étrangers n'ont jamais manqué d'associer à des événemens politiques ou à des causes occultes. Pour se faire une idée de l'extrême mobilité des motifs qui relèvent ou abattent tout à coup la confiance des capitalistes de Paris, il suffit de se rappeler que jamais le prix de leurs inscriptions n'avait tant monté qu'à la veille du 18 Fructidor, où l'on reconnut et décréta qu'il était impossible d'en payer les intérêts à moins de les réduire au *tiers*. Immédiatement avant cette grande banqueroute de 1797, et lorsque les Parisiens crurent Pichegru à la tête d'un parti royaliste qui triompherait du Directoire, leur confiance fut telle que les inscriptions remontèrent à 45 liv., c'est-à-dire, qu'à cette époque où la dette était trois fois plus

FONDS D'AMORTISSEMENT.

La seconde circonstance que relèvent les admirateurs de Bonaparte, est d'avoir, au milieu de ses embarras pécuniaires, créé une caisse d'amortissement, qui surpassera bientôt dans ses effets celle de M. Pitt. Cette nouvelle jonglerie Consulaire exige quelques détails. Depuis que M. Gentz eût fait comprèndre aux Français les effets prodigieux d'un fonds invariablement destiné à la liquidation d'une dette quelconque, et depuis qu'Arnould leur eut dénoncé celui de M. Pitt comme une *machine infernale de guerre*, tous leurs

---

forte, et par conséquent la banqueroute trois fois plus sûre, le possesseur d'une rente perpétuelle de 15 liv. sur l'état, pouvait la vendre pour un capital de 135 liv. Et aujourd'hui que cette même rente (à la vérité réduite à 5 liv.) ne peut plus trouver d'acheteurs qui en donnent au delà de 57 ou 58 liv., les vendeurs sont les premiers à crier à la *résurrection du crédit !* Je ne disconviens pas que sous l'administration Directoriale le prix du tiers consolidé n'eut décliné jusqu'à 7 francs 25 c. et qu'il ne s'etait encore relevé qu'à 13 ou 14 fr. lorsqu'elle fut expulsée par Bonaparte. Mais si le taux de la bourse de Paris est le thermomètre de la confiance du peuple Français dans la possibilité et dans la volonté qu'ont ses chefs de faire honneur à leurs engagemens, celle qu'il mettait dans les cinq Directeurs, la veille de leur chute, pourra s'exprimer par 14, celle qu'il a aujourd'hui en Bonaparte par 58, et celle qu'il plaçait dans Pichegru au mois de juillet 1797, par 45. A la rigueur, je devrais même dire par 135, puisqu'on n'obtient plus que 58 fr. du même contrat qu'on ne voulait céder que pour 135, dans le temps où l'intérêt ne s'acquittait qu'en *bons de rentes* qui perdaient près du quart de leur valeur nominale.

opérateurs en finances se mirent à la recherche des moyens de s'en procurer une plus *infernale* encore. D'après ce qu'ils en disent, on voit bien qu'ils en comprennent enfin la marche arithmétique. Mais ce qu'ils n'ont jamais pu comprendre ; c'est qu'il faut que la somme qu'on y destine soit le produit d'un SURPLUS assuré, renaissant, et dont aucune autorité ne puisse ni violer le dépôt, ni détourner l'emploi. Voilà pourquoi M. Pitt, avant d'organiser sa caisse, ne s'occupa d'abord qu'à changer en *surplus* le *déficit* qu'il trouva à son entrée dans l'administration. Bonaparte a perfectionné cette idée en fondant sa nouvelle caisse d'amortissement sur un déficit qu'il avouait ; car à l'époque où il assigna à sa caisse 10 millions sur le revenu des postes, il n'essaya plus de dissimuler que ses autres dépenses l'emportaient déjà sur ses recettes intérieures. Cette riche conception ne laissa pas néanmoins d'émerveiller tellement les tribuns, qu'à les en croire, la caisse Anglaise ne sera qu'un *faible instrument de crédit* à côté de la caisse Française qui n'a *point d'exemple* en Europe. On peut d'autant moins le leur contester qu'afin de mieux assurer à la sienne une fortune vraiment *colossale* et *sans exemple*, le Consul avait ordonné d'y verser ; 1°. le produit de la vente des chevaux réformés dans les armées : 2°. celui de la vente des effets militaires et approvisionnemens de siége : 3°. le prix des coupes de bois appartenant aux communes : 4°. le montant des cautionnemens dont elle ne doit payer que six pour cent aux prêteurs, andis qu'elle le fait valoir à près de neuf. Il est

vrai que, même avant la guerre, les embarras du Consul l'avaient déjà contraint à garder une partie de ces cautionnemens: mais outre qu'il promet de les restituer, la guerre lui a fourni les moyens de verser dans la caisse 10 millions qu'il affecte d'assigner sur le revenu des postes, quoique cette somme provienne en réalité des *Recettes Extérieures*, dont nous parlerons bientôt. Ce qui est avéré, c'est que lors de la dernière reddition de comptes, les administrateurs de l'amortissement n'avaient encore racheté que quinze cents mille francs de rentes destinées à en racheter d'autres. Grâces à ce petit fonds accumulé, et aux dix millions qu'on lui promet annuellement, la caisse promet à son tour de faire disparaître, en peu d'années, toute la dette perpétuelle. Rien ne sera plus facile, sans doute, à l'aide des *Recettes Extérieures*, ou si celles-ci viennent à manquer, j'entrevois un autre expédient presque aussi expéditif; savoir, de *consolider* de nouveau le *tiers consolidé*, en retranchant encore un tiers du tiers restant. Au surplus, et même en supposant qu'il échappe à cette nouvelle métamorphose, on verra ci-après que le grand mérite du créateur de ce fonds, est d'avoir assuré la liquidation de la dette, en y appliquant religieusement 10 millions par année, à prendre sur un revenu de 146 millions inférieur aux dépenses ordinaires!

Comptes rendus.

La troisième circonstance que font valoir ses prôneurs, est l'extrême clarté avec laquelle sont au-

jourd'hui rédigés les comptes qui se tiennent en parties doubles. L'ordre qui y règne, et que je ne conteste point, est principalement dû à ce que les impôts sont en très-petit nombre, ce qui est un mal, et même un très-grand mal. Comme ils portent uniformément sur toutes les provinces, sans abonnemens, ni aucunes des exceptions qui existaient autrefois ; comme il y a un centre unique auquel tout aboutit, et qu'on a pu dès lors remplacer les chambres des comptes par un ministre chargé de leur besogne, il n'est guère étonnant que ces comptes soient faciles à dresser, surtout si l'on considère que le bureau de comptabilité centrale établi à Paris, coûte deux fois plus que ceux de Londres, quoique ces derniers surveillent des recettes et des déboursemens plus que doubles. Cependant, et malgré les frais énormes qu'en traine ce nouvel établissement d'un ministre du trésor public ; je suis loin de nier que Bonaparte n'ait, sous le rapport de l'ordre, de véritables obligations à Gaudin et à Barbé-Marbois. Mais que penser d'un dissipateur auquel ses intendans prouvent chaque année, papiers sur table, que ses dépenses l'emportent considérablement sur son revenu, et qui ne profite de leur avis que pour augmenter considérablement les premières ?

Aussi les banqueroutes et les anticipations n'auraient-elles point suffi pour couvrir temporairement le déficit, si Bonaparte n'avait découvert une troisième ressource fiscale dont Bérenger n'avait point parlé, celle des *tributs de paix*, autrement dits

Recettes Extérieures, tributs, qui, comme on va le voir, ont rapporté à eux seuls autant que les banqueroutes et les anticipations.

Recettes Extérieures.

Les 87 millions assignés en l'an IX sur les pays occupés par les armées Françaises, pouvaient à la rigueur s'envisager comme un reste des *profits* de l'état de guerre ; mais indépendamment de ces 87 millions destinés à l'entretien de ses troupes et dont Bonaparte n'a jamais rendu compte, on voit figurer aujourd'hui dans ses recouvremens de la première année de paix une *Recette Extérieure* de 22 millions dont il n'a point indiqué la source. Quoiqu'il eût alors de bonnes raisons pour n'en faire aucune mention dans son aperçu des recettes de l'an IX, et pour n'en point introduire de semblables dans son aperçu de celles de l'an X, j'en savais assez à cet égard pour exhorter ses alliés à se préparer ou aux *pillages* de la guerre ou aux *tributs* de la paix.

Dans le temps même où je donnais cet avis, Bonaparte dressait son budget de l'an XI qu'il ne fit connaître qu'en mars 1803 ; budget où l'on apprit, pour la première fois, qu'il avait touché, en l'an IX, une *Recette Extérieure* de 22 millions, et que pour *équilibrer* son revenu avec ses dépenses, il lui faudrait, en l'an XI, une nouvelle *Recette Extérieure* de 20 millions. Observez qu'il évita encore d'indiquer la source de ce tribut, comme s'il

eût voulu en laisser promener la menace sur tous ses alliés, afin de voir si les plus timides ne se mettraient point en avant pour s'en racheter, et si leur empressement à le faire ne lui procurerait pas quelques millions de plus, Tout ce que ses derniers comptes nous ont révélé sur ce second *subside*, c'est qu'il s'est étendu à 21 millions 200 mille francs.

Cette ressource que les Parisiens appellent assez plaisamment les *exploitations de la peur*, entrait-elle dans un plan combiné d'avance? Je l'ignore. Mais ce qui me ferait croire que Bonaparte lui-même ne s'était point attendu à marcher si tôt sur les traces de la république d'Alger, c'est que d'abord après le traité d'Amiens, il lança contre elle deux espèces de manifestes qui contiennent l'inventaire officiel et très-détaillé, des *Recettes Extérieures* que le Dey avait levées depuis six mois sur ses voisins et ses alliés; recettes, qui pour les états Européens, montaient à un million huit cent dix-huit mille cinq cents piastres fortes, et pour les Beys de Tillery, de Constantine, de Massara, et de Tunis à un million.

Cet inventaire est sans contredit la pièce la plus curieuse qui soit jamais sortie de la chancellerie du Consul, parce qu'il y dénonçait avec raison, comme coupable de crime international, tous gouvernemens que l'excès de leurs dépenses sur leurs revenus intérieurs conduit à faire la guerre par *l'attrait du profit*, ou à ne vouloir d'autre paix que celle qui leur procure des *tributs* égaux aux *pil-*

lages de la guérre.—" En lisant cette note des déprédations qu'il exerce depuis six mois sur les différentes puissances de l'Europe, ajoutait le manifeste, on s'étonnera moins *de l'extrême rapacité* que de *l'audace* de ce barbaresque qui se croit apparemment le SOUVERAIN de l'univers, puisqu'il traite tous les autres gouvernemens comme s'il étaient ses *tributaires.*"

Vingt jours après, cette note fut suivie d'un *rapport* fait au Consul en plein sénat par le ministre des relations extérieures, qui y débutait par ces mots:—" Des frontières de l'Egypte au détroit de Gibraltar, le nord de l'Afrique est possédé par des hommes étrangers au *droit public* de l'Europe, &c."

Les amis et même les ennemis de Bonaparte se hâtèrent de couvrir de leurs applaudissemens la croisade vraiment chrétienne dont il menaçait alors les Algériens. Si son objet réel se fut borné à mettre un terme à leurs *déprédations*, à démanteler leurs forts, à anéantir leur marine, et à leur interdire la pyraterie, il n'est pas un état maritime qui ne lui eût dû des actions de grâces, point d'hommes religieux qui n'eussent béni la main de la providence en voyant qu'elle employait un grand déprédateur à en punir un petit, qu'elle se servait du Consul de France pour imposer à la régence d'Alger le frein du *droit public*, et la punir d'avoir découvert, long-temps avant lui le fatal secret *d'alimenter la guerre par la guerre.*

Mais certes il avait bien d'autres vues; car son but primitif était de saisir le trésor d'Alger, que quelques personnes évaluent à près de cent millions de piastres fortes, et son but définitif, de s'approprier l'ancienne Carthage pour se frayer par terre une route en Egypte et aux Grandes Indes. Dès que son aide-de-camp lui eut mandé que les Algériens ne souscriraient jamais, pour leur propre compte, aux *exploitations de la peur*, qu'ils étaient résolus à se défendre vigoureusement, que la capture de leur trésor ne serait point, tant s'en faut, si facile que celle du trésor de Berne, et que tout ce qu'il avait pu en obtenir était de passer par profits et pertes la somme que leur devait la France (*l*), l'intrépide Bonaparte abandonna tout à coup la glorieuse entreprise dont ses philantrophiques admirateurs avaient attendu la civilisation de l'Afrique. Au lieu de punir le Dey d'Alger pour avoir traité en *tribu-*

(*l*) " Vous n'avez pas voulu me donner les 200 mille piastres fortes que je vous avais demandées pour me *dédommager* des *pertes* que j'ai essuyées pour vous, écrivit de sa main le Dey au *plus distingué entre les sectateurs du Messie.* Que vous me les donniez ou ne me les donniez pas, nous serons toujonrs BONS AMIS."

Cette correspondance entre les deux républiques de flibustiers se trouve dans le Moniteur du 10 septembre 1802. J'en suis encore à comprendre ce qui put déterminer Bonaparte à l'imprimer, et comment Talleyrand ne lui fit pas apercevoir que la dépêche pacifique du barbaresque était le commentaire le plus piquant de ces deux vers du bon La Fontaine.

Corsaires à corsaires,
Ne font pas, dit-on, leurs affaires.

taires les princes Africains, il trouva beaucoup moins hasardeux et plus *profitable* de le laisser en paix, et de *traiter* les gouvernemens Européens de la même manière que le Consul barbaresque venait d'en agir envers les gouvernemens de Tillery, de Constantine, de Massara et de Tunis. C'est alors seulement qu'il se détermina à lever le voile en inscrivant dans son budget les vingt millions de *Recette Extérieure* qu'il attendait pour l'an XI, et en publiant qu'il en avait reçu vingt-deux en l'an IX.

On verra bientôt à quel point il a perfectionné le *droit public* et le système financier des Algériens : on verra que bien que la guerre qu'il a rallumée en Europe, ne dût, selon M. Hauterive, lui offrir *aucun attrait de* PROFIT, les *recettes extérieures* dont il n'avait tiré que 22 millions pendant la première année de paix, se sont déjà changées dès la première campagne, en une *Recette* et une *Epargne* de plus de 200.

Il n'est cependant point rare de rencontrer encore des personnes qui croient de bonne foi que puisqu'il avait pu jusqu'alors cheminer sans emprunts, sans nouveaux impôts, et sans arriéré, ses embarras pécuniaires n'ont nullement contribué à la rupture de la paix. Je prie seulement ces personnes de se rappeler, que d'un côté l'*Epargne* et les *Recettes Extérieures* lui procurèrent environ 150 millions pendant ces trois années de paix, et que de l'autre, les banqueroutes et les anticipations de

l'intérieur, lui valurent une somme presqu'aussi forte. Or, on doit d'autant moins s'étonner de ce que ces 300 millions lui suffirent jusqu'alors pour couvrir le déficit, qu'en l'an X, ses dépenses de paix ne surpassèrent pas 500 millions, et que depuis cette époque elles ont augmenté de près d'un tiers.

En voici les preuves officielles.

An IX.

Les comptes de l'an IX (terminé le 22 septembre 1801) portèrent les recouvremens à 473, 508,511 francs net, y compris le revenu des quatre départemens de la rive gauche du Rhin, qu'on commença dès cette année à verser dans la trésorerie nationale.

Mais lorsqu'il rendit ensuite ses comptes de l'an X, en mars 1803, le ministre Gaudin rectifia ceux de l'an IX, en y portant une *Recette Extraordinaire et Extérieure* de 22 millions, dont il avait cru devoir faire un mystère tant que dura la controverse avec les Algériens (*n*).

(n) Bonaparte eût été d'autant plus imprudent d'en parler alors que la *Recette Extérieure* de 2,800,500 piastres qu'il reprochait aux Algériens d'avoir levé dans le court espace de *six* mois, faisait, à très-peu de chose près, la moitié de celle qu'il avait levée lui-même pendant *douze* mois entiers.

Voilà pourquoi le premier aveu de ces 22 millions tournois encaissés à Paris, en 1801, n'a été proféré qu'en 1803.—Voyez le 4me supplément au Moniteur du 13 mars 1803, tableau côté D.

Et comme les dépenses s'étaient élevées à 526 ½ millions, tandis que le grand total des recouvremens n'avait monté qu'à 495 ½, on eut recours à de nouvelles ventes de domaines nationaux pour couvrir ce déficit de 31 millions, qui aurait été quadruple, si l'Italie et la Hollande n'avaient pas entretenu à leurs frais une partie de l'armée Française.

An X.

La paix contribua à améliorer les revenus de l'an X, puisqu'en en présentant l'inventaire, Gaudin annonça—" la *certitude* qu'ils ne produiraient pas moins de 503,521,623 francs."

Cette *certitude* paraît s'être réalisée, grâce aux ventes d'immeubles et aux rachats de rentes foncières, dont le produit réuni entrait dans cette somme pour 30 à 35 millions.

Ce qu'il y eut de doublement satisfaisant dans ce compte, c'est qu'on n'y voyait figurer aucune *Recette Extérieure*, et que le ministre assura que la dépense totale ne s'étant élevée qu'à 501 ½ millions, DEUX *millions qui restaient* SANS DESTINATION *sur les produits de l'an X, seraient appliqués au service de l'an XI* (o).

Voilà donc enfin le *déficit* changé en *surplus*, et ce grand problème une fois résolu, le nouvel Archimède était bien en droit de s'écrier.

Ευρηκα, Ευρηκα, Ευρηκα.

(o) Moniteur du 13 mars 1803.

Sa prétendue découverte n'était cependant qu'une rechute de la maladie incurable des financiers Français, de ne jamais distinguer leurs recettes extraordinaires et qui s'éteignent, des recettes ordinaires et renaissantes. Sous ce point de vue, le déficit fut encore cette année le même que l'année précédente, parce que sur les 503½ millions recueillis, à peine y en avait-il 470 provenant de recettes fixes. Néanmoins, si la difficulté n'eût consisté qu'à remplir pour l'avenir un vide de 30 millions, on aurait pu la surmonter par des réductions sur les dépenses. Mais c'est précisément depuis la reddition de ce compte que Bonaparte augmenta celles-ci sans bornes. En se faisant un juste mérite d'avoir pu suffire à tout, en l'an X, avec 501½ millions, il n'en demanda pas moins de 589½ pour l'an XI, pied sur lequel on crut qu'il réglait définitivement ses dépenses de paix, quoiqu'elles aient éprouvé dèslors une augmentation presqu'aussi forte.

An XI.

Ce qui va paraître à peine croyable, c'est que les recettes nationales de l'an XI, évaluées par aperçu à 589½ millions, ont rendu 5 millions de plus, et se sont même élevées à 619½, grâce à une rentrée extraordinaire d'environ 25 millions qui n'avait pas été comprise dans l'évaluation. En voici le tableau officiel.

RECOUVREMENS DE L'AN XI.

Reste du produit des revenus de l'an X(*p.*).	
Contributions *directes* de l'an XI . . .	301,932,302
Régie de l'enrégistrement et domaines. . .	200,106,529
Douanes.	37,023,812
Postes	11,500,000
Loterie nationale	15,326,971
Régie des Salines	2,404,715
Cautionnemens des greffiers de justices de paix	2,200,000
Recettes diverses et accidentelles	2,863,528
Monnaies	51,230
MOYENS EXTRAORDINAIRES	24,890,913
RECETTES EXTÉRIEURES	21,200,000
TOTAUX GÉNÉRAUX . . .	619,500,000

Ce tableau dont je n'entrevois aucune raison de suspecter l'exactitude, et que le Consul n'a pas manqué d'étaler avec ses forfanteries ordinaires, était bien propre à donner aux étrangers une haute idée de ce qu'il appelle la *prospérité de ses finances*, la *fécondité croissante de toutes les branches de perception.* S'ils sont curieux d'aller à la recherche

(*p*) Ce premier article ne s'y trouvant porté que *pour mémoire*, il est donc faux que DEUX *millions fussent restés* SANS DESTINATION *sur les produits de l'an X*, comme l'avait certifié le ministre Gaudin. Lui-même vient de déposer ici la preuve que cette vanterie effrontée d'un *surplus* de 2 millions, n'était qu'une imposture Consulaire.

N'importe : personne n'a aperçu ou relevé le désaveu, et la vanterie ne laissa pas de produire au dehors, tout l'effet qu'en attendait le gouvernement Français.

des causes de cet accroissement de 116 millions dans le revenu de l'an XI, sur celui de l'année précédente ; voici les principales.

1°. Les recettes du Piémont, qu'on commença cette année à verser dans la trésorerie de Paris, et qui doivent être un objet de 20 millions au moins, puisqu'il eut à supporter 10 millions sur la contribution foncière.

2°. Environ 16 millions de recettes *départementales*, versées aussi pour la première fois dans la trésorerie *nationale*, qui se chargea de faire face aux dépenses qu'acquittaient ces 16 millions ; subterfuge tout semblable à celui que se permettrait le gouvernement Anglais, si, pour *féconder* son budget, il lui vient jamais dans l'esprit d'y introduire *the county rates*.

3°. Un gain inattendu sur les loteries qui rapportèrent cette année plus de 15 millions, et n'en avaient rapporté que 8½ en l'an IX. Cet accroissement fortuit ne dit rien pour l'avenir ; vu que la loterie Française est un jeu de hasard pour le fisc lui-même, toujours exposé à gagner plus ou moins, selon les occurrences du sort.

4°. Une augmentation de 11 millions dans la vente des coupes de bois.

5°. Une *Recette Extérieure*, qui n'avait été portée dans le budget que pour 20 millions, et a produit 21,200,000 francs effectifs. Quoiqu'on continue à en cacher l'origine ; peut-être s'explique-t-elle par un article intitulé *Diamans*, qui figure pour 12,007,248 francs dans l'inventaire des

valeurs réalisées, et sur lequel l'Espagne ou le Portugal pourraient donner d'amples éclaircissemens.

6°. Une recette *intérieure* de 24,890,913 fr. presque aussi extraordinaire, et qui mérite une notice à part, parce que c'est jusqu'ici la seule occasion où Bonaparte ait fléchi et soit revenu en arrière.

D'abord après la rupture du traité d'Amiens, et dans leur premier élan d'indignation contre le ministère Britannique, les conseils de départemens, d'arrondissemens et de villes municipales (tous nommés par le Consul), lui offrirent à l'envi de concourir à la destruction de la *parjure* Angleterre en supportant une addition de 3, 5, 7, 10 et même de 15 pour cent à leurs taxes directes. Quelques-uns ne l'offraient que pour l'année courante ; mais la plûpart l'étendaient aux années XII, XIII, XIV, et même à toute la durée de la guerre.

A mesure que Bonaparte reçut leurs offres, il les accepta, et malgré l'absence des autorités législatives, il prit sur lui d'ordonner aux percepteurs de lever ces droits additionnels avec la même rigueur que s'ils eussent été consentis par la législature.

Soit que les préfets et autres administrateurs qui s'étaient arrogés le droit de faire ces offres, s'en fussent repentis en se voyant pris au mot; soit que leurs administrés aient trouvé dur de se voir poursuivis, pour un impôt non sanctionné par les *mandataires du peuple souverain* ; soit enfin que ces derniers aient senti que ce nouveau coup d'autorité

les rendrait par trop méprisables et nuls ; il en est résulté entre leur section des finances et le gouvernement, une controverse secrète, qui doit avoir été assez vive, puisqu'ils n'ont consenti à proroger, pour l'an XII, cette addition subreptice aux impôts, qu'autant que de son côté le Consul y renoncerait pour les années XIII et XIV. Ce compromis est devenu l'objet d'une loi appuyée par la section des finances dont le rapport contient le passage suivant. —" Le tribunat pense qu'il serait *dangereux* de voir dégénérer en *formes légales* le vote de l'impôt émané des autorités secondaires (*q*)."

Qu'on ne s'y trompe point : c'est bien moins la résistance des tribuns ou le *danger* de cette *illégalité* qui ont arraché ce sacrifice au Consul, que l'impossibilité avérée d'arracher plus long-temps aux contribuables cette nouvelle addition à l'impôt foncier. Et il aurait dû s'y attendre, puisqu'il venait de le réduire pour an XII, de 220 millions à 210, peu de moi avant d'avoir provoqué l'offre prétendue *spontanée* de ces droits additionnels, et puisqu'en renonçant à ces derniers, il a réduit en-

(*q*) Fabre en en parlant, s'est exprimé d'une manière encore plus hardie.—" En approuvant les motifs qui ont suggéré ces *offrandes*, il est de notre devoir de rappeler ici qu'aucune espèce de contribution ne peut être votée que dans les formes constitutionnelles. C'est au gouvernement qui a l'initiative des lois à les proposer, au tribunat à émettre son vœu, au corps législatif à les consentir ou à les rejeter. Ces formes *tutélaires* sont la sauvegarde de la propriété ; et il ne doit point être permis, sous aucun prétexte, soit de s'en écarter, soit d'y porter atteinte."

core le principal à 207 millions pour l'année courante et promis des réductions ultérieures.

Les six articles qu'on vient de passer en revue suffisent pour constater si l'excédant du revenu de l'an XI sur celui de l'an X peut s'appeler une *amélioration* dans les finances. Il n'est cependant pas moins vrai qu'à l'aide de tous ces expédiens fiscaux, et en séparant celui des *Recettes Extérieures*, le revenu national produisit, en l'an XI, 594,609,085 francs effectifs; ce dont je prie les lecteurs de se rappeler, parce que c'est l'année où il atteignit son zénith, et que les mesures adoptées jusqu'alors pour l'augmenter durant la paix, ont toutes concouru à le diminuer dans la suite.

An XII.

Ce même revenu national n'a plus figuré que pour 551 millions dans le tableau des recettes présumées de l'an XII (1804). Et comme en raison de la guerre les dépenses nationales furent évaluées à 700 millions, ce qui constituait un déficit de 149, on y pourvut des deux manières suivantes.

1°. Cautionnemens—ventes de domaines nationaux et rachats de rentes foncières—millions 46

2°. MOYENS EXTRAORDINAIRES 103

Ce dernier article n'est autre chose que les *Recettes Extérieures* qu'on a jugé à propos de baptiser d'un nouveau nom. Je ne sais trop pourquoi Bonaparte a choisi celui de *Moyens Extraordi-*

naires ; car il en est peu auxquels il soit plus habitué.

Fabre est le seul de ses rapporteurs qui ait daigné donner le moindre éclaircissement sur cette nouvelle *Recette Extérieure* : mais après avoir proféré qu'elle était *basée sur des engagemens* SACRÉS qui excèdent 108 millions, il crut en avoir dit assez pour être en droit d'ajouter :—*c'est ainsi que le génie qui gouverne la France* SE JOUE *des embarras de la guerre qu'on lui a suscitée*(r) *!*—Paroles mémorables où s'expliquent les vrais motifs de cette guerre, qui n'est en effet, pour lui qu'un *jeu*, et même un jeu très-*profitable*, quoique son manifeste de l'an VIII nous eût certifié qu'il n'y trouverait désormais *aucun attrait de profit*.

Aucun attrait de profit ! .... Une guerre, qui dès la première campagne, a sextuplé ses *Recettes Extérieures ;* et les eût peut-être décuplées dès la seconde, si les Anglais n'avaient jugé qu'il était temps de mettre un terme à ces *engagemens* SACRÉS!

Malgré la circonspection dont usa Fabre en en parlant, personne n'ignore que ces engagemens sacrés étaient de trois espèces.—1°. Le prix de la Louisiane vendue aux Américains.—2°. Un immense subside arraché à l'Espagne pour lui permettre de rester neutre.—3°. Un subside moins fort dont le Portugal dut acheter la promesse de n'être point attaqué.

(r) Moniteur du 23 février 1804.

Il est connu que le Portugal doit payer chaque année le renouvellement de cette promesse au prix de 12 millions tournois. Et quoique les ministres Espagnols aient toujours refusé de laisser connaître le montant de la somme qu'ils s'étaient engagés à fournir aux Français, on sait qu'elle était tout au moins d'un million de piastres par mois. Or ce qu'il faut déposer ici dans cette histoire des *Recettes Extérieures ;* c'est que ce subside enlevait au gouvernement Espagnol précisément la moitié de ses revenus nets, et que l'obligation de s'en dépouiller en faveur de ses alliés, l'ayant forçé à suspendre ses approvisionnemens ordinaires de grains, c'est en partie à cet *engagement sacré* qu'est due la famine qui fait déjà dans ce malheureux pays presque autant de ravages que la fièvre jaune.

Si M. Hauterive nous répéte encore que la France ne *fait point acheter le bienfait de la paix par des sacrifices avilissans* (*s*) ; voici ma réponse.— Bonaparte n'a sur le continent que deux alliés, les Hollandais et les Espagnols. Aux premiers, et quoique l'Angleterre leur eût offert la neutralité, il impose le fléau de la guerre en exigeant qu'ils y consacrent plus du double de leurs revenus. Aux seconds, il vend le *bienfait de la paix* en exigeant qu'ils lui livrent la moitié des leurs ! Et ce n'est pas tout ; car en même temps que les Espagnols

(*s*) *Etat de la France*, p. 104.

signent cet infâme contrat, à leur insu, il en signe un autre avec les Américains auxquels il livre pour 60 millions tournois, cette précieuse et vaste Louisiane que les crédules Espagnols venaient de lui céder, précisément dans l'espoir d'y placer les Français comme barrière entre le Mexique et l'Amérique Unie !

D'après la manière dont Bonaparte traite ses amis, on ne sera plus étonné d'apprendre qu'il ait considérablement perfectionné à l'égard de ses ennemis la tactique fiscale du Directoire.

Jusqu'ici, et dans la dernière guerre, partout où les bandes Gauloises étaient parvenues, le terme de l'extrême impuissance des peuples envahis avait été celui des exactions du peuple envahissant, dont le pillage cessait après avoir vidé les caisses, dépouillé les magasins et consommé les récoltes. Par un rafinement digne du nouveau Brennus qui *se joue* des embarras de la guerre ; non content d'avoir mis la main sur tout ce qu'il a pu trouver en Hannovre, il oblige les états de cet Electorat à emprunter sur leurs récoltes futures, et contraint les villes d'Hambourg, Brême et Lubeck à lui prêter de fortes sommes sur cette hypothèque, à l'aide de laquelle il encaisse à Paris, par anticipation, les revenus futurs de l'Hannovre, tandis que son lieutenant Bernadotte s'empare des revenus présens sur le lieu même. * Puis, et comme pour ajouter l'ironie à cette exaction d'un nouveau genre, il réclame le mérite—" du *soulagement* qui en résultera néces-

sairement pour le pays entier et pour tous ses habitans(*t*)."

Ce *soulagement* des Hannovriens ui a déjà valu une dixaine de millions, espèces, indépendamment de l'*épargne* que lui procure l'entretien des vingt cinq mille soldats Français qui y sont cantonnés. Grâce aux trois subsides des villes Anséatiques, de l'Espagne et du Portugal ; grâce à ce qu'il a réussi à anticiper tout le paiement de la Louisiane, dont il n'attendait cette année que 24 millions, et dont il a réalisé environ 50, à l'aide d'un gros sacrifice par voie d'escompte ; Bonaparte doit avoir recueilli tout près de 150 millions en *Recettes Extérieures*, quoiqu'elles ne fussent portées que pour 103 sur son budget.

Tous ces détails étaient indispensables pour expliquer le rapport préparatoire qu'il a déjà publié sur les recouvremens de cette même année, dans son Moniteur du 29 août 1804, où il affirme que *la recette a excédé* 750 millions.

Beaucoup de gens ont regardé ce rapport comme une exagération, et selon toute apparence, ce n'en est point une. D'autres ont cru y trouver la preuve que les revenus de la France s'amélioraient: mais avant d'en juger ainsi, il faut attendre le tableau détaillé de ces recouvremens qui ne paraîtra qu'en février 1805. Là, et là seulement, on pourra s'assurer si cet excédant inattendu de 50 millions provient,—ou du revenu national intérieur

(*t*) Moniteur du 27 janvier 1804.

dont le ministre des finances attendait 551 millions,—ou des ventes dont il en espérait 46,—ou des *Recettes Extérieures*.

C'est à l'extension de ces dernières que j'attribue l'excédant de 50 millions dont Bonaparte a eu l'imprudence de se vanter (*u*), et j'en appelle au tableau de ses recouvremens où il lui sera impossible de tromper quiconque voudra se donner la peine de le comparer au tableau de l'année précédente, inséré page 99. Je me trompe fort, ou l'on y

---

(*u*) Lors même qu'il serait prouvé que la trésorerie n'a touché en entier ni le paiement de la Louisiane, ni le subside de l'Espagne durant les douze mois de l'an XII, et qu'elle en attend le complément dans le cours de l'an XIII, cela n'empêcherait point qu'elle ne fût en droit de le ranger dans les recettes de l'an XII auxquelles il appartient, et d'annoncer qu'elles *excéderont* 750 millions. C'est au commencement du douzième mois que Bonaparte publia cette annonce par voie d'aperçu, et lorsqu'en février 1804, c'est-à-dire, cinq mois après l'expiration de l'an XI, son ministre avait publié l'état détaillé des recettes intérieures de cette année qui les portait à 594,609,085 francs; il ne dissimula point que 43,609,580 fr. *restaient à rentrer sur cette somme*. C'est de la même manière qu'en août 1804, il insérait d'avance dans les recettes de l'an XII tout le subside de l'Espagne, quoique ce subside fût peut-être de quelques mois en arrière. Les Anglais s'étant crus en droit de détenir les arrérages, il est possible et même vraisemblable que cet incident entraînera une variante dans le tableau des recettes, et qu'elles ne figureront plus que pour 725 millions rentrés ou *à rentrer* dans celui qu'on publiera en février prochain.

J'invite surtout le public à y vérifier : 1°. pour qu'elle somme y seront portées les *Recettes Extérieures*, autrement dites *Moyens Extraordinaires* : 2°. si le revenu ordinaire et intérieur aura rendu au delà des 551 millions qu'on en attendait.

trouvera la démonstration que de l'an XI à l'an XII le revenu national et intérieur de la France a diminué de 44 millions et n'a produit que les 551 qu'on en attendait. Chose remarquable ! cette diminution a eu lieu dans le cours de l'année où Bonaparte n'a cessé de répéter que ses revenus allaient en s'*améliorant !*

Mais voici ce qu'il y a de pire. L'époque s'approche où ce revenu de 551 millions éprouvera une défalcation d'environ 50. Ecoutons les aveux récens qu'a faits à ce sujet le rapporteur Fabre, le même qui jusqu'alors n'était jamais monté à la tribune que pour certifier que *les revenus publics s'amélioraient de jour en jour ;* pour répéter avec le Consul, qu'ils *donnaient des produits toujours croissans.*

Voici le rapport qu'il a fait le 20 février 1804, au nom de la section des finances.

" La recette ordinaire du budget de l'an XII " s'élève à 551 millions. Mais dans cette somme " sont compris 21,534,963 fr. de centimes addition- " nels aux contributions *directes* pour les frais de la " guerre (*x*), ce qui ne peut qu'aggraver la charge

(*x*) Ces 21½ millions proviennent des *offrandes* prétendues *spontanées* dont on a déclaré la perception *illégale* à dater de l'an XIII, et qui par conséquent ne figureront plus du tout dans la recette *ordinaire.* Elles ont été, en l'an XII, de 3 ½ millions inférieures à celles de l'an XI, parce qu'il y eut quelques départemens qui ne voulurent point étendre leurs offres au-delà d'une année.

" des cotisés à ces sortes de contributions, qu'on
" convient généralement être beaucoup trop fortes,
" et qu'il *faudra nécessairement réduire*. Le dé-
" cime par franc sur les contributions *indirectes*, qui
" est un objet de 13 à 14 millions, entre aussi dans
" cette somme de 551 millions(*y*). Les fermages, et
" les loyers y entrent pour plus de 19 (*z*), et les
" arrérages de rentes foncières pour environ 5 mil-
" lions: or, l'extinction de ces deux natures de
" recettes s'opère successivement par les ventes,
" les rachats, ou les *dotations* (*aa*). Il y aura donc,
" *dans peu d'années*, environ 50 à 60 millions DE
" MOINS dans la recette des revenus et des contri-
" butions, et cette diminution sera bien plus forte si
" l'on se décide à modérer la contribution foncière,

(*y*) Ce *décime* est une addition de 10 pour cent, qui, du temps du Directoire, fut décrétée sur les contributions indirectes, en promettant qu'elle ne durerait que jusqu'à la paix, promesse dont Bonaparte ne s'est point souvenu lors du traité d'Amiens, et dont on recommence à bercer les Français pour la paix prochaine.

(*z*) C'est la rente des domaines et des maisons qu'on met en vente, ou qu'on a déjà vendus ; mais dont le gouvernement perçoit le fermage jusqu'à l'entier paiement du capital.

(*aa*) Ceci se rapporte à divers domaines nationaux que Bonaparte met en réserve, à mesure que lui passe dans l'esprit quelqu'un des nouveaux établissemens qu'il a fallu *doter* en les fondant, tels que la Légion Honoraire, les Sénatoreries départementales, les Colonies et Camps de vétérans, &c. &c. Ces *dotations* enlèvent au trésor public le fermage des domaines qu'on leur assigne, et le privent déjà, à elles seules, d'un revenu annuel de près de 10 millions.

" les droits de mutation en cas de ventes, et les " droits d'hypothèque dont l'*excès* est généralement " reconnu. Voilà pour les objets compris dans " la recette ordinaire du budget de l'an XII, " évaluée à 551 millions, et qui, *par la suite*, " *peut se trouver réduite à environ* 470, SOMME IN- " SUFFISANTE pour les dépenses en temps de paix, " d'un état aussi vaste que la France &c. (*bb*)."

Comment y *suffirait-elle* en effet, si l'on considère que, même sans y comprendre le clergé, Bonaparte a déjà élevé sa dépense ordinaire de paix à 644 millions (*cc*); dépense à laquelle, d'après les aveux de Fabre, il s'agit de faire face avec un revenu qui, *par la suite, peut se trouver réduit à environ* 470 *millions!*

Jamais, jamais ces aveux tardifs n'eussent été proférés à la tribune, ni surtout insérés dans le Moniteur, s'ils n'avaient été arrachés au gouvernement par l'obligation de proposer enfin trois nouvelles taxes pour suppléer à l'*insuffisance* des an-

---

(*bb*) Ce rapport, le plus important en finances, de tous ceux qui ont eu lieu depuis la révolution, se trouve dans le supplément au Moniteur du 28 février 1804. Les aveux qu'il contient étaient connus d'avance, et loin que Fabre ait encouru la disgrâce de Bonaparte pour les avoir proférés, celui ci l'a nommé Président du Tribunat avec un magnifique traitement.

(*cc*) Je ne hasarde point cette assertion, sans être en état de l'appuyer sur des preuves matérielles: mais je les renvoie à la 4me partie afin de ne pas embrouiller la matière en mêlant l'examen des dépenses à celui des revenus.

ciennes qu'il ne lui était plus possible de dissimuler. Celles dont il a fait choix vont donner la juste mesure de ses progrès dans la science de l'impôt.

NOUVEAUX IMPOTS.

Quiconque a parcouru la France depuis la révolution, doit savoir que l'un des plus grands obstacles au rétablissement de l'agriculture et du commerce, est le délabrement des routes de terre, qui rend les transports plus difficiles, plus lents, et surtout beaucoup plus coûteux qu'autrefois. Le droit de passe, établi sous le Directoire, les avait même rendus si dispendieux, que Bonaparte avait eu une velléité de le supprimer; mais il a préféré le perfectionner en y associant un autre impôt sur toutes espèces de marchandises transportées *par terre*; et pour mieux remédier à la *cherté des transports* que Bérenger lui avait signalée comme la ruine du commerce, il a fixé ce nouveau droit au *dixième* du prix convenu avec le voiturier.

Sa seconde conception fiscale a été de doubler, à peu de chose près, les droits d'entrée sur les tabacs étrangers, dont la France achète chaque année environ vingt millions de livres pesant; conception d'autant plus extravagante que le droit auquel ils étaient déjà soumis avait déterminé, en l'an IX, un grand nombre de fabricans de la rive gauche du Rhin à émigrer sur la rive droite, où ils ne payent aucuns droits et n'éprouvent aucune gêne. Pour

prévenir l'émigration de ceux qui restaient, Bonaparte n'avait point imaginé d'expédient plus sûr que de leur faire payer, dès l'an X, huit sous pour chaque kilogramme de tabac qu'ils fabriquent, paiement dont il espérait 9 millions, et qui n'a produit que 900 mille francs. C'est pour se venger de ce mécompte, qu'en l'an XII, il a doublé les droits d'entrée sur les tabacs étrangers, dont la consommation a baissé précisément d'un quart depuis cette époque, Au moment où il en conçut l'idée, et avant même qu'il eût eu le temps de la faire sanctionner par les législateurs, la chambre du commerce d'Anvers lui adressa un mémoire très-lumineux où elle annonçait que par l'effet des mesures précédentes,—" les fabriques nationales ne pouvant plus soutenir la concurrence des tabacs fabriqués chez l'étranger ; ceux-ci, malgré toute la vigilance possible, s'introduisaient jusques dans l'intérieur de la France à des prix *infiniment au dessous* de ceux auxquels l'industrie nationale peut les fournir" (*dd*).—Quoique ce mémoire fût adressé

(*dd*) " Notre assertion, ajoutait ce mémoire, se fonde sur la proportion du calcul suivant. Le tabac en feuilles, au prix actuel de 90 francs par quintal, en y ajoutant les droits d'entrée et de fabrication qui s'élèvent à 55 fr., établissent le prix du tabac en carotte à raison de 29 sous la livre ; tandis que chez l'étranger il se vend sur les principaux marchés au prix de 23 à 24 sous. Il y a donc une différence de 20 à 25 pour cent contre nos manufactures ; ce qui tend à les *détruire entièrement &c.*"

La Bibliothèque Commerciale de Peuchet où se trouve ce mémoire, en contient un autre, où l'auteur, membre du conseil de commerce de Namur, assure qu'avant le droit mis sur les fabri-

au *Génie éclairé* du premier Consul, il n'en tint aucun compte et l'impôt fut décrété.

Sa troisième conception consiste à ressusciter les *droits d'aide sur les boissons*, l'un des impôts de l'ancien régime que M. Necker réprouvait, à si juste titre, à cause de l'énormité des frais de recouvremens qui s'élevaient à 16 et sept dixièmes pour cent. Bonaparte a rétabli cette accise, en l'étendant sur toutes les boissons, cidres, bières, poirés, et eaux-de-vie de grains. Déjà il a réorganisé, à cet effet, une armée de commis à pied et à cheval, autorisés à prendre chez tous les producteurs l'inventaire de ces boissons, afin d'en percevoir le droit, à raison de 8 sous de France pour 107 bouteilles de vin. Ce qui paraîtra bizarre; c'est qu'il n'a voulu introduire aucune distinction quelconque entre les vins les plus grossiers et les plus fins; et qu'en raison de ce que les vignes sont aujourd'hui subdivisées entre une foule de petits propriétaires, il a consenti à affranchir ceux-ci en laissant chaque année 1070 bouteilles exemptes du droit; faveur qui, selon le rapporteur Arnould, *exemptera la moitié des vins récoltés.*

---

cans, et avant les visites domiciliaires qu'il fallut autoriser chez eux pour le percevoir, on ne comptait déjà pas moins de *huit mille contrebandiers* répandus depuis le Haut Rhin jusqu'à Ostende, uniquement occupés à introduire des tabacs qui se manufacturent aujourd'hui en Allemagne par des ouvriers Français. *Cette introduction*, écrivait-il, *se fait dans les départemens limitrophes, par des moyens que la plus exacte surveillance ne saurait empêcher.*

Conçoit-on une double ineptie fiscale plus complète que d'établir un droit sur les consommations en affranchissant la moitié des consommateurs, et d'uniformiser ce droit sur tous les vins, dont le prix varie en France depuis un sou jusqu'à un écu la bouteille ?

Le pire résultat de cette uniformité sera, comme l'a vainement observé Fabre, d'être un *obstacle puissant* à la hausse graduelle du droit, vu qu'il sera difficile de le hausser sur les vins communs. Mais ce qui va paraître plus bizarre encore que tout ce qui précède ; c'est que les financiers de cette nation agrandie par ses conquêtes, et que plusieurs d'entr'eux nous représentent comme si populeuse, comme *plus riche* qu'avant la révolution, n'espèrent que 15 à 18 millions du produit réuni de ces trois nouvelles taxes !

En ce cas, les frais de perception absorberont à peu près le tiers du produit. Ne s'est-on pas aperçu de cette erreur d'arithmétique fiscale, où n'a-t-on point voulu en tenir compte ? Je dirai ci-après ce qui me fait pencher vers cette dernière opinion. Toujours est-il certain, que les tribuns et les législateurs, qui sortaient de charge cette même année, reçurent la promesse d'avoir la régie de ces *droits réunis*. Ensorte que par une métamorphose inverse en fait de dignité, ceux qui les avaient imposés en sont aujourd'hui les collecteurs. Au moment où j'écris, plusieurs tribuns du Peuple-Roi dépouillent ce noble caractère

pour revêtir celui d'inquisiteurs dans les caves et les greniers de leurs concitoyens *(ee)*. Je n'examine point ce qui en resultera pour le relief de ces magistratures déjà si subalternes : mais on peut présumer que ceux qui en étaient révêtus n'ont pas examiné trop sévèrement une création de taxes dont la lucrative exploitation leur était assurée.

Quoique le corps législatif les ait sanctionnées à la pluralité de 227 voix contre 41, la difficulté pour Bonaparte sera bien moins de les faire décréter, que de les faire acquitter. Le temps nous apprendra s'il ne verra point vérifier à ses dépens, ce mot de l'un des membres de l'assemblée constituante.— " L'enthousiasme suffit pour voter : *il n'y a que la richesse qui puisse payer.*"

Ce qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est qu'en supposant qu'il supprimât tôt ou tard la franchise dont nous venons de parler, et que le produit réuni de ces trois impôts rendît 30 millions au lieu de 15, ces 30 millions additionnels ne rempliraient encore que la moitié du vide dont le revenu national est menacé d'ici à *peu d'années.*

(*ee*) Le tribun Bosc et plusieurs membres du corps législatif ont déjà été nommés Directeurs en chef de la nouvelle règie.

A tout prendre, ce Bosc y avait plus de droit qu'aucun autre, car il eut la naïveté de la défendre en disant.—"Songeons à tous les *biens* que nous allons nous procurer par quelques *légers sacrifices.* Je les appelle *légers,* parce qu'ils sont sans comparaison avec les *résultats* que nous avons droit d'en attendre."

Le rapport où la Section des finances en a déposé l'aveu ne peut laisser aucun doute à ce sujet. Ce rapport ne m'a rien appris ; car je l'avais anticipé depuis bien des années, et la confiance avec laquelle je l'attendais est même l'un des motifs qui me déterminèrent à différer ma réponse à M. Hauterive.

Peut-être nous dira-t-il aujourdhui qu'à la faveur de la paix, rien ne sera plus facile que d'augmenter le revenu intérieur de 75 millions, et de réduire d'autant les dépenses.

Tel est le langage qu'on tenait sous l'ancien régime lorsqu'il ne s'agissait que d'un déficit de 56 millions, et qu'on le qualifiait *de jeu d'enfant.* La France sait aujourd'hui ce que lui a déjà coûté ce jeu d'enfant. On vient de voir par combien de banqueroutes et de révolutions l'ont traînée ses financiers pour faire disparaître ce déficit, qui maintenant se trouve triple. Il me reste à montrer que l'entreprise est plus que jamais au dessus des forces des Français, que leur nouveau maître est hors d'état d'accroître son revenu intérieur, et qu'à moins qu'il ne réduise sur l'ancien pied de dépenses, l'armée et la marine, ils peuvent se préparer eux et l'Europe à une guerre éternelle.

TROISIEME PARTIE.

Tableau Général des Revenus de la France Impériale. Causes de leur Décroissement. Obstacles qui s'opposent à leur Accroissement.

Il existe une controverse assez singulière entre les Français et Bonaparte, lequel soutient qu'ils payent beaucoup moins que sous l'ancien régime, tandis que de leur côté ils se disent beaucoup plus chargés. Ce qui n'est guère moins singulier, c'est que les deux parties ont également raison.

Voici le dernier tableau officiel du revenu *National* pour l'an XII, terminé le 22 septembre 1804. Quoique ce ne fût à la vérité qu'un tableau de recettes *présumées*, il mérite d'autant plus de confiance que c'est vers le sixième mois de l'année qu'on le dresse. D'ailleurs, chaque branche des recettes a acquis aujourd'hui une telle fixité que le ministre des finances ne s'était trompé que de *cinq* millions en estimant celles de l'an XI.

BUDGET DE L'AN XII.

Recettes.

Contribution foncière, en *principal* - - -	210,000,000
Personnelle, mobiliaire et somptuaire - - -	32,800,000
Centimes additionnels de l'une et l'autre contributions, versés au trésor public, pour le paiement des dépenses fixes de l'administration et de l'ordre judiciaire dans les départemens - - - - - - - - - -	18,777,000
Portes et fenêtres - - - - - - - - - -	16,000,000
Patentes - - - - - - - - - - - -	17,500,000
A—Centimes pour les frais de la guerre - -	21,534,000
B—Régie de l'enrégistrement et des domaines, y compris le produit des bois nationaux	180,000,000
Douanes nationales - - - - - - - - -	25,000,000
Postes - - - - - - - - - - - - -	11,000,000
Loterie nationale - - - - - - - - - -	12,000,000
Salines - - - - - - - - - - - - -	3,000,000
Monnaies - - - - - - - - - - - -	800,000
Recettes diverses et accidentelles - - - -	2,588,040
MILLIONS (a) - -	551,000,000

(a) Deux articles de ce budget ont besoin d'éclaircissemens.

L'art. *B* comprend l'ensemble de tout ce que la régie de l'enrégistrement verse *net* au trésor public. Cette branche du revenu est de beaucoup la plus productive après les impôts directs. Mais c'est aussi celle qui va le plus en dépérissant, puisqu'elle n'est portée ici que pour 180 millions tandis qu'elle en avait produit 200 l'année précédente. (Voyez p. 99)

Ces

Comme mon unique objet est de dresser le tableau général des revenu, permanens et ordinaires

---

Ces 200 millions provinrent

1°. Du droit d'enrégistrement qui, en l'an XI, avait produit *brut* 97,080,536

2°. Du timbre—*idem* , ... 24,505,853

3°. Des hypothèques—*idem* 9,731,252

4° De droits sur les greffes, sur les voitures publiques, sur l'or et l'argent travaillés, sur les fabricans de tabac, et de quelques autres petits droits, qui, avec un *décime* par franc sur les droits ci-dessus, rapportèrent, en l'an XI, environ 25 millions *brut*

Le surplus est le produit du *revenu domanial*, lequel comprend le partage des présuccessions d'émigrés, les coupes de bois, les revenus des canaux et salines, les fermages des terres et loyers des maisons que le gouvernement n'a pas encore vendues, le complément du prix de celles qu'il avait vendues à termes, les rentes foncières dont il réussit à forcer la rentrée, et le prix de celles dont il obtient le rachat. Selon le tribun Costaz, *ce revenu domanial* produisit 73 millions *brut*, savoir,

Forêts nationales	41,928,000
Salines et salins	6,634,000
Autres domaines	24,804,003
TOTAL *brut* . . .	73,366,000

Ce doit être principalement sur le dernier article que porte la défalcation de 20 millions annoncée pour l'an XII ; et elle continuera jusqu'à ce que Bonaparte ait aliéné tous les domaines ou qu'il les ait affectés à des *dotations*.

L'art. cotté *A* — intitulé : *Centimes pour les frais de guerre*, est le même qui, dans le tableau des recouvremens de l'année précédente, figurait pour 24,800,000 fr. sous la rubrique

de la France, on me dispensera sans doute de joindre ici les deux articles additionnels qui devaient porter à 700 millions les recettes de l'an XII; savoir: 1°. 103 millions de *Recettes Extérieures.* 2°. 46 millions de ressources extraordinaires, dont 21 millions pour de nouveaux cautionnemens, 15 pour ventes de domaines nationaux, et 10 pour rachats de rentes foncières.—Loin que ces trois derniers articles puissent se reproduire à l'avenir parmi les *recettes;* d'un côté, les cautionnemens entraineront une charge d'un million pour les intérêts; de l'autre, la vente des domaines ainsi que le rachat des rentes foncières réduiront encore le revenu domanial d'environ 2 millions. Aussi est-ce là ce que Bérenger appelait d'avance autant de *ressources éteintes.*

Le revenu qu'on vient de passer en revue dans ce budget, n'étant encore que le revenu appelé *National,* pour connaître l'ensemble des *charges* du peuple Français, il faut ajouter à ces

---

de *Moyens Extraordinaires.* Ces *moyens extraordinaires* ou *centimes pour frais de guerre,* ne sont autre chose que les *offrandes* prétendues *spontanées.* Quoique le gouvernement ne les reçevra plus en l'an XIII, il ne faut pas en conclure que son revenu national se trouvera réduit de toute cette somme; car elle sera remplacée, ou à peu près, par l'impôt sur les boissons, dont la perception à commencé précisément le jour où a dû cesser celle de ces offrandes.

millions - - - - - - - - - - - 551,000,000

1°. Les sous *additionnels*, levés en sus du principal des impôts directs, pour les dépenses *départementales, municipales et locales.* Ils montent aujourd'hui à 68 millions. Mais comme la trésorerie de Paris en prend près de 19, et les porte en ligne de compte dans le revenu national, nous ne devons en porter ici que - - - - - - - - 49,000,000

2°. Les droits *d'octrois*, qui se perçoivent à l'entrée des villes, et se partagent entre elles et les hôpitaux. Selon le tribun Costaz, le produit *net* des octrois s'élève aujourd'hui à - - - - - - - - - - - - - - 30,000,000

3°. Le droit de *passe* pour l'entretien des routes, et dont le dernier produit *net* a été de 15,258,000

4°. Les frais de *perception* ou de *régie ;* mais non pour les taxes *directes* ; car ceux-ci se trouvent couverts, tant par les sous additionnels que par le principal, déjà portés en ligne de compte (b) - - - - - - - - 73,674,000

5°. Un droit clandestin que a haute police lève sur les maisons de jeu, droit qu'elle encaisse à son profit pour les frais de police secrète, et sans en rendre jamais compte qu'au chef du gouvernement. On en parle à Paris comme d'un objet de 5 à 6 millions. Pour former une somme rende je le porte ici à- - - 5,078,000

GRAND TOTAL des revenus *bruts* de toutes natures, à lever en 1804, dans l'intérieur de la France - - - - - - 724,000,000

(b) Voici le tableau qu'en a présenté le tribun Costaz.

Frais

Au premier coup d'œil, ce tableau des revenus *bruts* de l'an XII ne paraît que de 20 millions inférieur au tableau de ceux de l'an XI, qu'a dressé le tribun Costaz et dont voici le sommaire.

Contributions directes . .	356,497,000
Contributions indirectes .	311,905,000
Revenu domanial . . .	73,366,000
Recettes diverses et accidentelles	2,916,000
TOTAL. . . .	744,684,000

Frais de perception et de régie.

Régie de l'enrégistrement, non compris les bois nationaux	23,234,000
Douanes	12,988,000
Loterie	6,445,000
Postes	9,169,000
Octrois	7,500,000
Taxe d'entretien des routes	5,086,000
Forêts nationales	5,000,000
Salines et salins	4,252,000
Total	73,674,000

À ces 73 millions, il faut en ajouter 17 pour la levée des contributions *directes*, et 7 à 8 pour le nouvel impôt sur les boissons qui n'était pas même encore décrété lorsque Costaz publia son travail. D'où l'on voit que la levée des contributions, qui, sous l'ancien régime, ne coûtait que *cinquante-huit* millions en coûte aujourd'hui tout près de *cent*. Ce point de fait mérite d'être rapproché de cette fameuse adresse où l'assemblée constituante garantit aux Français, que—"les contributions qui seraient levées à l'avenir ne coûteraient que *trente-trois* millions en frais de perception ou de régie."

Il y a eu cependant en réalité un déchêt de 50 millions, parce que ce rapporteur n'avait inséré dans son tableau, ni le *droit* levé clandestinement sur les maisons de jeu, ni les *offrandes* extorquées publiquement pour frais de guerre. A titre de représentant du peuple, il était d'autant plus en droit de s'imposer silence à l'égard de ces deux levées de deniers, que n'ayant point été ratifiées par la législature, il ne jugeait pas qu'elle en dût prendre connaissance. A cette exception près, son rapport, inséré dans le Moniteur du 3 avril 1804, est un travail achevé, et ce qui a paru de plus clair et de plus véridique sur cette matière. Ceux qui désirent s'en rendre maîtres ne sauraient mieux faire que d'y avoir recours. En y ajoutant pour 30 millions les deux articles omis, on voit que le grand total des revenus bruts et intérieurs de toutes natures, s'éleva en l'an XI, à 774 millions effectifs, et doit s'être arrêté à 724 en l'an XII (c).

Cette différence de *cinquante* millions entre les revenus des deux dernières années, tient: 1° à ce qu'il a fallu réduire de 10 millions le principal de l'im-

(c) J'ai dû prendre connaissance du droit levé sur les maisons de jeu et l'inclure dans mon tableau général des revenus pour ne point m'exposer au reproche de les avoir atténués. Mais je prie d'observer que cet article de 5 millions est le seul sur lequel je n'aie point de données certaines; comme c'est aussi le seul à l'égard duquel mon tableau des recettes du gouvernement Français diffère du sien. Quant aux *offrandes*; il les a insérées sous la rubrique de *Centimes pour frais de guerre.*

pôt foncier. 2°. A ce qu'en raison du rachat des rentes foncières, et des ventes de domaines nationaux, la régie de l'enrégistrement, qui avait receuilli 200 millions en l'an XI, n'en a plus attendu que 180 en l'an XII. 3°. A ce qu'on attendait une diminution de 6 à 7 millions sur les loteries et les offrandes. 4°. A ce que le dernier budget annonçait un déchêt de 12 millions dans le produit des douanes, déchêt qu'il faut attribuer en partie à l'état de guerre, et en partie à ce que pour mieux nuire aux manufactures Anglaises, le Consul a prohibé absolument l'introduction des toiles blanches sur lesquelles il levait près de 3 millions de droits d'entrée.

Après avoir bien constaté que d'après les estimations officielles, le revenu général doit avoir éprouvé en 1804, une défalcation de 50 millions, et s'être réduit à 724, supposons qu'il reste à ce taux (d) et comparons-le à celui de l'ancien régime.

En 1784, époque où M. Necker publia le premier, et peut-être le seul ouvrage qui ait donné une idée claire et complète des revenus de la monarchie, il en portait l'ensemble à 600 millions,

(d) On doit cependant s'attendre à de nouvelles défalcations, —parce que le fisc ne retirera plus en 1805, ni les rentes foncières rachetées en l'an XII, ni le fermage des biens vendus pendant la même année;—parce qu'on n'attend que 15 à 18 millions des trois nouveaux impôts qui doivent remplacer en l'an XIII les *offrandes* dont le produit s'est élevé à 22 millions en l'an XII;—finalement parce qu'on a encore réduit de 3 millions l'impôt foncier pour l'année courante.

somme qui comprenait tout, absolument tout, à l'exception de la dîme, du logement des gens de guerre et du tirage des milices. La corvée y était évaluée en argent. Les octrois destinés aux dépenses des villes et des hôpitaux y entraient pour 27 millions, les frais de recouvremens pour 58 ; et M. Necker y avait compris jusqu'au revenu des domaines de la couronne qui y figurait pour 14 à 15 millions. A quoi nous devons ajouter la *dîme ecclésiastique* dont les évaluations moyennes portaient le produit *brut* à environ 100 millions, produit que M. Necker était bien en droit de passer sous silence comme appartenant au clergé ; mais qui n'en était pas moins alors un véritable tribut pour les peuples qui le devaient et ne le doivent plus. En vain l'appellera-t-on une *co-propriété* du clergé sur les terres : on peut tout aussi bien appeler l'impôt une co-propriété de l'état sur les revenus individuels. Il est incontestable que la dîme était alors une taxe appropriée à un service public, taxe dont les Français sont aujourd'hui soulagés ; que ne la payant plus en nature ils, peuvent payer d'autant plus en argent et que pour dresser le tableau comparatif de leurs charges réelles sous les deux régimes, il faut l'inclure dans celles de l'ancien ; ce qui en portait alors le grand total à 700 millions. Mais comme notre objet est moins ici de comparer les revenus du fisc que les *contributions* proprement dites du peuple, il faut retrancher de cette somme 15 millions pour le revenu domanial de la couronne, revenu qu'on ne peut pas plus ranger

parmi les *charges* des peuples que celui des domaines du clergé ou des hôpitaux. D'où l'on voit que l'ensemble de celles-ci s'élevait alors à 685 millions.

Pour connaître l'ensemble des charges pécuniaires qui pèsent aujourd'hui sur la France agrandie, il faut, par la même règle, retrancher des 724 millions perçus en l'an XII, tout le revenu domanial brut qui doit y être encore entré pour environ 60(e). C'est celui des salines, des canaux, des forêts et des domaines confisqués, confiscations qui n'appellent la masse des Français contribuables à aucun sacrifice quelconque, quoiqu'elles aient ruiné de fond en comble les familles sur qui elles ont *frappé*. Ce retranchement réduit les *charges* de la France actuelle à 664 millions.

Du rapprochement de ces deux tableaux dont l'ensemble me paraît avoir toute l'exactitude dont soient susceptibles de pareils calculs, il résulte: 1°. qu'en admettant que la population de la France agrandie soit de trente millions d'habitans, et qu'elle fût de vingt-cinq du temps de M. Necker, les contribuables payent aujourd'hui entre *six* un peu moins qu'ils ne payaient alors entre *cinq*.

(e) Selon le tribun Costaz, ce revenu domanial s'était élevé, en l'an XI, à 73 millions. Mais comme les ventes et partages qui eurent lieu, l'auront déjà sensiblement réduit en l'an XII, je ne l'évalue qu'à 60 millions *brut* pour cette dernière année, vu que la Régie de l'enrégistrement et des domaines qui recueillit 200 millions effectifs, en l'an XI, n'a plus été portée que pour 180 sur le budget des recettes présumées de l'an XII.

2°. que si sur les 664 millions que les cent huit départemens payent maintenant en *impôts*, on en retranche un cinquième, ou 133 millions, pour la part des vingt-deux nouveaux départemens qui sont de beaucoup les plus chargés (f), le fardeau pécuniaire des habitans de l'ancienne France se trouvera avoir diminué de 685 à 531 millions. Dans le fait, il a diminué bien davantage, parce que depuis l'époque où M. Necker portait les anciens revenus à 600 millions, base dont je suis parti, ils s'étaient accrus de 30 à 40 millions, tant par de nouveaux impôts que par des améliorations dans le produit des anciens.

C'est apparemment aussi en partant de ce cal-

(f) On pourra apprécier avec quelle rigueur le gouvernement Français pèse sur ceux-ci, en apprenant que le peuple Savoyard, l'un des plus pauvres du continent, a payé, en l'an VIII, au fisc Consulaire, trois fois plus qu'il ne payait au Roi de Sardaigne. Le C. Sauzay, préfet du Mont Blanc, assure, d'après un recensement très-détaillé, que les habitans de ce département ne payaient en masse à leur Prince qu'à raison de 4 fr. 51 centimes par tête d'individu, et que les taxes tant directes qu'indirectes qu'exige la république, s'élèvent à 15 fr. 90 cent.—" Il s'en faut de beaucoup, ajoutait-il, que les ressources de ce département aient augmenté dans la progression de ses impositions. *C'est absolument* EN RAISON INVERSE."

D'après les renseignemens qu'on possède sur ce que payaient à leurs Princes, les habitans du Piémont, de la Savoye, du Comté de Nice, de celui d'Avignon, de la rive gauche du Rhin, et de la Belgique, le montant de leurs contributions ne surpassait point 60 millions. Ainsi elles ont plus que doublé pour les nouveaux départemens, tandis qu'elles ont sensiblement diminué pour ceux de l'ancienne France.

cul que Bonaparte aura inséré dans son papier officiel cette singulière assertion.—" Les impositions ont été *diminuées* et sont *moins fortes* qu'elles ne le furent *jamais*. Cette circonstance n'échappera pas aux regards de l'histoire" (g).

Il serait facile de lui montrer que toutes *diminuées* qu'elles soient depuis 1789, elles sont encore à peu près aussi *fortes* qu'à l'avénementdé Louis XVI. Mais ce qui n'échappera pas aux *regards* de l'histoire, c'est que lors même qu'elles seraient *plus faibles*, son successeur a amplement rétabli l'équilibre par sa conscription ; nouvelle servitude personnelle douze fois plus forte que l'ancienne milice (h).

Je me garderai bien d'évaluer ici en argent une *charge* dont le double effet est d'arracher à leur vocation tous les Français qui atteignent leur vingt et unième année, et d'empêcher qu'ils ne se vouent aux arts utiles, par la crainte de voir leur apprentissage interrompu pour commencer celui de la guerre. Ces levées annuelles de conscrits sont bien plus funestes à ce peuple par le coup qu'elles portent aux travaux productifs, et par cela même à la reproduction de la matière imposable, que par les impôts qu'il s'agirait de lever pour entretenir 300 mille hommes inactifs sous les armes. Cependant, s'il faut en croire Sahuc, rapporteur

(g) Moniteur du 29 août 1804.

(h) Le tirage annuel de la milice était de *dix mille* individus et le gouvernement actuel a ordonné pendant chacune des deux premières années de paix une levée de *cent et vingt mille* conscrits.

Consulaire ;—" le mot de *conscription* ne peut être prononcé en France, sans rappeler toutes les idées de gloire, de puissance et de *prospérité publique.*"

Voilà de ces traits qui n'échapperont pas aux *regards* de l'histoire ! Mais détournons les nôtres de la conscription, pour rendre sensible à Bonaparte que quoique les habitans de l'ancienne France payent un quart de moins qu'en 1789, leur fardeau relatif est aujourd'hui beaucoup plus lourd qu'alors, et qu'ils ont toute raison de s'en plaindre, parce que leurs facultés contributives sont encore plus réduites que leurs contributions.

Cette cause n'est cependant point la seule qui empêche l'accroissement de celles-ci ; car à l'appauvrissement général des contribuables il faut ajouter l'extrême subdivision des propriétés, et le mauvais choix des nouveaux impôts qui ont remplacé les anciens.

Passons chacune de ces causes en revue.

Ire *Cause.*—APPAUVRISSEMENT GÉNÉRAL.

En revenant ici sur l'appauvrissement de la nation Française, je n'entends point celui des classes qui reçoivent des salaires ; mais de la classe qui les paye, et dont ce qui lui reste après les avoir payés, forme ce que j'appelle le *revenu imposable.* En cherchant quel peut être ce revenu pour les propriétaires de terres, et de maisons, pour leurs fermiers, pour les artistes, manufacuriers, commerçans, rentiers, possesseurs d'habitations aux colonies ou

de créances au dehors ; en un mot, en prenant l'ensemble de la rente de tous ceux des habitans de l'ancienne France qui ne vivent pas de salaires, ou dont le salaire annuel excède une cinquantaine de louis, je persiste à croire que leur revenu imposable a diminué environ de moitié, et ne surpasse guère aujourd'hui 1500 millions, s'il s'élevait à trois milliards avant la révolution. Mais n'eût-il diminué que d'un tiers, c'est-à-dire d'un milliard, il faut se souvenir que ce milliard alors renaissant et qui a aujourd'hui disparu, était précisément celui sur lequel le fisc fondait sa plus riche espérance, celui qui fournissait la majeure partie de ses recettes. Ce serait une grande erreur d'imaginer qu'un chef de famille qui possédait autrefois 600 écus de rentes, dont il payait environ un cinquième, puisse en payer aujourd'hui la même proportion sur cette rente réduite à 400 écus. Un sacrifice de 80 sur un revenu de 400 serait plus grand que ne l'était une retenue de 120 sur un revenu net de 600.

Pour bien saisir les conséquences de cette réduction des fortunes individuelles sur la fortune du fisc, il ne faut jamais perdre de vue les principes suivans.

Que son action commence, sinon avec le superflu, du moins avec l'aisance, et finit là où il ne trouve que le strict nécessaire.

Que lorsqu'il s'agit d'évaluer les facultés contributives d'une nation, c'est son superflu, bien plus

que sa population, qu'il faut chercher à connaître ; car le poids des impôts est quelquefois en raison inverse du nombre de ceux qui le portent, et toujours en raison directe de leurs facultés.

Qu'on ne doit jamais prononcer sur l'excès ou sur la modération d'un tribut quelconque, d'après le nombre des tributaires, ni même d'après les sommes levées ; mais d'après celles qui leur restent quand il se sont acquittés.

Que tout ce qui vient à s'ajouter au revenu d'un peuple ou d'un particulier, peut être considéré comme augmentation de *superflu ;* et qu'à mesure que celui-ci s'élève, l'État peut en demander une part toujours plus grande. C'est-à-dire, qu'en prenant pour exemple une famille qui jouissait de mille écus de rente, ou une nation dont le revenu imposable était d'un milliard, et dont les richesses tripleraient tout à coup ; l'État pourra aisément lever, sur les deux mille écus, ou sur les deux milliards additionnels, une portion triple, quadruple et même dix fois plus forte que celle qu'il avait levée jusqu'alors sur le premier milliard.

Que si, d'après le même principe, et par une supposition contraire, cette famille ou cette aggrégation de familles jouissant de trois milliards de revenus venait à en perdre un tiers ; le fisc ne pourrait plus, sur les deux milliards restans, lever les deux tiers de ce qu'il levait avant cette perte ; parce que les tributs s'accroissent ou décroissent dans une proportion bien différente que l'accroissement ou le décroissement de la fortune des contribuables.

Ce dernier principe est de beaucoup le plus important pour la question qui nous occupe, et c'est par lui que nous pourrons juger approximativement ce que la nation Française peut encore sacrifier pour les dépenses publiques.

Or, si ses revenus imposables se trouvent diminués, ne fût-ce que d'un tiers, elle ne pourra plus supporter les deux tiers de ses anciens tributs sans se trouver plus chargée. Pour mieux mettre en évidence ce principe de fiscalité pratique, je l'avais appliqué au peuple Anglais, en montrant que bien qu'il paye dix fois plus d'impôts qu'il n'en payait il y a un siècle, et cela sans paraître plus chargé qu'alors ; ce n'est point, tant s'en faut, que ses revenus ayent décuplé. A peine ont-ils sextuplé, je devrais plutôt dire *triplé*, puisqu'ils se partagent aujourd'hui entre une population presque double de ce qu'elle était alors (i). Mais ce triplement suffit

(i) Vu la dépréciation de l'argent, on ne peut pas même dire qu'ils soient effectivement *triplés* ; car l'effet de cette dépréciation pourrait être tel que le revenu *nominal* d'un peuple parut plus fort, quoique son revenu *réel* serait plus faible. Ce qui importe surtout au fisc, quant à la dépréciation de l'argent, c'est que l'accroissement de ses revenus marche de front avec elle, et *vice versa*, que la rente des terres, le prix des subsistances et celui du travail s'élèvent en même temps que les tributs. Or, c'est ce qui est arrivé en Angleterre plus que partout ailleurs, et qui a permis au Parlement d'y faire supporter à la classe ouvrière une bonne partie des nouvelles taxes. Voilà ce qui avait fait dire à un Français (M. Casaux) témoin de la facilité avec laquelle chaque classe fournit sa quote part des subsides, que *là, où tout le monde paye, personne ne paye* ; paradoxe s'il en fut jamais, car quoique l'égale

pour nous expliquer comment George III a pu demander et obtenir une part toujours plus grande de ce superflu croissant, et lever aujourd'hui 50 à 60 millions sterling sur ses sujets, tout en leur laissant les mêmes moyens de jouissances qu'à l'époque où Guillaume III ne leur demandait que 5 á 6 millions. Tant il est vrai que l'état stationnaire croissant ou décroissant de la richesse d'un peuple, est l'un des compas les moins fautifs dont on puisse se servir pour mesurer ses facultés contributives.

Ces principes sont si simples, et s'appliquaient si bien, dans un sens inverse, à l'état actuel de la France et à l'histoire de son déficit, que M. Hauterive ne sachant comment les contester, a trouvé plus commode de n'en tenir aucun compte, pour présenter à son tour une régle de proportion toute différente, et qui a, entr'autres, l'avantage de simplifier les calculs en les rèduisant à une addition et à une multiplication. Il ne recherche ni le revenu disponible des propriétaires fonciers, ni le gain des fermiers qui tiennent leurs terres à bail, ni les profits de ceux qui possèdent et dirigent les ateliers, ni les gages des

---

repartition des subsides en allége beaucoup le fardeau, encore n'empêche-t-elle pas que ce ne soient toujours des *subsides*.

Tout a pris une marche inverse en France où le prix des vivres paraît être resté le même, quoique celui de la main d'œuvre ait augmenté d'un tiers. Jusqu'ici le mal serait petit: mais le fisc taxe aujourd'hui beaucoup moins qu'autrefois les ouvriers qui gagnent d'avantage, et taxe beaucoup plus les propriétaires dont le revenu est moindre en raison même de la hausse des salaires.

employés de l'État, ni les bénéfices du commerce intérieur ou extérieur. Tous ces élémens lui paraissent inutiles à réunir. Mais il sait, à n'en pouvoir douter, que la France comptait, vers la fin de l'an VIII, trente millions d'habitans, et ce recensement lui suffit ; car à l'en croire,—*la manière la plus* SURE *de connaître la* RICHESSE *d'un peuple ainsi que son* INDUSTRIE, *est de déterminer le* NOMBRE *des individus qui le composent.*

Ou je suis fort trompé, ou la population d'un Empire, quelque grande qu'elle soit, n'indique guère mieux sa richesse, son industrie et ses facultés contributives, que la taille d'un géant ne servirait à faire connaître la vigueur de ses muscles ou la souplesse de ses membres.

Il faut cependant que cette méprise soit de vieille date en France ; car pour empêcher ses compatriotes d'y retomber, Montesquieu les avait prévenus— " qu'une *grande population* est quelquefois l'une des principales causes qui forcent un gouvernement sage à ne demander que de *très-legers impôts.*"— Et la raison qu'il en alléguait paraîtra sans replique. *Là où presque tout est emporté par les nécessités des citoyens, il ne reste que peu pour les nécessités del'Etat.*

Après avoir donné le démenti à Montesquieu, et avoir avoué que la vraie mesure du revenu général de la France lui paraît *absolument ignorée* ; tout à coup M. Hauterive se rappelle que le *revenu national se forme de l'addition de toutes les dépenses* SUPPOSÉES ÉGALES *de tous les citoyens.* Puis, à cette première supposition, en ajoutant une autre non moins gratuite ; savoir, que la dépense journalière

d'un Français est de *huit sous par jour*, il découvre entre ses trente millions de compatriotes un revenu annuel de TROIS MILLIARDS ET DEMI, et défie *tous les prôneurs de l'Angletetre de réfuter ce principe d'évaluation.*

En élevant cette dépense journalière à *seize sous*, ou en la réduisant à *quatre*, il aurait encore pu me porter le même défi avec la certitude que je n'aurais pas mieux su comment m'y prendre pour *réfuter* son principe d'évaluation. Dès qu'il compose le revenu national de toutes les dépenses, et qu'il s'amuse à y insérer jusqu'aux plus petits salaires, je confesse mon incapacité à les suivre dans leurs ramifications infinies. Au surplus, le fisc de la Grande Nation ne gagnera rien à ce double emploi (1); car ce sont

(1) En évaluant à 127 millions sterling le revenu imposable des Anglais, M. Pitt n'y avait compris d'autres salaires que ceux de la classe d'artisans qui gagnent plus de 60 liv. st. par année. Si pour présenter le grand total du revenu national il avait dû y comprendre les salaires des journaliers, peut-être eût-il doublé cette somme de 127 millions, ou l'aurait-il portée tout au moins à 200, par la même raison que pour connaître le revenu vraiment *imposable* de la France, il faudrait dédoubler celui des trois milliards et demi dans lequel M. Hauterive a inclu tous les salaires.

En parlant d'élémens bien différens de ceux qu'a adoptés ce dernier, je ne suis point éloigné d'envisager comme approximative son évaluation de trois milliards et demi pour la rente de toutes les propriétés, tant mobiliaires qu'immobiliaires, et pour le prix de tous les salaires dans les cent huit départemens de la France. Mais M. Hauterive entend que cette somme représente la valeur annuelle de toutes leurs consommations, c'est-à-dire, de tous leurs produits, soit industriels soit ruraux; et c'est précisément la

bien moins les salaires qu'il atteint aujourd'hui que ce qui reste à la classe qui les paye. Or sous ce rapport, il est évidemment intéressé à *l'inégalité* des fortunes, et je vais montrer que lors même que celles des Français n'auraient subi depuis quatorze ans aucun décroissement, réel l'extrême subdivision qu'elles ont éprouvée pendant cet intervalle, suffirait seule pour empêcher le gouvernement d'en prendre la même part qu'alors.

2e *Cause.*—SUBDIVISION DES PROPRIÉTÉS.

En entamant son écrit, M. Hauterive s'était contenté de dire—" qu'à l'égard des facultés présumables, il *importe peu* que dans l'organisation générale d'un peuple, les classes soient, relativement les unes aux autres, plus ou moins *inégales* en

---

même évaluation qu'a adoptée ensuite l'ex-ministre Ramel, qui *estime de trois à quatre milliards, l'inconnue dégagée de toutes les productions de la France.*

Certes, ils ont beau appeler mes calculs *dépréciateurs*; je suis persuadé que la valeur de toutes les productions de la France est plus forte: mais autre chose est le prix qu'un jardinier retire de ses fruits et de ses légumes, ou ce qui lui en reste après avoir payé tous les frais d'exploitation. Procéder de cette manière à la recherche des facultés contributives d'un peuple est un moyen presque sûr de faire fausse route.

C'est cependant le célèbre Lavoisier qui leur en donna l'exemple, en posant en principe, que *pour connaître ce qui se produit, il suffit de connaître ce qui se consomme, et réciproquement.*

Ce principe a déjà ceci d'erroné que dans tout pays prospère, il se *produit* beaucoup de choses, bien moins destinées à se *consommer* dans l'année, qu'à faciliter les travaux et à multiplier les productions des années suivantes.

pauvreté et en richesse."—Mais il se rétracte bientôt après, et voici l'argument qu'il tenait en réserve pour me réduire au silence.—" Dans aucun des grands États de l'Europe, le système de propriétés n'est aussi simple, aussi étendu, aussi *consistant* qu'en France. Les fortunes y sont EXTRÊMEMENT DIVISÉES."

Cet écrivain joue de malheur dans le choix de ses argumens. On a vu que jusqu'ici la plupart de ses dénégations étaient des aveux: on va voir que ses plus fortes objections sont des preuves.

Et d'abord, je tombe d'accord avec lui sur la *consistance* actuelle des fortunes de ses compatriotes, s'il entend par là que les propriétés qui leur restent sont d'autant plus réelles qu'elles *consistent* presqu'exclusivement en terres ou en maisons, et que lors même que celles-ci passeraient et repasseraient encore de mains en mains, elles resteront toujours dans celles des Français. Je tombe encore d'accord avec lui, que depuis la révolution, ces terres et ces maisons appartiennent à un nombre de co-partageans, double, triple, quadruple peut-être, grâce à l'opération qui morcella les domaines confisqués en un million de lots, et grâce aux lois postérieures qui, pour multiplier de plus en plus ceux-ci, ont ordonné le partage des communes, interdit toutes substitutions, abrogé le droit d'aînesse et privé le père de famille de la faculté de disposer de son bien selon le mérite ou le démérite de ses enfans. Voyons si ces belles opérations *importent peu* ou beaucoup au fisc.

Nul doute que de pareilles lois n'aient déjà considérablement divisé le revenu imposable, et qu'elles ne le subdiviseront de plus en plus (m). Mais puisque M. Hauterive nous cite cette *extrême division* en preuve de moyens fiscaux, examinons-la sous l'unique rapport des intérêts du fisc. On va voir qu'elle lui a déjà occasionné des pertes incalculables, par cela seul que ses percepteurs ne peuvent plus rassembler que par petites fractions ce qu'ils recueillaient ci-devant en grandes masses.

Personne ne contestera qu'il ne soit infiniment plus facile de lever 1000 fr. d'impôts sur un chef de famille qui jouit d'un revenu net de 5000 fr. que de lever la même proportion d'un cinquième sur le même revenu partagé également entre ses cinq enfans. Dans le premier cas, en taxant le père à 1000 fr., on ne lui avait demandé qu'une partie de son superflu. Dans le second, pour obtenir 200 fr. de chacun de ses enfans, il faudrait leur arracher une partie de leur strict nécessaire. Cinq propriétaires

---

(m) Quoiqu'on n'ait guère confisqué que le tiers des terres de la France et qu'on ne porte le revenu de celles-ci qu'à environ 300 millions, les autres causes qui concourent avec ce premier morcellement des propriétés, ont eu un effet si rapide, que, déjà en l'an IX, s'il faut en croire M. Peuchet, homme très-exercé dans ces matières,—" un revenu annuel de 500 millions avait passé de la classe des consommateurs dans celle des fermiers non-consommateurs."—Et ce fait semble corroboré par Fabre, qui dit, en défendant l'impôt sur les boissons,— " qu'on n'exagère pas en avançant que les petits propriétaires possèdent *au moins* la moitié des vignobles de la France."

Il entendait par *petits propriétaires*, ceux qui ne recueillent du vin que pour la consommation de leurs familles.

malaisés ont remplacé un propriétaire dans l'aisance.

Depuis la révolution, l'intérieur de la France nous présente en grand le spectacle de cet héritage morcelé. J'ignore si, à force de le morceler de nouveau, M. Hauterive se flatte que dans quatre ou cinq générations le revenu de ses compatriotes se trouvera réparti de manière que chaque membre de l'Empire des égaux n'ait précisement que *huit sous* à dépenser par jour. Au cas que son hypothèse vienne à se réaliser, les contribuables n'y ressembleront pas mal à une armée. Or, chacun sait dans quel sens les armées contribuent aux besoins du fisc.

Heureusement, l'activité prodigieuse du peuple Français, son amour pour les distinctions, et la tendance de chaque classe à s'élever au rang de celle qui lui est supérieure, déjoueront pendant longtemps ses législateurs dans cette entreprise insensée. Mais une circonstance qu'ils n'avaient pas prévue, quoiqu'elle fût leur ouvrage, à déjà concouru, presqu'autant que leurs décrets, à *égaliser* les fortunes; c'est l'exhaussement du prix des journées, résultat inévitable de la loi agraire et de la dépopulation des classes qui pratiquaient les arts mécaniques. La main d'œuvre paraît avoir renchéri dans le rapport de 3 à 5 en France (*n*), où ce simple

(n) Dans un rapport officiel sur les réparations urgentes qu'exige le port de Cettes, le rapporteur a affirmé que le prix des journées, qui, avant la révolution, n'était que de 30 sous, est aujourd'hui de 50. Autant qu'on en peut juger d'après

renchérissement a déjà établi dans les campagnes une espèce de niveau entre ce qu'on appelle la nouvelle aisance des gens de travail, et le nouvel état de gêne des gens qui vivent de leurs rentes; changement qui a frappé beaucoup de voyageurs et fait croire à la plupart que l'agriculture avait gagné. Sans revenir ici sur cette question incidentelle, que je reprendrai peut-être un jour *(o)*, il suffit d'obser-

---

les rapports des préfets, cet exhaussement est à peu près le même dans toute la France, quoiqu'il varie d'un département à l'autre, selon que les terres y ont été plus ou moins subdivisées, et que la guerre y a enlevé plus ou moins de bras valides.

Les femmes qui sont assez fortes pour remplacer les hommes dans les travaux champêtres, participent presqu'également à l'augmentation des salaires et des gages. Mais comme leur population n'a pas souffert, il est arrivé, par une raison inverse, que dans certaines villes où elles se disputent le peu d'ouvrage qu'offrent encore les manufactures, leurs gains journaliers ont diminué à tel point que les fileuses de lin, qui, avant la révolution, gagnaient à Saint Quentin *huit* sous par jour, n'en obtiennent plus que *quatre*.

(o) J'avançai, il y a six ans, que l'agriculture Française déclinait et déclinerait, en raison du morcellement des terres du clergé et des riches, morcellement qu'on citait alors à Paris comme un infaillible moyen de *splendeur prochaine*. Après avoir long-temps couvert de démentis et d'invectives mon *tableau des pertes de la France*, surtout le chapitre qui traitait de l'agriculture, ses écrivains commencent enfin à faire amende honorable, et à amplifier tout ce que j'y avais dit sur son dépérissement. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans leur *Statistique Générale*, ouvrage récent, et qui compte parmi ses coopérateurs les Français les plus exercés ou les plus connus en économie politique.

" Le système qui a dirigé la vente de tous les domaines nationaux en les *divisant* pour en faciliter l'acquisition, a augmenté,

ver que le revenu imposable de la classe qui emploie les journaliers, se trouve précisément réduit de tout ce qu'elle leur paye de plus pour le secours de leurs bras. Supposons qu'il lui coûtât autrefois

---

il est vrai, le nombre des propriétaires cultivateurs, et a, par cette mesure, *infiniment nui à l'agriculture.* Tous ces nouveaux acquéreurs, bons cultivateurs si l'on veut, mais précédemment *simples journaliers,* n'avaient ni les moyens ni les connaissances pour cultiver avec avantage. Les bonnes terres qu'ils ont acquises ne le sont plus; leur fertilité a disparu, parce qu'ils n'ont pas pu leur rendre par les engrais ce qu'elles perdaient par les récoltes trop fréquentes en grains qu'ils en ont retirées. Ce mal est d'autant plus considérable que tous ces biens nationaux étaient les mieux cultivés, et ceux dont on retirait les plus grands produits. Il n'est pas sans remède : mais c'est du temps qu'il faut l'attendre. Peu-à-peu, toutes ces petites propriétés se réuniront dans *une seule main,* lorsque le besoin forcera le petit propriétaire, qui *ne peut pas vivre* sur la portion de terre qu'il cultive, à redevenir journalier. Sa condition en sera *meilleure,* et l'agriculture y *gagnera.*"

Bonaparte a grand tort de laisser publier en France même des écrits de ce genre; car la plupart des étrangers qui en reviennent, répandent au-dehors qu'elle leur a paru aussi bien cultivée que jamais : comme si en traversant un département, ou même un domaine, on était à même de prononcer avec connaissance de cause si sa culture est stationnaire, meilleure ou pire !

Voici ce qui déciderait la question, et ce que je m'engage à prouver, si jamais Bonaparte permet à son ministre de l'intérieur de reprendre la publication interrompue des régistres d'exportations et d'importations.—Quoique la France ait acquis plusieurs provinces très-fertiles, les produits ruraux qu'elle exporte, y compris ses vins et ses eaux de vie, ne suffisent point pour payer les produits ruraux qu'elle tire des autres pays et qu'elle pourrait tirer de son propre sol. Voilà cependant ce que ses habitans et beaucoup d'étrangers appellent un empire *éminemment agricole !*

900 millions, et qu'elle en paye aujourd'hui 1500(p); voilà une somme de 600 millions, qui, du revenu des propriétaires où elle était imposable et fortement imposée, a passé dans les mains des non-propriétaires où elle devient à peu près inaccessible au fisc.

La suppression des droits féodaux a eu en petit un effet semblable. Représentez-vous telle Seigneurie d'un millier d'habitans, où certaines redevances féodales formaient pour le propriétaire une rente de cinq mille livres, à raison de cinq livres par tête. Autant il était facile à l'état d'en reprendre au seigneur un millier de livres; autant il serait difficile de les recueillir aujourd'hui, parce qu'on n'y réussirait qu'en levant vingt sous sur chacun des affranchis entre lesquels ces cinq mille livres se trouvent éparpillées. Le généreux présent que la loi fit à ces derniers peut bien avoir augmenté leur aisance ou plutôt diminué leur misère; mais il a soustrait à l'œil du fisc presque toute la partie du revenu imposable et imposé que représentaient autrefois ces droits féodaux réunis dans la main du seigneur. Ce dernier a perdu tout ce que ses vassaux ont gagné, et l'on ne saurait faire valoir cette perte pour soutenir qu'en dernière analyse le révenu général étant resté le même, la masse des contribuables doit payer au trésor Consulaire ou Impérial tout ce qu'elle payait au trésor Royal.

(p) Ce calcul repose sur la supposition que six millions d'ouvriers ou domestiques à gages, gagnent aujourd'hui environ quatre louis de plus en salaires dans le cours de l'année.

Parmi les Anglais qui, en 1800, payèrent deux vingtièmes sur leur revenu, on compta mille familles, qui, à elles seules, contribuèrent pour plus d'*un* million sterling, et qui par conséquent jouissent entre elles d'un revenu annuel de *dix*. Supposons que quelque loi agraire eût précédé cet impôt, et reparti le revenu de ces mille familles entre deux cent mille, en distribuant 50 acres ou 50 livres sterling de rente à chacune d'elles.—Voilà, diront les égaliseurs Français, deux cent mille nouveaux propriétaires!—Fort bien: mais voilà l'échiquier privé du million sterling qu'il avait encaissé, et dont il n'obtiendra plus un shelling, parce que sachant qu'on ne peut ni ne doit taxer directement le nécessaire, les financiers Anglais avaient exempté de cette taxe tout revenu au dessous de 60 livres sterling. Les économistes de Paris pensaient autrement lorsqu'ils rejetèrent la plus grande partie de l'impôt sur la terre, sans considérer que tel impôt foncier, quoique proportionellement le même, sera très-léger pour un grand domaine et très-lourd pour un petit. En voici une conséquence qui n'est pas suspecte; c'est le préfet du Haut Rhin qui la cite.—" Il existe dans ce département à peu près cent feux ou ménages qui ont chacun en *revenus* ou *salaires*, 390 francs par an, outre 59 francs qu'ils payent d'impôts. *Il faut connaître l'étendue de leurs* PRIVATIONS."

Chacune de ces cent familles est vraisemblablement propriétaire d'une vingtaine d'arpens, côtés à 10 francs l'arpent sur les rôles, et dont on

lui demande un peu plus d'un quart, savoir, 59 francs qu'elle ne pourrait jamais payer si elle ne gagnait dans l'année 240 francs en *salaires*. Certes, il n'est pas besoin d'être témoin des *privations* de ces malheureuses familles pour y croire : mais je doute qu'il existe dans l'univers un seul pays où le fisc arrache, en impôts directs, deux louis et demi à un ménage qui en recueille moins de vingt. Et il en est à peu près de même en France pour les habitans des villes, bien plus appauvris encore que ceux des campagnes. Outre la contribution foncière pour leurs maisons (q), ils ont à supporter la mobiliaire, qui se perçoit sur ce principe extravagant que le prix de leurs loyers est l'indice de leur fortune. Nous verrons ci-après le singulier moyen auquel les habitans de Paris ont eu recours pour échapper à cet impôt.

Tels sont déjà les effets de *l'extrême division* des propriétés que nous vantait M. Hauterive comme un moyen de *richesses*. Le croira-t-on ! Dans la foule de ses confrères qui s'essayent comme lui sur l'économie politique, un seul a aperçu le coup fu-

(q) Dans un mémoire récent où les hospices de la capitale ont demandé d'être autorisés à vendre les maisons qui leur restent, on lit que le revenu de celles-ci monte à 900,000 francs, et qu'indépendamment des réparations qui en emportent près du quart, l'impôt foncier en enlève environ 200 mille.

Ce fait peut être regardé comme avéré, puisque ce sont les administrateurs des hospises de Paris qui l'attestent. Or si les hopitaux payent deux-neuvièmes pour la contribution foncière de leurs maisons, il n'est guère vraisemblable que les autres propriétaires de maisons soient plus ménagés.

neste que cette subdivision porte au fisc et l'a indiquée comme l'une des *principales causes de la diminution journalière du revenu public (r).* L'appauvrissement des Français est de beaucoup la *principale* à mes yeux. Mais cette subdivision l'a merveilleusement secondée ; et plus Bonaparte la favorisera, plus ses revenus iront en décroissant.

Sous le point de vue où nous l'envisageons ici, cette question n'a rien à démêler avec celle de la force intrinsèque d'un pays, ni avec celle du bonheur de ses habitans. Je ne nie point, par exemple, que l'Amérique Anglaise, la Suisse et même quelques petites contrées de l'Allemagne, où la proportion des propriétaires aux non-propriétaires est bien plus grande encore qu'en France, n'aient lieu de s'en féliciter. Mais si ces contrées prétendaient jouer un rôle dans tous les démêlés des autres, et que pour le soutenir avec gloire, il leur fallût payer des impôts proportionnels à ceux qu'on exige du peuple Français ; alors, et seulement alors, elles en éprouveraient les désastreux inconvéniens.

C'est donc uniquement sous le rapport des intérêts du fisc qu'ils s'agit de calculer les conséquences du triple déplacement qui a eu lieu dans

---

(r) *Considérations sociales appliquées à l'état civil, politique et militaire de la France, &c.* Paris, an X. 1802.

De tous les écrits financiers qui ont paru à Paris depuis le Consulat, celui-ci, l'ouvrage de Ramel et les deux rapports de Costaz, sont les seuls qui vaillent la peine d'être lus parce qu'ils contiennent du moins des faits.

le revenu des Français, par le partage des terres, la suppression des droits féodaux et la hausse de la main-d'œuvre. Du reste, et loin de prétendre que cette dernière ait diminué leurs richesses matérielles, je l'envisagerais au contraire comme très-heureuse pour eux, si le prix des subsistances et les baux des terres se fussent simultanément élevés, ou si elle n'était pas due au grand vol national qui a démoralisé ce peuple, et à la guerre qui a fauché sa population valide.

La subdivision des fortunes a ses bons et son mauvais côté. Quoiqu'elle soit éminemment préjudiciable au fisc, ce n'est point sans doute un motif suffisant pour que le législateur d'un grand Etat doive la contrarier. Comme son objet principal est de multiplier les travaux productifs, il ne saurait trop encourager les classes pauvres à prendre place à leur tour parmi les propriétaires. Mais s'il ne doit pas rallentir le partage des propriétés; encore moins doit-il l'accélérer par des mesures qui ne sont calculées que pour un petit Etat démocratique. En s'appropriant les lois qui favorisaient à Genève l'égale distribution des héritages (s), les législateurs

(s) Ce morcellement des héritages, vue finale de tous les gouvernemens qui se sont succédés en France, paraît avoir encore été l'un des grands objets du nouveau code civil, lequel, à en croire les jurisconsultes qui l'ont enfanté, doit placer le nom de Napoléon bien au-dessus de ceux de Justinien et de Charlemagne.

C'est du code Genevois qu'ils ont tiré leur loi sur les héritages, en l'exagérant à leur manière pour mieux la perfectionner.

Français ont déshérité leur fisc d'une portion de son patrimoine beaucoup plus grande qu'on ne l'imagine, et leur nouveau code civil aura sa bonne part aux progrès du déficit dont ils ne cessent de s'étonner.

3e *Cause.*—Mauvais choix des nouveaux impôts.

Le systême des impôts était assurément très-défectueux sous l'ancien régime. Outre qu'ils pesaient trop sur le peuple des campagnes ; outre que la taille changeait arbitrairement d'assiette à mesure que le contribuable multipliait ses bestiaux ou augmentait ses charrues ; outre que la noblesse et le clergé

Outre que l'Etat de Genève était précisément assez petit pour supporter une démocratie tempérée, et que la plupart des fortunes n'y consistant pas en terres, cela seul en favorisait beaucoup le partage ; l'édit permettait au père de famille d'instituer l'un de ses enfans héritier pour une moitié de ses biens, et de l'appeler conjointement avec les autres, au partage de l'autre moitié. Cet édit était donc aussi bien calculé pour maintenir l'autorité paternelle que pour tempérer l'aristocratie des richesses. Si l'on s'inquiétait peu qu'il nuisît aux intérêts du fisc, ses besoins étaient presque nuls en raison de ce que la plupart des magistratures étaient exercées gratuitement, ou à peu près gratuitement.

Mais l'Empire Français, qui pour mieux prévenir toute aristocratie de richesses, prétend allouer à tous ses magistrats, un salaire qui le dispense de les choisir parmi les propriétaires ; l'Empire Français, qui a de si vastes dépenses à faire pour l'entretien de ses armées, de ses flottes et de la puissance publique, ne pourra jamais, sans un risque éminent, placer les intérêts de son fisc en dernière ligne.

jouissaient d'exemptions à cet égard ainsi qu'à celui des corvées, et que les grands seigneurs obtenaient pour leurs vingtièmes des abonnemens si favorables que cet impôt ne rapportait pas la moitié de ce qu'il eût dû produire ; l'abus des *gabelles* était tel que personne n'a essayé de le justifier. En deux mots, les pauvres payaient beaucoup trop, les riches point assez ; et sous ce seul rapport, l'ancien système était susceptible de plusieurs réformes.

Mais quand l'esprit le plus inepte ou le plus pervers aurait été choisi tout exprès afin de le rendre mille fois pire, on eût pu le défier de s'y prendre mieux que les réformateurs actuels pour conserver tout ce que l'ancien système avait de plus mauvais, comme les *loteries* par exemple ; ou pour supprimer ce qu'il avait de meilleur, comme la vente exclusive du tabac, dont le produit élevé à 30 millions était un vrai prodige de l'art fiscal.

Ce bouleversement fut l'œuvre des économistes qui dominèrent l'assemblée constituente et l'engagèrent à faire porter la plus grande partie des impôts sur la terre. C'est à eux que la France est redevable d'être le seul État de l'Europe, où la moitié des impôts se lève directement par voie de contrainte, et avec l'appareil des menaces.

La contribution foncière, en y comprenant les sous additionnels ainsi que l'impôt sur les portes et fenêtres, monte à près de 300 millions et enlève le tiers du revenu total des terres et des maisons, tel qu'il est porté sur le cadastre.

Encore n'est-ce point l'excès de cette taxe qui la rend le plus intolérable ; c'est que le cadastre, d'après lequel elle se lève, ayant été dressé pendant la tourmente révolutionnaire, la plûpart des répartiteurs y procédèrent à l'aventure, et exagérèrent la valeur locative des grandes terres, pour atténuer d'autant celle des petites.

L'inégalité monstrueuse qui en résulta est de deux espèces.

La première existe de provinces à provinces, et celle-ci est si grande que le préfet de la Sarthe a établi dans un travail détaillé, qu'à égalité de sol, l'arpent de ce département paye 4 fr. 60 centimes, tandis que dans celui de l'Indre et Loire il ne paye que 2 fr. 87 centimes.

La seconde, qui existe d'individus à individus, est telle, que s'il faut en croire le procès-verbal du département des deux Nethes, *il y a des terres dont l'imposition égale le revenu.*

Peut-être n'est-ce ici qu'une des exagérations si ordinaires parmi les Français. Mais ce qui n'en est point une, c'est ce qu'avait dit Bérenger en 1801, que des individus sont taxés à la *moitié* de leur revenu, tandis que d'autres ne le sont qu'au *dixième* ; fait certifié l'année suivante par l'ex-ministre Ramel, à cette différence près, qu'en reconnaissant qu'il en est qui payent la *moitié*, il n'admet pas qu'aucun d'eux paye moins du *sixième*.

Quoiqu'on ait beaucoup exagéré l'étendue des priviléges pécuniaires sous l'ancien régime, jamais

ses détracteurs les plus forcenés n'avancèrent qu'on arrachait aux membres du tiers-état la *moitié* de leur revenu, tandis qu'on ne demandait à la noblesse ou au clergé que le *sixième* du leur. Ce qu'il y a eu de pire dans cette révolution où tout devait tourner à contre-sens, c'est que les anciens priviléges se trouvent aujourd'hui transférés de la classe des grands propriétaires que le fisc atteignait autrefois par l'impôt des vingtièmes, à la classe des petits propriétaires qu'il n'ose pas même atteindre aujourd'hui par les consommations, puisqu'il a exempté de l'impôt sur le vin, ceux qui n'en recueillent que pour leurs familles.

L'embarras dans lequel se trouve Bonaparte pour rectifier l'assiette de la contribution foncière est double.

D'un côté, les domaines les plus grévés sont généralement les domaines nationaux que beaucoup de communes taxèrent à outrance, tant pour se ménager elles-mêmes, que pour en empêcher l'achat et les conserver ainsi au légitime possesseur. Ce sont principalement ces domaines, qui, pour la plûpart, payent la *moitié* de leur revenu : mais ce revenu a été acheté en conséquence, et acquis à si bas prix qu'il y aurait ici de l'injustice à réparer l'injustice.

De l'autre, Bonaparte ne peut guère dégréver les terres non confisquées, parce que celles qui sont le plus taxées appartiennent aux familles le mieux en état de payer la taxe. En ne leur demandant que le *quart* de leur revenu au lieu du

tiers qu'elles payent généralement, il perdrait ses rentrées les plus sûres, à moins que les décharges qu'il accorderait aux grands propriétaires ne retombâssent en surcharges sur les petits. Or, il craint, et non sans raison, qu'un pareil appel à ces derniers n'en fût un à leur résistance.

Tel est l'abus criant que les Français éclairés n'ont cessé de lui dénoncer, sans qu'il ait imaginé autre chose pour y mettre fin qu'un dégrévement général de 13 millions, dont il a réparti uniformément le bénéfice sur tous les contribuables, qu'ils payâssent la *moitié*, ou le *sixième* de leur revenu net.

Il y a bien ajouté la promesse de *marcher constamment et graduellement vers la diminution du contingent général de cette contribution.* Mais depuis quatre ans qu'il répète les mêmes promesses, il ne s'est occupé qu'à *l'augmenter* par des moyens détournés (t), tels que le nouvel impôt sur les boissons qui n'est qu'une addition à l'impôt foncier,

(t) Elle éprouva d'abord un accroissement sensible lorsqu'on mit fin aux *Bons de rente* admis en paiement des contributions directes, et que les contribuables pouvaient se procurer à 20 pour cent de rabais. Puis d'abord après, on fit retomber sur les cotes individuelles celle des forêts nationales, qui, en 1801, furent affranchies de leur part à l'impôt, sous prétexte que le gouvernement ne pouvait pas se le payer à lui-même. Pendant l'intervalle on ajoutait chaque année quelque nouvelle addition aux *sous additionnels* qui s'élèvent maintenant au quart du *principal*. Finalement, on a dû commencer à alléger ce principal, et accorder deux dégrévemens successifs, l'un de 10 millions pour l'année 1804, et l'autre de 3 millions pour l'année courante.

avec cette seule différence que celui-ci s'exige avant la récolte, tandis qu'on promet de n'exiger celui-là qu'après. Le Consul aurait été encore bien plus loin, si les préfets ne s'étaient réunis pour lui attester que telle qu'elle est assise, cette contribution brule la terre ; que beaucoup de redevables la payent, non avec leur revenu, mais avec leurs capitaux, et qu'ils menacent d'abandonner leurs exploitations. C'est alors seulement que Bonaparte s'est vu forcé à prendre une *marche rétrograde* et à promettre pour l'avenir une *diminution constante et graduelle.*

Jusqu'à présent il n'a réussi à forcer la rentrée de l'impôt foncier qu'en le faisant payer d'avance, et mois par mois, grâce à l'activité de ses garnisaires ; qui, comme nous l'a révélé Chassiron, *couvrent aujourd'hui les campagnes douze fois dans l'année ;* et comme l'a dit dernièrement le tribun Duvidal, tombent sur le cultivateur, *sans s'inquiéter s'il a ou non récolté, et même s'il a vendu ses denrées.* Je ne prétends pas affirmer qu'à force de rigueurs pareilles on ne puisse prolonger encore pendant quelque années un état si violent. Mais tous les préfets s'accordent à dire qu'il touche à son terme, qu'il n'y a pas un moment à perdre pour changer la répartition de cet impôt et en réduire le maximum tout au moins au *cinquième* (u), ce qui

(u) Le département de la Seine s'est borné à demander comme une faveur,—"que le propriétaire ne payât pas, en principal et accessoires, plus du *quart* du produit net."

serait encore trop dans un pays où les terres sont subdivisées en petits lots qui fournissent à peine de quoi faire subsister la famille propriétaire. Si le chef suprême se refuse à cette réduction qui entraînerait un nouveau déficit de 50 millions, chacun de ses intendans aura beau, pour lui plaire, mettre les rôles en recouvrement avant la récolte, il faudra bien attendre qu'elle soit venue. Un an, deux ans, trois ans et plus long-tems peut-être, le garnisaire parviendra à extorquer l'impôt en enlevant aux exploitateurs ce dont ils avaient besoin pour recréer la matière imposable ; mais tôt ou tard il déclarera au préfet, et celui-ci à l'Empereur, qu'il serait inutile, ou par trop dangereux de recourir encore aux contraintes, et que *là où il n'y a rien, le Roi perdait ses droits.*

Quoique les contributions *mobiliaire, personnelle,* et *somptuaire,* figurent encore en seconde ligne et pour 32 millions dans le revenu national ; cette belle conception de l'assemblée constituente a été mise à une telle épreuve qu'on vient enfin d'y renoncer pour Paris, Marseilles et quelques grandes villes, en les autorisant à la remplaçer par toute autre qui leur paraîtra moins onéreuse, pourvu que le fisc en retire la même somme. On s'en étonnera peu en apprenant que cet impôt, dont la capitale devait fournir à elle seule quatre millions et demi, y a toujours éprouvé des non-valeurs de près d'un quart, par cela seul que les deux tiers des redevables étaient taxés à cent francs ou au-dessous, et que les trois quarts de ces petits locataires changeant

perpétuellement de demeure pour échapper à la taxe, il devenait presqu'impossible à celui qui la lève de découvrir, lors de l'échéance, leur nouveau domicile *(x)*.

L'impôt des *portes* et *fenêtres* n'étant qu'une branche batarde entée sur les contributions foncière et mobiliaire, tout ce qu'on vient de lire sur la nécessité de les diminuer s'y applique directement.

Quant aux *patentes ;* il suffira de savoir que leur produit a décliné de jour en jour, depuis que Bonaparte prit les rênes de l'Etat en annonçant aux Français la *splendeur prochaine* de leur industrie et de leur commerce.

Voilà pour les taxes *directes* ; et il serait inutile d'en dire davantage, tant sur l'impossibilité de les accroître, que sur la nécessité de les réduire.

En tête des *indirectes* se présente d'abord la *loterie*, taxe encore plus funeste aux habitans des villes que ne l'est à ceux des campagnes l'impôt

---

(*x*) Voici l'extrait du rapport de Duvidal inséré au Moniteur du 24 avril 1803, rapport qui détermina le corps législatif à renoncer à cette taxe pour la capitale.—" La *mobilité* des habitans de Paris est telle, et leurs déplacemens si fréquens, que le travail d'une année est presque entièrement perdu pour l'année suivante et les rôles toujours à recommencer. Un quart au moins des habitans taxés au-dessous de 100 fr., n'ont de ressource que leur travail. Ce quart réclame et perd un temps précieux en démarches souvent inutiles. Pendant que le procès s'instruit, il faut payer les parties échues. De là des contraintes et des frais, sur l'évaluation desquels il est douloureux de s'arrêter, et qui, après tout, ne produisent rien ; car que peut-on redouter des *poursuites* si l'on n'est pas plus en état de payer les frais que le capital ?"

foncier.—" Cette invention *exécrable*, disait en 1790, l'un des révolutionnaires les plus marquans, viole tous les principes de la morale au même degré où elle viole toutes les proportions de l'arithmétique honnête. Elle détruit le goût du travail, elle introduit la fraude et l'infidélité, elle offre le hideux spectacle d'un gouvernement exerçant le plus *vil escamotage*, et met l'innocence, le bien-être des hommes au misérable prix de quelques millions."

Depuis que Talleyrand dénonçait ainsi le loto et prit place dans l'administration, celle-ci a diminué de moitié l'ancien prix des mises qui n'était cependant que de vingt sous ; en sorte que jusqu'aux enfans sont attirés trois fois par mois vers cette infernale table de jeu. Et quoique les croupiers paraissent n'y avoir *escamoté* que 15 millions en l'an XI; vu la multitude de buralistes et d'embaucheurs nécessaires pour appeler et allécher le petit peuple, les produits *bruts*, c'est-à-dire la perte *nette* des joueurs, se sont élevés à 21,761,600fr. Si jamais le gouvernement tenté d'ouvrir les yeux sur le gain qu'il croit y faire, il se convaincra qu'il le dépense, et au-delà, en surcroît de frais de police, d'espionnage, de prisons et de procédures judiciaires (y).

(y) Le département du Rhône dont Lyon est la capitale lui avait adressé à ce sujet, en l'an IX, les doléances suivantes.—" L'appareil du tirage attire l'ouvrier. Il est tenté par l'appât d'un gain rapide et facile. Il met d'abord en gage les matériaux de ses ouvrages, il finit par les voler et devenir brigand, ou tom-

Sans nous étendre autant sur les autres taxes indirectes qui ne peuvent avoir des effets aussi funestes que le loto, je ne saurais cependant passer sous silence celles des *douanes*, dont quelques tribuns sollicitent vivement la réforme depuis que le Consul, qu'ils avaient eu l'imprudence d'autoriser à en refondre à son gré le tarif, a profité de ce plein pouvoir pour lever des droits exorbitans sur les matières premières, ce qui achève la ruine des manufactures. Ces droits insensés en altèrent le prix, au point qu'un écrivain très-éclairé prétend qu'ils exhaussent, de plus de 20 francs par année, la dépense individuelle des journaliers de son département (z).

---

ber dans la misère. C'est une véritable *calamité publique* pour le commerce et pour la France. Il faut la supprimer promptement. Tout délai, serait fatal."

Veut-on savoir l'usage que fit Bonaparte de ce procès verbal? Il commença par le publier, bien sûr que les joueurs ne lisent pas ces sortes d'écrits. Puis il a fini par étendre sur tous les points de la France l'appât de cette *calamité publique*, qu'il vient de décorer du titre de Loterie IMPERIALE, parce qu'elle lui vaut plus du double des 7 millions qu'en tirait le trésor *Royal*. C'est aujourd'hui le seul de ses impôts qui lui rapporte chaque année quelques millions de plus que ne l'évaluent ses budgets, et rien ne me paraît corroborer davantage tout ce que j'ai dit sur l'appauvrissement du peuple Français.

(z) *De la richesse commerciale* par J. C. L. Simonde. Cet écrivain va jusqu'à dire que—" l'ancienne gabelle n'était point, à beaucoup près, si désastreuse que la douane telle qu'elle existe aujourd'hui"—Quoiqu'il ait, je crois, poussé trop loin la critique des douanes comme impôt, il a du moins fort bien établi que depuis

Quant aux droits *d'enrégistrement* qui se perçoivent *ad valorem*, tant sur les successions que sur les mutations d'immeubles; à tout prendre, cette contribution serait la moins mauvaise de toutes celles du nouveau régime, si dans leur impatience les financiers Français n'avaient pas voulu la brusquer, afin d'en retirer d'emblée tout le produit dont elle est susceptible. Ces droits, qui avec les frais de l'acte notorial, s'élèvent en certains cas, jusqu'à 6 et 7 pour cent du prix de l'immeuble, arrêtent les échanges que réclame l'agriculture, multiplient les fraudes et entravent tellement les transactions que de toutes parts on conjure le fisc d'en réduire le tarif (aa).

Qu'il s'y prête ou s'y refuse; ce qu'on peut regarder comme à peu près certain, c'est que ce droit menace d'une baisse graduelle en raison de ce que les ventes et reventes des domaines nationaux touchent à leur terme.

En voilà assez, pour certifier et faire toucher

---

leur nouvelle organisation en France, elles ne sont *avantageuses qu'aux contrebandiers*. Voilà les fruits de l'administration intérieure de Bonaparte! Aussi les Français, toujours habiles à trouver le mot propre, l'ont-ils nommée l'administration du PROHIBITISME.

(aa) Lorsqu'il a été question de l'introduire récemment en Angleterre, M. Addington n'a proposé qu'un droit d'*un pour mille*. Ce n'est qu'en s'y prenant de cette manière qu'on peut accoutumer par degrés une nation aux impôts les plus lourds, se ménager le temps d'en étudier les effets, et de prévenir les fraudes.

au doigt la vérité de cet aveu remarquable consigné par le tribun Portiez dans un rapport récent.—Les *contributions actuellement existantes ne* COMPORTENT PLUS D'EXTENSION *et sont parvenues à leur* MAXIMUM *de produit* (bb).

Certes, au lieu de pouvoir *comporter* la moinde *extension*, elles exigent une réduction universelle ou plutôt une réforme radicale ; car après ce qu'on vient de lire on me permettra bien, d'appliquer spécialement à la législation financière du nouveau régime ce qu'avait dit sur l'ancienne l'un des membres les plus distingués de l'assemblée constituente—*Il faut tout détruire, oui* TOUT DÉTUIRE, *puisque tout est à* RECRÉER (cc).

On vient de voir dans quel inextricable chaos ce destructeur et les économistes ont eu l'art de replonger la France en lui faisant présent de leur systième financier, et combien Bérenger avait raison de dire, en 1801, qu'il *ruinait* la nation, *dépravait* l'administration, et qu'il ne s'agissait de rien moins que de le *changer presqu'en totalité*.

Dans ce débat, l'un des derniers où les tribuns osèrent s'exprimer avec quelque liberté, le déchaînement fut général, et l'extrait de tous leurs discours peut se réduire à ce peu de mots :—*Nous sommes ruinés* sans ressource si nous ne nous hâtons de changer de fond en comble notre système de finances (dd).

(bb) Moniteur du 9 avril 1804.

(cc) Rabaud Saint-Etienne.

(dd) " Si l'on veut rappeler la bonne foi dans les transactions

Ce changement y fera beaucoup sans doute, quoique la difficulté consiste bien moins à varier les impôts qu'à recréer et sourtout à féconder la matière imposable. Cependant, puisque Bonaparte paraît enfin revenir de sa répugnance à les changer, et qu'on lui croit toute la puissance nécessaire pour substituer un autre système à celui qui cause tant de non-valeurs et tant de murmures; je ne nie point qu'il ne lui fût possible de doubler le nouveau droit sur les boissons ainsi que de rétablir les anciens droits sur la viande de boucherie, sur les cuirs, les amidons, le fer &c. Mais on ne doit jamais perdre de vue que lorsqu'il parviendrait à en tirer 50, 60 et même 70 millions; cette somme ne ferait que balancer le déchêt très-prochain dont est menacé son revenu actuel.

Obstacles qui s'opposent a changer les impots, et a accroitre le revenu.

Dans l'état actuel de la France, il ne lui reste évidemment aucune nouvelle ressource fiscale à exploiter que celle des consommations qui rendaient autrefois 244 millions, et en rendent à peine

---

sociales et les multiplier parmi les citoyens, il faut *changer notre système de finances*, dirent-ils :—si l'on veut rouvrir les sources productives de l'industrie et les canaux desséchés du commerce, *il faut changer notre système de finances*:—si l'on veut remplir le trésor public des tributs du peuple sans vexations, sans garnisaires et éviter l'accumulation des arriérés, *il faut changer notre système de finances*".—Moniteur du 13 mars 1801.

le quart. Mais les trois observations suivantes vont faire juger combien il sera difficile d'y avoir recours avec succès.

En premier lieu ; les sucres et les cafés payent déjà deux à trois fois plus que sous l'ancien régime.

En second lieu ; les octrois levés sur les consommations des villes, rapportent 37 millions brut, ce qui est un tiers en sus de leur produit sous l'ancien régime. Comment les multiplier aujourd'hui qu'ils sont établis sur toutes les villes fermées, au nombre de quinze cents ?

En troisième lieu ; la ruine générale des fabriques ayant fait refluer dans les campagnes un grand nombre de citadins, ces derniers s'y trouvent par cela même affranchis des droits sur les consommations, à moins qu'il ne fût question de revenir au SEL. Mais chaque année Bonaparte renouvelle l'imprudente promesse de le *retrancher du petit nombre d'objets sur lesquels il serait convenable d'établir des contributions.* Quoiqu'il ne manque jamais, en le faisant, de déclamer contre le régime *odieux* des gabelles, et de mettre en avant les *répugnances* du peuple à l'égard de cet impôt (ff) ; il s'est lui-même enlevé tout moyen d'y avoir recours lorsqu'il vendit en l'an VIII, les marais salans de la Bretagne, vente qui lui procura tout

(ff) Voyez le rapport de son Conseiller d'État Crétet, en février 1804.

au plus cinq à six millions, en lui ôtant la possibilité de soumettre le sel à des droits qui, sans inconvénient très-grave, auraient pu procurer annuellement cinq à six fois cette somme. Tant il est vrai, comme le disait alors Bérenger, en voyant mettre ces marais à l'encan, que ces sortes de *ressources* sont bien *faibles en comparaison de celles qu'elles dévorent !*

D'ailleurs, en même temps que Bonaparte aliéna ainsi les anciens marais de l'ouest, il en a laissé établir beaucoup de nouveaux, particulièrement dans le midi. Or, il faudrait commencer par détruire ceux-ci avant de revenir à l'ancien régime fiscal, qui, afin d'éviter la contrebande, avait réuni tous les marais salans dans une enceinte assez étroite pour pouvoir la cerner par un cordon d'employés. En un mot, les *obstacles* sont si grands, et les *répugnances* des Français à cet égard si profondes, que là s'arrête l'audace du *Général à jamais célèbre.* Riouffe a beau lui crier : IL N'Y A QU'A OSER EN FRANCE. On dirait qu'il recule d'effroi en méditant sur cet axiome de l'économiste Dupont. *De toutes les* PEURS *qui peuvent faire cacher ou mentir les hommes, la plus active en France, et peut-être la seule, est* LA PEUR DE L'IMPÔT.

Au surplus, lors même que le peuple Français serait guéri de cette *peur,* et se prêterait aujourd'hui de bonne grâce à voir ressusciter les droits sur les consommations, l'expérience prouve qu'ils ne peuvent être productifs qu'autant qu'ils portent sur les subsistances journalières, et dans

les pays où une grande population se trouve renfermée dans les villes. C'est éminemment le cas de la Hollande, et c'est encore celui de la Grande-Bretagne où la classe agricole n'excède guère en nombre la classe industrielle. Mais en France où l'on comptait à peine un habitant des villes pour quatre habitans des campagnes ; en France où la hache révolutionnaire a frappé à coups redoublés sur les grandes cités ; de quelque manière qu'on s'y prenne, les taxes sur les consommations seront peu productives, à moins qu'elles n'atteignent les salaires du laboureur, ce qui serait tout à la fois plus juste et plus difficile que jamais.

Sous l'ancien régime, la difficulté consistait à taxer les riches, et le gouvernement monarchique y succomba. Elle consiste maintenant à taxer le petit peuple sur qui la révolution a transporté ce qu'on appelait les *priviléges*. Le temps seul apprendra laquelle de ces deux difficultés est la plus grande. Mais jusqu'ici du moins, *l'homme aux prodiges* n'a essayé de la vaincre que par l'impôt sur les boissons qui s'éludera aisément dans un pays de vignobles, et qu'il a eu soin d'organiser de manière à pouvoir dire que *la classe peu fortunée ne s'en ressentira nullement* (gg). A la vérité, il s'en dédommage de son mieux par les loteries qui dé-

(gg) Rapport de Fabre, inséré au Moniteur du 23 février 1804.

pravent cette classe, et sont pour elle un impôt tout aussi funeste que le renchérissement des liqueurs spiritueuses pourrait lui être utile.

Il s'était surtout flatté de s'en dédommager par les douanes: mais ce qui empêchera toujours la France de taxer fortement les objets de consommation qu'elle tire de l'étranger, c'est que l'étendue de sa frontière territoriale offre aux fraudeurs, ainsi que nous l'avons vu, des *moyens d'introduction que la plus exacte surveillance ne saurait empêcher.*

Mieux à même que tout autre de calculer ces *moyens*, le conseil du commerce d'Anvers a adressé au ministre de l'intérieur, mémoires sur mémoires, pour lui faire comprendre que—" toute étoffe étrangère, imposée à plus de 15 ou 20 pour cent de sa valeur, sera toujours introduite en fraude jusques dans la capitale, et que le *législateur* se trouvera lui-même vêtu *d'étoffes Anglaises.*"—Ce qui est vrai des étoffes de mode, l'est à plus forte raison des productions étrangères que consomme journellement la masse du peuple, comme les denrées coloniales sur lesquelles le fisc Français perçoit à peine, avec des frais énormes, la cinquième partie de ce que perçoit le fisc Anglais. Telle est la facilité qu'offre à ce dernier sa situation insulaire, qu'indépendamment de ce qu'il lève sur le sucre dont la consommation est dix fois plus forte qu'en France (hh), les droits d'en-

(hh) On voit dans un écrit récent de M. Magnien, adminis-

trée sont, pour le café et le thé, égaux à leur valeur, doubles pour le vin, triples pour le rum et quadruples pour le tabac.

Afin d'éclaircir les idées, supposons que les gains du journalier montent à la même somme dans les deux pays ; disons, par exemple, 90 millions de louis ou de Livres sterling. On est fondé à croire que les salaires en payent au moins 15 au fisc Britannique, ce qui n'est pas tout à fait la moitié des produits bruts de l'accise et des douanes. En France au contraire, et même en admettant que les classes salariées y supportent la moitié des douanes et des octrois, à peine contribuent-elles pour $1\frac{1}{2}$ million de louis; ce qui, dans la supposition précédente, ne serait que la soixantième partie de leurs gains. Voilà ce qui oblige malgré lui, le gouvernement Français à accabler d'impôts personnels et directs la *classe peu fortunée*, et voilà ce qui a mis le gouvernement Anglais à portée

---

trateur des douanes, qu'en l'an XI, il est entré et s'est consommé en France 27,552,374 kilogrammes de sucre ; ce qui (à raison de 2 livres 5 gros 35 grains poids de marc, le kilogramme,) fait pour les trente millions de Français, moins de deux livres pesant de sucre par tête.

Les habitans de la Grande-Bretagne en consomment annuellement 2,200,000 quintaux poids de marc ; ce qui donne 20 livres pesant par tête.

Ces sortes de rapprochemens offrent l'une des meilleures données qu'on puisse avoir pour comparer l'aisance respective des consommateurs pris en masse.

d'affranchir de toutes taxes assises, les deux tiers des familles de la Grande-Bretagne (ii).

Quelque minutieux que paraissent ces détails, ils doivent tous être pris en considération, si l'on veut se faire une juste idée des difficultés qu'éprouvera Bonaparte pour rendre son système actuel de perceptions plus productif. Ils prouvent que le vice de ce système consiste bien davantage à avoir outré les taxes directes qu'à avoir négligé les indirectes.

La plupart des observateurs qui ont visité la France s'accordent à dire, que le peu de nouveaux riches qu'y signale la haine publique, sont des riches honteux, dont on exagère la fortune ou qui la cachent; que la classe opulente a disparu ou est descendue dans la classe aisée; que les hommes qu'on rangeait autrefois dans celle-ci, ne sont plus que des hommes gênés, et que la seule qui ait un peu profité de la subversion générale des fortunes est la classe des ouvriers. Encore n'est-ce vrai que pour ceux des campagnes; car M. Viot, en s'at-

---

(ii) On y compte environ 2200 mille familles dont 792 mille seulement sont imposées d'une manière directe pour les taxes assises, et dont 4 à 500 mille contribuent à l'impôt du vingtième.

On y compte en général 1800 mille familles qui vivent de leur travail. En estimant la valeur annuelle de celui-ci à £50 st. par famille, ce qui en est assurément le *minimum*; on aurait 90 millions sterling pour l'ensemble de leurs salaires, sans y comprendre le revenu que tirent de leurs propriétés un grand nombre d'entr'elles, en particulier les petits fermiers.

tachant à faire ressortir le profit qu'ils en ont tiré, ajoute que la classe ouvrière des villes *serait heureuse si elle avait du travail* (ll).

Resterait maintenant à découvrir dans quelle proportion se trouve aujourd'hui, avec les revenus des cent et huit départemens, la somme de leurs tributs. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le rapport du tribun Costaz, l'homme de France le plus capable de procéder à cette importante recherche avec discernement et de bonne foi.— " Nous ne sommes pas assez avancés dans la connaissance du produit annuel de toutes les in-

---

(ll) Dans le Moniteur du 12 mai 1801, M. Fionvelle avança —"que cette classe travaillant moins et gagnant d'avantage, est moins heureuse qu'autrefois et jouit de beaucoup moins d'aisance;" —paradoxe que Ramel avait très-bien expliqué en disant, qu'en réalité les ouvriers des villes ne gagnent point davantage ; et que s'ils renchérissent le prix de leur travail, c'est pour se dédommager de ce qu'ils en manquent par intervalle.

L'auteur d'un écrit postérieur, intitulé : *Sur le Commerce, les Finances &c.* affirme que—" depuis la révolution les ouvriers commencent leurs travaux plus tard et les finissent une heure plutôt. Ainsi, ajoute celui-ci, c'est une perte réelle pour la société d'un *septième* ou *huitième* de travail au moins."

Si cette perte n'est pas exagérée, et qu'on l'associe à celle des bras valides qui a été aussi d'un *huitième* au moins, les travaux productifs auraient diminué d'un *quart* en France, chose difficile à croire. Au surplus, et même en supposant que ce calcul fut approximatif pour les villes, il ne le serait pas au même degré pour les campagnes, où l'ouvrier ne manque point d'ouvrage, quoique les femmes aient remplacé les hommes dans beaucoup de travaux champêtres.

dustries et de tous les capitaux, soit mobiliaires, soit immobiliaires de la France ; pour déterminer bien rigoureusement les rapports qu'ont avec lui les montants bruts que je viens de calculer (à 744 millions). On peut cependant conjecturer, avec une sorte de vraisemblance, qu'ils ne s'élèvent *guère au-dessus* de VINGT pour cent de la totalité de ce produit."

C'était estimer à environ 3 milliards et demi l'ensemble du revenu des Français ; et puisque M. Costaz y comprend le *produit annuel de toutes les industries*, c'est-à-dire jusqu'aux plus petits salaires, sa *conjecture* me parait avoir un haut dégré de vraisemblance : mais voici une observation qui altère considérablement le résultat qu'il en tirait.

Dès qu'il y comprend tous les salaires, il n'aurait point dû oublier que le fisc Français n'a presque plus de prise sur eux, circonstance qui s'opposait à les confondre dans son tableau du revenu *imposable* où ils entrent pour près de moitié. En en retranchant 1500 millions pour les gains du journalier qui ne payent guère plus de 44 millions au fisc, il ne reste pour véritable matière *imposable* que deux milliards, dont l'impôt prend par conséquent 700 millions, c'est-à-dire TRENTE CINQ pour cent.

S'il en est ainsi, les possesseurs des revenus tant mobiliaires, qu'immobiliaires de la France, peuvent se dire à juste titre les plus chargés qui existent au monde. Très-certainement les propriétaires Anglais ne payent point à l'Etat un *tiers* de

leur revenu (mm). Mais quand cela serait, et même en supposant qu'ils en payâssent la *moitié*,

(mm) Le *vingtième* qu'ils payent comme taxe de guerre produit tout près de *cinq* millions sterling, ce qui atteste déjà qu'ils jouissent entr'eux d'un revenu de *cent*. Mais le total de celui qu'ils ont accusé est plus haut, parce que les familles dont le revenu est au dessous de £150, payent moins de 5 pour cent. Si l'on y joint la partie de leurs revenus que plusieurs d'entr'elles auront dissimulé pour échapper à l'impôt, on peut calculer presqu'à coup sûr que leur revenu général s'élève au moins à 127 millions sterling, comme l'avait évalué M. Pitt. Je présume que ceux qui les possèdent en payent aujourd'hui au fisc environ 35 à 36, ce qui est un peu moins du *tiers*, et j'y ajoute 15 à 16 millions pour ce que payent les salaires au-dessous de £60. Ces deux sommes réunies forment l'ensemble des revenus bruts de l'Echiquier, où les contributions de guerre entrent pour 14 millions, dont les contribuables seront déchargés six mois après la paix.

A cette époque, les propriétaires n'auront plus à payer qu'une trentaine de millions, et les classes salariées environ huit à neuf.— C'est encore trop pour ces dernières, dira-t on.—Mais il ne faut pas oublier que les 5 millions de la taxe des pauvres fournis par les propriétaires, se reversent sur la classe salariée et se distribuent entre les plus pauvres familles.

Rien de plus hasardé que de fournir des évaluations même approximatives sur le revenu imposable de la France, tant qu'on n'y aura pas pour base, comme en Angleterre, les produits d'un impôt de quotité sur les propriétaires. Bonaparte n'osera de long-temps y avoir recours, ne fut-ce que parce que la taxe d'un *vingtième* (s'il adoptait la même échelle qui en exempte tous les salaires au-dessous de 60 louis) ne lui rapporterait peut-être guère plus de millions tournois qu'elle ne rapporte de millions sterling chez les Anglais; ce qui mettrait trop en évidence l'appauvrissement de ses sujets. D'ailleurs, on sait à quel point la faveur l'avait rendue improductive sous l'ancien régime. Elle s'y glisserait tout autant sous le nouveau, et c'est là où échouera constamment la toute-puissance du Grand Monarque.

toujours faudrait-il bien moins comparer ce que les uns et les autres livrent au fisc que ce qui leur reste après s'être acquittés. Dans le fait, les propriétaires Français ont payé moins de 700 millions, parce que M. Costaz avait négligé d'en déduire le revenu domanial qu'on ne doit point classer parmi leurs *charges*. Mais n'eussent-ils payé que le *tiers*, ou même le *quart* de leur revenu ; encore reste-t-il à savoir si ce n'est pas un paiement forcé, et s'il pourra se soutenir à la longue dans un pays où les propriétés sont aussi subdivisées et les propriétaires aussi appauvris.

Leur extrême appauvrissement et sa réaction sur celui du fisc se trouvent aujourd'hui confirmés par deux faits qu'il n'est pas inutile de comparer avec cette assertion du nouvel Archevêque de Rouen, que la France est *plus riche* qu'avant la révolution.

L'impôt du timbre produisait 20 millions en 1789. Depuis cette époque on l'a étendu aux lettres de change, aux livres de commerce, aux papiers publics, aux cartes à jouer et à toutes les provinces conquises. D'après cette extension, il devrait rapporter aujourd'hui plus du double ; cependant son produit brut s'est arrêté, en l'an XI, à $24\frac{1}{2}$ millions ; à peine le tiers de ce qu'il rapporte en Angleterre.

Même observation sur les postes, qui, sous l'ancien régime, rapportaient 12 millions net, et n'ont rapporté en l'an XI que 9,168,634 fr., quoique le produit eût dû être triple en raison des provinces agrégées, et de ce qu'on a presque doublé le prix du port des lettres. Ce parallèle, qui met si bien en évidence le déclin des transactions commer-

ciales et rurales, avait déjà frappé en 1802, le tribun Laussat.—" Quoi! dit-il, la France augmentée d'un *quart* en habitans et d'un *cinquième* en territoire, *affranchie de toute servitude et de tout privilége*, rendue sous un gouvernement populaire à l'essor naturel de toute son industrie, aurait peine à payer ce qu'elle PAYAIT FACILEMENT avant de jouir de tant d'avantages, et il n'existerait pas un *vice intrinsèque* dans son système de finances! (nn)"

J'admets sa conséquence sans admettre aucune de ses prémisses; car il n'est point vrai que la France soit augmentée d'un *cinquiéme* en territoire (oo). Il n'est point vrai non plus qu'elle soit *affranchie de toute servitude*, puisqu'il n'en est point de

---

(nn) Moniteur du 3 mai 1802.

(oo) M. Peuchet a publié à Paris des tableaux qui paraissent officiels et qui prouvent que l'étendue de tous les départemens conquis est de 7,353,864 hectares, lesquels sont à l'ancienne France contenant 52,700,000 hectares, comme 1 est à 7 et un septième. Son territoire n'est donc point augmenté *d'un cinquième*, ainsi que le certifiait Laussat, même avant l'incorporation du Piémont.

Quant à la population; les provinces conquises y ont ajouté entre 6 et 7 millions d'individus. Or si celle de l'ancienne France était réduite à 23 millions, comme je le crois; ces deux quantités ne fourniraient encore qu'un total d'environ 30 millions. Il est des Français qui ne le portent pas plus haut; d'autres l'élèvent à $32\frac{1}{2}$ millions et même à 34; mais dans sa circulaire du 30 fructidor an X, adressée aux préfets, le ministre Chaptal a reconnu franchement,—" qu'on se perd en *conjectures* sur l'un des points les plus importans de l'économie politique, et que plus on s'occupe de recherches sur la population, plus on se convainc que les connaissances que l'on peut acquérir manquent encore de *premières bases*."

plus terrible que la conscription militaire : Enfin il n'est pas moins faux que le peuple Français *payât facilement* ce qu'il payait avant de *jouir de tant d'avantages*.

Quelque prospère que parut alors ce Royaume ; M. Necker avait raison d'insister sur *l'effroyable étendue* des contributions. C'était bien moins leur *insuffisance* que leur *excès* qui prépara la révolution, et l'on aurait beaucoup mieux réussi à lui enlever ses auxiliaires en diminuant les tributs de 56 millions qu'en essayant de les augmenter d'une pareille somme.

Quoique la France eût alors un grand nombre de contribuables opulens, un commerce maritime très-actif, beaucoup d'industrie et des colonies florissantes ; je soutiendrai toujours que déjà alors, le fardeau du peuple des campagnes était au dessus de ses forces, que la haine qu'on portait au fisc s'étendit peu à peu sur le gouvernement lui-même, que l'espoir d'accroître ses revenus dont se berça celui-ci, et l'espoir de s'affranchir des impôts dont se bercèrent les gouvernés, furent deux causes actives du renversement du trône, et qu'à tout prendre, il eût été beaucoup plus facile au Roi de réduire les dépenses, qu'aux Etats Généraux d'augmenter les recettes.

D'ailleurs, pour apprécier par comparaison le fardeau que pourraient encore supporter les Français sans se livrer au découragement ; au lieu de rechercher ce qu'ils payaient en tributs à l'époque précise où ils s'en disaient acca-

blés, et où l'espoir de se rejeter le fardeau les uns sur les autres fut le précurseur de ce désir impérieux d'un mieux-être qui livra le tiers état à la merci des réformateurs les plus ineptes ; on devrait plutôt s'arrêter à l'époque du bien-être de ce peuple. Or, il n'en est aucune où les Français firent autant de progrès vers l'aisance et la richesse, que pendant les trente-six années qui s'écoulèrent depuis le fameux *système*, lorsque les fautes mêmes de cette nation parurent l'avoir guérie de la double épidémie de vaine gloire et de richesses imaginaires. C'est au Cardinal de Fleury qu'elle fut redevable de cette guérison momentanée, et c'est alors aussi que les travaux reproductifs se multiplièrent davantage. Mais à quoi en attribuer la reprise et les progrès, sinon à ce que l'ensemble des tributs ne surpassa point alors 222 millions ? Voilà l'exemple qu'il faudrait imiter ; car ce court intervalle de modération chez le gouvernement fut un tel aiguillon pour l'agriculture et l'industrie des gouvernés, que pendant les sept années qui précédèrent la guerre de sept ans, la balance de leur commerce fut annuellement de plus de cent millions à leur avantage (pp). Et ce n'était point à leurs colonies, ou ce qui revient au même, au travail des Africains, qu'ils devaient alors cette balance ; mais à un excédant soutenu de produits ruraux et indus-

---

(pp) Ces deux faits sont tirés du tableau No. 14, joint à l'ouvrage de la *Balance du commerce* publié par Arnould en 1791, et pour lequel il eut à sa disposition les régistres du gouvernement.

triels qu'ils vendaient aux autres peuples après avoir satifait à tous les besoins du leur. A dater de la guerre de 1756, cet excédant alla en déclinant au point que déjà sous le premier ministère de M. Necker, les productions rurales et manufacturières de la métropole ne suffirent même plus à l'échange des produits du même genre, pour lesquels la France avait recours aux autres peuples, quoiqu'elle eût pu les créer elle-même.

Un déclin si rapide de ses exportations au-dehors ne peut s'expliquer que par l'excès des contributions mal choisies et mal reparties qui commencèrent à entraver son industrie au-dedans. C'est depuis l'administration du pacifique Fleury qu'elles furent portées graduellement à la somme excessive de 585 millions, et ce qu'on vient de voir suffit pour juger s'il est vrai que ce peuple les *payât facilement*, comme le soutiennent aujourd'hui Laussat, et ceux de ses compatriotes qui en sont encore à s'étonner de ce que—" le gouvernement Anglais trouve, *sans peine*, 900 millions tournois sur *douze* millions de contribuables, et sur trente-quatre millions d'arpens productifs ; tandis qu'en France un faible revenu de 500 millions, levé sur trente millions d'habitans, et sur cent millions d'arpens en valeur, excite des réclamations dont le gouvernement reconnaît la justice."

M. de Guer qui a présenté ce contraste en l'appelant une *énigme* (qq), pourra le rendre bien plus

(qq) Voyez l'extrait de son écrit dans le Moniteur du 22 février 1802.

énigmatique encore cette année ; car je crois pouvoir lui annoncer qu'en 1804, la population de cette île qui ne s'élève qu'à *onze* millions et non à *douze*, aura payé en toutes natures d'impôts, 61,477,000 Livres sterling, somme où j'insère à la vérité pour 10 millions, la taxe des pauvres, la dixme ecclésiastique et les taxes provinciales et paroissiales, ainsi que le droit de passe destiné à l'entretien des routes. Cette insertion est indispensable pour dresser un parallèle entre les *charges* des deux peuples rivaux. Il en résulte que celles des Anglais et des Ecossais, calculées à raison de 25 francs pour la Livre sterling, (ce qui est tout au moins sa valeur intrinsèque) montent à 1536 millions monnaie de France, et qu'une population, des deux tiers plus faible, paye des subsides plus que doubles. Je ne prétens pas dire, comme M. de Guer, qu'elle les paye *sans peine ;* car je crois son fardeau lourd et même très-lourd : mais j'en appelle aux étrangers qui ont visité dernièrement les deux contrées : qu'ils nomment celle où le contribuable leur a paru dans l'aisance, et celle où ils l'ont vu gémir sous le faix des impôts.

Présentons aux Français une parallèle bien plus analogue à leur état présent, et très-propre à les convaincre de plus en plus qu'ils payent fort au-delà de ce qu'ils devraient payer. Prenons pour exemple le peuple Prussien, qui passe pour le plus taxé du continent, après les Hollandais.

Curieux de comparer ses charges avec celles

de la France, j'ouvre la dernière statistique publiée à Berlin en 1804, par M. Krug, Régistrateur, qui parait s'être procuré tous les secours nécessaires pour ce travail.

On y voit que la population Prussienne est de 9,300 mille individus, et leurs revenus, tant celui des propriétés que celui de toutes les industries, d'environ un milliard monnaie de France.

Ce premier rapprochement a ceci de singulier, qu'*un milliard* tournois se trouve à 9 ½ millions d'habitans, précisément comme trois *milliards et demi* à la population actuelle de la France que ses statistiques portent à 32½ millions. Aussi comme les Prussiens sont aujourd'hui plus riches que les Français *(rr)*, je présume, ou qu'on atténue le revenu

(rr) La Prusse est certainement plus *agricole*, puisque malgré la rigueur de son climat, elle produit, année commune, fort au-delà des subsistances qu'elle consomme, et exporte des produits ruraux pour une valeur beaucoup plus forte que ceux qu'elle tire de l'étranger, même en y comprenant les vins, et jusqu'aux denrées coloniales. D'un autre coté, elle est aujourd'hui plus manufacturière que la France, puisque la population des villes y est à celle des campagnes comme 1 à 3, et que les Prussiens expédient au-dehors bien plus de produits industriels qu'ils n'en reçoivent.

Le total de leurs importations annuelles s'élève à 20 millions d'écus et celui de leurs exportations à 25, ce qui leur procure une créance annuelle d'environ 5 millions d'écus. Cest, à peu de chose près, le tiers de cette fameuse créance de 70 millions tournois dont M. Necker félicitait si fort les Français, tout en leur révélant qu'ils en étaient redevables aux denrées coloniales dont ils vendaient pour 75 millions aux autres peuples.

C'est à un excédant soutenu de produits ruraux et industriels

général des premiers, ou qu'on exagère celui des seconds. Mais n'importe : admettons les deux calculs qui les supposent proportionnellement égaux, et voyons la proportion qu'en paye chaque peuple.

Le revenu brut du gouvernement Prussien est de 35 millions d'écus, dont 9 proviennent de la rente des domaines Royaux. Les 26 autres millions d'écus, qui font 104 millions tournois, représentent l'universalité des *charges* des gouvernés, charges dans lesquelles M. Krug a compris les frais de perception *(ss)*, et jusqu'au logement des gens de guerre. Selon lui, les Prussiens payent donc environ le DIX *pour cent* de leurs revenus et de leurs salaires, tandis que selon M. Costaz, les Français payent *au-dessus du* VINGT *pour cent* des leurs (tt).

---

que les Prussiens doivent aujourd'hui la leur. J'insiste peu sur la somme de métaux précieux qu'ils en retirent. Mais s'il est constaté que leurs transactions avec l'étranger entrainent une circulation de 180 millions tournois en échanges, cela seul annonce un commerce intérieur bien plus actif que celui de la France.

(ss) Ils ne coûtent en Prusse que 6 pour cent, c'est-à-dire qu'ils n'enlèvent que la *dix-septième* partie du produit brut, tandis qu'en France ils en enlèvent la *septième* partie. La disproportion entre le nombre respectif des employés du fisc est presque aussi forte.

(tt) Dans le fait, les propriétaires Français et Prussiens payent, pour leur part, bien au-delà du *vingt* et du *dix* pour cent de leurs revenus : mais ce qui rend la différence doublement favorable aux propriétaires Prussiens ; c'est que chez eux, plus *d'un tiers* des impôts frappe sur les consommations, tandis que celles-ci fournissent à peine la *dixième* partie des tributs levés en France. Au reste, en cherchant à calculer par voie de conjecture, ce que payent au fisc la classe propriétaire et la classe salariée, on ne doit jamais perdre de vue que l'une et

Poursuivons ces parallèles. Avec un territoire soixante six fois plus vaste, et avec une population quatre fois plus nombreuse que la Monarchie Prussienne, l'Empereur de Russie ne lève point dans ses États un revenu aussi considérable. Que dirait-il de financiers Français qui iraient lui citer les recettes du fisc de Berlin en preuve qu'il ne tient qu'à celui de Pétersbourg de quadrupler les siennes ?

Ou que penserait-on à Berlin, de ces mêmes financiers, si, sans avoir égard à ce que les contributions du peuple Prussien sont quatre fois plus fortes que celles des Russes, ils s'étonnaient de ce que Fréderic Guillaume lève *avec peine* 5 millions sterling sur le même nombre de contribuables qui payent *sans peine* 50 millions à George III. ?

De ces rapprochemens, je tire trois conclusions.—La première : que pour comparer les facultés contributives de deux Etats, et avant de faire le recensement de leur population, il faut vérifier si les producteurs y sont également industrieux et les consommateurs également aisés.—La seconde : que sous ce rapport, et par conséquent sous celui de la quantité de travaux reproductifs, qu'un peu-

---

l'autre se trouvent affectées dans leurs *dépenses* par toutes les taxes ; puisque les impôts directs qui se lèvent sur le propriétaire comme producteur, retombent indirectement sur le salarié comme consommateur ; et que les indirects que paye ce dernier retombent directement sur le premier par la hausse des salaires. Cette double réaction des impôts sur les classes même qui ne les payent pas en premier ressort, est un principe de toute vérité : mais son application serait trop difficile, et je me borne à l'indiquer.

ple peut consacrer à l'entretien annuel de son gouvernement (car en dernière analyse, c'est là le problême), les Russes sont encore aux Prussiens et aux Français, ce que ces deux derniers peuples sont au peuple Anglais.—La troisième : que pour savoir quel est entre ces quatre peuples le moins chargé d'impôts, il faudrait bien moins comparer ce qu'ils payent, que s'attacher à découvrir celui, où après s'être acquittées, les diverses classes de contribuables restent avec le plus de moyens, tant pour se procurer les besoins et même les jouissances qui appartiennent à leur sphère, que pour venir s'il le faut, au secours du fisc par de nouvelles taxes.

Sous ce dernier point de vue la question est déjà résolue par un fait peu connu sur le continent, et qui étonnera de plus en plus ceux des étrangers auxquels le gouvernement Français assure que la banqueroute Anglaise est infaillible et prochaine (uu). Durant sa courte administration,

---

(uu) Depuis le milieu du siècle passé, le Cabinet de Versailles s'est fait une maxime d'état de jeter dans le public, à l'ouverture de chaque guerre, quelqu'écrit où l'on démontre mathématiquement que la banqueroute Anglaise est infaillible, et que pour peu qu'on l'attende elle facilitera la paix.

M. O'Connor s'est chargé cette fois de la démonstration, et a eu sur ses prédécesseurs l'avantage de s'emparer d'un nouveau poste. Il part de ce que les billets de banque sont dépréciés, se déprécient, et se déprécieront de plus en plus ; point de fait qu'il pose pour *avéré*, et dont il tire précisément les mêmes conséquences que j'avais déduites de la dépréciation accélérée des assignats ;—insécurité dans les transactions,—perte de capitaux,—déclin de l'industrie,—décadence de l'agriculture,—ruine du commerce,—finalement tous les

M. Addington a ajouté 22 millions, 156 mille Livres sterling, de taxes à celles qui existaient déjà :

---

maux qu'entraîne à sa suite une immense banqueroute nationale.—" Chaque pas du ministère Britannique est maintenant un pas nouveau dans la carrière des assignats et de la banqueroute, ajoute cet écrivain. Il est *évident* que le PRINCIPAL objet de la guerre actuelle, a été de *faire plus commodément une banqueroute*, en lui donnant l'apparence d'avoir été occasionée par les dépenses requises pour maintenir l'indépendance nationale."

Cette démonstration a valu à M. O'Connor une Grande Commanderie dans la Légion d'Honneur, ce qui est des plus flatteurs pour lui; mais ce qui l'est moins pour moi, c'est que son pamphlet a suscité en Ecosse une longue dissertation où l'on m'accole au Grand-Commandeur, comme deux charlatans qui ont également trompé le public; lui, en soutenant que les billets de banque Anglais se déprécient; moi, en lui en donnant l'exemple par mes folles prédictions sur les assignats. La seule différence entre nos prophéties, c'est que celles de M. O'Connor sont un peu plus plausibles *(somewhat more ingenious)* que celles de Sir Francis D'Ivernois.

Cela est d'autant plus vrai, qu'avant de hasarder les miennes, j'attendis que la dépréciation des assignats fut arrivée à 90 pour cent, ce dont j'avais mille témoignages authentiques, tandis que M. O'Connor a le mérite particulier d'avoir découvert celle des billets de banque Anglais, qui peut sans doute arriver, mais qui du moins n'a pas encore commencé. Je le renvoye sur ce point aux négocians de Londres, qui lui attesteront sous serment qu'avec ce même papier monnaie qu'il appelle *déprécié*, ils achètent aujourd'hui des lingots d'or ou d'argent au même prix qu'avec des guinées. Si cet *affidavit* ne le satisfait pas, je le renvoie aux négocians Français, qui payent en ce moment à Paris 25 francs 35 centimes pour se procurer un billet de 20 shellings tiré sur Londres, et payable avec ce même papier de banque qu'il leur dénonce comme *déprécié* en Angleterre, quoiqu'il ait réellement en France un prix au dessus de sa valeur nominale.

Quant à sa seconde démonstration, celle où il croit avoir

c'est-à-dire ; qu'à côté, et indépendamment des anciennes qui paraissaient exorbitantes, il a créé un

---

prouvé jusqu'à *l'évidence* que le PRINCIPAL objet du gouvernement Anglais dans la guerre actuelle est de *faire plus commodément* BANQUEROUTE; voici ce qui me porterait à en douter. Pour faciliter cette banqueroute ou pour mieux préparer les Anglais à en reconnaître l'indispensable nécessité, le parlement a trouvé *commode* de leur imposer 14 millions St., de nouvelles taxes. Et ce ne sont pas ici, comme en France, des taxes *décrétées en principe ;* ce sont des taxes qui se lèvent et réduisent d'autant la somme qu'il fallait autrefois emprunter pour faire face aux dépenses extraordinaires de guerre. Si ces dépenses ne s'élevaient qu'à 14 millions, il n'y aurait donc nul besoin d'emprunts. Si elles s'élèvent à 21 millions, il faudra en emprunter 7 : mais comme la caisse d'amortissement en rachète déjà 7 par année, la dette restera encore au même point. Finalement, en supposant qu'il fût question de subsides étrangers et que l'extraordinaire des dépenses s'élevât à 28 millions ; quoiqu'il fallût alors en emprunter 14, l'augmentation effective de la dette ne serait encore que de 7 millions, grâce aux taxes de guerre que payent aujourd'hui les Anglais pour FAIRE PLUS COMMODEMENT LA BANQUEROUTE!

A l'aide de ces taxes additionnelles qui forment vraiment une NOUVELLE ERE dans les finances de la Grande-Bretagne, et dont le succès miraculeux n'est peut-être pas moins dû aux imprudentes menaces de Bonaparte qu'aux talens des financiers Anglais ; si la paix se fait en 1805, l'Echiquier, tout en soulageant ses redevables de 14 millions sterling d'impôts, se trouverait encore avec un revenu brut et permanent de 38 à 39 millions pour les dépenses ordinaires de paix, ainsi que pour acquitter les intérêts de la dette, et en continuer la liquidation. Tel est le nouvel état de choses qui fait dire à M. O'Connor, que les Ministres Britanniques se sont PRINCIPALEMENT engagés dans la guerre actuelle pour FAIRE PLUS COMMODEMENT LA BANQUEROUTE !

Ainsi, tandis que le peuple Anglais a la douce perspective d'être soulagé de 350 millions tournois de taxes de guerre sans

revenu additionnel précisément égal à tout le revenu *National* de la France ! Ce qui n'est pas moins remarquable ; pendant qu'on a levé ces nouvelles taxes, dont le produit déjà connu surpasse l'estimation, celui des anciennes a augmenté bien loin de diminuer (vv) !

Quelques personnes allégueront peut-être que Bonaparte en dit tout autant des siennes.—Pour bien saisir ce qu'entend celui-ci par leur *amélioration ;* il suffit de savoir que la seule dont il ait parlé dans son dernier discours d'apparat, est celle des *barrières*, qu'il y a citée de préférence, comme ayant *pris de nouveaux accroissemens* et ayant produit *quinze* millions en l'an XI.

Ainsi isolée, cette assertion, qui est de toute vérité, n'aura pas manqué de produire son effet sur

---

s'exposer à aucun déficit ; les Français, s'ils veulent enfin, combler le leur à la paix, et renoncer aux *Recettes Extérieures*, devront se soumettre à environ 200 millions de nouvelles taxes. Serait-ce là ce qu'ils entendent en répétant encore avec M Hauterive, que *l'avenir est tout espérance, amélioration et* PROGRESSION *pour eux ?*

Je les prie d'observer que les anciennes taxes dont on ne déchargera point leurs rivaux, et qui produisent aujourd'hui 38 millions st., suffiront non seulement pour un établissement de paix beaucoup plus fort que celui qui existait en 1792, et pour acquitter les intérêts de la dette ; mais pour approprier environ 7 millions chaque année au rachat de celle-ci. Ensorte qu'après avoir déchargé le peuple Anglais de 14 millions d'impôts, le gouvernement Britannique se trouvera encore avec un *surplus* égal au *déficit* de la France !

(vv) Les taxes permanentes créées avant la dernière guerre produisirent, en 1792, dernière année de paix, £14,284,000 ; ce qui surpassait considérablement leurs précédens produits.

En 1803, ces mêmes taxes ont rapporté £14,901,000 !

quiconque n'a point pris la peine de comparer ce produit à celui de l'année précédente pendant laquelle il s'éleva à 14,898,000 fr. D'où l'on voit combien s'est *améliorée* la branche de ses recettes que le Consul avait choisie par excellence, afin de mieux mettre au jour la *fécondité croissante* de toutes les autres, et afin de pouvoir s'écrier: *L'année dernière a été une année* PROSPÈRE *pour nos finances.*

Aussi tout ce qu'on compte en France d'hommes éclairés rient-ils de pitié en le voyant étaler la fécondité de leurs revenus et compter sur l'accroissement du sien. Mais il n'est point rare de rencontrer en Angleterre de bons esprits, qui frappés de la masse énorme et croissante des contributions qu'y recueille l'Échiquier, ne peuvent croire qu'il soit difficile à Bonaparte de lever sur la France agrandie un tribut additionnel de 6 à 8 millions sterling. Ces personnes oublient toujours que les revenus publics n'ont pris ainsi chez les deux nations une marche ascendante et descendante, que parce que le revenu imposable de l'une a considérablement diminué, tandis que celui de l'autre a sensiblement augmenté.

Et ici, j'en appelle à tout Anglais qui partage l'étonnement des financiers de Paris; je l'invite à se reporter à douze années en arrières, à l'époque où l'Échiquier ne recueillait que 16 à 17 millions sterling, et où ses compatriotes paraissaient tout autant chargés que depuis qu'ils payent le triple.

Supposons qu'ils eussent passé pendant ces douze années à travers les mêmes expériences qu'a subies la France :—Supposons que la totalité des billets de la Banque de Londres et des banques provinciales

eût été soudainement frappée de démonétisation dans la main des porteurs :—Supposons que quinze banqueroutes frauduleuses eussent successivement passé l'éponge sur la dette flottante ; qu'un bill du parlement eût réduit au TIERS le dividende de tous les créanciers de l'Etat, et que le prix des *trois pour cent* conservés fût tombé à 33, c'est-à-dire à onze fois la rente :—Supposons que les terres des riches eussent été divisées entre un million de fermiers ou de *cottagers*, et que la valeur vénale en eût baissé de moitié :—Supposons que la Grande-Bretagne eût perdu, non-seulement la souveraineté de ses îles à sucre, le riche débouché qu'elles ouvrent à ses manufactures et les précieuses denrées qu'elle en reçoit ; mais le revenu annuel de 5 à 6 millions sterling qu'en tirent les colons habitans de la métropole :—Supposons que les Anglais eussent été chassés de l'Inde, réduits à abandonner leurs pêcheries, et que leur navigation fût tombée au point que jusqu'à leurs bâtimens côtiers se fussent vus forcés de renoncer au cabotage :—Supposons que cette suspension du commerce au-dehors eût entraîné au-dedans le dépérissement des manufactures de laine, de fer et de coton : — Supposons que les routes de terre se fussent dégradées au point que plusieurs d'entr'elles fussent impraticables pendant une partie de l'année :—Supposons que l'intérêt de l'argent eût doublé, et que la rareté des bras eût augmenté le prix de la main-d'œuvre au point que les ateliers fussent réduits à travailler pour la consommation journalière du marché in-

térieur:—Supposons que la balance annuelle des exportations qui paraît l'emporter aujourd'hui de 7 à 8 millions sterling, sur les importations, entraînât au contraire une dette annuelle égale à cette somme (xx):—Supposons que le clergé, les universités et les hôpitaux ayant été expropriés de leurs terres, le peuple se trouvât tout à coup appelé à les dédommager de cette expropriation par de nouvelles taxes:—Supposons enfin que pour mettre le comble à ce bouleversement général quelque nouvelle secte eût trouvé l'art d'engager le parlement à supprimer l'accise et à rejeter cet impôt sur la terre.—Je demande à tout Anglais raisonnable, si après tant de pertes, il serait encore possi-

---

(xx) D'après le régistre officiel des douanes de la France, le solde qu'elle eut à payer pour son commerce en l'an IX, s'éleva à 112 millions tournois, sans y comprendre le prix des marchandises introdnites clandestinement; prix dont les douanes n'ont pu, ni dû tenir compte, quoique selon toute apparence il s'élève à une somme presqu'aussi forte.

Quelque triste que fût ce tableau, le ministre de l'intérieur trouva le secret de l'égayer, en assurant ses lecteurs, que—" le retour de la paix retablirait *bientôt* l'équilibre et ACHEVERAIT de rendre au commerce national l'ancienne splendeur qu'il a *momentanément* perdue."

Apparemment que sa prédiction ne s'est pas accomplie aussi *tôt* qu'il l'avait cru; car c'est précisément depuis le retour de la paix qu'il a tout à coup cessé de publier ses rapports annuels sur le commerce extérieur. Cependant Bonaparte aurait pu d'autant mieux reprendre, depuis la guerre, cette publication périodique, qu'il serait en son pouvoir de tranquilliser les Français sur le solde qu'ils paient aux étrangers, en le balançant par l'inventaire de ses *Recettes Extérieures.*

ble à ses compatriotes de verser dans l'Échiquier les 16 millions qu'ils y versaient avant de les avoir éprouvées, et si, en en payant seulement la moitié, ils ne se trouveraient pas le double plus chargés qu'alors ?

Vainement quelque ministre aussi intrépide que ceux de Bonaparte essayerait-il, en pareil cas, de dire aux Anglais—que *toutes leurs forces sont en un faisceau, tout leur territoire en une pièce* —que leurs armées navales ont recueilli une *vaste moisson de gloire ;* — qu'ils conservent leur climat tempéré, leur admirable position géographique, enfin tous les moyens naturels et physiques qui les avaient conduits aux richesses.—Des cris de réprobation universelle imposeraient un retranchement général dans les dépenses ; le peuple obtiendrait infailliblement la réduction des impôts qui pèsent le plus sur l'industrie ; et pour rendre les bras valides aux travaux reproductifs, on s'empresserait de licencier la plus grande partie de la flotte et de l'armée.

Changez les noms, vous apercevrez d'un coup d'œil toute la différence qui existe aujourd'hui entre le superflu des Français et des Anglais. Eh bien ! quelque incommensurables que soient leurs richesses matérielles, il existe, entre les habitudes morales des deux peuples rivaux, une différence plus grande encore ; différence qui n'influe guère moins sur la fortune de leur fisc, et qui les place, sous le rapport des impôts, aux deux extrêmités de l'échelle sociale.

Le Français applaudit presque toujours avec transport aux nouveaux projets de dépenses publiques quelque extravagans qu'ils soient, et regimbe

contre toute nouvelle taxe, sans examiner si elle est indispensable ou non. Le peuple Anglais repousse au contraire, et comme par instinct, tous projets de dépenses, toutes créations de nouvelles places dont l'utilité n'est pas évidente. Mais il acquiesce d'emblée aux subsides nécessaires, et tout en prenant son parti de payer annuellement les 34 millions st., que lui coûte déjà la révolution Française, il n'en est que plus ardent à fronder les *sinecures* conservées, quoique leur ensemble n'excède guère cent mille Livres! Accoutumé depuis des siècles à élire ses représentans pourvoter les contributions, approprier celles-ci aux dépenses et contrôler les comptes; il se soumet avec docilité à toutes les taxes qu'ils exigent de lui, quelques pesantes qu'elles soient. A quoi attribuer un pareil phénomène? A ce que ses représentans étant propriétaires et leurs fonctions gratuites, ce peuple a contracté l'habitude de les envisager comme ses défenseurs naturels. C'est la résistance qu'opposent ceux-ci aux dépenses superflues qui assure son assentiment à celles auxquelles ils donnent le leur. En mettant fin chez lui à toute espèce d'opposition, l'aveugle Bonaparte a brisé de sa propre main le seul instrument avec lequel il eût pu reconstruire l'édifice financier de la France. Il n'a point su comprendre ce mot, non moins fin que profond, d'un tribun auquel il reprochait la résistance de ses collègues. *Ce qui résiste* APPUIE.

Mais, diront ses apologistes;—toute cette dissertation est déplacée, puisque vous convenez

vous-même que sans jouir d'aucune liberté politique le peuple Français payait autrefois des impôts excessifs.—Les richesses de l'Angleterre sont accidentelles et tiennent exclusivement à son commerce qui peut lui échapper.—La France est au contraire un pays FONCIÈREMENT RICHE, un Empire essentiellement agricole.—*L'avenir est tout espérance, amélioration et progression pour elle.—Toutes les sources de la prospérité sont dans son sein.*—Attendez que la paix permette à ses habitans de déployer leur active industrie sur tant de nouveaux théâtres que leur ouvre par ses conquêtes le grand capitaine auquel ils ont confié le soin de leurs destinées &c.—Ainsi l'encourageait M. Hauterive vers la fin de l'an VIII; et c'est ainsi que l'un des ministres du Grand Monarque avait contribué à l'endurcir sur la misère des Français, en l'assurant que *si on les laissait faire, ils changeraient leurs rochers en or.* L'un des Intendans de son successeur, M. Garnier, préfet de Versailles, a même eu le secret de renchérir sur ce mot de Colbert, et sa paraphrase mérite de trouver place ici.

" Il en est de la marche de l'industrie chez une nation *foncièrement riche*, mais épuisée par de longues guerres ou par des désordres intérieurs, comme d'une SUBSTANCE CHYMIQUE privée du principe avec lequel elle a le plus d'*affinité*. Plus elle s'en trouve dépouillée, plus elle le saisit avec avidité et s'en empare rapidement autour d'elle, jusqu'à ce qu'elle en soit *saturée*, et qu'elle arrive au degré de combinaison déterminé par la nature. C'est avec

une *activité dévorante* que l'industrie Française reprendra *infailliblement*, au premier intervalle de paix, ce que la guerre et la révolution lui ont fait perdre ; tandis que celle de ses rivaux surchargée de capitaux au-delà de ce qu'elle en peut contenir, est au point où commencent le rallentissement et le déclin. Mais le plus grand *écueil* que la France ait à redouter, la plus dangereuse illusion dont elle ait à se défendre, c'est de prétendre *marcher* sur la même *route* qu'a suivie l'Angleterre, &c."

Cette tirade, vraiment nationale, se trouve à la suite d'un écrit où l'auteur, membre de l'institut, a traduit et commenté le bel ouvrage d'Adam Smith. C'était surtout pour arriver à ce consolant résultat qu'il en a développé la doctrine à ses compatriotes. Telles sont les prédications des nouveaux instituteurs la France en économie politique ! A les en croire ; plus un pays s'appauvrit, plus il est sur la voie de s'enrichir ; *et vice versa*, plus il s'enrichit, plus il touche aux frontières de l'appauvrissement. Notez que c'est dans Adam Smith qu'ils ont fait cette heureuse découverte ! Et certes, à la manière dont leur maître en profite, on doit croire qu'il l'avait en vue, en disant que—" les conquêtes faites sur l'ignorance sont les seules qui ne laissent aucuns regrets."

Ce n'est pas ainsi que parlait le tribun Imbert lorsqu'il existait encore quelque liberté de débats, et qu'il entendit les ministres du Consul annoncer la *splendeur prochaine* de la France.—" Une nation ne passe pas plus rapidement de *l'indigence* à la

splendeur que de *l'ignorance* aux *lumières*, s'écria-t-il. La *marche* qu'elle est forcée de suivre est celle des opérations de la nature."

Voilà aujourd'hui les préfets de Bonaparte qui l'exhortent à brusquer cette *marche*, et sur toutes choses à ne point suivre la même *route* que l'Angleterre! comme si, pour arriver aux richesses, il était une autre route que le *travail* et *l'économie!*

M. Garnier peut se tranquilliser sur ce point: son héros se gardera bien de *marcher* sur la *même route*, tant que l'appauvrissement de ses conscrits lui offrira la perspective de se procurer de l'or avec du fer. D'ailleurs, autre chose est l'*activité dévorante* qui procure lès succès à la guerre, et l'activité soutenue, la patience, l'esprit de suite que réclame la culture des arts pacifiques. La même cause pourrait bien avoir ici des résultats tout contraires; car si—"l'effet des richesses d'un pays, a dit le meilleur esprit de la France, est de mettre de l'ambition dans tous les cœurs; l'effet de la pauvreté est d'y faire naître le désespoir. La première s'irrite par le travail, l'autre se console par la paresse."

Cependant, et malgré les prédictions hyperboliques du préfet de Versailles sur la *rapidité* avec laquelle ses compatriotes vont *infailliblement* se *saturer* de richesses; je n'en suis pas moins disposé à croire que l'activité de ce peuple, qui pendant la guerre, se montre si *dévorante* pour la destruction, se tournera à la paix vers les travaux reproductifs auxquels il est éminemment propre. Le rang dis-

tingué qu'il occupait depuis plusieurs siècles parmi les nations, était bien moins dû à la beauté de son climat, à la fertilité de son sol, ou à la variété de ses produits, qu'à la rare intelligence de ses habitans et à l'heureuse émulation qui les poussait à se surpasser les uns les autres.

Mais en supposant que la paix au-dehors soit possible, et que la paix au-dedans l'accompagne, elles ne ressusciteront point la classe valide et laborieuse que fauche la guerre. Encore moins feront-elles reparaître d'un coup de baguette les capitaux que les assignats, les confiscations et les banqueroutes ont vraiment *dévorés*. Or, sans avances, ou sans crédit pour y suppléer, on pourra bien concevoir de grandes entreprises et en étaler les plans; mais non salarier les travaux indispensables pour leur exécution. Et lors même que l'industrie et le commerce reprendraient peu à peu leur ancien essor, comment le rendre à l'agriculture? Comment donner aux nouveaux acquéreurs la sécurité dont ils auraient besoin, je ne dis pas pour *cultiver*, je dis pour *améliorer* leurs domaines mal-acquis?

Non, la brêche énorme qu'ont soufferte en France l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'éducation, et par-dessus tout la morale publique, n'est point de nature à se fermer avec autant de *rapidité* qu'elle s'est faite. Il faudra du temps et beaucoup de patience pour relever les ruines dont ce malheureux Empire est couvert. La paix, la douce paix en mettant les Français sur la voie de sortir de leur appauvrissement actuel, mettra par cela même, certaines branches du revenu public en

état d'accroissement. Mais l'unique moyen d'y parvenir est d'imiter le Cardinal de Fleury, qui pour soulager le peuple d'un partie des impôts dont ses prédécesseurs l'avaient accablé, adopta un système pacifique qui lui permit de réduire les dépenses de paix à 222 millions. On verra tout-à-l'heure à quel énorme taux Bonaparte les a élévées et prétend les soutenir. Vainement a-t-il recueilli, en 1803, tout près de 600 millions disponibles. En fait de subsides, autre chose est celui qu'on obtient par quelque effort extraordinaire, et celui qu'on est assuré de voir renaître d'une manière permanente et sans décompte. Comme l'a si bien dit Montesquieu :— " Ce n'est point à ce que le peuple peut donner qu'il faut mesurer les revenus publics, mais à ce qu'il doit donner, et si l'on les mesure à ce qu'il peut donner, il faut que ce soit à ce qu'il *peut toujours donner*."—J'ose supplier sa Majesté Impériale de se servir de ce compas, et de méditer quelquefois cet autre avis non moins utile qu'Elle trouvera dans le même auteur. *On peut lever des tributs plus forts à proportion de la* LIBERTÉ *des sujets ; et l'on est forcé à les modérer à mesure que la* SERVITUDE *augmente. Cela a toujours été, et cela sera toujours.*

Dira-t-on encore que sous un Chef aussi puissant, et avec un peuple aussi soumis, la France pourra aisément combler le déficit par un tribut additionnel de 150 à 200 millions ? S'il est des administrateurs Allemands qui s'en flattent, je les invite à se demander comment ils s'y prendraient eux-mêmes pour augmenter, tout à coup, d'un tiers,

ou d'un quart, les impôts que payent leurs administrés, aujourd'hui bien plus riches et moins taxés que ne le sont les Français.

Et puisque rien n'est si facile que de se perdre dans les espaces imaginaires, en traitant une question aussi vague, aussi conjecturale que celle d'apprécier le *maximum* des impôts que peut supporter un peuple sans y succomber; particularisons celle-ci en observant que les 671 millions que le peuple Français paye aujourd'hui en *contributions*, répartis sur trente millions d'individus, donnent 22 fr. 8 sous pour la quotité contributive de chacun d'eux.

A l'exception des Hollandais, dont le superflu, malgré leurs pertes, est encore considérable; aucun peuple continental ne fournit une subvention aussi forte ni qui en approche. L'Autrichien, le Bohême et le Hongrois, qui ont un sol tout aussi fertile que celui de la France, ne contribuent pas aux besoins de l'État pour moitié de cette somme. A peine le produit brut des *taxes* proprement dites, et en en séparant celui des domaines royaux, atteint-il 11 liv. 10 sous tournois par tête, en Prusse où elles sont nombreuses, et où le gouvernement les a portées aussi loin qu'il le pouvait sans gêner la reproduction. Ni le peuple Saxon, malgré les perfectionnemens de son industrie; ni le peuple Espagnol, malgré le triple avantage de ses mines, de son climat et de sa situation topographique; ni celui des deux Siciles, malgré leur fertilité; ni le Danemarck malgré ses colonies; ni la Suède malgré son étendue et ses mines, ne payent des tributs qui surpassent 10

ou 12 liv. tournois par tête. Le Français paye aujourd'hui le double. Très-certainement ce peuple n'est point aussi aisé que la plupart de ceux qu'on vient de passer en revue, et il est peut-être celui où le revenu imposable offre le moins de prise à l'action du fisc. Sous le rapport des facultés contributives, la nouvelle France n'a plus aucune espèce de ressemblance avec l'ancienne qui comptait un si grand nombre de riches contribuables. Vainement s'est-elle aggrandie en population et en lieues carrées ; elle s'est bien plus appauvrie en revenus imposables. Les provinces conquises n'ont-elles pas partagé tous les fléaux et toutes les pertes des provinces conquérantes? Dans quel état se trouvent ses établissemens maritimes? Qu'est devenue cette île de St.-Domingue, qui, à elle seule, alimentait, de mille et mille manières, l'agriculture, l'industrie, le commerce et le fisc de la métropole?

J'aime cependant à le répéter ; grâce à l'intelligence de ce peuple, et à sa passion pour les jouissances, il reprendra sans doute un jour son rang parmi les nations agricoles, industrieuses et riches. A Dieu ne plaise que ses ressources et sa population eussent reçu *une atteinte mortelle*, comme on m'impute si faussement de l'avoir dit (yy)! Je suis aussi loin de le croire que de le désirer. Mais outre que les ressources de son fisc ont reçu une atteinte dont il se

(yy) *Etat de la France* p. 239.

ressentira long-temps, ses contribuables ne pourront sortir de leur appauvrissement que par degrés, sous la tutèle d'un gouvernement essentiellement pacifique, modéré au-dehors, économe au-dedans, et surtout assez éclairé pour écarter les imposteurs qui lui parlent de *l'exubérance de ses moyens*, qui lui vantent ses richesses *colossales*, et lui jurent de tout faire désormais *pour sa gloire*. Ce sont là les vrais ennemis de la France. Plus ils régneront sur elle, plus sera reculée l'époque de sa restauration.

Dans l'état d'indigence où le gouvernement actuel réduit de plus en plus ses habitans, je persiste à croire qu'à moins d'excéder sans pitié leurs forces, à moins d'étouffer, pour ainsi dire, jusqu'aux germes de la reproduction, il ne pourra point disposer d'un revenu *national* intérieur et renaissant qui surpasse 500 millions *(zz)*. Encore, pour y atteindre sans mécompte, faudra-t-il varier les impôts et alléger ceux qui portent sur la terre.

Reste maintenant à examiner s'il sera possible à Bonaparte, de réduire ses dépenses à ce taux.

(zz) Selon toute apparence; la recette nationale figurera encore pour 550 millions dans le budget de l'année courante, parce que la nouvelle *régie des droits réunis* y remplacera les *offrandes*. Je soupçonne même que pour cacher la détérioration du revenu national, on va y inclure les 15 millions du *droit de passe*, qui jusqu'ici en avaient été séparés, sans qu'on sache trop pourquoi.

QUATRIEME PARTIE.

Tableau général des Dépenses de la France Impériale. Principales Causes de leur Accroissement.

On a vu qu'en 1803, le produit *brut* des revenus intérieurs, tant nationaux que départementaux et domaniaux, s'éleva à 774 millions, et que l'année suivante, ils ont commencé à éprouver une défalcation qui les réduira par la suite tout au moins à 700 millions.

Comparons à ce revenu les dépenses de paix, et commençons par un fait auquel peu de gens ont prété attention.

A peine Bonaparte se fut-il installé dans le Consulat, qu'afin de mieux dévélopper aux Français l'immense économie de la *nouvelle ére* qui s'ouvrait pour eux, il chargea son Conseiller d'État Defermon de leur annoncer que les dépenses ordinaires ne s'éleveraient qu'à 341 millions. Cette pièce,

Insérée au Moniteur du 16 mars 1800, est précieuse à transcrire, pour bien constater que Bonaparte a déjà réussi à les doubler.

Dépenses ordinaires.

1°	Dépenses du Sénat Conservateur, du Corps Législatif, des Consuls, des Conseillers d'État, et Secrétariat . . . Francs	9,468,750
2°.	Du Ministre de la Justice . . .	7,000,000
3o.	De l'Intérieur, non compris l'entretien des routes	25,000,000
4°.	Des Finances	7,395,000
5°.	De la Guerre, en raison des nouvelles frontières de la République	150,000,000
6°.	De la Marine	50,000,000
7°.	Des Rélations Extérieures	4,133,000
8°.	De la Police générale	1,108,000
9°.	De la Trésorerie et Comptabilité . . .	7,000,000
10°.	Rentes et Pensions	80,000,000
	Grand Total .	Fr. 341,104,550

Ceci n'était point un budget; mais une annonce semi-officielle des budgets futurs, et voici comment ils y correspondirent.

BUDGETS DES DÉPENSES.

An IX	Francs	435,000,000
An X		500,000,000
An XI		589,500,000

Budget de l'An XII—1804.

Dépenses.

Dette Publique tant perpétuelle que viagère .	71,153,766

Dépenses générales du *Service.*

Ministre de la Justice	23,000,000
des Rélations Extérieures	7,000,000
de l'Intérieur	34,730,919
des Finances (a)	77,677,000
du Trésor Public	8,000,000
de la Guerre	268,000,000
de la Marine et des Colonies . .	180,000,000
Frais de Négociations	15,000,000
Fonds de Reserve	15,438,315
Millions . .	700,000,000

Comme c'est ici le montant des dépenses appelées *Nationales* pour une année de guerre, et que notre premier objet est de connaître celui des dépenses nationales de paix, nous devons en retrancher 79 millions pour la différence entre les dépenses de l'armée et de la marine sur ce budget, et sur celui de l'an XI, dressé en pleine paix; ce qui réduit les dépenses ordinaires à 621 millions. Mais il faut y ajouter la nouvelle liste civile de l'Empereur votée postérieurement, et qui, avec les domaines dont on lui a transmis la propriété, avec

(a) La dépense de ce département ne s'élève si haut que parce qu'il était chargé de la maison des Consuls, objet de 7,200,000, fr.;—du salaire des sénateurs, tribuns et législateurs;—de fournir 10 millions à la caisse d'amortissement, ainsi que de lui rembourser 5 millions reçus pour cautionnemens, et de payer les pensions non-militaires, objet d'environ 18 millions.

les rentes appanagères de ses frères et le traitement des grands officiers de la couronne, emporte 30 millions. Cependant, comme la maison des Consuls entrait déjà pour 7 dans le tableau ci-dessus, on ne doit y en ajouter que 23, ce qui laisse 644 millions pour les dépenses nationales permanentes (b). Encore peut-on s'attendre à ce que Bonaparte les élevera dès cette année à 700, puisqu'il y a déjà preparé les Français, par son Moniteur du 29 août, dans lequel, en leur annonçant un budget, où l'on verra que 700 millions suffiront pour l'an XIII, il ajoute que—" ce travail a été fait *dans l'hypothèse de la paix*, comme dans celle de la guerre ;"—ce qui est insinuer assez

---

(b) Le calcul d'après lequel j'établis que les dépenses de guerre portées à 700 millions ne présentent qu'une augmentation de 56 sur le pied de paix, diffère du calcul de Fabre, qui, en présentant le budget de l'an XII, évalua cette augmentation à 81 $\frac{1}{2}$ millions. Mais en premier lieu, ce rapporteur ne pouvait point en février 1804, comme je le dois aujourd'hui, tenir compte de la nouvelle liste civile, dépense permanente à laquelle personne ne s'attendait alors. En second lieu, il retrancha quelques millions pour dépenses imprévues, et surcroit des frais de négociations ou d'escompte. Or je doute que ces frais d'escompte portés ci-dessus pour 15 millions, soient susceptibles d'aucune réduction à la paix, et j'en appelle à l'expérience. Finalement, Fabre oubliait qu'en raison de la guerre, on a réduit, en l'an XII, le ministre de l'intérieur à 34 millions au lieu des 47 qu'on lui avait assignés dès la seconde année de paix. Cette dépense, la plus urgente de toutes, celle qui, selon Bérenger, *reclame tous les fonds disponibles*, est précisément la seule sur laquelle Bonaparte ait consenti à des retranchemens.

clairement que les dépenses nationales *de paix* resteront à ce taux.

Jusqu'à ce qu'il en fasse l'aveu d'une manière plus explicite, nous ne devons les porter ici que pour - - - - - - - - - 644

A quoi, pour avoir l'ensemble des dépenses, il reste à ajouter

1°. Les dépenses *départementales*, auxquelles on approprie 49 millions de sous additionnels, et la dépense des hopitaux et des municipalités qui se partagent les 30 millions que produisent les octrois (c) - - - - - - - - - 79

2°. La partie de la dépense des *routes* à laquelle s'appliquent les 15 millions net du droit de passe - - - - - - - - - 15

3°. Les frais de *perception*; non pour les impôts directs (dont le recouvrement, qui coûte 17 millions, se trouve déjà couvert par les sous additionels); mais pour les impôts indirects, pour la régie du revenu domanial, et pour la levée du nouveau droit sur les boissons - - - - 80

4°. Les dépenses *secrètes* auxquelles la police fait face avec le droit levé clandestinement sur les maisons de jeu - - - - - - - - 5

Grand Total des dépenses de paix, sans y comprendre le clergé - Millions 823

(c) Je n'ai sur cette branche des dépenses aucune autre donnée si ce n'est que les 79 millions qu'on lui assigne doivent y suffire, et que les caisses départementales sont chargées de payer les percepteurs des contributions directes, les juges de paix, ainsi que tout l'établisement des Lycées et l'en-

Pour comparer cette dépense générale à celle de l'ancien régime, j'ouvre l'ouvrage où M. Necker en portait l'ensemble à 600 millions ; somme, qui, à l'exception du clergé, comprenait tout, la dette, l'armée, la marine, l'administration civile et judiciaire, les frais de recouvrement, les dépenses pro-

---

tretien des prisons et des prisonniers, dépenses que Bonaparte rejette à la charge des provinces pour atténuer d'autant son tableau annuel des dépenses nationales. Pendant les deux premières années de son Consulat, et avant qu'il eut osé interdire la publication des procès verbaux de départemens, on lisait dans ceux de l'an IX, que les sous additionnels *ne suffisaient pas à la moitié des dépenses*, et qu'il est un grand nombre de communes où ils ne produisent pas même *de quoi acheter de l'encre et du papier*. Depuis cette époque, on a augmenté de quelques centimes les sous additionnels ; mais les dépenses se sont accrues dans une proportion beaucoup plus forte. Cependant la condition des hopitaux doit s'être améliorée à mesure qu'on a étendu les octrois sur des villes qui n'y avaient jamais été soumises. C'est en particulier le cas des hospices de la ville de Paris depuis qu'elle a doublé le tarif du droit qu'elle lève aux barrières. Mais quant à ceux de province ; le gouvernement s'impose à leur égard le silence le plus strict depuis qu'il révéla que le nombre annuel des enfans abandonnés, qui, en 1790, n'excédait pas 23 mille, est aujourd'hui de plus de 62 mille ; et depuis que les administrateurs de l'hopital de Saintes publièrent que *sur deux cents enfans abandonnés*, ils n'en avaient sauvé QU'UN SEUL. Les procès verbaux de l'an IX, d'où je tire ce fait, en publiaient de non moins affligeans sur l'état des prisons. Privé de tous documens ultérieurs, je ne puis vérifier le déficit dans cette branche des dépenses ; mais ce qui me fait croire qu'il est tout au moins d'un tiers, c'est qu'on assure que la ville de Paris, qui a cependant plus de facilités qu'aucune autre pour la *levée* des droits d'octrois, éprouve une différence annuelle de 4 millions entre son revenu et ses dépenses.

vinciales, celles des villes, des hôpitaux, des chambres de commerce, des académies, et jusqu'aux corvées qui y étaient évaluées en argent.

Sous ce premier point de vue, l'augmentation ne serait guère que d'un tiers: mais pour se faire une juste idée des *dépenses* inhérentes à l'un et l'autre régime, il faut des deux côtés séparer les intérêts de la dette et les remboursemens. Ces deux articles sont bien sans doute une *charge* et le payement de services passés; mais non le payement d'un service actuel d'administration, nécessaire pour la faire cheminer. On ne peut pas plus classer une dette publique parmi les dépenses propres à telle ou telle forme de gouvernement, qu'on ne pourrait ranger parmi celles de l'entretien ordinaire d'une famille, l'intérêt qu'elle paye pour une créance hypothéquée sur son domaine.

Pour dresser le paralléle entre les dépenses de l'ancien et du nouveau régime, il faut donc commencer par séparer des premières la dette et les remboursemens que M. Necker y insérait pour 234 millions. On verra qu'à l'époque où ce ministre représentait les dépenses comme d'une *étendue effrayante*, leur ensemble se bornait à 366 millions.

En prenant la même marche, il faut retrancher des 823 millions de dépenses du nouveau régime, 71 millions pour intérêts de la dette, et 10 millions appropriés à la caisse d'amortissement; ce qui laisse pour les *Dépenses Générales du Service de paix*, 742 millions. Ainsi, malgré les prétendus retranche-

mens et toutes les belles opérations fiscales à l'aide desquelles l'assemblée constituente annonçait une *diminution totale et effective* de *trois cent soixante et dix huit millions* dans les dépenses (d); malgré l'engagement qu'avait pris Bonaparte d'accomplir ce grand œuvre, il n'a réussi qu'à achever et consolider un ordre de choses dans lequel les dépenses militaires, administratives et judiciaires sont de 376 millions plus fortes que sous la Monarchie.

Observez que le clergé n'est compris ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux tableaux; ensorte que si l'on lui alloue 66 millions, cette somme portera l'ensemble des dépenses de paix de la France Impériale, à 888 millions; précisément au double des 444 que M. Hauterive citait, il y a quatre ans, comme *pleinement suffisans*.

S'il est tenté de reprendre cette controverse, je le supplie de ne plus s'en tenir à de simples assertions et de spécifier sur quel article je puis avoir exagéré la dépense.

Cette dépense est néanmoins si supérieure aux notions reçues et à celles que j'en avais moi-même données (e), qu'il ne sera pas inutile de remonter aux causes pour rendre sensible que ce dou-

---

(d) Voyez les Procès verbaux de l'assemblée constituente où le comité d'imposition assura, par l'organe du rapporteur Vernier, —" qu'il y aurait, pour les contribuables, diminution totale et effective de 378 millions."

(e) Dans l'écrit auquel répondit M. Hauterive, et qu'il taxa d'éxagération, je n'avais évalué qu'à €40 millions *le* TOTAL *des sacrifices des peuples pour l'établissement de paix.*

blement dans les frais d'administration est la conséquence inévitable du nouvel ordre de choses.

1e *Cause.*—ACCROISSEMENT DE TERRITOIRE.

Il est tout simple que les frais d'administration s'augmentent à mesure que s'augmentent le nombre des administrés et l'étendue du territoire à régir et à défendre. Cette première cause suffit déjà pour expliquer un accroissement d'un cinquième dans les anciennes dépenses de la France. Et quoique ses vingt-deux nouveaux départemens contribuent aux recettes pour plus d'un cinquième, c'est ici le lieu d'observer qu'il y a telles de ses conquêtes qui augmentent son déficit au lieu d'aider à le couvrir, vu qu'elle est forcée d'y introduire, par uniformité, le système ruineux de son ordre judiciaire, de ses préfectures, de ses lycées et de sa police, avec tous les commissaires et espions subalternes qu'elle traine après elle. C'est en particulier le cas de la Savoye ; car quoique cette province paye aujourd'hui trois fois plus d'impôts qu'à son Prince, il s'en faut de beaucoup qu'elle contribue aux dépenses de l'Empire, proportionellement à ce qu'elle y ajoute. C'eût été aussi le cas de plusieurs Cantons Suisses, si Bonaparte n'eût pas renoncé au projet de s'y faire proclamer *Premier Magistrat des Gaules.*

2e *Cause.*—ALIÉNATION DES TERRES DU CLERGÉ DES COLLÉGES ET DES HOPITAUX.

Les domaines de l'Eglise en France, et dans les départemens conquis où le clergé était fort riche en terres, formaient, avec celles dont on a dépouillé les hôpitaux et les colléges, un revenu d'environ cent millions, dont la trésorerie royale jouissait indirectement, puisque ce revenu la débarassait des trois services publics auxquels il était affecté (f). Depuis que l'aliénation de ces terres le fit disparaitre, les anciennes dépenses se sont déjà accrues de 10 millions pour les hospices ; autant pour les lycées et prytanées ; 13 millions pour les pensions des réligieux ou réligieuses supprimées ; et 2 à 3 millions pour les Archevêques et les Évêques.

D'où l'on voit que le clergé séculier auquel l'assemblée constituente avait promis 82 millions, n'en reçoit encore que 3, et que les Françaîs sont appelés, ou à se passer de clergé, ou à le dédommager de l'expropriation de ses terres, en se soumettant à de nouveaux impôts pour lui faire une nouvelle dot.

(f) Si l'on joint ce revenu avec celui des dîmes écclésiastiques et avec l'addition qui eut lieu aux autres revenus depuis que M. Necker les évalua à 600 millions, on trouve que l'ancien gouvernement en avait près de 800 à appliquer tant à ses dépenses, qu'à celles du clergé, des hôpitaux et des colléges. Or comme le recouvrement coûtait alors moins qu'aujourd'hui, la France Monarchique jouissait, en 1789, d'un revenu *net* et *disponible* bien plus considérable que n'est le revenu *brut* de la France Impériale.

Si l'on considère la multitude de devoirs que la religion Romaine impose à ses ministres, pour les messes, le confessional et l'administration des sacremens, il parait difficile d'accorder moins d'un curé et d'un vicaire à chaque millier d'habitans (g). Or avec quelque parcimonie qu'on les traite, et quand on réduirait les premiers à quinze cents francs et les seconds à mille, ce sera déjà une dépense d'environ 75 millions; sans y comprendre ni celle de la réparation des églises et presbytères, ni celle des soixante sept Archevêques et Évêques qu'à rétablis l'auteur du concordat, en s'engageant envers le Pape à leur *assurer*, ainsi qu'aux *curés*, *un traitement convenable* (h).

A peine, sur la foi de cette promesse, le Souverain Pontife eût-il dépouillé les Évêques légitimes, que le Consul adressa aux tribuns le rapport suivant. —" Les pensions établies par l'assemblée constituente s'élèvent à environ 10 millions. On employera de préférence les ecclésiastiques pensionnés; on *imputera* les pensions à leurs traitemens, et en ajoutant 2,600,000 francs, tout le culte sera SOLDÉ. Il n'en coûte pas au trésor public la quinzième partie de ce que la nation à GAGNÉ à la réunion des biens du clergé (i)."

(g) C'est à peu près là le nombre reconnu indispensable, même dans les pays protestans. La Prusse entretient 16 mille ecclésiastiques et la Grande-Bretagne environ 18 mille.

(h) Art XIV du concordat.

(i) La pérorasion de ce rapport, inséré au Moniteur du 5

Je laisse à juger si en stipulant dans le concordat l'obligation *d'assurer un traitement convenable aux Evéques et aux curés*, le Pape aurait pu s'attendre que cinq mois après avoir fait signer ce traité à Rome, Bonaparte l'expliquerait à Paris en garantissant que *cette obligation serait remplie avec économie et* INTELLIGENCE, ... que *le trésor public n'en sentirait point de* SURCHARGE (l), et que *tout le culte serait* SOLDÉ avec 2,600,000 *francs !*

A cette première perfidie, l'auteur du concordat n'a pas tardé d'en ajouter une autre plus scandaleuse encore, en appropriant aux Cohortes de sa Légion d'honneur, ainsi qu'aux sénatoreries départementales, la plupart des palais épiscopaux et le peu de domaines du clergé qui étaient restés invendus.

Il est vrai qu'en consommant ainsi la grande spoliation, il s'est fait un mérite d'avoir déboursé, en l'an XI, *trois millions pour les premières dépenses rélatives à l'organisation des cultes* (m), ce qui serait

---

avril 1802, contenait une ironie par trop sanglante de la part du *plus distingué entre les Sectateurs du Messie.*

" Si des hommes pieux veulent établir des fondations et *redoter* le clergé, le gouvernement, auquel ces fondations seront soumises, en *modérera l'excès.*"

(l) Ainsi s'exprimèrent les rapporteurs du concordat.

(m) Cette assertion du Ministre du trésor public, insérée au Moniteur du 17 février 1804, se trouve démentie par les comptes qu'il publia quelques jours après, et où il avouait n'avoir déboursé pour *les cultes* que 2,139,115 fr. Je fais surtout mention de cette différence, pour tenir en garde contre les discours d'apparat qu'il faut toujours confronter avec les comptes rendus.

en effet 400 mille francs de plus qu'il n'avait annoncé l'année précédente. Mais ce n'est point aux curés, c'est aux Cardinaux, aux Archevèques, aux Évêques ; c'est à l'état major du clergé, que cette somme fut exclusivement distribuée. Aussi ces dignes Prélats ne cessent-ils de déposer leur reconnaissance dans des lettres pastorales où ils invoquent les bénédictions célestes sur *l'homme de la droite de Dieu*, sur le *pacificateur de l'Europe*, sur le *héros Chrétien*, sur le *bienfaiteur* et *restaurateur* de l'Église.

Et comme on pourrait croire, d'après le rapport ci-dessus, que les pensions ecclésiastiques sont *imputées*, c'est-à-dire, *appropriées*, au bas clergé et lui servent de traitement, il n'est pas inutile d'en faire ici la déplorable histoire.

Originairement décrétées pour une somme de 72 millions en faveur des bénéficiers dépossédés et des moines supprimés, ces pensions furent dabord sensiblement réduites par le serment qu'on exigea d'eux, et que beaucoup refusèrent. Le grand massacre du 2 septembre ne contribua pas peu à alléger cette dépense, et les déportations subséquentes en réjetèrent une partie sur les peuples protestants, principalement sur l'Angleterre. Ce qui restait de ces pensions fut enveloppé bientôt après dans la banqueroute de 1797, qui les réduisit au TIERS, c'est-à-dire à 6 ou 7 millions. Depuis le règne du Consul elles ont presque doublé ; soit parce qu'en expropriant de leurs diocèses beaucoup d'Evêques constitutionels, il s'est vu forcé de leur

faire un sort; soit parcequ'il n'a pu se refuser à placer sur la liste de ces pensions les moines défroqués des départemens conquis, où le peuple a conservé de l'intérêt et même de la vénération pour eux.

En mars 1804, elles montaient à 12,873,555 fr., repartis entre 51,739 individus, parmi lesquels on compte 16,295 réligieuses.

On voit qu'il s'écoulera bien du temps avant que l'extinction de ces pensions permette de les *imputer* au clergé séculier (n), et chacun peut juger si jusqu'à cette époque *trois* millions suffiront à ce qu'on appelle aujourd'hui en France la SOLDE du culte divin, pour lequel Bonaparte a institué un Ministre *ad hoc*, dont le département est le seul qui ne figure point encore dans ses budgets.

Selon toute apparence, il figurera dans celui de l'an XIII; car le Pape n'a pu obtenir l'assentiment du Sacré Collège pour se rendre à Paris, qu'en faisant valoir l'urgente nécessité d'aller en personne y presser l'exécution du concordat, et plaider la cause de l'Église Gallicane auprès de l'Empereur des Français.

Tout protestant a sans doute le droit de se demander si cette démarche de l'Évêque de Rome pour obtenir une *solde* aux curés Français, n'est pas de na-

---

(n) L'âge moyen de ces 51,739 pensionnaires ecclésiastiques est de 57 ans.

ture à porter à la Papauté un coup tout aussi funeste que celui auquel elle s'exposa par la vente des indulgences ? Au moment où je me permets d'élever ce doute, le Saint Père répand à pleines mains ses *bénédictions les plus abondantes* sur l'ursupateur du trône des Bourbons et sanctionne la confiscation des biens de l'Église. Que dis-je ! il accorde absolution plénière aux détenteurs des domaines des familles émigrées, ainsi qu'au gouvernement qui retient les forêts et les canaux des familles amnistiées. Le successeur des Apôtres autorise les receleurs de ce triple vol à le conserver sans remords, et proclame ainsi, autant qu'il est en lui, que le succès des grands crimes suffit pour les légitimer sur la terre et dans le ciel !

Afin de déguiser la honte de ce voyage, afin de faire croire au Souverain Pontife qu'il avait indispensablement besoin de se concerter avec lui sur une nouvelle circonscription paroissiale de la France, l'adroit Bonaparte s'était empressé d'émettre un décret Impérial, où, en gage de ses dispositions libérales envers le clergé, il annonçait aux desservans des succursales un traitement annuel et effectif de cinq cents francs, à commencer du mois de juin, 1804 (o).

(o) Ce décret se trouve dans le Moniteur du 13 juin 1804. Mais Bonaparte doit avoir pris envers Sa Sainteté des engagemens particuliers beaucoup plus étendus ; car dans la circulaire du 20 octobre, où Elle annonça aux ministres étrangers sa

Notez que sa nouvelle circonscription porte le nombre de ces desservans à 31,800, afin de réduire entre 4 et 5000 celui des curés auxquels il assignera, dit-on, mille à quinze cents francs. En supposant qu'il s'y détermine, et qu'il continue à distribuer trois millions tant aux Évêques qu'à leurs vicaires-généraux, le haut et le bas clergé ne lui coûteront en tout que vingt-six millions de francs. Si à son retour à Rome Pie VII se fait un mérite d'avoir obtenu ce généreux sacrifice par ses prières, s'il ose le citer en preuve de la piété du *Héros Chrétien*; pour apprécier celle-ci, il suffira de savoir que la SOLDE

---

résolution d'obtempérer au vif désir qu'il lui avait témoigné pour que son sacre et son couronnement pussent se faire par ses mains, on lit ces mots.—" L'Empereur a ajouté que la cérémonie du sacre et du couronnement ne ferait pas l'unique objet du voyage du Saint-Père; qu'au contraire, le haut intérêt de la religion en était le *principal motif* et que le résultat en serait de *l'utilité la plus étendue pour le bien de la religion* etc."

Il faut cependant que le pieux auteur de cette circulaire eut conçu des scrupules sur l'acte profanatoire qu'on exigeait de lui, puisque dans son allocution aux Cardinaux, il leur dit.—" Dans l'exameu d'une affaire qui avait tant de faces diverses, se sont présentées à notre esprit des difficultés, dont quelques-unes rendaient notre *conscience incertaine* et suspendaient notre décision. Mais les réponses et déclarations qui nous ont été faites par ordre de l'Empereur, étaient de nature, après avoir tout pesé, à nous persuader qu'il *était à propos pour le* BIEN *de la religion*, qui est NOTRE BUT UNIQUE, de faire ce voyage."

des pasteurs serait encore moindre en France que celle des gens de guerre, et qu'une dépense de vingt-six millions pour environ 36 mille ecclésiastiques est un peu plus faible que celle d'un corps de troupes de 36 mille hommes sur le pied de paix.

Aussi est-il évidemment impossible que 26 millions suffisent aux besoins de l'Église, et il faudra de toute nécessité, ou que l'auteur du concordat assure au clergé Français le *traitement convenable* qu'il avait juré de lui faire, ou que les paroisses se cotisent afin d'y suppléer. Que ce soient des contributions ou des aumônes, toujours sera-ce une *charge* additionnelle au lieu du GAIN sur lequel on avait compté en mettant à l'encan les domaines de l'Église, des collèges et des hopitaux. Ces domaines, dont le revenu ne coutait rien au peuple, auraient pu couvrir cette triple dépense qui entrainera désormais pour les Français contribuables une *surcharge* d'environ cent millions ; à moins qu'on les suppose assez éclairés pour n'avoir pas besoin d'écoles, assez aisés pour renoncer aux maisons de charité, ou assez régénérés pour pouvoir se passer des préceptes et des consolations de la religion.

3e *Cause.* — GOUVERNEMENT CONQUÉRANT ET MILITAIRE.

Il était naturel de s'attendre qu'un soldat porté sur le trône par ses frères d'armes, s'entourerait d'un grand cortège militaire, comme la meilleure garantie

de ses conquêtes au-dedans et au-dehors : mais il n'était entré dans l'esprit de personne que Bonaparte prétendrait maintenir sur le pied de paix une armée le double plus nombreuse, et une marine trois fois plus couteuse que celles de la Monarchie.

Qu'il eût accru l'armée proportionnellement à l'accroissement du territoire ; ou qu'en raison des jalousies que pouvaient inspirer ses conquêtes, il l'eût même portée de 160 mille hommes à 200 mille ; cet état militaire aurait trouvé sa justification dans les circonstances. Mais comment eût-on pu se fier à la durée du traité d'Amiens, lorsque six semaines après l'avoir signé, le Consul annonça la résolution de porter l'armée de ligne à 300 mille hommes, et ordonna à cet effet, pendant les deux premières années de paix, deux levées de 120 mille conscrits chacune ?

Je passe sous silence les 150 mille soldats de l'armée de reserve qu'il parlait d'y associer, vu que cette annonce n'était qu'un piége pour allécher les conscripts : mais ce qu'il importe de savoir ; c'est que depuis qu'on haussa la paye des soldats et des officiers, et depuis le renchérissement de tous les objets de fourniture, la dépense annuelle de paix d'une armée Française, coûte, à égalité de nombre, la moitié plus que sous l'ancien régime et se calcule à raison de 750 fr., par homme de tout grade et de toutes armes. C'est précisément à ce taux que l'avait évaluée le Conseiller d'État Defermon en annonçant qu'à la paix le gouvernement Consulaire y approprierait 150 millions ; ce qui, à

750 fr., par individu, supposait une armée de 200 mille hommes; nombre qu'il motiva, comme on l'a vu, p.197, sur l'extension des *nouvelles frontières* à défendre. C'est aussi d'après les mêmes bases qu'en portant l'armée à 300 mille hommes effectifs, Bonaparte lui appropria, dès la seconde année de paix, 225 millions, outre 18 à 20, pour les soldes de retraite (p).

Bien que cette dépense surpasse celle des trois armées réunies de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse; l'un des tribuns les plus éclairés l'avait en quelque manière provoquée, en attribuant à l'imprudente réduction des forces de la Monarchie les *affronts* qu'elle essuya au dehors, et en invitant le Consul,—" à conserver *par système économique* une *attitude imposante*, seul moyen de prévenir de nouvelles guerres, et d'éviter les frais immenses qu'elles occasionnent (q)."

Après l'essor belliqueux que venaient de prendre les Français, après leurs éclatantes victoires,

---

(p) Dans son premier budget de paix, Bonaparte porta l'armée pour 210 millions, et dans le second, dressé en septembre 1802, elle figura pour 243.

Le Directoire avait promis de réduire cette dépense à 150 millions et tout annonce qu'il aurait tenu parole. J'ai sous les yeux un rapport du 1er prairial an VII, où le ministre de la guerre évaluait la dépense de l'armée en temps de paix à 142,714,739 fr., y compris les frais d'administration et l'entretien des forteresses; mais sans y comprendre les pensions ou soldes de retraites.

(q) Voyez dans le Moniteur du 11 mars 1801, le discours de Bérenger déjà cité p. 65 et 66.

et les preuves qu'ils avaient données de leur capacité à se transformer tout à coup en nation armée, il est permis de douter que malgré ses conquêtes, leur nouveau Chef eût besoin de *conserver une attitude imposante*, à moins que ce ne fut pour se tenir toujours en mesure d'en faire de nouvelles. Il est également permis de douter que les *affronts* qu'éprouva la France au-dehors depuis la réduction de son état militaire, fussent dus à cette cause. C'est au désordre de ses finances: c'est à la publicité d'un déficit croissant qu'il faut attribuer le déclin de sa considération à cette époque. Or il reste à savoir si la meilleure mesure à prendre pour couvrir l'ancien déficit était de doubler la dépense de l'armée.

Observez que Bonaparte tripla en même tems celle de la marine, afin de pouvoir *disputer* un jour à l'Angleterre, ce qu'il appelle *l'empire des mers*. Cette prétention de la France à jouer le double rôle de puissance prépondérante sur mer et sur terre, a été l'une des causes les plus actives de son déficit, qui date précisément de l'époque où Louis XIV créa une marine et remporta des victoires navales. Afin de surpasser le Grand Monarque, et d'avoir en *moins de dix ans* des flottes égales à celles de la Grande-Bretagne, Bonaparte assigna 126 millions à sa marine, qui, du tems de M. Necker, ne figurait que pour 45 sur l'état de paix.

L'excès de ces deux seules dépenses sur celles de l'ancien régime est de 192 millions. Voilà ce qu'il en coûtera aux Français pour nourrir l'humeur guerrière du grand capitaine auquel ils se glorifient

d'avoir confié leurs destinées, et qui, de son côté se glorifie—"de traiter l'armée de terre comme s'il n'y avait point de marine, et la marine comme si l'armée de terre n'était pas aussi l'objet de sa sollicitude (r)."

En supposant que les *Recettes Extérieures* viennent à tarir, et que les Français soient appelés à fournir eux-mêmes les 369 millions que Bonaparte prétend allouer à sa marine et à son armée sur le pied de paix, quelqu'excessif et intolérable que fut ce sacrifice ils pourront d'autant moins s'en plaindre, qu'ils se l'étaient eux-mêmes imposés; d'abord en se plaçant sous un gouvernement militaire, puis en l'exhortant à prendre par *système économique*, une *attitude imposante;* finalement, en applaudissant, soit à son projet d'interdire aux Anglais le droit de lui demander compte de ses procédés sur le continent, soit à la résolution qu'il prit de franchir les Alpes en pleine paix, pour mieux montrer qu'il serait également en mesure de traverser le Rhin dès que ses convenances l'y inviteraient.

Bonaparte ne manquera pas de dire que les 192 millions, qu'il assignait à l'armée et à la marine, de plus que l'ancien régime, se trouvent balancés par une réduction pareille dans la dette. Le fait est vrai, grâce aux banqueroutes; mais pour que l'excuse fut valable, il faudrait qu'il n'eût pas augmenté simultanément toutes les autres dépenses dans une proportion presque semblable. D'ailleurs, lors même

(r) Moniteur du 29 août 1804.

que cette première augmentation eût été la seule, personne ne disconviendra qu'en appropriant 192 millions de plus à l'armée et à la marine pour augmenter d'autant le nombre de ses soldats et de ses matelots, il a arraché aux travaux utiles, environ 200 mille hommes valides, qui, de producteurs contribuables qu'ils auraient été, deviennent des consommateurs improductifs et stipendiés. Personne ne disconviendra non plus qu'à l'époque où Louis XVI reversait cette somme aux créanciers de l'État, elle redevenait à l'instant dans leurs mains un revenu imposable, et que la plupart d'entr'eux l'employaient en avances pour alimenter l'agriculture, les arts ou le commerce. Ce changement d'emploi a eu et aura une influence incalculable sur le bien être du peuple Français, et sur le besoin toujours plus grand qu'éprouvera son chef de recourir aux *Recettes Extérieures.*

4e Cause. Pacte de l'Égalité.

Le pacte de l'égalité dont l'Empereur et ses sujets jurent en ce moment le maintien, ne signifie autre chose que l'engagement réciproque de ne jamais rétablir les castes nobiliaires, et d'admettre aux emplois publics, sans distinction de naissance ou de *fortune*, tous les citoyens qui en seront dignes.

Or, comme l'aristocratie des richesses n'aurait pas manqué de remplacer celle de la naissance ; à peine le pacte de l'égalité fut-il promulgué, qu'il fallut hausser les appointemens des officiers subal-

ternes de l'armée et de la marine; attendu, dit le rapporteur Villaret, *qu'ils n'avaient pour la plupart que leurs talens pour patrimoine*, et qu'exiger un patrimoine de ceux qui se vouent au service de l'État, serait méconnaître le droit universel de tous les citoyens à tous les emplois.

Le triomphe de ce droit s'étendit bientôt à toutes les fonctions civiles dont il fallut aussi augmenter le salaire,—"afin, dirent encore les rapporteurs, de procurer à chaque fonctionnaire public, cette aisance qui devient une *nécessité* pour les hommes qui ont une occupation élevée et de la délicatesse dans la manière de penser et de vivre."

Il est certain que sans cette augmentation des salaires, *l'égalité* n'eût été qu'un vain mot dans le sens que lui donnent aujourd'hui les Français; mais il est également certain que depuis ce nouveau culte, on ne connaît plus aujourd'hui dans l'Empire des égaux d'autre magistrature honorifique que celle des Maires. Aussi est-il de jour en jour plus difficile d'y trouver des individus qui s'en soucient, surtout dans les petites villes où cette magistrature n'est entourée ni d'autorité ni de considération.

Pour se faire une idée de l'énorme surcroit de dépenses qu'a entraîné le triomphe de l'égalité, il faut savoir que les intendans, qui, avec leurs subdélégués et tous les frais de bureau, ne coûtaient autrefois que 1,400,000 Liv., coûtent environ quatre fois plus aujourd'hui qu'ils ont été remplacés par un nombre quadruple de préfets, de sous-préfets

et de conseillers de préfectures. Et ce à quoi l'on aurait pu s'attendre ; tous ces nouveaux intendans se plaignent à l'envi de leur salaire comme insuffisant pour leur donner un relief assorti à la Grandeur du Grand Peuple, ou du Grand Monarque qu'ils représentent.

Il faut savoir aussi que les treize anciennes Cours souveraines, toutes composées de propriétaires qui achetaient à haut prix, et tenaient à grand honneur, de servir gratuitement le Roi dans la pénible carrière des tribunaux, ont été remplacées par le Tribunal de cassation, par trente Cours d'appel dont les membres, au nombre de cinq à six cents, jouissent de gages considérables, et par environ deux mille juges civils et criminels qui ne reçoivent qu'environ cent louis ; sans compter trois mille six cents juges de paix. Et quoique ces derniers ne touchent que le quart de cette rétribution, l'Ordre judiciaire, qui, dans le temps des parlemens, n'entraînait aucuns frais pour le trésor public, entraîne maintenant une dépense de 26 à 27 millions (s). Par la même raison, la paye de chaque Conseiller d'État est précisément triple de celle de l'ancien régime, quoique Bonaparte en ait quintuplé le nombre. En dernière analyse, il n'est pour ainsi dire, pas un département de l'administration civile, pas un bureau dont la dépense

(s) Si elle ne figure que pour 23 millions, dans le tableau des dépenses nationales, c'est que les tribunaux de police correctionelle et les juges de paix restent à la charge des caisses départementales.

n'ait presque doublé depuis que la France proclama en principe, l'aptitude de tous à tous les emplois, sans distinction de propriété (t).

(t) Dans le dernier chapitre des *Causes qui ont amené l'usurpation du Général Bonapate*, j'essayai, il y a quatre ans, de montrer aux financiers Français que de toutes les opérations fiscales, la plus productive serait de remplacer le régime des égaux par celui des propriétaires. Pour mieux leur faire toucher au doigt l'immense économie qui en resulterait, je leur présentai la constitution Britannique sous un point de vue où elle n'a jamais été décrite. Ils purent y voir qu'à la faveur du principe qui n'admet que les propriétaires aux places importantes, les Conseillers privés, les Gouverneurs de Comtés, leurs Lieutenants, les Shériffs et les Juges de paix remplissent gratuitement, à eux seuls, toutes les fonctions administratives et judiciaires qui coûtent à la France plus de 25 millions, depuis que Bonaparte les a reparties entre ses Conseillers d'Etat, ses Préfets, ses Sous-Préfets, ses Tribunaux de police correctionelle, et ses Juges de Paix.

Ce tableau comparatif, auquel je prens la liberté de référer le lecteur comme au plus utile de mes écrits, ne laissa pas que d'être lu, gouté et cité en France. Lors qu'il fût question d'y réduire le nombre des Juges de Paix, le tribun B. Constant déclara—" qu'il ne pensait jamais sans vénération au nombre immense de fonctionnaires publics, qui en Angleterre, ne reçoivent point d'émolumens".—Puis, partant de là, pour montrer qu'on ne devrait point en attacher aux fonctions *vénérables* de juges de paix ;—" le seul moyen, ajouta-t-il, de donner à la propriété l'ascendant qu'elle doit avoir, de *diminuer les charges du peuple*, d'entourer la classe aisée d'affections et les emplois publics de respect, c'est de les dégager le plus possible de toutes *rétributions pécuniaires* etc".

Tout cela est très-vrai et fort commode à dire ; mais aussi long-temps que les tribuns recevront une solde annuelle de 15000 fr., toute *vénérable* que leur paraisse la fonction de juge de paix, on ne trouvera personne qui veuille la remplir sans *rétribution pécuniaire*. Comment M. Constant ne voyait-il pas que si les membres

Observez que tout en s'adjugeant la couronne Impériale et en la déclarant héréditaire dans sa famille, le chef de cette nouvelle dynastie prétend avoir *fortifié* le concordat de l'égalité. A cette seule exception près, le maintien de ce dogme favori est encore l'idée mère de sa constitution de l'an XII, et s'il faut en croire son rapporteur Lacépède, le plus grand éloge qu'elle mérite, c'est de *n'élever les citoyens dans un rang éclatant que pour faire voir de plus loin le* TRIOMPHE *de l'égalité.*

---

du Conseil privé et ceux du Sénat Britannique viennent jamais à s'allouer, comme en France, une indemnité de 1250 liv. sterling; ils seront forcés, dès le lendemain, d'en accorder une proportionelle aux shériffs, aux juges de paix, aux grands et petits constables, aux grands et petits jurys, aux officiers de paroisses; en un mot, aux cent mille fonctionnaires publics, qui ne remplissent en Angleterre ces fonctions d'une manière désintéressée, que parce qu'il reçoivent d'en haut l'exemple du désintéressement?

C'est là ce que les admirateurs du pacte de l'égalité se gardèrent bien de répondre à l'orateur. Son collégue Girardin convint franchement avec lui que la France n'aura de véritables juges de paix que lorsqu'ils ne seront plus salariés. Mais il soutint que—" c'est un bel exemple; un *spectacle imposant* pour l'univers, que celui d'une population immense dont tous les membres sont *électeurs* et ELIGIBLES *sans condition de propriété*. Puis il ajouta littéralement, qu'en fait de constitutions,

La meilleure est celle qu'on a.

Vu l'extrême lassitude des Français et le triste résultat de leurs essais en ce genre, peut-être cette parodie d'un vers très-connu eut-elle été à leurs yeux un argument sans replique, si ce prôneur du régime de l'égalité avait pû prendre sur lui d'ajouter, ou que ce régime n'est pas la plus chère de toutes les constitutions qu'on put leur imposer, ou qu'il leur reste assez de *matière imposable* pour donner long-temps au monde ce *spectacle* IMPOSANT.

Le grand prêtre de cette nouvelle religion commence cependant à concevoir quelques doutes sur la possibilité d'en salarier tous les ministres ; car peu de semaines après avoir lui-même rédigé le nouveau serment de *respecter et faire respecter l'égalité des droits*, il a lancé un décret Impérial qui ordonne de ne reçevoir dans sa marine que des élèves auxquels leurs familles pourront assurer une haute paye de 500 francs *au moins* (u).

Quoiqu'il eut déjà fait un essai semblable en défendant à ses Evêques d'admettre dans leurs séminaires aucun élève ecclésiastique qui ne ferait pas preuve d'une propriété de cent écus de rente, j'avais craint je l'avoue, que cet arrêté Consulaire n'eût d'autre but que de mettre fin au recrutement des curés ; mais j'aime mieux croire que sa Majesté Impériale commence enfin à calculer combien le régime des non-propriétaires est au-dessus des facultés contributives de ses sujets. En ce cas, je n'ai que deux observations à ajouter.—La première, qu'il eût paru plus convenable d'exiger une propriété des législateurs qui votent les contributions, et des préfets chargés de les asseoir, que des ministres d'un Dieu appelés à prêcher en son nom l'abandon des richesses.—La seconde, qu'en lançant le décret qui exclut désormais de l'administration de sa marine les familles sans patrimoine, l'illustre Napoléon a déjà faussé son ser-

(u) Moniteur du 12 juin 1804.

ment *de respecter et faire respecter l'égalité des droits* (x).

Ce serment ne l'empêcherait guère sans doute d'émettre d'autres décrêts semblables, si pour son malheur, ainsi que pour celui de la France et de tous ses voisins, il ne se trouvait pas pressé entre cette terrible alternative,—que s'il s'obstine à conserver le culte de l'égalité ; il lui est impossible d'en solder tous les ministres, à moins de *Recettes Extérieures* ;—et que s'il confie les places administratives aux propriétaires, sous la condition d'administrer gratis, il se met dans leur dépendance et risquerait de payer de sa couronne cet imprudent essai.

Passons maintenant en revue la foule de places inutiles qu'il a créées pour se former, tant parmi ceux qui les obtiennent que parmi ceux qui y aspirent, une phalange de défenseurs contre le retour de l'ancien régime. Les Français ne savent que trop ce qu'il leur en a coûté pour détrôner le Roi légitime : je vais leur montrer en détail ce qu'il leur en coûtera pour maintenir un usurpateur. Peut-être est-ce ici la plus grande leçon que leur révolution ait encore donnée aux autres peuples.

(x) Tout Français raisonnable devrait lui savoir gré de cette violation ; mais j'en soupçonne une autre bien autrement grave, et qui, s'il l'a commise, le constitue déjà en pleine *déchéance*, lui et sa constitution de l'an XII.—A-t-il cessé ou non, de lever le droit clandestin sur les maisons de jeu, depuis qu'il a prêté, dans les mains du Pape, le serment de *ne* LEVER *aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la* LOI ?

5e Cause. GOUVERNEMENT D'UN USURPATEUR.

De toutes les dépenses de l'ancien régime, celle de la maison Royale était la moins justifiable, et fut aussi la plus funeste dans ses conséquences. En étalant trop de faste à Versailles, en y répandant à pleines mains les grâces pécuniaires sur leur noblesse de cour, les deux derniers Monarques lui aliénèrent les autres classes, et négligèrent d'employer la monnaie d'honneur qui avait été pour l'ancienne noblesse le dédommagement de la pauvreté dont elle se glorifiait encore du tems de Sully.

Il y avait cependant une excuse pour les dépenses exorbitantes de cette Cour, qui datent du règne de Louis XIV. Ses ancêtres ayant apporté à l'État de grands domaines, la liste civile de leurs descendans pouvait être considérée comme la représentation de ce patrimoine.

Mais qu'en escaladant le trône, un soldat de fortune qui n'y avait d'autre droit que son épée, se soit adjugé les douze domaines et les 25 millions offerts au Monarque constitutionel ; que sans égard pour l'appauvrissement où la révolution a réduit les Français, et comme pour mieux insulter à leur misère, le Monarque révolutionnaire ait en outre alloué à tel et tel de ses frères le même appanage qu'on avait assuré aux Comtes de Provence et d'Artois ; c'est là, sans contredit, le trait le plus audacieux de son audacieuse usurpation (y).

(y) Afin de ne point effaroucher les Français en leur présentant l'inventaire détaillé des revenus et des domaines

Sa liste civile s'élève à 30 millions en y comprenant celle des six titulaires des Grandes Dignités, et le revenu des domaines qu'il a confisqués de nouveau à son profit. Or, pour se faire une juste idée de cette somme, il faut la comparer, soit avec

---

dont la nation allait se désaisir, le sénatus-consulte du 28 prairial a renvoyé les lecteurs au décret du 26 mai 1791, dont il renouvelle les quatre dispositions, à la seule exception de l'art. III qui demeure supprimé.

Les articles I, II et IV assuraient à Louis XVI 25 millions, outre la pleine jouissance et les revenus du Louvre, des Thuileries, du grand et petit Versailles, Marli, Meudon, St.-Germain, St.-Cloud, Rambouillet, Fontainebleau, Compiégne et le Château de Pau.—Leur revenu fût évalué dans le temps, à 1,930,000 fr.

Quant à l'art III *supprimé* en faveur de la nouvelle dynastie ; en voici le contenu :—" Au moyen du payement annuel de la somme de 25 millions, il est déclaré qu'en aucun temps, et pour quelque cause que ce soit, la nation ne sera tenue au payement d'aucune dette contractée par le Roi en son nom. Pareillement, les Rois ne seront tenus, en aucun cas, des dettes ni des engagemens de leurs prédécesseurs."

Ainsi la seule modification que l'Empereur Napoléon I. ait bien voulu admettre à ce décret, a été d'en retrancher l'article qui déchargeait la nation des dettes personnelles du Roi Louis XVI !

En allouant à ceux de ses frères qu'il reconnaît pour *Princes Français*, une rente appanagère d'un million, il à créé en outre six Grandes Dignités de l'Empire, à chaque titulaire desquels il assigne, en dehors des 28 millions ci-dessus, le *tiers de la somme affectée aux Princes* de son sang. Or, comme ces derniers réunissent l'une et l'autre dignité ; leur traitement s'élève à 1,333,333 francs 33 centimes ; sans compter ce qu'ils reçoivent pour leurs salaires de Grands Officiers de la Légion d'Honneur, Sénateurs, Conseillers d'Etat, Généraux, etc, etc.

celles que les principaux Monarques Européens consacrent à leur dépense personnelle, soit avec les facultés contributives de leurs sujets.

Dans les deux îles Britanniques où les *contributions* de toutes natures, produisent tout près de 70 millions sterling, l'entretien de la famille Royale, et de tous ses membres, y compris l'héritier du trône, n'excède guère 700 mille Livres sterling ; ce qui emporte environ la centième partie des tributs.

La somme que s'est adjugée Bonaparte est presque double, et cette somme, comparée au grand total des contributions du peuple qu'il appelle aujourd'hui son *peuple*, en absorbe environ la vingt-deuxième partie.

Etrange contraste ! Les princes Anglais, fils du Monarque qui gouverne la nation la plus opulente de l'univers, se contentent d'une rente appanagère de 12 mille Livres sterling, dans un Empire où l'on compte au-delà de cinq cents familles qui jouissent d'un revenu supérieur ! Et le nouveau chef de la France appauvrie alloue plus de 100 mille louis aux deux de ses frères qu'il vient d'élever au rang de Princes Français ! Près de trois millions, monnaie de France, pour leurs Altesses Impériales Joseph et Louis Bonaparte ! J'ose garantir que cette somme excède la dépense entière du Roi de Prusse, et de tous les membres de son illustre famille. Certes, puisque Napoléon est si avide du titre de *grand*, celui de *Grand Pensionnaire* lui aurait con-

venu beaucoup mieux que tout autre, après s'être ainsi approprié 29 millions entre lui et les siens.

Encore si en ceignant le diadême Impérial, il avait saisi cette occasion pour délivrer ses sujets de toutes dépenses inhérentes à la république, et pour congédier les trois corps qui l'avaient aidé à la renverser; l'économie qui en fût résultée eut pu consoler, jusqu'à un certain point les Français, de la prodigalité effrenée avec laquelle il venait de pourvoir à la pompe du trône. Nul doute que la partie saine de la nation n'eût applaudi au renvoi de ces prétendus corps représentatifs, dont les membres se qualifient du titre de *mandataires* d'un peuple qui ne les élit pas quoiqu'il les paye, et où l'on voit des législateurs non-propriétaires voter généreusement des contributions auxquelles ils ne contribuent point. Mais on va voir que Bonaparte s'est fait au contraire un système d'augmenter cette dépense, et qu'il peut se vanter d'avoir consommé sa double invasion des droits du trône et du peuple, en condamnant la France épuisée, au double fardeau du faste désordonné de la Monarchie et des frais dévorans de la république.

Il avait habilement jeté les premières bases de ce double édifice en fondant sa fameuse *Légion*, dont il décora les membres du titre d'*honoraires*, quoiqu'ils reçoivent un honoraire qui double la paye dont ils jouissaient avant d'y être promus; ce qui fait ainsi tout à la fois de ces places un objet de

lucre et de vanité. Si le but du fondateur était de s'attacher par l'appât de cette double paye tous les individus de l'armée qui consentent à lui servir de surveillans ou d'espions; il a eu lieu de s'en applaudir, puisqu'il s'est empressé d'étendre le bénéfice de cette institution à tous les départemens civils, même au clergé, qui a déjà eu l'honneur de voir décorer de cet ordre militaire divers Archevèques et les trois ministres protestans de la capitale. A tout prendre, c'est peut-être ici que Bonaparte a déployé le plus de connaissance des hommes et surtout des Français; car quoiqu'il ait déjà presque doublé le nombre de ces brévêts d'honneur, à peine en a-t-il encore distribué la moitié. Et quoiqu'on assure qu'il n'y a pas moins de 54 mille pétitionnaires qui sollicitent avec impatience la nomination aux places vacantes, celui qui en dispose se presse d'autant moins que dans leur incertitude prolongée toute la foule des aspirans lui reste dévouée.

Une institution plus dispendieuse encore, et créée dans les mêmes vues, est celle des nouvelles universités où il promet d'entretenir gratuitement une immense quantité d'élèves, dont chacun doit être nommé par lui. D'abord après avoir pris les rênes du Consulat, il s'était plaint avec une espèce d'indignation de ce que les *écoles* PRIMAIRES *n'existaient presque nulle part* (z), et s'engagea à y con-

(z) Voyez dans le Moniteur du 31 octobre 1800, le rapport et projet de loi sur l'instruction publique, présentés au Conseil d'Etat par l'ex-ministre Chaptal.

sacrer huit millions, dépense d'autant plus urgente, que les petites écoles ont presque été anéanties pendant la révolution, et qu'à en croire plusieurs préfets, il est tels districts, où, si l'on ne s'empresse de les rétablir on ne *trouvera pas dans dix ans un homme sur cent qui saura lire et écrire.* Mais le Consul ne tarda pas à se raviser et jugea plus conforme à ses intérêts d'abandonner les écoles élémentaires à elles-mèmes, pour distribuer la somme qu'il leur avait promise entre trente Lycées où il fait enseigner les langues mortes, la rhétorique, les mathématiques transcendantes, les arts d'agrément, et surtout l'art de la guerre, à six mille quatre cents élèves, qui pendant six années entières, y seront entretenus aux frais du trésor public.

L'un des orateurs chargés de soumettre aux tribuns ce brillant projet, employa un argument bien propre à lui concilier leurs suffrages. Quelques-uns d'entr'eux paraissant effrayés de cette nouvelle dépense, il leur observa—"qu'elle *promettait* une utile et honorable ADDITION aux *places bien remplies.*"—Duchesne fut le seul auquel cet appât ne ferma point la bouche ; le seul qui osa repousser cette conception gigantesque, comme *impraticable, défectueuse,* et même *injuste ;* le seul qui osa rappeler au gouvernement ses promesses solennelles de *faire de la* PREMIÈRE *instruction une dette nationale* (aa).

(aa) Moniteur du 30 avril 1802.

Le chef de ce gouvernement avait de toutes autres vues, et les a d'autant mieux accomplies qu'en attirant dans ses universités la plupart des hommes capables d'enseigner, il s'est en quelque manière, emparé du monopole de l'instruction publique, par cela seul que les familles qui désirent donner à leurs enfans une éducation classique, n'ont plus d'autre ressource dans les provinces que ces Lycées, où l'on ne peut être admis qu'en obtenant la recommandation du préfet auprès de l'Empereur. Les avantages qu'il s'était promis et qu'il a tirés de ce monopole sont incalculables; car il faut bien moins mesurer l'influence des places dont dispose une administration par leur nombre, que par celui des administrés qui les convoitent et se les disputent. Si l'on compte 54 mille aspirans à la légion honoraire, peut être y a-t-il plus de cent mille familles qui se prosternent à l'envi aux pieds de Napoléon pour en obtenir la faveur signalée d'admettre leurs enfans dans ses trente Lycées; ce qui nous explique de reste l'encens qu'elles lui prodiguent dans les addresses dont il remplit son papier officiel.

C'est en grande partie au même objet, c'est-à-dire au besoin de se faire des créatures parmi toutes les classes, qu'on doit attribuer l'excès des frais de perception, qui ne coûtaient que cinquante huit millions sous l'ancien régime, et en coûtent près de cent sous le nouveau. Cette dépense suppose environ cent mille employés, à raison de mille

francs chacun ; et quoique ce nombre soit plus que quadruple de celui qui suffit en Angleterre pour y lever un revenu plus que double, c'est surtout par la perte des travaux productifs qu'il faudrait comparer ici les deux systêmes. Mais l'usurpateur a dû préférer le sien, pour s'attacher à tout prix la population active des villes, en multipliant sans mesure les places auxquelles elle est propre. Voilà pourquoi, et comment, la malheureuse France est devenue entre ses mains une ruche dont il transforme chaque jour les abeilles en frélons.

S'il a donné la préférence à l'impôt sur les boissons, c'est qu'il aura vu dans l'écrit de M. Necker que ce ministre l'y dénonçait comme celui qui nécessite le plus grand nombre de contrôleurs et de commis. Par la même raison, et d'abord après s'être approprié les forêts dont il avait promis la restitution aux amnistiés, il leva une armée forestière composée de Conservateurs, Inspecteurs et Gardes, dont le nombre est de dix mille, et dont les gages, se prenant sur le produit brut des coupes de bois, ne figurent jamais sur ses comptes.

Tout récemment encore, il vient de créer ou de réorganiser une légion de 537 Ingénieurs civils, 350 Conducteurs et 60 Aspirans, entre les différens grades désquels il distribue trois millions ; somme qui doit se prendre sur les produits du droit de passe et réduira d'autant celle destinée aux reparations des routes de terre (bb).

(bb) On lit, dans les procès verbaux de l'an IX, qu'il est des

Quiconque a suivi avec quelque attention sa marche, doit s'être aperçu que depuis le 18 bru-

---

départemens, celui de la Creuse entr'autres, où *le traitement des ingénieurs excède le produit du droit de passe.*

Cette dépense existait sous l'ancien gouvernement, qui aurait tout aussi bien pu s'en passer que la Grande-Bretagne où les routes de terre et d'eau n'en sont que mieux entretenues, par cela même que les ingénieurs, qui se disputent la direction des travaux, ne peuvent obtenir la préférence qu'en se distinguant dans leur état.

Mais cette dépense, qui était déjà un hors d'œuvre sous l'ancien régime, s'est considérablement accrue sous le nouveau; car voici ce qu'on lit à l'article *Mayenne* dans les procès-verbaux de l'an IX.—"Un seul Ingénieur suffisait autrefois au bon entretien des routes : actuellement qu'on ne peut faire des fonds pour leurs réparations, on paye un ingénieur et *trois sous ingénieurs*".

Il n'est point d'artifices auxquels Bonaparte n'ait recours pour faire croire que tous les grands chemins de la France ont été reparés à neuf; et que c'est là l'une des merveilles de son administration. La vérité est, que bien que le prix des journées, des matériaux et des charrois ait presque doublé, le gouvernement Consulaire n'a dépensé à cet objet qu'environ 20 millions par année, somme inférieure à celle qu'y appropriait le gouvernement monarchique, lorsque par leur belle tenue ces routes n'exigeaient que la dépense ordinaire d'entretien. Encore une forte partie des sommes qu'a déboursées le Consul, a-t-elle servi, non à la réparation des chemins dégradés de l'ancienne France; mais à percer sur les Alpes les trois nouvelles routes militaires qui doivent lui *livrer un triple et facile accès en Italie.* Il a cependant réussi à faire reparer passablement les routes que parcourent les étrangers, celles qui aboutissent de Calais à Paris, ou de Paris à Bruxelles, Strasbourg, Mayence, Genève, Lyon, Toulon, Brest etc. Quant à celles qui

maire, il ne s'est pas passé de décades où sa gazette officielle n'ait annoncé la création de quelques places, pour la plupart, non moins inutiles que lucratives, et presque toutes dirigées vers le grand but de se former une clientèle qui lui assurât la pluralité des votes pour l'Empire. Au train dont il y al-

---

communiquent de départemens à départemens; elles restent à peu près dans le même état de dégradation, ou les avait laissées le Directoire, et ce sont cependant les plus importantes pour le commerce intérieur.

Les discours d'apparat que publie périodiquement Bonaparte pour faire croire aux étrangers, et même aux Français, que *des routes ont été liées à d'autres routes par des constructions nouvelles*, et que dans peu, l'Empire sera percé de canaux dans tous les sens, mériteraient d'être examinés à part dans un chapitre qui ne serait pas le moins instructif pour l'histoire de sa glorieuse administration. Quoique sous ce point de vue, je ne puisse ranger ici l'abandon de ce service parmi les causes de l'accroissement des dépenses; j'ose du moins garantir que la dépense des routes de terre et d'eau retombera avec usure sur les successeurs de Napoléon, et qu'ils n'auront pas moins à déplorer son économie que ses prodigalités.

Les comptes de l'an XI constatent que pendant le cours de ces douze mois la trésorerie nationale n'a déboursé que 7 millions tant pour les travaux des nouvelles routes, et les réparations des anciennes, que pour les canaux d'Arles et de Saint-Quentin, pour la navigation intérieure, pour les ponts, pour les ports de commerce, pour le desséchement des marais, et pour le quai Bonaparte. Ces 7 millions, joint aux produits du droit de passe, ne forment qu'une dépense de 22 millions standis que l'ancien gouvernement y consacrait 28 millions, dont 8 pour le département des ponts et chaussées, et le surplus par les travaux de la corvée que M. Necker évaluait à 20 millions dans son tableau général des dépenses.

lait, on eût dit qu'il s'était fait un système d'augmenter ses dépenses à mesure qu'il voyait diminuer ses revenus. Voici, entre mille autres, un exemple de ses largesses en ce genre.

Sa caisse d'amortissement lui a fourni l'heureuse occasion d'y attacher un Directeur en chef, quatre Administrateurs, et une foule de commis dont la dépense annuelle, sans y comprendre celle de leurs bureaux, ni celle du courtage, est fixée à 146 mille francs ; en sorte qu'ils se partagent entre eux la *dixième* partie des rentes qu'elle a rachetées. Notez que l'Angleterre ne paie pas un schelling aux administrateurs de son fonds d'amortissement, que le sécrétaire qui inscrit et exécute leurs ordres est le seul qui reçoive un salaire, et que les frais d'administration ne s'élèvent pas à mille Livres sterling. Ce rapprochement montre, mieux que tout autre, l'excès des dépenses inhérentes à un gouvernement usurpateur qui ne peut se maintenir qu'en multipliant les emplois lucratifs, sur celles d'un gouvernement légitime qui place toute sa force dans les propriétaires et s'entoure de leurs services gratuits.

Un autre système que s'est fait l'usurpateur, consiste à organiser lentement ses Lycées, afin de retenir plus long-temps dans les filets de l'espérance, les familles postulantes dont cet appât lui assure la fidélité. Et observez qu'il attache une telle importance à distribuer lui-même toutes ces places, qu'en prenant en dernier lieu l'engagement de fonder

des séminaires ecclésiastiques, il s'est personnellement réservé de nommer les professeurs de théologie. Que dis-je! il s'est investi du droit de nommer les avocats qui plaident devant ses trente tribunaux d'appel, et ne peuvent y être admis qu'en vertu d'une patente signée de l'Empereur lui-même (cc) !

Observez aussi qu'il a trouvé le secret d'accroître la liste des pensions au point de laisser bien loin en arrière le trop fameux livre rouge, puisqu'elles s'élèvent sur le sien, à près de 45 millions. Il est vrai qu'elles se distribuent aujourd'hui entre environ 170 mille pensionnaires qui, pris en masse, ne reçoivent individuellement que onze sous par jour (dd). Et cé qu'on aura peine à croire, c'est

(cc) Pour tenir également dans sa dépendance les poètes, musiciens, danseurs et machinistes de la capitale, il s'est *personnellement* réservé le droit d'approuver ou de rejeter celles de leurs nouvelles pièces ou ballets qu'ils désirent faire recevoir au grand théatre de l'Opéra. On lit dans le Moniteur du 20 janvier 1803, un arrêté Consulaire qui statue—"qu'aucune pièce nouvelle, aucun ballet ne peuvent être données, aucune décoration nouvelle établie, que l'aperçu de la dépense n'ait été soumis au gouvernement et *approuvé par le Premier Consul.*"

Voilà ce qui s'appelle régler un Empire comme un papier de musique!

(dd) On voit dans les comptes rendus en février 1804, qu'à cette époque,

20,603	Pensionnaires civils se partageaient	3,087,904 fr.
57,139	Pensionnaires ecclésiastiques,	12,873,555
11,841	Veuves et enfans des défenseurs de la patrie	1,851,165
84,183	Pensionnaires . . . . . Pensions	17,812,624 fr.

Mais

qu'il en est à peu près de même des rentiers tant perpétuels que viagers, qui sont au nombre de 223,186 individus pour se partager 64,737,445 francs de rentes (ee). Voilà ce qui interdit au gouvernement actuel toute possibilité d'une nouvelle banqueroute, et ce qui lui a même arraché, en l'an XII, un sacrifice de quelques millions pour avancer et mettre à jour le payement des rentes viagères et des pensions. Le dividende qui a survécu aux banqueroutes précédentes ne suffit pas même pour assurer une centaine d'é-

---

Mais on n'a point, tant s'en faut, des notions aussi exactes sur le nombre des individus qui participent aux pensions militaires ou *soldes de retraite*, lesquelles, dans les comptes de l'an XI, figurent pour 23 millions et demi, sans y comprendre, ni celles de la marine, dont on ne fait aucune mention, ni la dépense des invalides qui y est portée à 2,986,480 fr. En 1800, et avant de s'être imposé silence sur le nombre de ces soldes de retraite, le ministre Berthier publia qu'il en avait déjà *liquidé*, c'est-à-dire accordé 58 mille, pour une somme d'environ vingt millions, et qu'il travaillait avec activité à liquider le reste. D'après ce document officiel, et comme la liste de ces soldes de retraite s'est accrue d'année en année, je présume qu'elle s'élève aujourd'hui, tant pour la marine que pour l'armée, à près de 27 millions; et que le nombre des pensionnaires de ces deux classes, est égal à celui des trois autres.

(ee) Le lecteur attentif observera une différence d'environ cinq millions entre le montant de la dette ici et celui pour lequel elle est portée sur le budget transcrit p. 198, où elle figure pour 71,153,766 fr. Cette différence provient de ce qu'on y a ajouté, en l'an XII, cinq à six millions, pour avancer d'un trimestre le payement des rentes viagères et des pensions, afin de les acquitter désormais à l'échéance comme le *tiers consolidé*.

cus à chacun des propriétaires de fonds publics ; mais plus cette somme est petite, plus elle leur est nécessaire, et plus elle les lie à la durée du gouvernement qui se fait un juste mérite de l'acquitter à l'échéance.

Observez encore que ces aumônes et la plupart des places que nous venons de passer en revue ne sont que les accessoires des gros lots de la loterie ouverte à tous ceux qui consentent à associer leur fortune à la sienne. Ces gros lots sont d'abord les Sénatoreries dont il a porté le nombre à cent, en se reservant le droit de l'augmenter encore, et en fondant trente Sénatoreries départementales, *afin*, dit-il, *d'entourer* ce Corps *d'une grandeur imposante et de le placer à la hauteur où son institution l'appelait.* Ces trente canonicats sont la véritable légion honoraire du sénat, puisque ceux de ces membres qui y sont promus obtiennent, outre leur indemnité qu'ils conservent, un palais et un gros revenu en domaines nationaux. Viennent ensuite les places des tribuns et des législateurs, qui, avec leurs présidens, leurs questeurs, &c. se partagent près de cinq millions comme le sénat, sans autre fonction que celle de conserver la grande charte intacte en inscrivant dans leurs régistres toutes les lois et les sénatus-consultes que leur adresse le Chef Suprême. Entre ces trois dignités supérieures, et d'abord après les sénateurs, il faut classer en seconde ligne les ministres d'état dont Bonaparte a porté le nombre de cinq à huit, puis en troisième ligne ses cin-

quante conseillers d'état, avec ses cent et huit préfets qui dévorent entre eux cinq autres millions. Puis viennent onze archevêques et cinquante-sept évêques ; puis les juges de cassation et cinq à six cent juges d'appel, qui placés en tête de la hiérarchie judiciaire, sont payés trois fois plus que les deux mille juges criminels et civils ; puis quatre ou cinq cents sous-préfets et pareil nombre de conseillers de préfectures tous salariés ; puis trois mille six cents juges de paix ; puis six à sept mille aigles de la légion d'honneur ; et finalement huit à neuf mille brévets tant pour les lycées que pour les prytanées, l'école polytechnique, et les écoles spéciales de guerre. N'oublions pas d'ajouter à ce catalogue les quatre classes de l'institut auxquelles le nouveau gouvernement consacre une somme bien plus forte que ne coûtaient dans leur gloire les quatre anciennes académies. Bonaparte a mieux fait encore ; il a daigné en être membre, et attache d'autant plus d'importance à disposer de ces fauteuils académiques, que la crainte de les perdre et l'espoir de les obtenir enchaînent à son char tout ce qu'il y a encore en France de gens capables de manier la plume et de se faire lire (ff).

(ff) Il faut bien moins juger ce que coûte l'institut d'après la somme pour laquelle il figure dans les comptés du ministre de l'intérieur, que par les gratifications qu'il distribue à plusieurs de ses membres à titre *d'encouragemens*. On trouve par exemple dans son tableau des dépenses de l'an XI, une somme de 572,743 francs distribuée en SECOURS *aux gens de lettres et en*

Observez enfin qu'à l'exception des six titulaires des Grandes Dignités de l'Empire, qui sont inamovibles, ainsi que les seize Maréchaux, les cent membres du sénat et les juges ; l'Empereur peut déstituer à son gré tous les autres fonctionnaires et les replonger d'un mot dans la dernière misère en leur retirant la magistrature dont le pécule est, pour la plupart d'entre eux, l'unique moyen d'existence. En faut-il d'avantage pour nous expliquer la profonde abjection de tous ces humbles valets de celui qui les nomme, et qui se sont vendus à lui, un à un ; ceux-ci pour la promesse d'une place plus lucrative ; ceux-là par la crainte de perdre celle qu'ils avaient obtenue ? En faut-il d'avantage pour nous expliquer l'obéissance aveugle de ses préfets, les adresses adulatoires de ses juges (gg), la servilité de ses législateurs nécessi-

---

ENCOURAGEMENS *pour la peinture, sculpture, architecture et gravure, ainsi que pour l'art dramatique et théâtral.*

Les *encouragemens pour l'agriculture* y figurent aussi, et pour la somme de 5962 fr. !

D'où l'on voit qu'il est tel homme de lettres, tel savant de l'institut et tel poète de la capitale auxquels Bonaparte prodigue une somme bien plus forte que celles qu'il verse en soins reparateurs sur le premier des arts utiles.

Observez qu'il a grand soin de faire distribuer ces *secours*, non à titre de *pensions*, mais à titre d'*encouragemens*, afin de pouvoir d'autant mieux les supprimer ou les accroître, selon que les savans, artistes, poètes ou journalistes qui y participent, s'en montrent plus ou moins dignes.

(gg) Quoiqu'en général les adresses des tribunaux l'empor-

teux et l'inconcevable candeur avec laquelle ses mercenaires tribuns se répètent, de temps à autre, que *la*

---

tent en bassesses sur les mandemens des prélats, il en est une qui fait exception, et que j'aime à transcrire ici, sans trop comprendre par quelle inattention on l'a laissée insérer dans le Moniteur du 17 juin 1804. Elle est du tribunal civil de Montpellier.

" Le peuple est pleinement convaincu que vous remplirez son attente, que vous gouvernerez selon les lois et que vous conserverez loyalement le *dépôt de la liberté*. C'est en elle, Sire, que réside le plus précieux de tous les biens: elle est la source de toute prospérité publique et particulière. Elle seule est le vrai fondement du pouvoir suprême et le plus beau rayon de gloire de celui qui en est revêtu."

Cette pièce est d'autant plus remarquable que, bien que les juges soient inamovibles, rien n'est si facile pour le Juge Suprême que de les mettre en *forfaiture*, Le courage avec lequel ceux de Montpellier réclament le *dépôt de la liberté*, semble appuyer l'opinion qu'elle conserve encore des sectateurs dans le midi de la France. Quoique Bonaparte sache fort bien que rien n'est si difficile à rallumer que les cendres, s'il y a en effet en France autant de conspirateurs que son imagination lui en montre, qu'il prenne garde à lui ; car en supposant qu'ils n'attendent que l'époque où ils pourront se flatter d'être appuyés et défendus par le cri du peuple, chaque jour il l'accélère.

Parmi la foule des autres adresses qu'il publie, je n'en aperçois que deux qui vaillent la peine d'être citées.

"Nous vous envoyons le BREVET d'Empereur."—disait l'une.

" Sire, disait l'autre, ayez *pour nous* l'AMOUR d'Henri IV."

Cette dernière pétition est naïve, et si le Corse, successeur du Béarnois, voulait faire assaut de naïveté avec les pétitionnaires, il ne manquerait pas de leur répondre que le bon Henri mourut d'un coup de poignard.

gloire de Bonaparte *fait leur gloire et sa force leur* SÉCURITÉ (hh).

Si à ce magnifique échauffaudage des places supérieures, on joint celui des emplois civils subalternes dont le nombre est de plus de trois cent mille, en y comprenant les 100 mille préposés à la levée des contributions et la légion de garnissaires qui leur servent d'arrière garde ; si l'on y joint les 450 mille hommes que Bonaparte tient à sa solde dans les armées de terre et de mer, les 64 mille pensions non-militaires, et le trésor de sa liste civile dont il peut, sans gêne, reserver au moins la moitié pour ses partisans, ou la distribuer, comme Louis XVI, entre les frondeurs dont il lui importe de payer le silence, on conviendra qu'il s'est créé la plus vaste clientèle, la plus riche feuille de bénéfices qui exista jamais. Tous les Monarques de l'Europe ensemble n'ont pas, tant s'en faut, une pareille quantité de places et de *sinecures*, à répandre sur leurs favoris.

Comment s'étonner après cela qu'il ait pu recueillir trois millions et demi de votes pour se faire décerner la couronne ? Tous les détenteurs des biens nationaux sont les complices de son usurpation qu'ils regardent comme garantie de la leur. Ceux-ci forment presque la moitié de la population

---

(hh) Ainsi s'est exprimé Boisy-d'Anglas en exhortant ses collégues à *s'unir de cœur et d'esprit* avec le gouvernement.—Moniteur du 21 février 1804.

active, et depuis le 18 Brumaire, l'usurpateur a acheté l'autre moitié par les places qu'il créait pour qu'elle se mit à l'encan (ii).

(ii) Quoiqu'on ne comptât encore, vers la fin de l'an VI, qu'un million d'acquéreurs de biens nationaux, les nouvelles ventes et les subdivisions des anciennes ont tellement multiplié le nombre de ces faux propriétaires, que s'il faut en croire le tribun Portiez, il s'élève aujourd'hui à deux millions. En ce cas, rien de plus aisé que le recensement des votes sur lesquels Bonaparte appuye son élévation à l'Empire.

Acquéreurs de biens nationaux	2,000,000
Armées de terre et de mer, en y comprenant ceux qui jouissent de soldes de retraite	450,000
Employés à la levée des contributions, y compris les garnisaires, qui, quoique payés par les contribuables en retard, sont nommés par le gouvernement .	150,000
Fournisseurs et salariés de l'État, employés par les ministres de l'intérieur, de l'extérieur, de la justice, de la police, des finances, du trésor public et des cultes. La dépense réunie de ces départemens, en y comprenant celle des provinces, ordonnancée par le ministre de l'intérieur, s'élève à environ 200 millions, qui, autant qu'on peut juger, se distribuent entre 150 mille familles	150,000
Pensionnaires non-militaires	64,000
Rentiers perpétuels et viagers	223,000
	3,137,000

Voilà donc déjà plus de trois millions de suffrages à la dévotion de Bonaparte et qui lui étaient assurés d'avance. Si l'on y ajoute deux cent mille ci-devant republicains Français qui lui ont décerné la couronne dans l'attente de quelque emploi ou d'obtenir quelque pension, et un pareil nombre de royalistes qui l'auront fait par la crainte de tomber sous la verge de sa police,

Je ne nie donc point que l'un des tribuns n'ait eu toute raison de certifier *qu'aucune autre constitution dans l'Europe n'est organisée d'une manière si* LIBÉRALE : mais il me permettra de douter que la nation Française soit *assez libérale*, et surtout assez *riche*, pour faire face à ce quadruple excès de dépenses militaires et civiles, républicaines et impériales. J'ignore si c'est là ce qu'entendait M. Hauterive en garantissant, vers la fin de l'an VIII, que la France *conservait des maximes d'économie.* Mais le second Consul Cambacérès en déposant ses faisceaux devant Napoléon, et en lui apportant le brevet d'Empereur, aurait pu du moins se dispenser de prendre l'univers à témoin, que le Premier Consul mérite le diadème pour avoir *établi la règle et* L'ÉCONOMIE *dans les dépenses* (kk).

---

si elle ne voyait pas leurs noms sur le régistre ; on s'explique de reste les 3,521,677 suffrages sur lesquels se fonde l'Empereur pour dire—" qu'il a été appelé au trône par le vœu *unanime* du *peuple*, du sénat et de l'armée."

(kk) " Votre Majesté a paru. Elle a rétabli la règle et l'ÉCONOMIE dans les dépenses publiques. La nation rassurée par *l'usage que vous en avez su faire*, à repris confiance dans ses propres ressources."—Moniteur du 13 mai 1804.

On dit que le jour à jamais célèbre, où pour le récompenser dignement de son *économie*, les second et troisième Consuls vinrent respectueusement résigner et concentrer leur autorité dans les mains du Premier, l'un des assistans l'appela le TIERS CONSOLIDÉ DU DESPOTISME. L'épithète n'est pas mal trouvée; mais ce qui reste surtout à trouver, ce seront les fonds nécessaires pour acquitter à l'échéance ce nouveau *tiers consolidé*.

Lorsqu'en 1804, et peu de semaines avant son sénatus-consulte

Reste à savoir si cette *économie* n'est pas admirablement calculée pour ramener tôt ou tard les

---

Impérial, le gouvernement républicain fit proposer la taxe sur les boissons, comme suffisante pour achever le *grand œuvre de l'équilibre* entre les recettes et les dépenses, et lorsque le tribun Portiez l'appuya, comme—"une loi de haute politique, d'une politique profonde, comme une loi qui allait *jeter les fondemens* d'un système de finances *coordonné* au système administratif politique et militaire;"—tout le monde put y lire, que dans leur intempérance de langue, ses financiers en étaient encore à s'avouer qu'il ne s'agit de rien moins pour eux que de *jeter les fondemens* d'un système de finances *coordonné* à leur système républicain. Mais personne ne soupçonnait alors que l'auguste chef de cette république, qu'il avait appelée *impérissable*, jetait de son côté les fondemens d'un système monarchique, et qu'afin de mieux rétablir *l'équilibre* entre les recettes et les dépenses, il avait déjà en contemplation et en réserve une nouvelle dépense précisément double des 15 millions qu'on attend de l'impôt sur les boissons.

S'il a consulté ses courtisans, ceux ci n'auront pas manqué de lui dire que le Français veut que ses Monarques s'entourent d'une grande représentation, et jouit autant qu'eux du faste qu'ils étalent. Il est certain que les privations que s'imposa Louis XII par amour pour ses sujets, l'exposèrent à leurs railleries, et que les profusions de Louis XIV contribuèrent beaucoup à lui valoir de leur part l'épithète de *Grand Monarque*. Mais outre qu'ils ont fini par décerner au premier le titre bien plus glorieux et mieux mérité de *Père du peuple*; peut-être leur passion pour la pompe du trône se refroidira-t-elle de nouveau, lorsqu'ils calculeront que la liste civile de Napoléon *l'économe*, dévore, à elle seule, le produit des trois contributions personnelle, mobiliaire et somptuaire. Déjà même ils commencent à lui adresser indirectement des leçons d'économie, comme on en va juger par cette singulière harangue qu'à débitée au Pape le financier Fabre, au nom et à la tête du Tribunat dont il est Président.

"Si

Français dans les bras du Roi légitime, auquel rien ne sera plus facile que de réduire de moitié, tant les dépenses de l'armée et de la marine, que celles destinées à la pompe du trône. Par cette seule mesure le déficit se trouverait déjà comblé, et en élaguant tant de branches gourmandes qui épuisent la substance de ses malheureux sujets, Louis XVIII pourrait même alléger considérable-

---

" Si nous examinons la conduite de Votre Sainteté dans le gouvernemeut intérieur de ses Etats; quels nouveaux sujets d'éloges et d'admiration!"

" Le commerce a besoin pour prospérer d'être dégagé de toutes les entraves de la fiscalité et de ce *système destructeur de gènes et de prohibitions.* Il veut être libre comme l'air. Votre Sainteté a proclamé hautement la LIBERTÉ du commerce."

" En poussant jusqu'à l'excès sa charité envers les pauvres, en ne *reservant* RIEN POUR ELLE, NI POUR SA FAMILLE, Votre Sainteté veille cependant avec un soin particulier, à ce que ses libéralités aient un *emploi toujours utile.*"

" Votre Sainteté a réduit les dépenses de tous les palais apostoliques: sa table, son entretien, ses dépenses personelles ont été réglés comme ceux du plus simple particulier. Elle a pensé *avec raison* que sa *véritable grandeur* consiste moins dans le faste et la pompe de sa Cour, que dans l'éclat de ses vertus et dans une administration ÉCONOMIQUE et SAGE."

Pour bien saisir l'à-propos de cet éloge, il faut savoir que les Tribuns l'ont adressé au Saint-Père la veille du jour où sa Majesté Napoléon déploya à Paris un luxe asiatique, et fit jeter de l'argent à *son peuple.*

Voilà où en sont maintenant réduits ces fiers républicains Français! C'est par des paraboles, par des allusions détournées, qu'ils se hasardent à rappeler à leur nouvelle dynastie ce beau mot de l'un des Bourbons: *J'aime mieux que mes sujets rient de ma parcimonie que s'ils avaient à pleurer sur mes largesses.*

ment leurs charges. Mais sans nous étendre ici sur cette conjecture, il suffit d'avoir établi par des faits, combien est couteux le gouvernement d'un militaire usurpateur, associé au pacte de l'égalité, et qu'en raison même du pied tout *libéral* sur lequel Bonaparte a organisé l'un et l'autre, il lui est de toute impossibilite de faire cheminer cette organisation sans le secours des *Recettes Extérieures.*

Serait-ce là ce qu'entendait le Sénat en lui disant :—"Vous fondez une *Ere nouvelle;* mais vous devez l'éterniser. L'ÉCLAT *n'est rien sans la* DURÉE."

Les cinq causes qu'on vient de passer en revue suffisent pour expliquer comment les dépenses administratives de la France, qui, sous l'ancien régime, se bornaient à 366 millions, se sont déjà accrues jusqu'à 760 sous le nouveau ; comment elles s'élèvent à 821 millions en y comprenant la dette ; et comment elles s'élèveront à 900, si Bonaparte tient sa promesse d'assurer au clergé *un traitement convenable.* Singulier phénomène à la suite d'une révolution provoquée par l'excès des dépenses!

Pour ne point tomber ici dans la même faute que commettent les financiers Français qui presque toujours étalent leurs recettes sans y accoler les dépenses, ou celles-ci sans y comparer les recettes ; terminons ce chapitre en récapitulant ces trois

principaux faits prouvés ci-devant.—Que malgré l'acquisition de vingt-deux nouvelles provinces, le revenu disponible de la France Impériale est fort inférieur à celui de la France Monarchique, lorsque celle-ci découvrit un déficit de 56 millions et s'écroula en entreprenant de le combler.—Qu'en 1804, son revenu intérieur a éprouvé une diminution effective de 50 millions.—Que ses financiers s'attendent *dans la suite* à un décroissement plus considérable encore.—Leur révolution éclata par un déficit de 56 millions. Je laisse à juger si elle est prête à se *clore* avec un déficit triple, et vraisemblablement quadruple.

La fortune, l'audace, et les talens ont placé Bonaparte au rang des souverains. Cet illustre aventurier a répandu la terreur de son nom jusqu'aux extrémités du globe, et a déjà mis la plus grande partie de l'Europe au pillage. Au-dehors, il a dissout la coalition, il a humilié l'Autriche, fait trembler la Prusse et démembré l'Empire Germanique où il dicte ses volontés, ainsi qu'en Suisse, en Italie, en Hollande et en Espagne. Au-dedans, il a fermé les clubs, comprimé les factions, imposé silence aux prédicateurs de l'anarchie et fait mordre aux Français le frein du gouvernement le plus dégradant et le plus despotique qu'ils eussent encore connu.

Ad sua qui domitos deduxit flagra Quirites.

Ce nouveau César a désarmé la Vendée, il s'est reconcilié les royalistes et paraît avoir étouffé jus-

qu'aux germes les plus cachés de républicanisme. En un mot, à l'exception des Anglais et des nègres de Saint-Domingue, jusqu'ici, il a sinon vaincu, du moins effrayé tous ses ennemis, et l'on peut dire qu'en se tournant contre les Jacobins il s'est vaincu lui-même. Mais il est loin d'avoir vaincu le déficit. Tant qu'il ne l'aura pas enchaîné au char de ses victoires, son usurpation ne sera point consolidée, la révolution sera loin d'être *close*, et il n'y aura de paix solide à espérer, ni pour la France, ni pour l'Europe.

CONCLUSION.

Influence qu'à eue le Déficit sur la Renaissance de la Guerre. Influence qu'il devrait avoir sur la Manière de la conduire.

Lorsqu'en septembre 1801, Bonaparte fixa ses dépenses nationales de paix à 500 millions, en annonçant que l'armée *offrait la certitude de réductions importantes qui n'étaient pas possibles dans les premiers momens*, on put croire ses embarras pécuniaires surmontés, et sous ce rapport, du moins, se fier à la durée de la paix.

Mais lorsque les *réductions* promises se changèrent en une *augmentation* de 33 millions pour l'armée, lorsque dès l'année suivante il porta son établissement national à 589½ millions, en y insérant les *Recettes Extérieures* comme une ressource régulière de paix ; le voile fut déchiré, et c'est alors qu'avec le débordement de ses dépenses recommença celui de ses projets guerriers.

Telle est aussi l'époque où il se détermina à défier les Anglais en envahissant la Suisse et en refusant d'évacuer la Hollande. On aurait pu s'y attendre. Les risques d'une guerre à laquelle l'exposait ce refus durent lui paraître moindres que ceux de renoncer aux *Recettes Extérieures*. Il ne pouvait ni dicter la loi sur le continent à moins d'avoir à ses ordres une armée de 300 mille hommes, ni entretenir celle-ci à moins d'en rejeter près d'un tiers à la charge des étrangers. D'ailleurs, ses perfidies envers Toussaint lui avaient déjà ôté l'espoir de conserver Saint-Domingue, et cette perte, en le rendant invulnérable aux Anglais le dispensait de tous ménagemens pour eux.

La découverte d'un déficit énorme que le déchêt de son revenu et ses nouveaux projets de dépenses allaient accroître encore :—l'obligation de diminuer la taxe foncière :—l'impossibilité de rappeler toutes ses troupes dans l'intérieur sans en licentier une partie :—le souvenir encore très-récent que sa première campagne d'Italie *épargna* à la France plus de 160 millions :—la triple certitude de s'en procurer annuellement une centaine en vendant des neutralités à ceux des Etats faibles dont il différerait l'attaque, d'arracher de gros subsides aux Espagnols ainsi qu'aux Portugais, et d'obtenir, de temps à autre, quelques emprunts en Allemagne :—telles sont les principales causes du ton arrogamment péremptoire qu'il prit tout à coup avec les Anglais en septembre 1802. Ses emportemens au-dehors avaient

commencé la querelle ; ses prodigalités au-dedans le décidèrent à la braver. Mais ce qui y contribua plus que tout le reste fut l'espoir de piller la Grande Bretagne, si les tributs de l'Espagne le mettaient à même de construire 2 à 3 mille chaloupes canonières.

Quoique cette dernière espérance ait été déçue, on peut la placer en première ligne parmi les motifs qui le décidèrent à une rupture. Il se croyait même alors tellement sûr de la réaliser, qu'il eut l'imprudence d'en faire part confidentiellement à l'ambassadeur Anglais et de permettre à son poète *lauréat* d'annoncer cette expédition comme déjà terminée.

Tremble, nouvelle Tyr : un nouvel Alexandre,
Sur l'onde où tu régnais va disperser ta cendre.
Ton nom même n'est plus. LE BRUN.

Certes, il faut convenir que si le nouvel Alexandre se fut emparé des richesses et des flottes de la nouvelle Tyr, le monde entier devenait sa proie. Jamais expédition maritime n'eût été plus productive. C'est bien en le voyant revenir avec la véritable toison d'or, que ses financiers auraient été en droit de s'écrier. *Voilà comment son génie se* JOUE *des embarras de la guerre qu'on lui a suscitée !* C'est bien alors que ses poètes eussent repris leur lyre pour répéter :

Le sceptre est dans ses mains la corne d'abondance.

C'est bien alors que M. Hauterive eut revendiqué l'honneur de l'avoir exhorté à *se faire des* AUXILIAIRES *de tous les moyens de* SUBSISTANCE

et de défense que pourrait par tout lui fournir le territoire que ses armées occuperont.

Mais le renouvellement de la guerre, ne laisse pas, dira-t-on, que de l'exposer à des frais considérables.—Beaucoup moins considérables qu'on ne l'imagine. J'ai montré ci-devant qu'elle lui a valu plus de 200 millions *d'Epargnes* et de *Recettes Extérieures ;* je vais montrer qu'elle n'entraîne pour lui qu'une dépense additionnelle d'environ 75 millions.

Et d'abord, sa marine ne lui coûtera certainement pas au-delà des 126 millions qu'il y avait appropriés dès la première année de paix ; car d'un côté, la construction de ses flotilles une fois achevée, celles-ci ne lui coûteront plus que les frais ordinaires d'entretien. De l'autre, en abandonnant ses colonies à leur sort, et en retenant ses flottes en rade, cette dépense n'excédera point celle du Directoire qui hasarda des combats, et entreprit quelques expéditions lointaines et dispendieuses (a).

Quant à l'armée ; le Consul l'avait portée sur le pied de paix, à un nombre tel qu'il n'a eu nul besoin de l'augmenter. Et c'est ici que je dois soumettre aux voisins de la France Impériale, un calcul bien propre à fixer leur attention. Son armée, sur l'état de paix, lui coûte beaucoup plus qu'à la France Monarchique, et sur l'état de guerre beaucoup moins.

(a) On voit dans les comptes rendus sous le Directoire, qu'il n'y appropriait que 88 à 90 millions, et qu'en 1800, la marine ne coûta que 85,275,000 francs, y compris la construction de 40 batimens et le radoub et entretien de 246.

Elle coûte plus sur le pied de paix, en raison, soit de l'accroissement de la paye des soldats et des officiers subalternes, soit du renchérissement des chevaux et de tous les objets de fourniture. Ce surcroît de dépenses a tellement excédé la double économie opérée par la conscription des soldats et par le retranchement de beaucoup d'officiers superflus, qu'en supposant le nombre des forces égal, disons à deux cent mille hommes ; leur dépense, sur le pied de paix, se calcule aujourd'hui à 150 millions tandis que sous le ministère de M. Necker. —" 122 millions suffisaient aux appointemens et à la solde d'environ cent quatre-vingt-dix-sept mille hommes tant officiers que soldats, et à l'entretien d'environ trente et un mille chevaux (b)."

Observez que dans cette somme étaient comprises 17 millions de pensions, tandis qu'on ne les fait point entrer dans la nouvelle évaluation qui porte à 150 millions, la dépense de paix de deux cent mille hommes, ou à 225 millions, celle de trois cent mille. D'où l'on voit qu'à nombre égal, cette dépense est aujourd'hui presque de moitié plus forte.

Et cependant elle est plus faible qu'autrefois sur le pied de guerre :—d'abord, parce que la révolution a accoutumé le soldat, mais surtout les officiers, à une vie dure et à un état de privations dont leur nouveau Chef est bien résolu de ne jamais leur laisser perdre l'habitude :—ensuite parce que le remplacement des hommes qui meurent de maladies ou par

(b) *De l'Administration des Finances de la France*, T. II, p. 410.

le fer de l'ennemi, dépense de guerre si forte sous l'ancien régime, qui avait recours aux recrutemens volontaires, ne coûte au nouveau qu'un décret de conscription forcée. Aussi les même rapporteurs, tant Directoriaux que Consulaires, qui avaient estimé à 750 francs par homme, la dépense du pied de paix, se sont-ils toujours accordés à dire qu'elle ne s'élèvera qu'à 1000 francs sur le pied de guerre (c) ; ce qui est environ un tiers de moins que sous l'ancien régime.

(c) On peut partir presque à coup sûr de ces deux calculs et des deux derniers budgets pour connaître la force effective de l'armée Française pendant la paix et depuis la guerre.

Lorsqu'en septembre 1802, Bonaparte y porta son armée sur le pied de paix de 243 millions ; cette somme, en en défalquant 18 à 20 millions pour soldes de retraites, laissait 225 millions, qui, à 750 fr., par homme, supposait une armée de trois cent mille hommes. Et c'était là le *maximum* du nombre effectif qu'avait le Consul sous ses drapeaux, à l'époque où il essaya d'effrayer Lord Whitworth en le menaçant de 480 mille soldats *prêts aux entreprises les plus désespérées.*

Puis, lorsqu'en septembre 1803, il a porté son armée sur le pied de guerre de 268 millions, cette somme, en en défalquant 23½ pour soldes de retraite, laisse 245 millions pour l'armée de l'intérieur ; ce qui, à raison de 1000 fr., par homme, suppose que Bonaparte comptait entretenir à ses frais deux cent quarante-cinq mille soldats en France, et 55 à 60 mille aux frais des étrangers. Il est même presque impossible qu'il en ait davantage ; car sa dernière conscription à été la moitié moins forte que chacune des deux précédentes.

La seule circonstance où il n'ait pu se dispenser d'en articuler le nombre, a été celle du régistre des votes pour sa promotion à l'Empire, régistre où la flotte figure pour 50 mille suffrages et l'armée pour 400 mille.

Quoi-

Soyons justes. C'est ici l'occasion où Bonaparte a déployé une véritable *économie ;* c'est ici qu'il a

---

Quoique ces nombres ronds soient bien propres à inspirer quelques doutes, il est difficile de croire que Bonaparte eut osé exagérer considérablement les votes de l'armée dans une occasion où il lui importait si fort de ne point s'appuyer sur un fait dont ses ennemis pourront tôt au tard constater la fausseté.

Mais d'un côté, il insère dans ces 400 mille votes, ceux des troupes et milices coloniales et ceux de tous les commissaires, fournisseurs, ouvriers d'arsenaux et officiers civils, attachés à l'administration de la guerre. Ce n'est même qu'à l'aide de cet expédient qu'il a pu rassembler 50 mille votes dans l'armée navale, puisque les appointemens et la solde des *marins*, proprement dits, ne figurent sur ses comptes de l'an XI que pour 1,245,303 fr.

De l'autre, il n'a pas manqué d'y insérer les votes des *invalides*, et ceux de tous les militaires entre lesquels se partagent les 23½ millions de *soldes de retraite*. Or, si leur nombre est de 80 mille, ce qui est très-vraisemblable, cet imprudent relevé des votes complète la preuve que l'armée disponible ne surpasse point 300 mille hommes effectifs.

Tout cela ne s'accorde guère avec les exagérations que propage la peur qu'on a de ses cohortes prétendues innombrables: mais on ne doit jamais oublier cet aveu de M. Hauterive.—" Il est *très-vrai* que toujours *l'effectif* des armées Françaises a été *considérablement au-dessous* de l'état arrêté par le gouvernement et les législateurs."

Il n'en est pas moins très-vrai que bien que l'armée Française n'excéde point trois cent mille hommes effectifs, jamais depuis la disparition du papier-monnaie, elle n'avait été aussi nombreuse qu'aujourd'hui, ce qui serait inexplicable sans *l'Epargne* et les *Recettes Extérieures.*

Il est encore *très-vrai* que si Napoléon parvient à doubler ces dernières, rien ne lui sera si facile que de doubler le nombre de ses soldats.

Mais je crois également *vrai* que leur nombre actuel est de deux-cinquièmes inférieur au nombre auquel on les élève géné-

surpassé le Grand Frédéric qui donna le premier exemple d'organiser des armées de manière qu'en pleine activité, elles ne coûtassent guère plus que dans leurs garnisons. Les militaires Prussiens témoins de la marche des troupes Françaises en Hannovre ont été tout surpris de voir les officiers confondus avec le simple soldat, endurer les mêmes fatigues, porter le même fardeau ; et qu'on pût leur refuser comme jouissances de luxe, des chevaux, des domestiques, et la plupart des aisances que toute autre armée envisage comme des besoins de première nécessité.

Bonaparte en est redevable à ce que la sienne est encore composée d'officiers révolutionnaires tirés des rangs, endurcis à la vie des camps, accoutumés aux privations du soldat, et qui, se trouvant presque tous sans patrimoine, retomberaient dans la dernière indigence s'ils renonçaient à leur profession comme trop pénible.

L'avantage qui en résulte pour la mobilité des armées Françaises et pour le succès de leurs opérations est incalculable, puisqu'elles ne traînent pour ainsi dire après elles que leurs instrumens de mort. Mais il suffit de l'indiquer et d'avoir mis en évidence, comment l'état de paix coûte au nouveau régime beaucoup plus qu'à l'ancien, et l'état de guerre beaucoup moins.

En supposant que toutes ses troupes restassent

---

ralemeut ; l'effroi qu'ils inspirent encore ressemble beaucoup à la peur des revenans.

à sa charge, la différence entre l'entretien de trois cent mille hommes sur le pied de guerre ou sur le pied de paix, ne serait donc aujourd'hui que de 75 millions. Si toute son armée retombait à ses frais, et qu'il continuât, comme en 1804, à approprier à sa marine 42 millions de plus qu'en 1802, la guerre lui coûterait précisément 117 millions effectifs. Mais d'un côté, la dépense de ses flottes sera remise dès l'an XIII sur le pied de paix. De l'autre, celle de ses armées de terre décroît, et décroîtra de plus en plus, à mesure que s'élargira le cercle de leurs excursions.

Les *Recettes Extérieures* qui arrivent en écus, ou plutôt en piastres, dans sa trésorerie, étant donc un pur *profit*, une resource de guerre destinée à couvrir le déficit de paix ; on ne doit plus être surpris que Bonaparte ait pu donner un libre champ à son goût pour tous les genres de dépenses, et qu'en voyant disparaître provisoirement le déficit, il l'ait regardé comme comblé. A dater de l'année 1804, il s'est vu dans une telle aisance, que non content d'acquitter les pensions promises aux Chevaliers de Malte, d'assigner un traitement de cent mille écus à leur Grand Maître, et d'accorder beaucoup de nouvelles pensions, il a mis à jour le payement des anciennes en l'avançant d'un trimestre, et a abandonné le revenu entier de ses postes à la caisse d'amortissement. Quoiqu'on en puisse dire ; ce sont les *Recettes Extérieures* qui ont fait tous les frais de son sacre, et jamais, sans l'heureuse arrivée des

quelles il hésitera désormais à faire valoir de pareils titres? Vainement les grandes Puissances ont-elles dévoré de sa part mille et mille affronts, dans l'attente de quelque événement imprévu qui viendrait les délivrer d'un péril sur lequel elles n'osent porter *un regard fixe*. Vainement se félicitent-elles d'être restées jusqu'ici spectatrices *économisantes* de cette lutte; Bonaparte ne peut renoncer au pillage de l'Angleterre qu'en se jetant sur celui de l'Allemagne. Les petits corps de troupes qu'il a fait marcher à Ettenheim et à Hambourg ne doivent être considérés que comme des éclaireurs chargés de marquer les étapes pour une troisième invasion. Quels qu'en soient les périls, il les bravera et dira pour la seconde fois à ses compagnons d'armes, comme en leur montrant l'Italie: *Vaincu, j'aurai trop: Vainqueurs, nous n'aurons besoin de rien.*

Quoi! l'Empire Germanique a sous les armes près de huit cent mille hommes de troupes excellentes, accoutumées autrefois à vaincre ainsi qu'à mépriser les Français! Déjà ceux-ci essayent des incursions militaires sur l'autre rive du Rhin, et chaque Membre de cet Empire jadis si fier, se berce encore de l'espérance que le torrent n'arrivera point jusqu'à lui, ou que le ciel élevera tout à coup la digue qui doit le sauver!

Braves Germains! cette digue, ce sont vos baïonnettes; ce torrent, ce sont ces mêmes bataillons Français qui ont déjà dépouillé, dévasté deux fois

vos provinces. Et n'espérez pas qu'un second Moreau ait pour vous ces ménagemens dont on fit un crime au premier; n'espérez pas qu'il s'expose au reproche d'avoir négligé les *intérêts de la France en ménageant trop l'Allemagne.* Jamais, jamais Bonaparte ne cessera de vous demander des tributs, que lorsque vous vous serez mis en mesure de les lui refuser les armes à la main. Cette entreprise a ses hasards sans doute; mais la paix dont vous avez joui depuis le traité de Luneville n'a-t-elle pas été une véritable guerre, une guerre de rapines, une guerre qui vous place vis-à-vis du Dey de la France, dans l'état où sont les Italiens depuis des siècles, vis-à-vis de ce Dey d'Alger qui *se croit le* SOUVERAIN *de l'univers, et traite tous les autres gouvernemens comme s'ils étaient ses* TRIBUTAIRES?

Une confédération assez nombreuse, assez forte pour aller au-devant des spoliateurs, est évidemment le seul parti qui laisse encore espérer l'indépendance de l'Europe. Mais s'il se forme une nouvelle coalition, on ne saurait trop le redire, elle s'exposera aux mêmes catastrophes que l'ancienne, à moins qu'elle ne s'approprie le système des Français, et ne dirige toutes ses opérations vers le grand objet de leur faire supporter le fardeau de la guerre.

L'un des premiers moyens de succès serait de soustraire à leurs exactions la Hollande qui contribue si fort à leurs moyens aggressifs, et qui ne

cette NOUVELLE ÈRE les États puissans ne devraient point conseiller aux faibles de se plier aux circonstances et de payer, du moins pendant quelques années, des tributs réguliers de paix, afin d'éviter la guerre.

Afin d'éviter la guerre! Ne voyez-vous pas que ces tributs n'étaient nécessaires à Bonaparte qu'afin de la préparer? Ne voyez-vous pas que pour maintenir *l'équilibre* entre ses dépenses et ses revenus, il lui aurait suffi de ne point avoir tout à la fois une armée aussi forte que l'Autriche, et des flottes égales à celles de la Grande Bretagne?

Des tributs de paix pour éviter la guerre! Ecoutez Montesquieu:—" Les peuples qui étaient amis ou alliés de Rome, se ruinaient tous par des présens immenses pour conserver la faveur ou l'obtenir plus grande, et la moitié de l'argent qui fut envoyé pour ce sujet aux Romains aurait suffi pour les vaincre .... Les Rois qui vivaient dans le faste et dans les délices n'osaient jeter *un regard fixe* sur ce peuple; et perdant le courage, ils attendaient de leur patience et de leurs bassesses *quelque délai* aux misères dont ils étaient menacés."

Telle est l'autorité sur laquelle je me fonde, pour répéter, que puisque la nouvelle Rome a principalement recours aux armes afin de recruter ses finances, c'est aussi une guerre de finances qu'il faut lui faire.

Mais si l'on entend par *guerre de finances* une

guerre *dilatoire;* je l'envisage comme la plus funeste ; ne fût-ce que par l'insurmontable difficulté d'entretenir long-temps l'union et le concert entre les membres d'une grande alliance.

Si l'on entend par *guerre de finances*, une lutte dirigée vers l'*économie*, ou même une lutte purement défensive ; c'est précisément une lutte de cette espèce que Bonaparte craint le moins, et que prêchent ouvertement ceux de ses écrivains qui paraissent dans sa confidence. Ecoutons M. O'Connor:— "La France, avec un établissement de guerre peu différent de son établissement de paix (première vérité), fait seulement marcher du sud au nord, de l'intérieur vers les côtes. L'Angleterre au contraire augmente son armée et sa marine au-delà de tout exemple (seconde vérité). Il n'en COUTE RIEN à la France pour *menacer* (troisième vérité). Il en coûte tout à l'Angleterre pour se mettre en défense. Si la France se contente de rester armée *sans courir aucun risque, sans faire aucun effort ;* comptez, calculez."

Par *guerre de finances*, j'entends une guerre où les Anglais ne reconnaîtront pour neutre aucun peuple qui contribuera aux frais de ce *menaçant* appareil, sans que la France *coure aucun risque*, sans qu'elle *fasse aucun effort*, sans qu'il LUI EN COÛTE RIEN, et qui plus est, en recrutant ses finances.

Par *guerre de finances*, j'entens une guerre destinée à lui rendre cet état de choses moins profitable et plus coûteux que l'état de paix ; ce qui

ne peut s'accomplir que de trois manières. 1°. En lui coupant les *Recettes Extérieures*. 2°. En tarissant sa *caisse d'épargne*. 3°. En pénétrant dans ses provinces, moins avec l'intention de les conquérir, que pour les traiter comme Bonaparte traite l'Hannovre, où ses généraux, dès leur arrivée, mirent à l'ordre du jour :—" Toute la cavalerie sera remontée aux frais de l'Électorat, qui pourvoira également à la solde et à la nourriture de l'armée Fran-çaise."

De semblables mesures sont affligeantes à proposer; mais puisque les Français ont établi ce nouveau droit de guerre, ce n'est qu'en usant de représailles qu'on y mettra fin. Tant qu'ils n'en éprouveront pas les désolations, tant que leur chef actuel, loin d'en supporter les *dépenses* y trouvera du PROFIT ; on peut être sûr qu'il aura constamment le mot de paix sur les lèvres et l'épée hors du fourreau.

En se levant en masse pour lui disputer le pillage de leur riche contrée, en le privant des trésors du Brésil et du Pérou, les Anglais ont fait à cet égard tout ce qui était en eux ; ils ont considérablement diminué les *profits* qu'il attendait de cette guerre et ont porté à ses finances un coup non moins fatal qu'à sa gloire. Si l'on pouvait lire au fond de son cœur, on le verrait bien moins sensible à la honte de ses troupes enchaînées sur leurs côtes, qu'au dépit de voir échapper de ses mains les mines du nouveau monde et l'or des îles Bri-

Rois, il a brisé de la même main le seul talisman avec lequel il eut pu ébranler encore la fidélité des peuples en leur promettant des républiques, en les enivrant des *droits de l'homme.* Quant à ses moyens de finance ; ils ne lui présentent pas d'autres ressources que celles des autres souverains, à moins qu'on ne prétende, ou que les Français sont plus riches qu'autrefois, ou qu'il est plus maître de leurs propriétés, ou qu'ils sont plus disposés à se sacrifier pour lui, que ne le sont pour leurs Rois légitimes, les peuples des Monarchies les plus antiques. Rien n'est moins vrai ; et la peur qui le trahit chaque fois qu'on le presse de mettre de nouveaux impôts est un instinct très-sûr qui le guide. S'il se voit jamais forcé à y recourir, une voix publique frappera bientôt son oreille, et les malédictions des peuples arriveront à lui au travers de ses Gardes, de ses Préfets du Palais, de ses Archi-Trésoriers, de ses Archi-Chanceliers, de ses Grands Électeurs, de ses Grands Amiraux, des Grands Officiers de sa Légion d'Honneur, des Grands Dignitaires de sa Couronne, des Princes de son auguste Sang, et de tout cet éclat emprunté dont il se couvre et se cache. Qu'on le réduise aux ressources intérieures de la France. Qu'on le force, dis-je, à faire porter à ses sujets le fardeau de la guerre ; bientôt tout ce faste de théâtre ne leur présentera qu'un contraste plus choquant avec leur propre misère.

Sur toutes choses, qu'on se garde bien de croire que la masse des Français partage en-

encore son avidité pour les nouveaux pillages qu'il convoite et qu'il leur montre en perspective. Une triste et longue expérience leur a trop appris qu'ils se ruinaient eux-mêmes en ruinant leurs voisins; que le peuple qui se rend l'instrument de l'oppression des autres peuples finit toujours par être le plus opprimé; que la proie qu'il saisit par des moyens illégitimes, est bien peu de chose, comparée à la suspension de ses travaux, à la privation de son commerce, à la diminution de son industrie, à la dépravation de ses mœurs, et aux exactions d'un gouvernement qui ne met pas plus de réserve dans ses dépenses que de justice et de pudeur dans les moyens d'acquérir. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les Français sont presqu'universellement désenchantés, et s'ils étaient admis à porter leurs doléances aux pieds de Napoléon, le plus ardent de leurs vœux serait qu'il respectât la propriété de ses voisins, et ne leur fît plus acheter, sous le nom de protection, un repos dont il est l'unique perturbateur.

Dans une circonstance bien moins périlleuse, l'Europe dût sa délivrance à un jeune Monarque qui accourut du fond du Nord avec une poignée de guerriers pour sauver la religion protestante et les libertés du Corps Germanique. Sa mémoire, après deux siècles, est encore en vénération parmi les peuples dont il releva le courage abattu, et qui, en se ralliant sous ses étendards, virent tout-à-coup changer leurs défaites en triomphes. Puisse le continent devoir encore une fois son salut aux

Héros du Nord ! Puissent les successeurs de l'illustre Gustave, de l'immortel Frédéric et de Pierre le Grand, ranimer cet éclat des trônes légitimes qui semble pâlir devant la funeste splendeur d'un trône usurpé ! Puissent-ils se réunir pour venger le véritable honneur des Couronnes ! Puissent-ils entendre ce murmure sourd, ces plaintes secrètes de leurs plus fidèles sujets qui gémissent de voir dans le crime tant d'audace et dans le bon droit une circonspection si voisine de la faiblesse ! Qu'ils fassent enfin sortir le continent de l'humiliation où il se plonge de plus en plus, de cette attitude basse et craintive qui a tous les désavantages d'une défaite sans combats et d'une soumission sans résistance ! Qu'ils exaucent les vœux de l'Europe ! Qu'ils délivrent le peuple Français de l'usurpation sous laquelle il avait mérité de tomber, mais dont il a assez souffert ! Avant peu, ils l'entendront entonner lui-même à leur louange cet hymne de la reconnaissance.

Ainsi, de l'Eternel la sagesse profonde,
Puise dans ses trésors, pour les besoins du monde,
Ces hommes, destinés aux siécles malheureux ;
Et parmi les débris des trônes qui succombent
Des Empires qui tombent,
Commande à l'univers de s'appuyer sur eux.

FIN.

L'on trouve chez De Boffe, Gerard Street, à Londres, les Écrits suivans qui forment la Collection complette de ceux qu'à publiés l'Auteur sur les Finances de la République Française.

Réflexions sur la Guerre. Mai 1795.

Coup d'Œil sur les Assignats. Septembre 1795.

Etat des Finances et des Ressources de la République Française au 1r. Janvier 1796.

Histoire de l'Administration de la République Française pendant l'Année 1797, *des Causes qui ont amené la Révolution du* 4 *Septembre et de ses Résultats.* Février 1798.

Tableau Historique et Politique des Pertes que la Révolution et la Guerre ont causées au Peuple Français, dans sa Population, son Agriculture, ses Colonies, ses Manufactures et son Commerce. Mars 1799.

Des Causes qui ont amené l'Usurpation du Général Bonaparte et qui préparent sa chute. Juin 1800.

Les Cinq Promesses. *Tableau de la Conduite du Gouvernement Consulaire envers la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, et surtout envers la Suisse.* Seconde Édition, *augmentée d'un Appendice sur la Suisse.* Avril 1803.

Immenses Préparatifs de Guerre qui eurent Lieu en France d'abord après le Traité d'Amiens, Seconde Edition Mars 1804.

devrait pas s'estimer malheureuse de continuer à ses libérateurs le subside qu'elle paye aujourd'hui pour éterniser sa servitude.

Les Espagnols eux-mêmes doivent désirer de se mettre sous la protection d'une armée coalisée capable de les défendre. Où en serait leur oppresseur, si privé de l'Espagne et de l'Italie par la Russie, du Portugal par l'Angleterre, de la Hollande par la Prusse, et pendant que ses troupes repasseraient les Alpes pour venir lui demander leur paye, une armée Autrichienne pénétrait dans les Pays-Bas ou vivait à discrétion en Alsace? Si jamais on réussit à lui rendre pillages pour pillages, si l'Italie n'est plus sa caisse d'épargne, la Hollande sa banque de crédit, l'Espagne son coffre militaire et l'Allemagne le grenier de ses armées, les fondemens de sa puissance s'écroulent. La nouvelle d'une ligue destinée à lui interdire les *Recettes Extérieures*, suffirait presque seule pour le rendre aussi humble et pacifique qu'il se montrera jusqu'alors arrogant et guerrier.

Je viens de donner une idée générale du seul plan qui puisse mettre un terme à ses déprédations: si j'allais plus loin je sortirais de ma sphère. Mais en présentant le tableau de la moitié de l'Europe tributaire de Bonaparte, je ne pouvais me dispenser de montrer à tous les membres de la société Européenne que ceux d'entre eux qui payent déjà, contribuent directement à intimider ainsi qu'à affaiblir ceux qui ne payent rien encore. Il n'est plus pour les uns et les autres qu'un seul moyen de

salut. Qu'ils essayent une grande et nouvelle fédération, en lui sacrifiant sans reserve toutes les petites passions, toutes les animosités des vieilles querelles. Que cette alliance défensive ait pour base le double engagement de voler au secours de tout État neutre menacé de pillages ou d'emprunts forcés, et de ne plus poser les armes, avant que la France n'ait renoncé à subsister aux frais de ses voisins, ni même avant que son chef, quelqu'il soit, ne s'oblige à proportionner ses dépenses à ses revenus. Que la guerre, si l'on s'y détermine, se fasse sur le plan de réduire ce nouveau souverain à essayer l'affection de ses sujets par le poids des impôts et des sacrifices. On pourrait se promettre beaucoup d'une coalition qui opérerait sur des bases si différentes de celle dont les revers ont fait tant d'impression et dont les fautes paraissent en avoir fait si peu. Combien les circonstances ne sont-elles pas plus favorables, si l'on compare l'énergie d'une fièvre révolutionnaire avec le morne abattement d'un peuple qui, privé de tous les droits pour la conquête desquels il avait tant versé de sang, ne se montre docile et soumis que par lassitude, par indifférence, par crainte et par le sentiment intime d'avoir mérité ses fers? Il était difficile de raisonner juste sur une crise de révolution, plus difficile encore d'en calculer la durée. Mais depuis que l'usurpateur a calmé l'enthousiasme et détruit le fanatisme républicain, il a fait rentrer sa puissance d'opinion dans des limites connues. Le jour même où il a ceint le bandeau des

TABLE

DES

MATIERES.

PREMIÈRE PARTIE.

Récapitulation des Dépenses du Gouvernement Français pendant la Guerre de la Révolution, et des Moyens qui y firent face. Examen de cette Assertion de M. Hauterive—" que la République a trouvé dans son Sein de plus puissantes Ressources que ne le disaient ses Ennemis, ou qu'elle a su triompher des plus grands Obstacles avec les plus faibles Moyens." . . . . p. 1

SECONDE PARTIE.

Administration fiscale du Consul. Expédiens à l'aide desquels il cache et couvre le Déficit pendant les Années IX, X, XI et XII. Recettes Intérieures et Extérieures de ces quatre Années. Aveu officiel d'une Différence croissante entre les Recettes et les Dépenses Ordinaires de Paix. p. 63.

TROISIÈME PARTIE.

Tableau Général des Revenus de la France Impériale Causes de leur Décroissement. Obstacles qui s'opposent à leur Accroissement. . . . . p. 118

QUATRIÈME PARTIE.

Tableau Général des Dépenses de la France Impériale. Principales Causes de leur Accroissement. p. 196.

CONCLUSION.

Influence qu'a eue le Déficit sur la Renaissance de la Guerre. Influence qu'il devrait avoir sur la Manière de la conduire. . . . . . p. 250.
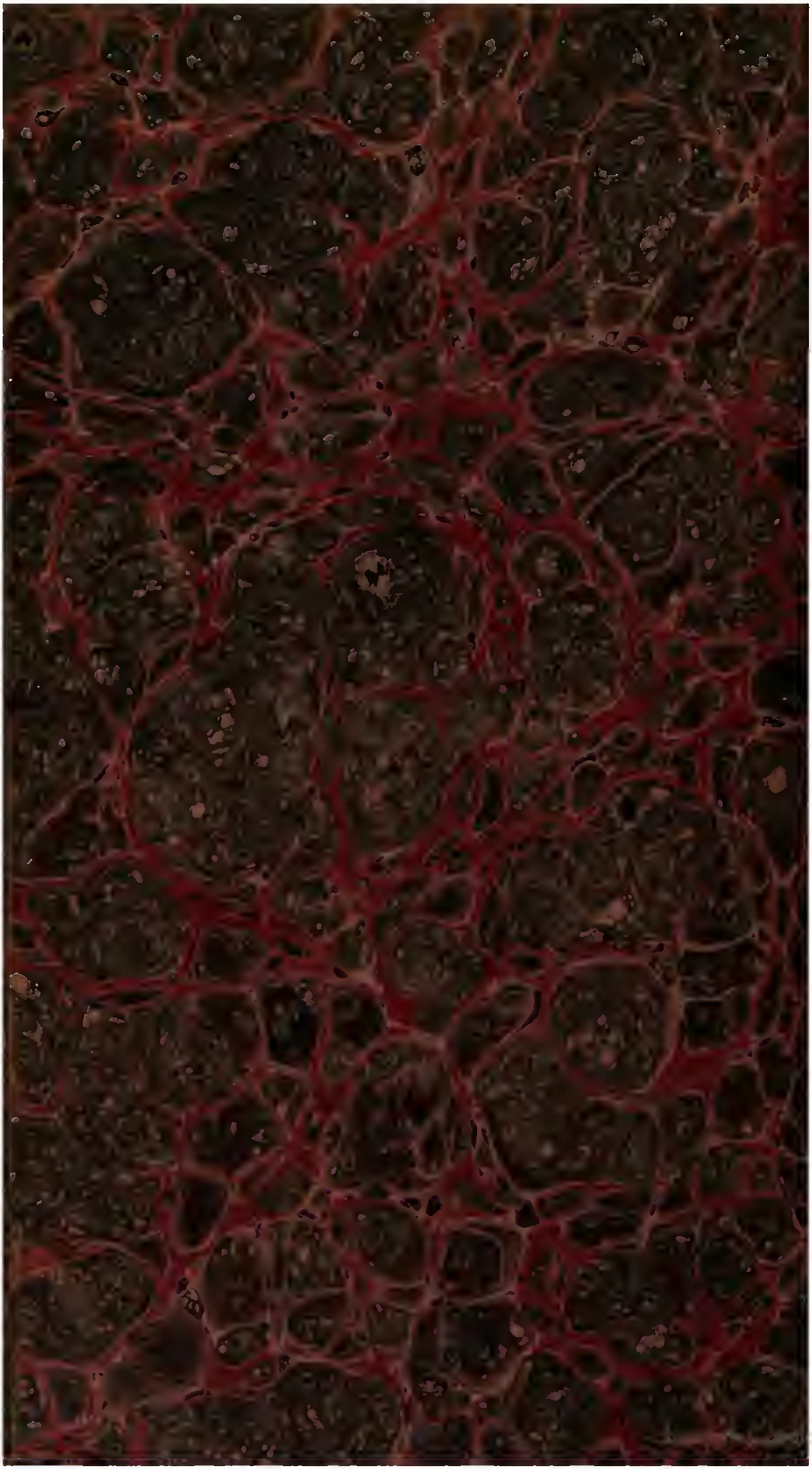
583151
SBN